Dépôt
Annexe

BIBLIOTHEQUE SCIENCES PO
1 487 117

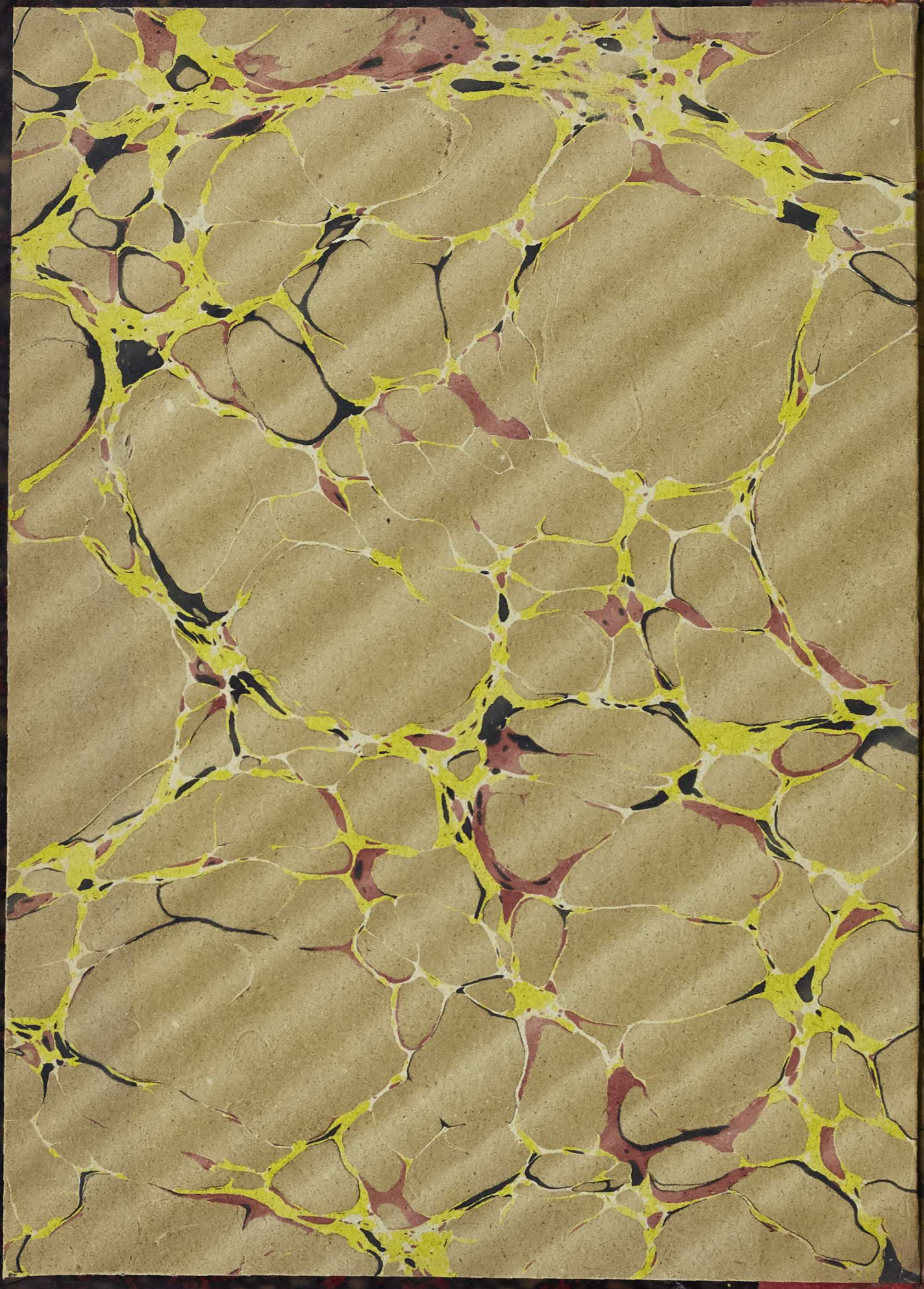

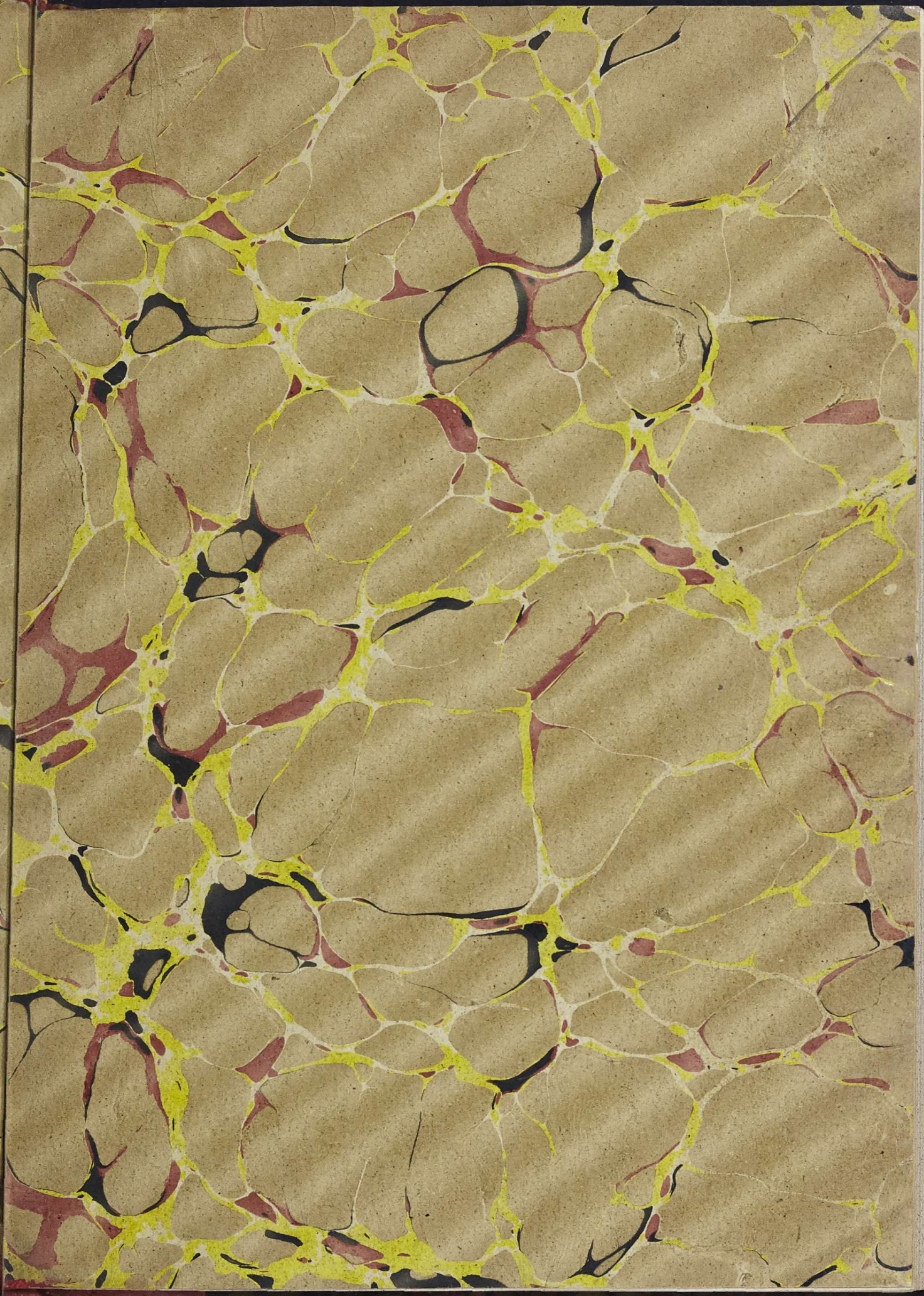

H 935

DE LA

VANITÉ DES INSTITUTIONS

FONDÉES PAR LE SOPHISME

SCEAUX. — IMPRIMERIE CHARAIRE ET FILS.

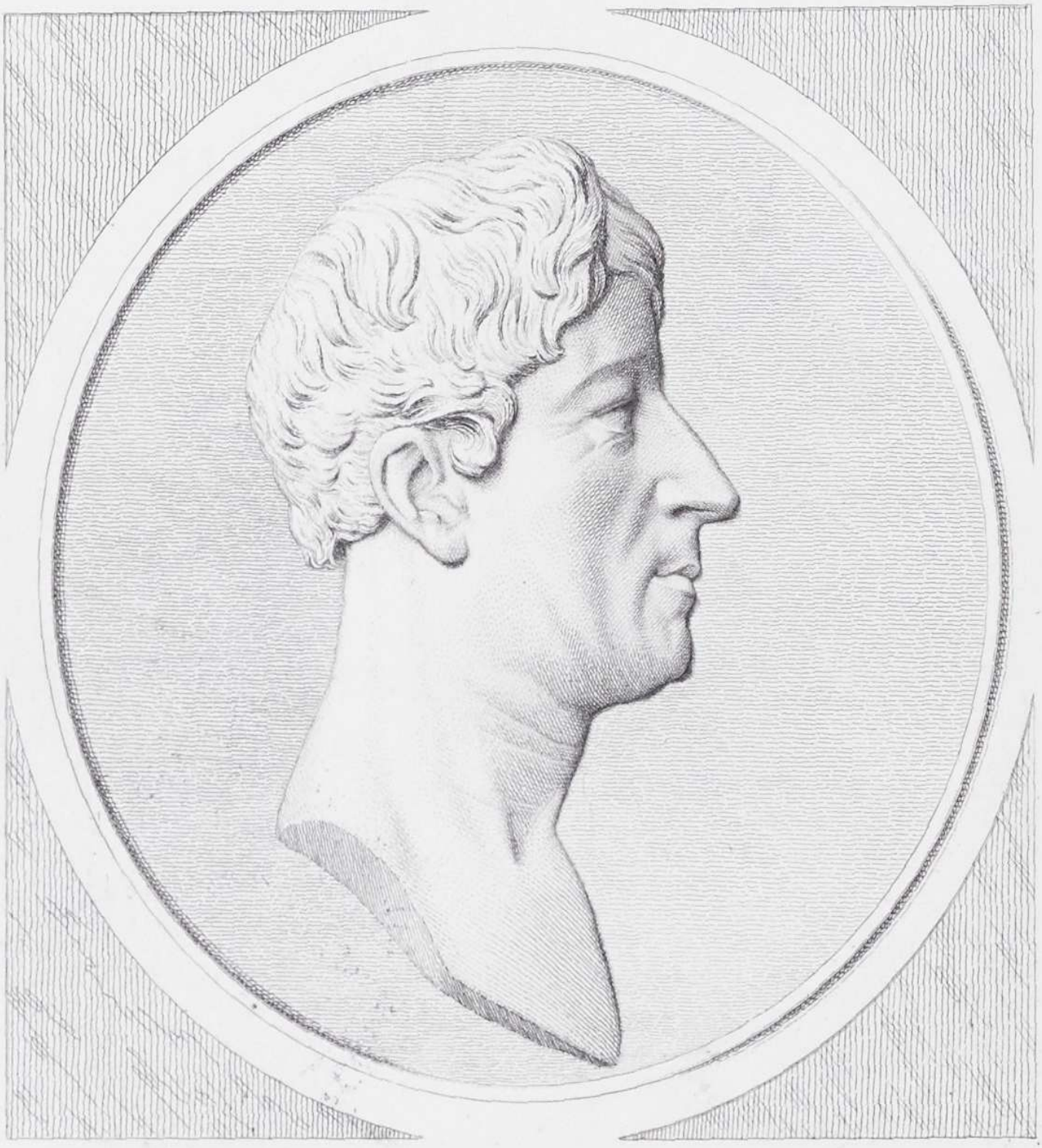

LOUIS REVELIÈRE

1775 - 1866

H. Dubouchet sculp.t

Imp. Ch. Chardon aîné

DE LA

VANITÉ DES INSTITUTIONS

FONDÉES PAR LE SOPHISME

MÉLANGES

POUR FAIRE SUITE

AUX RUINES DE LA MONARCHIE FRANÇAISE

PAR

LOUIS REVELIÈRE

Député de la Loire-Inférieure sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X.

ECOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE
H 995

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

PARIS
90, RUE BONAPARTE, 90

LYON
2, RUE BELLECOUR, 2

1880

AVANT-PROPOS DE L'ÉDITEUR

Des circonstances indépendantes de notre volonté ne nous ont pas permis de faire imprimer ces *Mélanges* en même temps que les *Ruines de la monarchie française*. Nous le regrettons, car ils sont comme l'appendice ou plutôt le complément du premier ouvrage.

Dans ce dernier l'auteur développe et discute avec plus d'étendue certains systèmes, certaines théories dont l'application et surtout la glorification ont fait sortir la France des voies qui lui étaient tracées par son génie, par son histoire et par les traditions tutélaires de son antique et glorieuse monarchie : véritables traditions nationales celles-là, elles ne consistent pas dans l'instabilité perpétuelle proclamée par un des oracles du parti républicain comme l'idéal du gouvernement d'un grand peuple. Il est donc vrai : tant qu'on n'en aura pas fini avec la légende de la Révolution, c'est en vain qu'on aura travaillé à l'œuvre de la reconstitution de la patrie, et cherché à lui rendre et ses forces et son ancienne splendeur.

Ici M. Revelière signale et combat les hommes, ou mieux, les enseignements écrits et parlés des hommes qui représentent plus particulièrement ces systèmes et en sont comme la personnification. Il expose le principe et le développement des institutions dont ces mêmes hommes ont altéré la source et perverti le sens.

C'est ainsi qu'il fait voir en quelques lignes *à quoi se réduit la révolution de* 1830. Vainement l'imagination surexcitée des vainqueurs, qui s'affublaient du titre de *héros*, s'est-elle efforcée de transformer en *glorieuses* ces néfastes journées. En abaissant le caractère national chaque jour amoindri sous le joug de la prétendue alliance anglaise, la révolution de Juillet a façonné la France à toutes les humiliations qu'elle a subies depuis sans en avoir conscience ; car, perdant la mémoire avec le patriotisme, elle ne s'est pas souvenue que la grandeur britannique était faite des débris de la grandeur française.

Comme ce Frédéric II que Voltaire, dans son épître à Horace, appelle *mon* Frédéric, était sûr de la connivence de nos philosophes, un autre audacieux, qui n'est pas non plus de nos amis (il l'a bien prouvé) et dont le diagnostic scrutait avec une ruse et une patience teutoniques le mal dont nous souffrions, ne put-il pas lui aussi compter longtemps sur la faveur d'une certaine coterie de nos politiques ? Hélas ! il est bien loin de nous le temps où Turenne, écho vivant du patriotisme national, s'écriait : « Tant qu'il y aura des Allemands de ce

côté du Rhin, pas un homme d'armes dans toute la France ne doit demeurer en repos. »

Mais revenons à cette fatale révolution de Juillet; n'a-t-elle pas été reniée publiquement par certains de ses auteurs et des plus avoués? Le conseiller Madier de Montjau, sollicité par sa conscience inquiète et troublée, demandait continuellement pardon à Dieu et aux hommes d'y avoir coopéré, et cela partout, en pleine cour de Cassation même, au grand déplaisir du procureur général Dupin, lui que le repentir n'a jamais visité. Le célèbre banquier Laffitte, inspiré par un pareil mouvement de contrition, faisait avec humilité une confession semblable à la tribune de la Chambre des députés. Enfin pour n'être pas exprimés si haut ces sentiments n'étaient-ils pas ceux d'un grand nombre d'honnêtes gens fourvoyés et désenchantés qui, avec bien plus de raison qu'un ministre de Louis-Philippe parlant de la Restauration, auraient pu s'écrier que le gouvernement de Juillet leur faisait mal au cœur? Quel souvenir reste-t-il donc de cette monarchie contrefaite, comme l'appelait M. de Chateaubriand, de ce gouvernement qualifié par La Fayette la meilleure des républiques? Rien, sinon la honte de l'indemnité Pritchard et l'humble clause d'un testament par laquelle l'héritier du roi des barricades, le père du comte de Paris, recommande à son fils d'être le serviteur de la Révolution!

Abandonnant au plus vite ce sujet attristant, l'auteur a voulu explorer les livres qui, par leur action directe

et funeste sur la Restauration, ont le plus contribué à la dépopulariser, puis à la renverser pour fonder à sa place le règne dépravé des sophistes.

Tel est le but des trois études successives dans lesquelles il examine tour à tour et dissèque pour ainsi dire d'un scalpel délicat et sûr, avec autant de sagacité que de pénétration :

1° Les écrits historiques et politiques de M. Guizot;

2° L'*Histoire de la Révolution* de M. Thiers;

3° Le *Mémorial de Sainte-Hélène*.

Ces œuvres et leurs auteurs M. Revelière les a déjà plus d'une fois pris à partie dans le cours de son premier ouvrage, notamment M. Guizot, à raison du rôle prépondérant qu'il a joué dans la *doctrine*. Mais cette fois il ne craint pas d'aborder en face et de prendre corps à corps les écrits et les enseignements de cet homme si renommé; il en tire les plus ingénieuses déductions et résume ses observations critiques et philosophiques, tant sur le politique et l'écrivain que sur la secte tout entière.

En discutant et combattant de toutes ses forces la thèse historique imaginée et soutenue par M. Guizot, il est amené à parler incidemment des œuvres d'Augustin Thierry. Tout en rendant un juste hommage aux grandes qualités du consciencieux historien, il montre combien son opinion sur le tiers état, opinion qu'il partage d'ailleurs avec M. Guizot, manque absolument de solidité et de vraisemblance. De cette fantasmagorie

est sortie toute une école historique dont se sont aveuglément et passionnément éprises et inspirées les nouvelles générations.

Après M. Guizot, M. Thiers : dans le sentiment de l'auteur, M. Thiers n'a pas fait l'histoire de la Révolution; c'est son panégyrique qu'il se proposa et qu'il eut mission d'écrire pour combattre la Restauration. Sans méconnaître la supériorité de l'homme d'État, et les heureux dons qui le distinguent, il reproche à l'historien, dont le talent méritait une plus noble inspiration et le jugement plus d'indépendance, il lui reproche de s'être laissé imposer un rôle que sa passion ambitieuse et peut-être aussi ses préjugés personnels n'ont pas tardé à prendre au sérieux, et qu'il s'est approprié pendant toute sa carrière.

Arrivé à un âge avancé, alors que depuis longtemps il était éloigné du maniement des affaires publiques, M. Thiers s'est trouvé activement mêlé à de grandes catastrophes et à de grandes douleurs, et bien que son ardeur, son talent et sa robuste vieillesse se soient montrés souvent à la hauteur d'une tâche immense et cruelle, sa conduite a été diversement appréciée. Sans doute quelques-uns l'ont exaltée outre mesure, mais d'autres peut-être lui ont mesuré trop parcimonieusement l'éloge; car si dans maintes circonstances une personnalité ambitieuse et souvent mesquine a été le principal mobile de ses actions, on ne saurait oublier ni son zèle ardent, ni les services réels rendus par lui,

ou du moins qu'il s'est efforcé de rendre à la France agonisante.

Nous ne voulons rien dire (aurions-nous qualité pour cela ?) contre le patriotisme et l'habileté de cet homme remarquable qui apparemment n'a pu faire mieux qu'il a fait. Toutefois ce qu'on pourra peut-être un jour reprocher à sa mémoire n'est pas précisément ce qu'il a fait ; mais pourquoi ne connut-il pas l'abnégation personnelle? et qui donc l'empêcha de mettre la patrie avant lui-même? Alors il eût été vraiment illustre. Peut-être pour sa gloire eût-il été désirable que M. Thiers quittât la vie en même temps que le dernier soldat allemand quittait le sol de la France démembrée. Cependant gardons-nous d'anticiper sur le jugement de l'histoire [1].

A un autre point de vue que l'*Histoire de la Révolution*, mais avec le même succès, le *Mémorial de Sainte-Hélène* porta un coup fatal à la monarchie légitime en réveillant tous les souvenirs de gloire de l'Empire, et en présentant comme une légende la vie et par-dessus tout les derniers moments du héros idéalisé, offert à la piété et à l'exaltation des fidèles comme un martyr de son amour pour la France [2].

1. A la suite du jugement de l'auteur sur l'*Histoire de la Révolution* par M. Thiers nous avons cru pouvoir insérer son opinion sur l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, bien que cette étude plus récente n'entre pas dans le cadre des livres qui ont nui à la Restauration.

2. Béranger, le célèbre chansonnier, dont les chansons, souvent charmantes, grimacent aussi trop souvent le pamphlet, pourrait à bon droit revendiquer une bonne part dans le réveil napoléonien. N'a-t-il

« La publication des Mémoires de M. de Las-Cases, dit l'auteur, et l'apothéose devenue populaire du prisonnier de Sainte-Hélène ont plus contribué que les hostilités et les complots eux-mêmes à l'affaiblissement et au mépris de l'autorité royale. »

Ce livre fut inspiré surtout dans le but d'atténuer certains détails délicats, certains actes injustifiables de l'histoire du héros en jetant quelque doute dans les esprits même les plus prévenus : ce but fut complètement atteint[1].

Passant ensuite aux institutions dont les fruits amers ont démontré la dangereuse influence, l'auteur consacre deux autres articles, l'un à l'enseignement, l'autre à la presse.

Il montre l'enseignement surpris et enchaîné par

pas chanté Napoléon presque autant que Frétillon ? N'a-t-il pas poétisé et popularisé la légende napoléonienne ?

L'humble toit dans cinquante ans,
Ne connaîtra pas d'autre histoire.

Béranger a fait une guerre perfide et populaire à la royauté. Les refrains de ses chansons se répétaient dans tous les rangs de la société, mais surtout dans l'atelier, où *les Hommes noirs* et *la Marquise de Pretintailles* étaient sur les lèvres de tous les ouvriers.

1. Pour ne citer qu'un fait à l'appui de cette opinion, nous prions le lecteur de se reporter à un article de M. le comte d'Haussonville sur *l'Église romaine et le premier empire* inséré dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er août 1868, page 628.

Il rapporte une scène de violence incroyable faite par l'empereur, en plein conseil d'État, à M. Portalis, au sujet de l'abbé d'Astros.

Dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* cette scène est représentée comme une sorte d'admonition paternelle.

l'Université après avoir été séparé de l'éducation et de l'instruction religieuse, ses sœurs aînées ou plutôt ses tutrices naturelles. C'est l'esprit révolutionnaire qui fatalement poursuivait la corruption systématique de l'éducation, et c'est au monopole universitaire qu'il confiait cette tâche. Mais en empruntant à Napoléon l'Université, cette arme redoutable, la Révolution en altéra la pensée pour la façonner à ses desseins. En effet, comme le dit M. Revelière, « le restaurateur du culte n'entendait pas rendre son bienfait stérile en écartant l'enfance du sein maternel de la religion ». D'ailleurs l'intention de l'empereur de confier l'Université à une congrégation religieuse paraît clairement démontrée. On trouve une preuve éclatante de cette opinion dans un ouvrage de M. Rendu. C'est un saisissant monologue de l'empereur Napoléon Ier posant, avec M. de Fontanes, les premières bases de l'Université.

« ... Il (l'empereur) venait de parler de la nécessité de donner un lest à l'âme des jeunes gens par l'éducation. Il faut, disait-il, me faire des hommes... Et vous croyez, s'écria-t-il tout à coup en élevant la voix et comme s'adressant à un adversaire invisible, vous croyez que l'homme peut être homme s'il n'a pas Dieu ! Sur quel point d'appui posera-t-il son levier pour soulever le monde, le monde de ses passions et de ses fureurs ? L'homme sans Dieu je l'ai vu à l'œuvre depuis 1793. Cet homme-là on ne le gouverne pas, on le mitraille.

« De cet homme-là j'en ai assez. Ah ! et c'est cet

homme-là que vous voudriez faire sortir de mes lycées? Non, non, pour former l'homme qu'il me faut, je me mettrai avec Dieu; car il s'agit de créer, et vous n'avez pas encore trouvé le pouvoir créateur apparemment! »

Quoique traitée il y a longtemps déjà par l'auteur et particulièrement au point de vue du gouvernement de la Restauration, jamais question ne fut plus actuelle que celle de l'enseignement. Jamais peut-être ce problème ne passionna autant les esprits et ne fit déborder un tel déluge de paroles et verser de tels flots d'encre. C'est que jamais non plus la liberté du père de famille ne fut menacée avec une telle audace, une telle passion et de tels artifices, dans ce qu'elle a de plus cher et de plus précieux, sa religion et l'avenir de ses enfants. L'État seul désormais doit être maître d'école à tous les degrés[1].

Quant à la presse, selon M. Revelière, la différence est grande et doit être grande entre la liberté du livre et celle du journal, la liberté de l'imprimerie et celle de la presse proprement dite. Les ministres de la Restauration ou n'ont pas compris ou n'ont pas voulu comprendre cette distinction. De là tant de mécomptes.

1. Nous ne croyons pas sans intérêt de citer à ce propos le passage suivant d'un discours prononcé par M. Guizot à la Chambre des députés en 1837 :

«.... Avant 1789 il y avait en France en fait d'éducation une grande et active concurrence entre tous les établissements particuliers, toutes les congrégations, toutes les fondations savantes, littéraires, religieuses qui s'occupaient d'instruction publique. Cette concurrence était très active, très efficace, et c'est à cette concurrence qu'ont été dus en grande partie les bienfaits du système d'éducation de cette époque. »

C'est qu'on est ici en présence d'une grande puissance qui est à la tête d'une armée véritable, fortement organisée, maîtresse de toutes les positions et dont les conquêtes s'étendent chaque jour davantage. L'imprimerie est l'artillerie de la pensée, a dit Rivarol. S'il s'agit de la presse périodique, c'est bien en effet l'artillerie, mais l'artillerie avec tous ses perfectionnements meurtriers, ses engins à longue portée et toujours en batterie. Ne dispose-t-elle pas aussi, cette presse, de l'arme perfide et non moins dangereuse des muets du sérail, et ne peut-elle pas étrangler un homme dans l'ombre et l'impunité ? N'est-ce pas ce qu'on a coutume d'appeler la conspiration du silence ?

Vient ensuite un travail plein de fine critique et de haute philosophie sur la littérature considérée comme expression de la société. L'auteur expose les rapports de la littérature avec les idées et les mœurs ; estimant la qualité bien supérieure à la quantité, il croit pouvoir affirmer que l'abus des lettres n'en est pas la renaissance. Le trafic de la propriété littéraire, les privilèges que s'attribuent les gens de lettres, sont aussi à ses yeux un signe manifeste de décadence et non point de progrès. Il en est de même de la multiplicité des académies : il n'y voit que leur dégénération.

Mais ne s'expose-t-il pas à être traité comme un blasphémateur par certains idolâtres, j'allais dire hugolâtres, pour avoir osé mettre en doute la divinité d'un grand poète et contester son apothéose ?

Lorsque en 1878 nous publiâmes les *Ruines de la monarchie française*, cette explosion virile d'une âme avide de vérité et de justice, cette voix qui sortait d'un tombeau pour révéler tout un monde d'idées et de pensées nouvelles, nouvelles tant elles sont loin de l'esprit du jour, nous disions qu'il s'agissait d'une œuvre de bonne foi et de conscience. C'était demander le concours des gens de bien, des esprits éclairés, et, déclarons-le sans détour, des hommes courageux, de ceux que le désespoir n'a pas gagnés : ce livre s'adressait à ceux-là seulement qui aiment et cherchent la vérité malgré ses périls. Eux seuls en effet peuvent la compléter, interpréter ce qu'elle aurait d'obscur et suppléer à son insuffisance. Or ce concours, il ne nous a point fait défaut [1].

Aujourd'hui encore, à propos de ces *Mélanges*, véritable complément, nous l'avons dit, des *Ruines de la monarchie française*, nous faisons le même appel au même public qui, applaudissant aux profondes et énergiques convictions de l'auteur, a su accueillir comme elles le méritaient ces hautes et fermes vérités dont le siècle présent a conçu le dégoût et l'aversion. Nous lui demandons son concours persévérant et éclairé pour répandre et faire goûter ce dernier livre qui, à l'instar

1. Nous ne laisserons pas échapper cette occasion d'exprimer ici toute notre gratitude à MM. Coquille, Barbey d'Aurevilly, de la Gournerie, etc..., à tous ceux en un mot dont la plume vaillante s'est associée généreusement à l'auteur des *Ruines de la monarchie française* pour combattre avec lui et aussi pour lui le bon combat.

du premier, plutôt que de chercher à prodiguer de nouvelles connaissances, s'efforce de déraciner ce nombre infini d'idées fausses ou dangereuses enseignées aussi bien du haut de la chaire professorale et de la tribune aux harangues que sur la place publique ; idées fausses désormais gravées dans les esprits, faisant pour ainsi dire partie de la constitution des générations successives issues de la Révolution, et pour lesquelles, c'est le cas de le redire, il n'y a plus de Pyrénées.

On prétend que dans une lettre adressée à sa femme avant de mourir, Moncasi, celui qui avait osé attenter à la vie du roi d'Espagne, recommande à celle-ci de dire à sa fille, quand elle aura l'âge de raison, que son père n'était pas un criminel, bien qu'il soit mort sur l'échafaud.

Où trouver une preuve plus manifeste, mais aussi plus triste et plus désespérante des profonds ravages exercés dans les esprits et dans les consciences par les doctrines dont nous signalions le danger? Assassiner un roi n'est pas un crime : tant s'en faut, c'est une action louable, héroïque même dans la pensée intime de Moncasi, aussi bien que dans les conséquences logiques des théories et des préceptes révolutionnaires.

N'est-ce pas rendre un service signalé à la société en péril que de combattre un système qui, après avoir corrompu les esprits et les cœurs, égaré les consciences en bannissant Dieu, renversé ou plutôt interverti les notions du bien et du mal, enfante de telles monstruo-

sités? L'écrivain qui entreprend courageusement cette lutte vraiment patriotique ne mérite-t-il donc pas d'être applaudi, et ses écrits ne doivent-ils pas être propagés?

On ne saurait nous reprocher, ce semble, les termes respectueusement sympathiques et partant louangeurs qui naissent naturellement sous notre plume lorsque nous avons à parler des *Ruines de la monarchie française* et du livre qui vient aujourd'hui compléter cette œuvre si justement appréciée, ne sommes-nous pas autorisé à le dire aujourd'hui? Il y aurait en vérité injustice, ou tout au moins inconséquence à nous adresser ce reproche dans un temps où la plupart des publicistes et de nos représentants à tous les degrés, et ils sont nombreux, semblent ne pouvoir trouver d'expressions assez hyperboliques pour publier leur mutuelle admiration.

Tantôt c'est le si remarquable discours de l'honorable, du très honorable M. X..., tantôt l'éloquent, le très éloquent M. Z..., ou bien encore l'éminent homme d'État..., etc..., et cela précisément lorsque, de l'aveu confus et attristé du plus grand nombre, hommes d'État et hommes éminents font, hélas! absolument défaut. La place n'est-elle pas conquise par le *positivisme* et le *réalisme*, deux vilains mots aussi bien que deux vilaines choses, qui règnent partout en maîtres, dans la politique et dans les arts, dans les mœurs et dans le langage?

Mais si nous n'éprouvons qu'admiration sympathique et respectueuse pour l'œuvre saine et vaillante à laquelle

d'aucuns ne manqueront pas d'attribuer les épithètes sacramentelles de *cléricale* et de *réactionnaire*, nous ne pouvons résister à la tentation de citer ici, en l'accentuant aussi d'un point d'admiration, le passage d'une lettre fort curieuse de feu Lanfrey dont les sentiments sincèrement républicains ne sont mis en doute par personne. Cette lettre est adressée à un écrivain contemporain peu révolutionnaire sans doute.

« .... J'ai trouvé dans vos ouvrages, monsieur, ce que j'ai cherché en vain dans la plupart des œuvres contemporaines, un accent fier et viril, une volonté généreuse et forte, révoltée contre le joug de la foule imbécile ; un homme enfin.

« En France il n'y a plus d'hommes. On a systématiquement tué l'homme au profit du peuple, des masses, comme disaient nos législateurs écervelés. — Puis un beau jour on s'est aperçu que ce peuple n'avait jamais existé qu'en projet, et que ces masses étaient un troupeau mi-parti de moutons et de tigres. C'est une triste histoire. Nous avons, monsieur, à relever l'âme humaine contre l'aveugle et brutale tyrannie des multitudes. C'est une noble tâche où je vous crois appelé à jouer un beau rôle.... »

Les pensées et les termes énergiques de cette lettre ne semblent-ils pas à l'adresse de l'auteur des *Ruines de la monarchie française?* Aussi n'hésitons-nous pas à les retenir pour les invoquer à l'appui de nos sentiments, car ils nous sont un encouragement à persister dans

nos convictions sur l'utilité incontestable de la publication que nous avons entreprise et que nous complétons aujourd'hui.

Oui, si M. Revelière a pu édifier un tel monument, écrire ce livre *qui fut sa vie... avec cette largeur de vues historiques, cette prodigieuse abondance de détails, cette implacable impartialité*, ainsi que l'a dit excellemment un célèbre et brillant critique [1], c'est qu'il était bien doué : il avait dans l'esprit une pénétration, une étendue et une force rares. Mûri par la saine et robuste éducation qu'on recevait alors dans les maisons religieuses d'instruction, non moins que par les événements inouïs qui se précipitaient chaque jour, chaque heure, il a vu se développer la Révolution ; il a su, quoique jeune encore, se former une opinion vraie, indépendante, sur les hommes et sur les choses de cette époque à jamais néfaste. N'avait-il pas acquis même le triste privilège de pouvoir s'écrier avec le héros de l'*Énéide :*

. . . . . quæque ipse miserrima vidi,
Et quorum pars magna fui. . . . . ?

Puis plus tard, témoin attristé, souvent aussi acteur courageux, mais toujours clairvoyant, il assistait à toutes les péripéties de ce drame sans fin, dont la Restauration n'a été à ses yeux qu'un épisode douloureux et décevant. N'était-on pas en droit d'espérer alors que la France conquise, humiliée, sur le point de périr, mais

1. M. Barbey d'Aurevilly.

enfin désabusée et répudiant toutes les erreurs de son orgueil, s'empresserait de se réfugier loyalement, sincèrement sous le sceptre paternel de ses anciens rois, au sein de ses vieilles traditions ?

Si M. Revelière a eu le rare privilège d'acquérir de bonne heure une grande maturité de jugement, il avait aussi une fraîcheur et une fécondité d'imagination qui donnaient un charme et un attrait tout-puissants à sa conversation si fertile en souvenirs, en judicieuses et fines observations. Cette vigueur, cette lucidité d'esprit, ce *mens sana in corpore sano*, il lui a été donné par une grâce particulière de les conserver intactes jusque dans un âge très avancé, jusqu'au dernier jour de sa longue et féconde vie. Sa verte vieillesse savait encore allier une douce gaieté à une inépuisable indulgence, fruit de son expérience et de sa bonté. On se tromperait donc grandement si l'on croyait qu'il fut un misanthrope austère et chagrin, ce flagellateur implacable de l'endurcissement de ses contemporains. Non : cet esprit calme, ferme et libre, aux allures simples et convaincues, n'en était pas moins un cœur pétri de tolérance et d'aménité.

L. REVELIÈRE.

Dampierre, décembre 1879.

DE LA

VANITÉ DES INSTITUTIONS

FONDÉES PAR LE SOPHISME

I

A QUOI SE RÉDUIT LA RÉVOLUTION DE 1830

Les déclamations de l'Assemblée constituante n'ayant servi que de prélude à celles de la Convention, qui s'est appliquée à bafouer et à décimer ses prédécesseurs, ceux-ci ont eu honte de leurs mécomptes, et se sont résignés à subir les consolations et les démentis que leur offrit le sceptre impérial ; mais aucun d'eux n'a été corrigé par l'expérience ni désenchanté de ses illusions ; dès que le gouvernement débonnaire de la Restauration eut relâché les nœuds d'or et de soie qui les attachaient à l'Empire, ils se sont réveillés comme d'un sommeil léthargique, pendant lequel ils n'avaient rien oublié et rien appris ; ce reproche, ils l'ont encouru à plus justre titre que ceux auxquels ils ont osé l'adresser.

Plusieurs de ces réformateurs émérites auraient hésité peut-être à risquer le repos de leur vieillesse s'ils avaient été seuls à se lamenter du retour de la royauté

héréditaire. Mais ils avaient fait école ; leurs nombreux disciples, en se groupant autour d'eux, leur firent honte d'une inertie qu'ils traitaient de lâcheté. L'octroi de la Charte aurait contenté des esprits libres et modérés ; ce fut au contraire ce qui humilia les plus résolus et encouragea les plus timides. La Charte leur servit à la fois d'abri et d'arme offensive : tandis qu'ils se retranchaient derrière les concessions déjà faites, ils en sapaient les bases pour que le trône, fondé sur elles, tombât avec elles.

On sait quelle fut la recrudescence des idées révolutionnaires sous la Restauration ; elles pénétrèrent des sociétés secrètes dans les assemblées, et de la tribune dans les tavernes et les boutiques. Une secte de sophistes se faufila dans les salons et dans les cabinets, prêchant la modération et se proposant pour arbitre ; mais plus attentive à semer les défiances, à ébranler les convictions et à fortifier la révolte, en tempérant sa marche et en réglant ses mouvements. On crut donc le moment venu de faire revivre la Révolution toute radieuse et encore immaculée de 1789. Les fautes et l'aveuglement de la monarchie autorisaient et favorisaient cette expérience ; on se flatta d'autant plus de réussir cette fois à contenir la démocratie, qu'on avait déjà la main au pouvoir, que plus d'un ministère s'était appuyé sur la secte des doctrinaires, et que plusieurs ministres s'y étaient ouvertement affiliés. On était donc assuré que MM. Decaze, Louis, Pasquier et Molé passeraient à l'ennemi sans scrupule, et que plus d'un officier supérieur, à l'exemple du maréchal Maison et du général Gérard, donnerait un relief soldatesque à la conjuration.

Mais ce qui accroissait surtout la confiance peu mar-

tiale des conspirateurs, c'est que le duc d'Orléans, sorti plus riche et plus prudent des catacombes de la première révolution, semblait avoir été conservé tout exprès pour servir de pivot, ou au pis aller de refuge à la seconde. Il souriait à tous les mécontents, serrait la main à tous les membres de l'opposition, pansait ses blessés et soudoyait ses *condottieri;* on ne pouvait donc pas douter de lui.

Toutefois, ces habiles préparateurs de complots, ces serviteurs infidèles de la légitimité, ces gladiateurs du journal et de la tribune, ne sont pas dans l'usage de payer de leurs personnes; il leur faut, pour dénouer leurs trames, des hommes d'action, des bras nerveux et des séides sans arrière-pensée. Ces redoutables auxiliaires ont aussi leur expérience; ils ont appris de leurs devanciers à peser la récompense dont on paye leurs services quand on n'a plus besoin d'eux; ils ne se contentèrent pas de vaines promesses, ils voulurent des gages et des places. Tous ne sont pas des dupes aussi crédules que Lafayette, ou des meurtriers aussi muets que Louvel.

Voilà tout le secret du succès et de l'impuissance de la faction d'Orléans. Vouée à la Révolution par tous les gages qu'elle lui a donnés, elle ne sera jamais que son instrument et son jouet. Tous les efforts de Louis-Philippe n'iront jamais jusqu'à secouer le joug qui fait sa sûreté. Maintenir, en s'en prévalant, les abus, et enrôler tous les parasites de la Restauration, son habileté ne saurait aller au delà. Les gens de cœur s'éloignant avec dégoût de ses conseils, il est condamné à n'y réunir que des notabilités suspectes, des faiseurs sans vergogne ou des capacités doctrinaires.

La Providence devait au monde ce dernier exemple de la vanité des théories philosophiques substituées à la loi naturelle qui régit les sociétés, et de l'impuissance des capacités qui prétendent discipliner et justifier les révolutions. Sans cette épreuve décisive, les sophistes auraient encore le courage de répéter que si la constitution de 1789 a dégénéré en démagogie, en cruautés sauvages et en dissolution sociale, c'est uniquement pour n'avoir pas été appliquée par des sages, des patriotes sincères et des génies d'élite, pareils à ceux qui l'avaient conçue. Ces citoyens désintéressés, ces philanthropes romanesques, ces réformateurs modérés se sont retrouvés en 1815 en plus grand nombre qu'en 1789, animés des mêmes intentions libérales, et de plus, avertis par le spectacle des excès auxquels ils avaient assisté, dont ils avaient souffert et qu'ils avaient énergiquement désavoués.

Eh bien! ces apôtres de la vérité, ces pères de la doctrine constitutionnelle ont été mis à même par l'auteur de la Charte de reprendre l'œuvre si violemment interrompue par la hache de 1793, ou plutôt (pour se conformer à leur pieuse pensée) si étrangement dénaturée par leurs complices. Ils ont voulu, sincèrement sans doute, faire jouir la Restauration du fruit de leur expérience; et après que toute leur habileté n'eut abouti qu'à la renverser, ils ont essayé de persuader à ceux qui auraient pu douter de leur infaillibilité, qu'elle seule s'est trouvée incompatible avec les institutions concédées pourtant par elle-même et spontanément.

L'avènement de 1830 a fait disparaître tout ce que le principe monarchique avait de sérieux et ce que les souvenirs du passé pouvaient opposer d'obstacles à la

transformation du pays. Pour y parvenir il avait bien fallu subir l'alliance de cette redoutable faction sans laquelle il n'y a pas d'émeute et dont la force aveugle ne connaît pas de frein. Peut-être même a-t-elle fait hésiter les plus résolus; mais on ne pouvait rien sans elle, et une fois soulevée elle eût fait de ses douteux auxiliaires ce que la Montagne a fait des Girondins. Cependant, grâce à l'énergie d'un ministre[1] que les subtilités doctrinaires n'avaient pas énervé, ils ont pu échapper à ce danger, et contenir l'élément démocratique qu'ils avaient imprudemment sollicité. Ils sont donc parvenus à fonder le gouvernement illégitime et débile qu'ils avaient rêvé; ils l'ont soumis à toutes les épreuves qu'ils avaient médité d'affronter.

Le fils du régicide pour roi, des capacités de journal ou d'amphithéâtre pour ministres et la loquacité parlementaire pour appui : certes, rien ne manquait à nos expérimentateurs en récidive pour exercer librement leur scalpel sur une société changée *in anima vili*. Ils en ont en effet disséqué subtilement les fibres relâchées, ils en ont mis à nu les infirmités cachées ; mais s'ils ont réussi à prévenir les réactions de ce qui lui restait de vie, c'est qu'ils ont opéré sur un malade réduit à l'insensibilité du cadavre, et tout leur art s'est borné à seconder les progrès de sa décomposition.

Jamais, en effet, la corruption, la bassesse et la sottise n'avaient obtenu une protection plus cynique, un triomphe plus universel. Toutes les administrations furent envahies à la fois par ces capacités cosmopolites qui ne sont propres à tout que parce qu'elles ne s'appli-

1. Casimir Périer.

quent à rien ; la désorganisation fut aussi complète qu'en 93, mais bien plus rapide. La curée des emplois remplaça les confiscations ; on ne pouvait plus les infliger aux ordres de la noblesse et du clergé, puisqu'ils étaient dépouillés depuis longtemps.

Trente millions furent impudemment soustraits au Trésor pour en gratifier les industriels et les banquiers qui avaient servi l'émeute [1] ; et les ministres doctrinaires, pairs ou députés, que le monarque détrôné avait honorés de sa confiance ou de ses faveurs, ne se donnèrent pas le temps de se voiler la face ou de changer de masque pour passer à l'ennemi [2]. Les notabilités du nouvel ordre de choses furent des professeurs et des avocats, parce que le trafic de la parole y fut le commerce le plus encouragé et le plus productif. Le pédantisme des premiers, oracles gourmés exercés à parler seuls et sans contradiction, passa pour de l'éloquence, et la faconde banale des seconds, pour de l'habileté : race souple et vénale de courtisans et de courtiers.

Cette prostitution de l'autorité aux mains les plus disposées à en abuser ne pouvait tarder longtemps à

1. M. Laffitte, soit pour son compte, soit au nom de quelques insolvables cautionnés ou commandités par lui, en eut la meilleure part. Ajoutez-y le prix de la forêt achetée 13 millions par Louis-Philippe, les treize millions prêtés sans intérêt par la Banque, les quatre millions mis à la charge de l'État par le banquier ministre pour se dégager de sa garantie de l'indemnité de Saint-Domingue et les 50 0/0 de déficit sur les cinq ou six millions déposés dans sa caisse pour les légataires de Napoléon, et l'on se convaincra que 1830 fut pour ce banquier une spéculation de plus de trente millions, sans compter les dons du prince, etc.

2. MM. Decazes, Molé, Louis et leur suite ont été des transfuges fort appréciés du nouveau règne. Talleyrand ne faisait que suivre une habitude déjà invétérée. C'était son génie. Quant au gendre de Necker, M. le duc de Broglie, il fut fidèle aux traditions de ce ministre fatal à Louis XVI.

produire ses fruits. Le ministre de la justice et des cultes, pris en flagrant délit de prévarication et de vénalité, ne put être soustrait à l'arrêt flétrissant d'une cour d'assises. Son successeur, avocat comme lui, fut surpris par des agents de police dans la perpétration d'un acte humiliant de dépravation, dont son dépit et son emportement hâtèrent la publicité. Il est mort des suites de ce scandale ; les obsèques somptueuses qu'on lui décerna ne servirent qu'à donner plus de retentissement à cette infamie, en provoquant les sarcasmes de la multitude. Un autre membre du cabinet, poursuivi pour attentat aux mœurs et détournement de mineure, n'échappe à la honte d'une condamnation qu'en achetant le désistement de la plainte déjà acquise à la procédure. Celui des ministres porté le plus notoirement du prolétariat au Conseil, n'en sort que pour étaler dans ses voyages un luxe de satrape ; et lorsque, dans ses discours, il attesta la Providence et la morale, un rire ironique universel accueillit ses éloquentes paroles.

Le plus grave de ces hommes d'État demande avec enjouement à ses électeurs, auxquels il était inconnu avant leur vote, *s'ils se sentent corrompus?* Cet à-propos, d'un atticisme douteux, serait de bon goût peut-être, si les suffrages étaient spontanés, libres de toute influence officielle et inaccessibles à la brigue. Mais cette perfection désirable est trop éloignée de nos pratiques habituelles pour que sa supposition ne provoque pas le sourire aux lèvres de l'électeur le plus crédule. L'austérité sied à l'homme public comme au magistrat ; mais elle oblige, comme la noblesse ; et, lorsque le secrétariat d'un ministre est un tripot d'affaires dont les tribunaux signalent la corruption, il est difficile d'accorder

la tolérance de celui qui peut y porter remède, avec la vertu dont il fait profession. Le dédain des petits profits n'est pas précisément du désintéressement; il est souvent le signe d'une ambition qui ne se rassasierait pas de si peu; et le vertueux Robespierre n'est pas un type d'austérité pur d'hypocrisie et de convoitise. La pruderie qui s'effarouche d'une liberté trop familière peut souvent avoir à cacher quelque profonde dépravation.

Dans tous les temps et dans tous les pays, la séduction s'est entendue avec la flatterie pour corrompre les dispensateurs des grâces et des richesses. Pour elles, il n'y a ni portes closes ni bureaux inaccessibles.... le Tentateur n'a-t-il pas bien osé s'attaquer à Dieu même?

Mais partout la corruption est désavouée, et jamais on n'a bravé la pudeur publique en la protégeant ouvertement. Cette gloire exceptionnelle était réservée à la politique doctrinaire. Sous le règne de Louis-Philippe, des révélations inattendues sont venues confirmer les accusations les plus formelles de péculat et de vénalité. Les registres des agents de change et des banquiers, le cynisme des aveux et des exigences les moins déguisées, l'autorité des legs le plus clairement motivée, n'ont pas même inquiété certains fonctionnaires dans l'exploitation de leur industrie. Tout agent compromis ou diffamé en devenait plus cher à l'administration supérieure, soit qu'elle crût pouvoir compter sur le dévouement des coupables qu'elle couvrait de sa protection, soit qu'elle jugeât plus digne d'elle et plus habile d'affronter la conscience publique, que de céder à ses murmures [1].

1. Tous ces faits sont assez publics pour qu'il soit permis de s'abstenir d'y ajouter des noms propres. Mais il est à remarquer que les

Comment s'étonner après cela qu'il se soit glissé des escrocs de profession dans la familiarité du palais et des *grecs* parmi les aides de camp des princes? L'écuyer d'une grande princesse n'était-il pas un duc et pair, chef d'une nombreuse famille, portant un nom, je ne puis dire des plus anciens et des plus illustres, mais du moins des plus favorisés de l'ancien régime; et ce serviteur de la cour nouvelle en a-t-il moins été un infâme assassin? Cette âme vile, enflée des égards qu'avait obtenus le *mérite* de son rang, avait-elle imaginé que de plus grandes faveurs et la possibilité d'un mariage morganatique justifieraient son crime? Non, son éducation et ses sentiments libéraux ne suffiront jamais à expliquer son ambition et sa folie furieuse.

La politique extérieure et la guerre même, dont les succès ont le privilège ordinaire de faire illusion sur tant de renommées équivoques, n'ont pas servi, plus que son administration intérieure, à jeter un peu de lustre sur le règne du fils de Philippe-Égalité. Timide vassal du cabinet anglais, qui n'avait pas dédaigné de lui tendre la main pour sortir des barricades, il s'empressa de lui donner des gages de sa reconnaissance, et allait, au mépris de l'orgueil national, lui abandonner l'Algérie, si le ministère Peel, jugeant l'entretien d'une armée d'Afrique plus onéreux à la France que dangereux pour l'Angleterre, n'eût compati aux angoisses du roi constitutionnel. Mais par combien d'autres bassesses a-t-il reconnu cette condescendance!

prévarications d'un directeur des colonies, dénoncées à la tribune, ayant forcé le ministre à le renvoyer, on lui accorda la pension de retraite allouée aux loyaux serviteurs et la croix de commandeur pour consolation.

La Belgique, révoltée à notre exemple, s'offrait à la France révolutionnaire. Mais l'Angleterre y vit la rare occasion de se servir de Louis-Philippe, comme d'un instrument fourni par le hasard, pour arracher cette proie à son allié le souverain de la Hollande, et de disposer elle-même du trône vacant pour y placer le prince époux que la mort de la princesse Charlotte avait laissé à sa charge. Elle signifia donc à Louis-Philippe de lui en assurer la possession en s'emparant, comme l'instrument naturel des révolutions, de la place d'Anvers, dernier refuge en Belgique du monarque dépossédé. Pour prix de sa complaisance on voulut bien agréer la main de sa fille pour le prince Léopold, en quête d'une seconde femme.

Ce que cette négociation réunit d'intrigues de coulisses et de hontes diplomatiques, surpasse tout ce que l'histoire du machiavélisme italien au moyen âge offre de plus bizarre et de plus subtil. A la faveur d'une suite de protocoles dont Talleyrand édifia la cité de Londres, on obtint le désistement du roi de Hollande, et l'on traça le plan d'une comédie burlesque, dans laquelle se déploya tout l'appareil d'un armement sérieux et formidable.

Telle est l'origine du fameux siège d'Anvers, parodie jouée en présence de deux armées rassemblées pour assister, l'arme au bras, à ce spectacle sans but et sans raison d'être. La résistance des assiégés était notée d'avance comme une marche guerrière composée selon les règles de l'art. Mais l'attaque et la défense étaient sérieuses pour les acteurs, qu'on s'était bien gardé de mettre dans la confidence. Des parallèles furent tracées et des tranchées ouvertes où les princes d'Orléans sont

allés déployer, à la vue des camps saisis d'admiration, leur jeunesse martiale et leur industrie militaire. Les remparts furent foudroyés, la garnison décimée et la place démantelée. Nombre de braves tombèrent de part et d'autre, et leur sang paya le bâton de maréchal décerné au général en chef. Le génie, qui présidait à cette mise en scène militaire se surpassa dans l'art de réduire les places imprenables.

Cet étrange événement, perdu dans les ignominies dont se compose le règne de Louis-Philippe, semble être passé inaperçu, puisque l'histoire contemporaine se borne à l'enregistrer sans le flétrir. Et pourtant dans cette partie d'échecs jouée par la diplomatie anglo-française devant une galerie de souverains, les joueurs avaient impudemment substitué des têtes humaines aux pièces de l'échiquier; c'étaient de véritables soldats français ou alliés de la France qu'on immolait ainsi, comme des gladiateurs du cirque, pour l'amusement des spectateurs. Ce crime est sans excuse; il suffirait à l'auteur des protocoles de Londres d'en avoir été le simple instrument pour que son nom dût être noté d'infamie : or on l'a félicité d'en avoir été l'instigateur! Tout dans ce simulacre de siège, dans les combinaisons qui l'ont préparé et dans le pacte qui l'a suivi, témoigne de la profonde immoralité des cabinets qui l'ont toléré et de l'indignité des agents qui l'ont conseillé.

Dieu garde le pays d'une seconde entente cordiale avec l'Angleterre, semblable à celle dont Louis-Philippe se fit un mérite aux yeux du parti qui l'avait choisi. Les historiens éminents qui se sont faits ses ministres rendront du moins ce service à la France de déguiser les vérités qui la feraient rougir d'une suite d'actes de lâchetés

et de fourberies auxquels les plus vicieux gouvernements n'ont jamais pu l'accoutumer. M. Guizot pourra continuer d'exalter sa dextérité diplomatique dans sa négociation du mariage espagnol qui, aspirant à la main d'une reine et narguant l'opposition britannique, s'est rabattue sur celle d'une infante. Il sera toujours profitable à un habile de se féliciter même d'un échec; et ce qui aurait fait la honte du diplomate fait la gloire de l'orateur.

On en peut dire autant de la question d'Orient; mais si notre allié Méhémet-Ali a eu à se plaindre d'un lâche abandon, les menaces et les armements de M. Thiers ont vertement appris aux Anglais qu'on n'était pas leur dupe.

Ce parti pris de concessions à l'amour de la paix avait cela de profond et d'habile qu'il n'était que la conséquence rigoureuse d'un sytème préconçu. Les cantons suisses avaient eu l'espérance et peut-être le droit d'obtenir notre assistance dans la guerre dite du *Sunderbund*, mais leur liberté et leur religion ont dû disparaître sous la pression du pacte fédéral protégé par l'Angleterre et le protestantisme de M. Guizot.

La centralisation de la Confédération fut une œuvre révolutionnaire comme l'avènement des orléanistes; c'est dans cette entente secrète, sinon cordiale, que consiste la seule alliance durable sur laquelle repose la destinée finale de l'Europe civilisée. L'établissement de 1830 n'est lui-même qu'un épisode de la révolution sociale qui se prépare et les gouvernements qui lui succéderont en France ne pourront que l'ajourner en s'efforçant de la contenir, quand ils se feront volontairement ses complices ou ses instruments.

Sous la Restauration, toutes les forces morales sur

lesquelles s'appuient les gouvernements qui n'ont pas perdu le sens instinctif de la conservation, ont été négligées et abandonnées sans direction à ses ennemis, lesquels n'ont pas manqué de s'en faire autant d'armes offensives pour tromper et corrompre l'opinion. L'enseignement public, les livres propagés par les journaux politiques et la presse périodique n'ont cessé de battre en brèche la légitimité du pouvoir et la religion du pays. Celles-ci ont été mal défendues, puisqu'elles ont succombé; mais la victoire remportée par les doctrinaires n'a été pour eux qu'une mystification, puisqu'elle a été obtenue au profit exclusif de la Révolution.

L'enseignement, la croyance, la littérature et la presse ne se sont pas même soutenus, sous Louis-Philippe, au niveau auquel on les avait fait descendre, et leur progrès ne fut que celui de leur abaissement. L'autorité ne fit que continuer à se dégrader, l'instruction publique put répandre plus libéralement et sans craindre la concurrence cléricale, les notions philosophiques qui livrent au mépris de la jeunesse, comme des inventions humaines, les inspirations de la conscience et l'esprit de famille.

Un examen spécial du fonctionnement de ces trois arcs-boutants de notre nouveau mécanisme social ne serait peut-être pas inutile à l'architecte assez clairvoyant pour soupçonner qu'il menace ruine, et assez courageux pour entreprendre de le consolider. Sans nous associer à ses espérances, nous partageons ses alarmes, et nous croyons remplir un devoir de signaler à ses explorations quelques-unes des véritables causes de notre décadence. La civilisation même, haletante sous le progrès, ne se nourrit que de poisons depuis que

l'enseignement est exclusivement révolutionnaire, et la presse irréligieuse et servile.

Ce ne sont pas toujours les révolutions qui renversent les empires, ni les usurpations qui asservissent les peuples : on en pourrait citer qui ont affermi les pouvoirs ou régénéré les nations. Mais ces exceptions sont rares ; elles supposent une institution préexistante, assez forte pour résister à l'ébranlement de l'édifice entier, et douée d'un principe de vie assez énergique pour rester debout au milieu des ruines, en attendant qu'elle serve d'appui à de nouvelles constructions. Tel fut le sénat romain après l'expulsion des Tarquins, et la chambre des pairs d'Angleterre après l'exil des Stuarts. Telle fut aussi la dictature militaire du soldat qui sauva la France de sa révolution. Là une aristocratie intelligente concentra dans ses mains le pouvoir qu'elle partageait jusqu'alors avec le prince. Ici le privilège du sabre et le culte des vertus guerrières remplirent tout le vide que laissait l'absence du clergé et de la noblesse. Ni les uns ni les autres n'avaient à argumenter sur la nature de leur droit, ni à transiger avec des forces résistantes ou auxiliaires : ils personnifiaient une puissance réelle et indépendante, actuelle et incontestée. Ils ne faisaient que substituer une autorité présente à une autorité absente ; aussi l'obéissance spontanée des peuples est-elle venue en aide à l'aristocratie protectrice, comme au despotisme libérateur. Mais hors de ces conditions, les révolutions sont inertes ou nuisibles ; elles succombent ou abusent, énervent ou détruisent.

Celle de Juillet reposait sur une doctrine dissolvante qui ne contient aucun principe organisateur. La souve-

raineté du peuple, étant une négation, ne peut conférer logiquement aucune autorité permanente, et le pouvoir qui consent à lui devoir son origine, se condamne à ne vivre que de ruses et de parjures. Il faut que cette doctrine trompe pour être conséquente, et qu'elle se mente à elle-même pour se conserver. Aussi flotte-t-elle nécessairement entre la crainte et le besoin de la justice, la justice, sans laquelle aucun gouvernement ne dure, et qui est encore invoquée par ceux qu'elle accuse.

Qu'on ne s'étonne donc pas qu'un état de société fondé par le sophisme continue d'être soutenu, servi et défendu par des sophistes. Nous n'entreprendrons pas de relever les contradictions qui ressortent sans cesse de leurs maximes et de leurs actes, de leur orgueil tout démocratique et de leur despotisme pratique. Mais nous croyons que pour bien comprendre cette tyrannie subtile et ce règne de dépravation cynique, il n'est pas inutile d'explorer les livres qui l'ont préparé et les sources de l'enseignement qui s'est manifesté par ses fruits.

C'est cette considération qui nous a déterminé à donner un aperçu des ouvrages qui nous ont paru avoir exercé une action directe sur les destinées de la Restauration. L'un est l'apothéose de la Révolution, et l'autre la déification de l'homme qui se l'est appropriée par ses exploits et son génie. Mais il en existe un troisième, le promoteur en quelque sorte et le produit des deux autres, c'est la philosophie sophistique, c'est l'égoïsme travesti en code, c'est la *Doctrine*. Nous la comprendrons mieux en la personnifiant.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

II

DES LIVRES QUI ONT LE PLUS NUI A LA RESTAURATION

Quand j'aurai une province à châtier, je vous la donnerai à gouverner.

Paroles de FRÉDÉRIC II aux *doctrinaires*, ses amis.

Après avoir signalé les doctrines qui perpétuent l'esprit de révolution, il n'est pas inutile d'analyser les écrits qui les ont propagées. Le but secret de leurs auteurs et les rôles politiques qu'ils ont joués expliquent, mieux peut-être qu'une critique raisonnée, le néant de leurs principes et le peu de foi qu'ils y avaient eux-mêmes. Ils ont convoité d'abord avec ardeur la part de richesse et de pouvoir qu'ils se faisaient à la mesure de leur incommensurable orgueil ; et comme ils ont vu que les révolutions en avaient gratifié de plus médiocres qu'eux et de plus méchants peut-être, ils ont espéré qu'une révolution nouvelle leur ferait aussi une large place. Ils se mirent donc à encenser l'idole révolutionnaire, à flatter la jeunesse, à farder les traits hideux de la Convention, à donner le change aux préjugés populaires en leur accordant le droit de bourgeoisie ; sauf à se désavouer lorsqu'ils en seraient à l'application. Et dans cette prévision, ils ont enveloppé eur pensée de la phraséologie ordinaire aux discou-

reurs pour qui la philosophie et l'histoire sont lettres mortes et qu'il est réservé au commentateur de vivifier.

Nous croyons avoir démontré au premier livre des *Ruines de la monarchie française*, qu'il n'a pas existé en France de races primitives dont on ait pu constater la filiation jusqu'à nos jours, et dans le second livre du même ouvrage que toute capacité non appliquée est une abstraction exclusive des capacités pratiques, spéciales et éprouvées, auxquelles seules le pouvoir doive sa protection, et la société sa confiance. Mais pour bien juger de la portée de ces hypothèses philosophiques, il faut les étudier dans le laboratoire où elles ont été transmuées en système de gouvernement ; c'est ce qui nous a déterminé à lire les uns après les autres tous les écrits de M. Guizot, ceux mêmes où sa doctrine à peine en germe s'infiltre inaperçue, peut-être, de son auteur. On peut condamner et haïr les principes, mais non méconnaître l'unité de pensée et la persévérance logique qui ont présidé à leur propagation.

I. — Les livres de M. Guizot [1].

Un préjugé fort accrédité, à la honte de nos historiens sérieux, c'est que les mémoires particuliers sont non seulement plus amusants, mais plus instructifs que l'histoire elle-même.

1. Le lecteur remarquera sans peine que certains passages ont été empruntés par l'auteur à son ouvrage *les Ruines de la monarchie française* (non encore publié alors). Peut-être eussions-nous dû supprimer ces passages dans l'une ou l'autre des deux publications. Cependant dans la crainte d'affaiblir ou d'altérer la pensée de l'auteur, et surtout l'enchaînement de ses raisonnements, nous avons estimé qu'il serait préférable de laisser subsister ces répétitions.

Ce paradoxe pouvait se soutenir, avec quelque sincérité lorsque les collecteurs d'anecdotes, tels que Tallemant des Réaux, n'avaient d'autre ambition que de montrer, dans le négligé de la vie privée, les grands personnages que le monde n'avait été admis à contempler que dans la solennité de leurs habits de théâtre. Ce contraste a quelque chose d'attrayant pour la curiosité, de consolant pour l'envie, et peut être utile à l'étude des mœurs. Mais on ne saurait, sans se fourvoyer, accepter pour des documents historiques ou des enseignements de saine philosophie, cette foule de biographies délayées en volumes par la vanité des acteurs qui, pour avoir figuré passagèrement sur la scène politique, se prennent et se donnent naïvement pour les successeurs des hommes d'État dont ils ont appris les rôles et affecté le langage. Ils ne se posent devant le public que sur un piédestal au bas duquel brûle la cassolette obligée, d'où s'échappe un nuage d'encens destiné à former une auréole autour de leur front rayonnant d'idéal et de fumée.

Le culte de sa propre personne a progressé de nos jours, en raison inverse du taux des réputations, et beaucoup se croient des célébrités réelles, qui n'ont été que des comédiens.

Les *Confessions* de J.-J. Rousseau ont été contagieuses : il n'y a pas d'écrivain obscur qui, indigné de ses déceptions, ne menace ses détracteurs de se revêtir de son linceul pour venir protester contre leurs jugements. Cet exemple a fait taire jusqu'à la modestie du sexe; et des femmes de lettres qui, sans doute par un sentiment de pudeur, s'étaient couvert le visage d'un masque viril, n'ont pas craint, selon l'expression pitto-

resque du citoyen Proudhon, de se trousser comme pour convier le public à les flageller.

Qui n'a contemplé avec douleur les infirmités morales mises en relief par les *Mémoires d'Outre-Tombe*, sur l'une des gloires les moins contestées de notre âge?

Quel éditeur osera prendre sur lui de garantir la véracité de ceux du fameux diplomate à qui l'on doit cet axiome moral que : « La parole a été donnée à l'homme pour mentir ! »

La Révolution a bouleversé tant d'existences paisibles que l'ancienne constitution du pays aurait heureusement classées ; elle a semé de tant d'aventures imprévues les carrières les plus obscures ; fait une telle confusion de talents enfouis et d'incapacités glorifiées, que si chacun écrivait ses mémoires, les plus curieux peut-être ne seraient pas ceux des personnages qui ont figuré sur le théâtre et fait de leur plume la complice de leurs gestes honteux ou équivoques.

Nous pourrions citer tel soldat de la République dont les souvenirs auraient plus d'intérêt que ceux de beaucoup de généraux, et tel commis, ayant eu vingt ministres tués sous lui, dont il fut la providence, en dictant leurs rapports politiques et leurs allocutions parlementaires.

N'eussent-ils que le mérite de redire ce qu'ils ont vu ou entendu, et de s'effacer pour ne pas profaner par le contact de leur personnalité les évocations de leur mémoire naïve, ils l'emporteraient encore sur la solennité de la mise en scène de ceux sur lesquels le moule du décorateur a laissé son empreinte.

Plus d'un enfant du siècle a commencé par la guerre civile qui, fatalement engagé sous le drapeau de la

République, a continué de servir sous l'empire et sous la royauté, sans y avoir été appelé par sa vocation ni encouragé par la fortune ; plus d'un bourgeois, ignorant ou ignoré, a revêtu tour à tour la toge du magistrat ou l'habit brodé de l'administrateur civil ou militaire, et figuré, sans savoir le premier mot de son rôle, sur la scène parlementaire. Nous en avons connu, et des plus haut placés et des plus vantés, que le public trop clairvoyant n'a jamais pu prendre au sérieux.

On a vu des paladins parlementaires, des présidents à sonnette et des officiers de la garde nationale se pavaner au son des cymbales et de la réclame devant les lutteurs étonnés d'entendre résonner leurs noms oubliés. Ils continuaient à rêver du fauteuil qui leur prêtait son ampleur, de la tribune d'où la coterie qui les applaudissait leur semblait un vrai public, du palefroi ou du hausse-col sur lequel ou sous lequel ils se gourmaient avec tant de grâce. L'accueil glacial d'une postérité sitôt venue pour eux, les réfutations sévères d'une génération trop érudite, les sifflets mêmes d'un parterre mal-appris n'ont pas la vertu de troubler leur splendide sommeil; mais le silence et la solitude qui se font autour d'eux ménagent à leur réveil des déceptions que l'orgueil le plus impassible ne se dissimule qu'à demi.

Les hommes qui ont manié les affaires et attaché leur nom à de savants écrits, ont droit sans doute à une attention plus sérieuse, et, à l'annonce des *Mémoires* de M. Guizot, le public a dû naturellement s'attendre à des révélations curieuses, à des enseignements d'un ordre élevé, peut-être même à des confessions édifiantes, noble testament des âmes fortes et droites qui ont erré.

Eh quoi! pour les plus grands esprits il n'y a pas

d'expérience qui profite? L'ombre du flambeau qui répand la lumière autour d'eux ne leur laisse voir aucun des cailloux qui roulent sous leurs pieds ! Quel n'a pas été notre désappointement à la publication du premier volume de ces *Mémoires !* Rien sur l'histoire réelle de notre temps, par cette plume infatigable qui en avait fait une critique si transparente dans son *Histoire de la civilisation !* Rien sur les secrets d'État accumulés dans le portefeuille de l'auteur. Mais, que dis-je ! peut-être il considère comme un secret d'État la confidence qu'il daigne faire au lecteur sur l'existence d'une secte dont il fut l'un des maîtres, celle qui s'est fait connaître à la Restauration sous le nom plus mystique que significatif de *doctrinaire*. Mais c'est le secret de la comédie.

Il y a sans doute une certaine franchise à avouer qu'on appartient à une coterie, et une certaine audace à se donner pour son prophète. Toutefois, pour s'imposer à ce titre à l'admiration de ses lecteurs, il faut avoir une foi aussi robuste dans leur crédulité que dans son propre mérite ; et cette illusion n'est possible que dans l'orateur placide parlant seul, du haut de sa chaire professorale, à un auditoire qui n'a pas la réplique. Un tel privilège a bien pu s'étendre à la parole officielle de la secte, lorsqu'elle siégeait au banc ministériel ; mais, quelque infaillible que se croie le plus imposant de ses organes, il doit s'attendre à trouver des contradicteurs, et en désirer même, ne fût-ce que pour avoir l'occasion de les éclairer ou de les confondre.

La suprématie de l'école doctrinaire n'est pas encore assez reconnue en dehors du cercle étroit de ses adeptes pour avoir le droit de compter, non pas sur le suffrage universel, mais sur un semblant même de majorité,

puisque, selon la tradition constatée par la presse périodique, tous les initiés à ce sage cénacle tenaient sur un canapé.

Plus vieux que M. Guizot, nous connaissions avant lui les travestissements du génie des révolutions, et nous ne l'avons jamais vu plus perfide et plus dangereux que lorsqu'il affectait la modération dans les formes et le dogmatisme dans les mots. Il y a eu des modérateurs et des pédagogues, des raffinés et des girondins, des neutres faute de conviction et des ambitions de juste-milieu, bien avant qu'ils se nommassent doctrinaires, et qu'une agrégation de cupidités en commandite eût formulé son programme.

C'est cette secte qui pousse à la révolte et recule devant ses conséquences, qui fait des constitutions et prête la main à leur violation, qui tremblait devant Robespierre et le réhabilite après sa mort ; exercée dans l'art d'exciter et de démuseler les bêtes du cirque, elle n'a jamais eu celui de les apprivoiser ; elle désavoue les socialistes, et c'est elle qui les enfante, car ils sont plus qu'elle soumis aux lois de la logique. Vainement donc elle prétend échapper par de subtiles arguties à la solidarité des erreurs qu'elle a propagées, des complots qu'elle a encouragés et des crimes qu'elle a inspirés.

Tout son mérite se réduit à ranimer par un souffle anodin le feu prêt à s'éteindre, et, en acceptant la responsabilité de cette manœuvre clandestine, M. Guizot revendique en effet l'honneur d'avoir dirigé les hostilités contre la Restauration, gloire que nous ne lui contestons pas ; mais c'est précisément sur le choix des disciples qu'il honore de sa protection, sur le but suspect de leur association et le résultat définitif de leurs

bonnes intentions, que ses mémoires ont besoin d'un commentaire.

Nous croyons que l'école doctrinaire se vante en se donnant pour une secte nouvelle ; elle ne se compose guère que des sophistes et des déserteurs de tous les partis, qui se sont drapés tantôt en réformateurs, tantôt en modérateurs.

Dans un de ces soupers philosophiques auxquels Frédéric II conviait les beaux-esprits dont il faisait ses prôneurs et ses hérauts d'armes, les convives se livraient en toute liberté aux critiques les plus amères des gouvernements monarchiques, de leurs abus et de leurs injustices. Chacun s'évertuait à leur substituer ses propres rêveries et ses salutaires conceptions pour l'émancipation et le bonheur du genre humain, lorsque le royal amphitryon égaya ce grave débat parlementaire par le sarcasme que nous avons choisi pour épigraphe. En leur donnant par cette interruption soudaine la mesure d'estime qu'il accordait à leurs utopies et à leurs personnes, l'aimable despote était loin de se douter que les encyclopédistes, objets de ses cajoleries et de ses dédains, étaient sur le point de réaliser les sublimes théories que son génie pratique jugeait absurdes et coupables. Il n'a pas moins fallu que l'expérience faite sur la France pour déterminer le sens précis de la pensée du philosophe couronné, et expliquer sa prescience intuitive.

Les doctrinaires de nos jours ne sont que des échappés de cette école de faux sages dont le premier mérite est de ne croire qu'en elle-même. Mais ils ont sur leurs maîtres un avantage ; il est incontestable ; c'est le mépris de l'expérience que ceux-ci n'avaient pas. Ils ont

donc contribué, croyons-nous, et cela plus encore par leur concours que par leur opposition, au renversement de la dynastie; et s'ils ont déserté ou trahi la branche aînée, ils n'ont ni honoré ni rendu viable le règne de la branche cadette. C'est une vérité aujourd'hui trop irrévocablement acquise à l'histoire, par la honte, l'inconséquence et l'immoralité de ses actes, autant que par la platitude de sa chute.

Quand le lion populaire, qu'ils avaient agacé contre leurs adversaires, leur a montré les dents à eux-mêmes, ils n'ont encore trouvé d'autre moyen, pour échapper à sa colère, que la fuite ou la palinodie.

Le chef aujourd'hui avoué de ce parti, en nous donnant les mémoires de sa vie et l'apologie de ses doctrines, pour la justification de sa politique et l'histoire fidèle de son temps, fait donc un appel provocant à la conscience de ses contemporains. Son manifeste est une déclaration de guerre à la génération dont nous avons fait partie ; et, en attendant qu'il se présente un athlète plus digne de ce Goliath de la doctrine, nous relevons le gant qu'il nous jette, dût la pierre lancée par notre humble fronde se perdre dans le camp des Philistins.

Nous tenons donc M. Guizot pour le plus éminent de tous les Titans qui se sont fait un nom parmi les démolisseurs de trônes. Mais, avant d'entrer en lice avec un si rude jouteur, nous lui devons une explication loyale. Nous n'avons l'honneur ni de le connaître ni d'en être connu ; nous avons beaucoup étudié ses livres et observé ses œuvres, mais uniquement pour nous instruire sur un sujet qui a fait aussi la matière de nos méditations. C'est la contemplation, à un point de vue qui diffère essentiellement du sien, du culte de notre Révolution.

Nous n'avons pas la présomption d'opposer à une célébrité acquise une rivalité obscure ; et si notre zèle pour la vérité blesse celui qui prétend l'enseigner aux autres, nous avons la conscience d'une indépendance et d'une impartialité qu'aucune relation publique ou privée n'a jamais heurtée ou seulement importunée.

Toutefois, il existe dans nos convictions un tel antagonisme que nous ne contestons pas à notre adversaire la liberté de décliner notre compétence, puisque nous osons contester la sienne. Parti d'une position tellement analogue qu'elle n'aurait dû inspirer que des opinions sympathiques, nous nous sommes trouvé dans une dissidence aussi radicale de principes que de croyance.

Né avant la Révolution, nous avons assez vécu à l'abri des abus de l'ancien régime pour avoir droit de leur comparer les bienfaits de celui que nos réformateurs y ont substitué, et de dire notre pensée sur les gouvernements de leur invention. S'il en est qui se soient rendus assez redoutables pour se faire haïr, il n'en est aucun qui se soit fait regretter. Nous avons donc, avant M. Guizot, exploré les fastes de la Révolution ; lui, au contraire, nourri dans l'aversion calviniste de la race de Louis XIV, n'y a dû voir que la réhabilitation d'une communion réprouvée, et lui savoir plus de gré de servir de véhicule à son ambition qu'il ne lui en a voulu d'avoir égorgé nos pères.

Dans les huit chapitres dont il lui plaît de composer son premier volume, il ne trouve rien à dire sur les prodiges de son enfance, qui sont ordinairement le signe précurseur des grandes renommées, détails qui auraient été si chers à ses amis. Est-ce calcul ou discrétion? Il glisse même assez légèrement sur ses débuts.

Plus Genévois que Français, Paris a été pour lui, comme pour les naturels de cette cité suisse, un bazar ouvert aux gens d'esprit et de Bourse, où les étrangers ont plus de chance de succès que les indigènes, parce qu'ils n'y sont gênés par aucun lien de famille ou de corporation.

Ses premières liaisons ont été naturellement avec Mme de Staël, les sociétés Houdetot, Rumfort et autres survivants du Cercle encyclopédique. C'était la tendance obligée d'un aspirant à la doctrine. Mais il y avait plus d'une voie ouverte aux ambitions impatientes, et il trouva pour patron, sous la royauté, le même homme qui l'avait recommandé à M. Maret sous l'empire.

Il se fourvoya alors dans la rédaction d'un rapport qui lui avait été confié en vue de le proposer pour auditeur au conseil d'État, et il attribue cet échec au courage qu'il eut de dire la vérité. Plus souple avec la Restauration, qui était pourtant beaucoup moins exigeante, il s'abrita sous la renommée de Chateaubriand, se glissa dans le journal de M. Suard, rédigé par notre ami Gallais, et parvint à se faire attacher à une chaire d'histoire par M. de Fontanes, bienfait dont M. Guizot le remercie dans ses Mémoires avec un peu plus d'irrévérence que de gratitude.

Le premier pas était fait : admis dans les conciliabules de MM. Royer-Collard, de Maine de Biran, Lainé, Raynouard, etc., il eut bientôt gagné leur confiance, et le voilà d'emblée promu aux fonctions de secrétaire général, poste d'une certaine importance, sinon pour lui, du moins pour le comité clandestin qui l'y avait porté et qui aspirait à disposer des préfectures et de toutes les places relevant du ministère de l'intérieur. Il

y participa, en effet, à la rédaction des premiers projets de loi sur la presse, où perce déjà la peur des écrivains religieux ou royalistes et le désir de les exclure de l'enseignement public.

Le 20 mars interrompit sa carrière administrative ; mais le pressentiment de la chute de l'empereur était à peu près universel, et plusieurs de ses amis étaient dans la confidence de Fouché. M. Guizot dirigea donc vers Gand le voyage sentimental qu'on lui a tant reproché. Par qui y fut-il envoyé ? Les Mémoires, auxquels nous empruntons ces détails, traitent Carnot de *badaud fanatique*, et cette parodie d'une réplique cynique attribuée à son trop célèbre collègue équivaut à une révélation.

Les élections de 1815 rendirent Fouché et Talleyrand impossibles ; mais ils se survécurent sous M. de Richelieu, par l'admission au conseil de MM. Decazes et Barbé-Marbois. M. Guizot, déjà sécrétaire général avec M. Pasquier, fut maintenu sous son successeur ; et les lois d'exception proposées par le garde des sceaux et le ministre de la police trahirent bientôt la collaboration de celui qui avait préludé aux projets de l'année précédente.

Alors commença, contre une Chambre assez indépendante pour signaler les usurpations d'un ministère sans portée et défendre la dignité de la couronne, ce système de dénigrement et de diffamation qui a ravivé toutes les rivalités de classe et de parti, réussi à ridiculiser la fidélité, chassé du conseil les seuls ministres éclairés et dévoués, abouti enfin à la loi du 5 septembre 1816 et au crime de Louvel.

L'apologie des corruptions électorales et de la loi du

25 février 1817 n'embarrasse pas plus M. Guizot que cette loi de 1819 contre la presse, en vertu de laquelle la *Monarchie selon la Charte* fut saisie, et MM. Bergasse, Falconnet et Fiévée emprisonnés.

Mais lui-même, irrité de ses mécomptes dans la conquête des fonctions publiques, va bientôt demander à cette même presse des armes acérées et une vengeance implacable contre le pouvoir échappé de ses mains. Premier revirement de tactique qui ne sera pas le dernier.

§ 1. DES MOYENS DE GOUVERNEMENT A L'USAGE DES RHÉTEURS ET DES SOPHISTES.

L'illustre professeur que l'école doctrinaire avoue pour son maître nous excusera d'emprunter son titre à l'un de ses plus célèbres pamphlets. Nous n'en connaissons pas qui explique mieux le fond du système et révèle plus clairement la cause secrète des contradictions que nous aurons à signaler entre les enseignements du professeur et la tactique de l'homme d'État. Ses moyens de gouvernement, peut-être un peu obscurs, mais certainement très libéraux en théorie, ont fait une large part à l'arbitraire dans l'application. Comme en définitive c'est à l'épreuve qu'il appartient de déterminer le mérite des nouvelles inventions, il nous a paru plus méthodique de commencer par contempler MM. les doctrinaires à l'œuvre, avant de procéder à l'analyse de leurs écrits.

Toutefois, pour l'intelligence des uns et des autres, il est nécessaire d'exposer d'abord les principes sur lesquels s'appuie leur enseignement et les raisons qui

ont induit ces messieurs à n'en tenir aucun compte dans la pratique. C'est ce que M. Guizot appelle, ainsi que nous le verrons en étudiant ses moyens de gouvernement, entrer dans le positif des affaires ! C'est donc à lui surtout que nous avons à demander des éclaircissements sur l'incompatibilité de ses croyances et de ses actes.

L'influence des écrits de M. Guizot a été beaucoup plus hostile à la Restauration et plus grande qu'on ne le croit communément. Publiés sous l'apparence inoffensive d'un cours d'histoire, commentés du haut de la chaire professorale devant un jeune auditoire avide de sa parole agressive, et vantés par tous les journaux dits libéraux, les seuls que l'opposition avouait, les seuls que lisaient le bourgeois demi-lettré et le boutiquier philosophe, ils se sont infiltrés dans tous les cerveaux de la classe moyenne, dont ils dominaient les jugements en flattant leurs travers.

Ces écrits ont contribué à la propagation de livres plus ouvertement séditieux qu'eux-mêmes, en n'affectant de critiquer que l'exagération de leurs principes et le cynisme de leur style, pour professer les mêmes doctrines, mais dégagées des conséquences qui les déshonorent et de la crudité d'expression qui effarouche les esprits timides. On les trouve dans la bibliothèque de tout provincial revêtu de cette magistrature tacite qui consiste à faire jouir ses voisins de la lecture des gazettes et des nouveautés destinés à nourrir leurs conversations et leurs convictions politiques. De toutes les propagandes c'est la plus active, parce que c'est la plus inaperçue et la plus persévérante.

Qu'on ne s'étonne donc pas de notre inclination à

voir dans l'ex-professeur le précurseur de la révolution de Juillet, et dans ses livres l'évangile de tous les conjurés qui ont concouru à cet escamotage d'une couronne. Il est le seul, de tous les écrivains de son école, qui ait soumis leur haine illogique au joug de l'argumentation et systématisé l'opposition. Avant lui, les attaques étaient vagues ou partielles, et les partis disséminés. Il les a ralliés dans un appel sympathique, disciplinés avec une sévérité caressante et encouragés en leur montrant un but assez distinct pour justifier leurs efforts. Il a trouvé, pour les plus effrénés une règle, pour les plus timides un stimulant, pour les plus aveugles un guide.

Ce talent, dont on ne conteste pas la puissance, n'eut pourtant rien de mystérieux ni d'entraînant dans son essor; il s'appliquait uniquement à détourner les factions de leur préoccupation exclusive, pour les pousser toutes dans une même direction ; à marquer leurs drapeaux repliés d'un signe universellement accrédité, et à les entretenir d'espérances prochaines, par l'énumération des fautes de la Restauration et le spectacle de sa faiblesse.

D'autres ont été plus ostensiblement agressifs, plus enthousiastes, plus éloquents peut-être ou plus sincères. M. de Talleyrand avait moins de pédantisme et de morgue, M. Benjamin Constant était plus souple, plus spirituel, plus populaire, M. Thiers allait plus nettement au but, M. Royer-Collard dogmatisait avec plus d'ampleur et de solennité. Mais le diplomate affichait trop sa finesse pour trouver des dupes, et le ton sentencieux du professeur tenait trop de celui des oracles pour se faire comprendre; l'historien, plus intelligible, était trop

clair pour ne pas effrayer les consciences ; et quant au tribun célèbre que la Suisse avait cédé à la France, il était si mobile dans ses convictions que ses écrits sont les plus piquantes réfutations de ses harangues.

Aucun ne sut comme M. Guizot donner du relief aux moindres fautes de la Restauration en affectant de les excuser et de les plaindre. Aucun ne sut, avec autant d'art et de feinte modération, faire vibrer la fibre irritable des vanités bourgeoises et accumuler griefs sur griefs contre les notabilités rivales qui lui faisaient ombrage. Son impitoyable érudition et son argumentation subtile ont donné assez d'apparence de vie à des institutions mortes pour faire croire à leur exhumation, et pousser son auditoire à les craindre et à les maudire. Il a tant évoqué le spectre de la féodalité, que les jeunes générations groupées autour de sa chaire ont cru la voir sortir de son tombeau.

Il fallait la froide hallucination et la voix magistrale du professeur pour faire prendre au sérieux cette fantasmagorie par ses disciples ; il fallait la forme didactique de son style pour l'imposer à ses lecteurs oisifs, préparés d'ailleurs par leurs préventions et leur crédulité natives.

Nos études sur ces dissertations historiques et politiques de M. Guizot nous ont convaincu qu'il n'était ni historien ni publiciste, puisque ses récits sont des allusions et ses argumentations des réquisitoires. Toujours agressif, il ne perd jamais de vue le présent qui le gêne et les réformes qui doivent le mettre en scène.

De toute sa dialectique sort une pensée unique, secrète, mais inévitable, la même sous toutes les formes, exclusive, quoique complexe, comme la note tonique et

dominante d'une composition musicale : c'est la séparation, perpétuée dans le pays, de deux races distinctes, dont l'une, vaincue par la Révolution, doit se résigner à l'ilotisme, et l'autre formant l'aristocratie des *capacités*, à qui le pouvoir appartient de toute éternité, au même titre que l'omnipotence de Dieu sur le monde.

Cette double fiction philosophique et historique est soutenue avec beaucoup de subtilité et même avec un accent de conviction; car, en insistant sur la nécessité de contenir les débordements de la démocratie égalitaire par l'aristocratie des capacités, M. Guizot laisse entrevoir qu'il défend sa propre dynastie.

L'apothéose des capacités est une illusion philosophique aussi chimérique que leur définition, et le droit de les contester appartient à tous, comme celui d'y prétendre. Elles seront toujours la proie du plus fort ou l'instrument du plus pervers. Cette thèse ne tend à rien moins qu'à renverser les dernières digues que la loi naturelle maintient encore parmi les hommes, malgré leurs vains efforts pour anéantir tout esprit de famille et toute hiérarchie sociale. Nous la tenons pour la fiction la plus envenimée que l'orgueil humain ait encore inventée, et le piège le plus perfide dans lequel puissent tomber les nations dégénérées.

Si le gouvernement des capacités était réalisable, son premier signe serait la sincérité et l'abnégation. Bien loin de se mettre au-dessus des autres notabilités, il n'aurait pas de plus grande sollicitude que de les rechercher et de leur faire place. Il n'aurait besoin ni d'intrigues pour se fonder ni d'exclusion pour se maintenir. Il aurait assez de confiance dans son principe pour ne faire aucune acception des partis et des affections : sa

force serait dans sa manifestation, et tous ses actes refléteraient la conscience de sa supériorité.

Mais à ces signes caractéristiques il serait difficile de reconnaître les capacités doctrinaires que nous avons vues à l'œuvre. On peut douter de la vertu ou du génie des personnages qui servirent le roi des barricades, se refuser à voir des hommes d'État sérieux dans MM. Pasquier et Decazes, sans être nécessairement dépourvu de justice et de raison.

M. de Richelieu lui-même peut avoir été un homme de bien et une dupe ; M. Lainé, un citoyen austère et un pitoyable administrateur ; et lorsque ces premiers patrons de la doctrine ont fait place aux doctrinaires mêmes, on ne voit pas qu'il se soit révélé un seul homme d'État digne de ce nom, parmi les plus éminents de leur école.

On n'a pas craint d'avancer que la royauté s'était perdue pour n'avoir pas gardé les ministres qui l'ont dirigée jusqu'en 1820, c'est-à-dire jusqu'à l'assassinat du duc de Berry et à l'explosion des complots fomentés par les sociétés secrètes. On a publié, pour le faire croire, dix volumes d'apologie, sous le titre d'*Histoire de la Restauration*.

Mais quand on exalte avec tant d'indiscrétion la capacité de ceux qui ont, pendant tant d'années, dirigé les affaires de l'État, on perd le droit de reporter sur d'autres la responsabilité qu'ils ont librement encourue; s'ils étaient en effet les seuls aptes à servir la royauté, ils sont comptables de sa chute, car les difficultés ont dû entrer dans leurs prévisions, et leur devoir était de les vaincre ou de mourir à la peine.

Or, non seulement ils ont survécu à la Restauration,

ce qui suppose une grande circonspection dans leur dévouement, mais ils n'ont rien eu de plus pressé que de s'offrir à la confiance de celui qui recueillait sa dépouille et reniait ses devoirs envers elle : ce qui est plus qu'une défection.

Rejeter sur autrui les fautes qu'on a dû prévoir et qu'on avait mission de prévenir, est une récrimination trop suspecte pour être admissible, car le reproche pourrait plausiblement être rétorqué. L'infaillibilité de jugement des doctrinaires et l'abnégation de leurs services ne sont pas tellement authentiques, que leurs adversaires n'aient pas un droit égal à se plaindre de leur concurrence, ou à lui attribuer toutes les fautes dont ils déclinent si légèrement la responsabilité ; et si l'une des parties a déserté, sinon trahi la cause de la royauté, il lui sied mal de se donner pour son plus fort appui.

Ce qu'il y a de plus avéré, en effet, ce n'est pas le mérite de leurs services, mais leur obstination à les imposer, puisqu'ils se sont glissés dans tous les ministères, depuis celui de Fouché jusqu'à celui de Polignac, et même dans ceux qu'ils ont stigmatisés du nom d'*ultra*. Ligués avec toutes les créatures de la Révolution et du prétorianisme pour écarter des affaires tout ce qui était sorti pur de cette double épreuve, ils ont tenu pendant sept ans le gouvernail, dirigeant à leur gré le vaisseau de l'État : où l'ont-ils conduit? Le succès eût absous leur mauvais vouloir, justifié leur obstination et excusé leurs alliances suspectes ; mais le résultat de leurs faux calculs, sinon de leur infidélité, ne laisse aucun refuge à leur responsabilité.

Réduits, pour n'être pas débordés par leurs auxi-

liaires ou démasqués par leurs rivaux, à invoquer l'assistance d'une coterie de sophistes encore obscure, qui s'essayait à dénaturer le principe d'autorité et à flatter les pouvoirs de fait, ils ont introduit leur doctrine dans la pratique du gouvernement, et, à l'aide de ce dissolvant, démoli pièce à pièce l'édifice qu'ils avaient promis de consolider.

La coterie que nous signalons comme fatale à la Restauration se composait, à son origine, uniquement de quelques ambitieux anonymes, mais impatients de se produire, bien persuadés que l'animosité des partis qui divisaient le pays ouvrait un accès facile à quiconque se dévouerait à les tromper tous, sans conviction et sans scrupule. L'esprit, peu sympathique à la Restauration, de la plupart des ministres admis dans ses conseils en 1814 et 1815, était un encouragement dont on pouvait facilement tirer parti. Ils avaient besoin de quelques arguments subtils pour justifier leur adoption subreptice et leur dévouement équivoque.

Les sophistes n'ont jamais failli aux aberrations du pouvoir dispensateur des grâces et de l'autorité. La fusion s'opéra donc dès le premier jour entre les ministres improvisés de la royauté et les doctrinaires. Ceux-ci, groupés d'abord autour de quelques dévoyés de l'empire, d'où ils épiaient les embarras du gouvernement pour en faire leur profit, proposant tour à tour d'aider à les aggraver ou à les surmonter, s'étaient donné pour pontife un professeur à la parole hautaine et solennelle, qui jouissait à la fois de la faveur du prince et d'une certaine popularité dans les écoles. Ses harangues sentencieuses valurent quelque retentissement à son dogmatisme nébuleux, et ses nouveaux disciples, en affi-

chant un dédain stoïque pour les opinions consciencieuses, firent assez de prosélytes parmi les mécontents et les ambitieux pour arriver bientôt à l'état de secte.

M. Royer-Collard n'était ni un homme politique ni un factieux, mais un de ces esprits subtils et gonflés, dont la science est surtout dans les mots et l'ambition dans le bruit. S'il n'était pas toujours intelligible, il n'en était ni moins affirmatif ni moins tranchant ; il plaignait de bonne foi les êtres inférieurs qui ne pouvaient pas le suivre dans son vol, ou prenaient trop à la lettre ses maximes ambiguës. Il joignait à la naïveté de l'orgueil la conscience d'une intention toujours pure.

Cependant un de ses coreligionnaires, dont le génie n'était pas sans analogie avec le sien, mais dont les visées étaient plus positives, comprit tout le parti qu'on pouvait tirer de la popularité de cette philosophie empreinte de religiosité placide et d'aspirations démocratiques, sur une génération qui n'avait plus de croyance, mais que le doute fatiguait et prédisposait à écouter quiconque, en ménageant ses préjugés, saurait l'endoctriner habilement. Il n'eut pas de peine à s'insinuer parmi les adeptes qu'il parvint à discipliner en éveillant leur ambition.

C'est avec ce noyau d'envahisseurs souterrains, dirigés par quelques initiés déjà investis de fonctions publiques, que la secte entreprit la conquête de la France.

La confusion était partout, et dans chaque administration, les titulaires, menacés de licenciement, se heurtaient aux concurrents qui aspiraient aux places vacantes. Cette perturbation, qu'il eût été facile de prévenir

en respectant les limites hiérarchiques de chaque spécialité, facilita les invasions. La frivolité déjà connue d'un ministre dont la réputation datait de l'Assemblée constituante enhardit les plus timides, et tandis qu'une des notabilités doctrinaires pénétrait dans le cabinet, les autres, conseillers subalternes, secrétaires généraux [1] ou modestes commis, préludaient à leur prochaine élévation en profitant de l'inexpérience des ministres improvisés pour rédiger leurs projets de lois répressives, leurs apologies ambiguës et leurs allocutions parlementaires; plusieurs se glissèrent insidieusement autour du tapis vert, et finirent par s'y asseoir.

C'est seulement alors qu'ils se démasquèrent : une fois admis dans le sanctuaire ministériel, ils s'appliquèrent à en éloigner tous ceux qu'ils désespéraient d'endoctriner, pour y introduire leurs affiliés. Puis, affectant pour la royauté une sollicitude inquiète et une bénignité paterne, ils s'impatronisèrent, comme des partisans plus clairvoyants que les autres, en position, par leurs affinités bourgeoises, de la faire aimer et comprendre d'une nation naturellement mal disposée pour elle.

A mesure que l'influence de la secte doctrinaire devint plus manifeste, se révélèrent les sympathies et bientôt le concours des sociétés secrètes, que le résultat des campagnes de 1815 avait dispersées ou endormies. Réveillées au retentissement des concessions nouvelles arrachées à l'imprévoyance du pouvoir, toujours prêtes

1. C'est de la main de M. Royer-Collard que l'abbé duc accepta M. Guizot. A quelqu'un qui s'étonnait de la bizarrerie du choix d'un protestant pour assister un prêtre catholique, il répondit qu'il ne le prenait pas pour lui dire la messe!

à s'allier aux artisans de trouble et de division, elles reconnurent dans les doctrinaires des instruments non moins précieux de révolution que l'avaient été les économistes et les philosophes du XVIIIe siècle; elles s'empressèrent donc de les rallier et de les requérir, soit en leur adjoignant leurs propres initiés, soit en rappelant à leurs anciens affiliés la teneur de leurs serments.

Alors on vit accourir en France, soit de Genève, où plus d'un doctrinaire avait pris ses grades maçonniques, soit d'Allemagne et d'Italie, où les loges se rouvraient sous tous les vocables, cette foule de réfugiés qu'on s'empressait de pensionner et de naturaliser; on accueillait en frères, sinon en princes, ceux de ces étrangers qui, comme Rossi, Libri, Henri Heine, etc., apportaient à la secte le secours de leur célébrité cosmopolite. Les distinctions, les emplois et les plus hautes dignités leur furent prodigués, au mépris des droits acquis par les notabilités indigènes, et des statuts de la magistrature et de l'Université.

C'est alors aussi qu'on vit surgir de tous les points de l'horizon de soudaines velléités républicaines, et toutes les utopies de 1789 éprouver une recrudescence inattendue. Ce qui dut surtout étonner le public, qu'aucun préparatif n'avait mis en éveil, ce fut l'irruption simultanée d'écrits provoquant une croisade en faveur de la Charte, qui n'était pas menacée, et rajeunissant toutes les banalités usées par la presse sur les droits de l'homme et la liberté. Les chefs de la doctrine se signalèrent dans cette polémique, et jamais les subtilités de la pondération des pouvoirs n'avaient été agitées avec tant d'outrecuidance.

Ils ont fait de ces questions oiseuses un thème pédan-

tesque, dans lequel la souveraineté n'était plus qu'une abstraction figurée par des ministres soi-disant responsables, mais envers une autre autorité que celle du monarque. Après avoir ainsi effacé la royauté, en la réduisant à de vaines formules, ils ont imaginé de mettre la personne du monarque en suspicion, en supposant par leurs lois d'exception la liberté toujours menacée et le pays toujours en agitation. C'est surtout contre les exagérations présumées du sentiment royaliste que, de 1815 à 1820, le ministère, envahi par les doctrinaires, signala son système politique.

Que ces sectaires accusent la Restauration de s'être perdue pour avoir écouté d'autres conseils que les leurs, il y a certes dans cette fatuité une insolente dérision, car eux seuls ont introduit dans la loi les subtilités de leur école, et dans la conduite des affaires la raideur de leurs théories et la lâcheté de leurs transactions. Ne sont-ce pas eux qui ont mis leur plume envieuse ou vénale au service de tous les complots et au soutien de tous les mensonges? En ne travaillant peut-être qu'à se rendre nécessaires, n'ont-ils pas fini par s'associer à toutes les trahisons?

Qu'ils cessent de revendiquer comme un effort de leur génie l'agonie prolongée de ce fétu de royauté qu'ils avaient substitué à la royauté viable, et dont le souffle s'est éteint au vent d'une émeute! C'est précisément ce crime d'avortement qu'on est en droit d'imputer à ces empiriques dont les recettes cabalistiques ont épuisé le pouvoir dans sa source. Il y a plus que de l'indiscrétion à présenter comme la providence de la monarchie une secte de sophistes qui, de concessions en subtilités et de duplicités en calomnies, l'ont traînée eux-mêmes

aux gémonies, pour y insulter à ses restes et se parer de ses dépouilles.

La première invasion du parti doctrinaire a été naturellement secondée par les ministres qui s'étaient attribué la mission d'entraver les premiers pas de la royauté, qu'ils n'avaient subie et servie que sous la condition tacite de la dominer et de la tromper. Les subtilités de cette école sur la prépondérance parlementaire, sur la fusion de toutes les opinions et l'alliance de la Révolution avec le gouvernement royal, entraient trop bien dans les vues secrètes des Talleyrand et des Fouché pour n'être pas avouées et encouragées par eux. Mais ce n'est que sous le ministère Decazes que ses adeptes entrèrent de plain-pied dans tous les cabinets et que leur adoption fut définitive; il leur suffit de ce régime de quelques années pour fausser toutes les idées, changer les partis en factions et jeter les fondements d'une domination qui devait survivre à M. Decazes.

M. Guizot ne figure ostensiblement dans cette collaboration de la secte à son début et d'un ministère encore indécis, que par sa participation aux discussions du conseil d'État, et son titre de secrétaire général cosmopolite transféré, sans plus de façon, de l'intérieur à la justice. Mais il est dans la destinée des doctrinaires de ne camper que parmi les ruines ; et ils n'ont pas plus réussi à consolider les ministères Decazes et Richelieu que la monarchie de 1830. M. Guizot, délivré par leur chute de son rôle de comparse, se trouva donc, au moyen d'une démission libre ou forcée, mais fièrement accentuée , devenu chef d'emploi, position plus digne de lui et qu'il n'a jamais abdiquée.

Il débuta par une déclaration de guerre aux ministres

assez présomptueux pour dédaigner son concours. Ce fut l'époque la plus mémorable de sa vie, car c'est alors que les exploits de sa plume et les batteries dont sa chaire se hérissa firent le feu le plus meurtrier qu'eût encore essuyé la Restauration. L'homme d'État restera toujours au-dessous de l'écrivain; car la comédie de quinze ans n'a grandi aucun des personnages qui en avaient préparé la mise en scène avec tant de forfanterie.

En attendant que la suite des *Mémoires* de M. Guizot nons initie avec plus ou moins de sincérité aux mystères du gouvernement dont il fut le précurseur et le serviteur le plus dévoué, nous allons procéder à l'examen de ses écrits. Si la politique de l'historien n'est pas en parfait accord avec celle du ministre, elle peut servir à donner, de ces contradictions, d'assez curieuses interprétations. Les hommes d'État sortis d'une école si justement qualifiée *comédie de quinze ans*, ne doivent pas ressembler à d'autres, et leurs gestes les plus sérieux tiennent nécessairement un peu de l'art de la prestidigitation.

Nous ne rangeons pas précisément dans cette catégorie les défis portés en 1820 au ministère et au parti royaliste. Ce sont des projectiles qu'on peut mettre, à la rigueur, sur le compte de l'état de guerre. Toutefois il y eût eu plus de loyauté à ne pas se retrancher, pour les lancer impunément, à l'abri d'une chaire professorale et à ne pas les imprégner de ces maximes mi-partie religieuses et démocratiques qui, dans la plupart des ouvrages doctrinaires, ménagent parmi les divers partis certains lieux de refuge tout propres à cacher des embuscades, et qui sont des réserves plus voisines de l'hypocrisie que de la prudence.

Partout ailleurs peut-être le prestidigitateur est-il dans son droit en abaissant les sommités sociales au niveau d'une égalité impossible et au-dessous de certaines capacités indéfinissables. Mais quelles que soient les sympathies que son argumentation subtile et méticuleuse éveille dans les âmes rebelles, elle ne satisfera jamais les esprits droits qui n'ont pas abjuré les lois de la logique, et ne parviendra pas plus à justifier l'escamotage de juillet qu'à dégager la Révolution et ses sectateurs de la solidarité des crimes commis au nom de celle-ci et des erreurs semées par la propagande de ceux-là.

Quand M. Guizot est venu en aide aux mécontents qui s'en prenaient à la Restauration des mécomptes de leur ambition, leurs rangs commençaient à s'éclaircir et leur haine à se décourager. La lassitude entr'ouvrait leurs yeux à la lumière ; il fallait un nouveau stimulant pour secouer leur torpeur. De tous ceux qui ont préparé cet alcool politique, on doit le reconnaître, c'est M. Guizot qui l'a distillé avec le plus d'art et de succès. Ses cours et ses livres étaient comme un arsenal où toutes les conjurations dévoyées et les ressentiments inassouvis trouvaient des armes à leur usage. Nul ne sut, comme lui, tirer des inductions irritantes des moindres inadvertances du pouvoir, et faire vibrer, au souvenir du donjon féodal, la fibre sensible des vanités roturières.

L'intolérance révélée par son administration impérieuse et le ton tranchant de ses discours perçaient déjà dans son style amer et provocant. Mais les passions auxquelles il s'associait applaudissaient à ses dédains, comme au témoignage d'une supériorité commune à

ses auditeurs qu'il élevait jusqu'à lui, et que plus d'un lecteur s'attribuait à lui-même dans le secret de sa pensée. Qu'est-ce, après tout, que de substituer à la hiérarchie indispensable des sociétés organisées, on ne sait quelle supériorité dont la définition aboutit infailliblement à celui qui l'invoque ? Ce n'est pas une découverte, mais une indiscrétion du cœur humain.

M. Guizot est un éminent esprit spéculatif. Mais dans l'étude que nous avons faite de l'écrivain, il nous a été impossible de faire abstraction de sa personne ; elle était la seule explication satisfaisante de certaines assertions, autrement inintelligibles ou blessantes. La science des mots cache parfois une profonde ignorance des choses. On peut avoir une perception facile, de la dextérité, de l'audace et une certaine tactique parlementaire, sans avoir l'application consciencieuse, le coup d'œil rapide et sûr, et aucune des qualités ministérielles qui font les Colbert et les Richelieu. Il ne suffit donc pas d'avoir une capacité indéfinie et une supériorité, dont on est toujours soi-même un juge récusable, pour se croire toute ambition permise. Après s'être introduit au pouvoir par un antagonisme injustifiable et des brigues déloyales, il n'est pas rare de s'y trouver aussi étranger à la science des affaires qu'à celle de l'homme, et de n'y travailler ni à sa propre gloire, ni à celle du pays.

§ 2. DE QUELQUES POINTS D'HISTOIRE.

M. Guizot a enfin livré à la curiosité impatiente de ses lecteurs le second volume de ses *Mémoires*. Nous avons été surpris, en le parcourant, de n'y trouver

aucun document sur cette société *Aide-toi, le ciel t'aidera,* âme des agitations de 1830, qui avait des émissaires dans les deux péninsules, envoyait La Fayette à Lyon, Bazard dans l'Ouest, hésitait à recevoir Manuel parmi ses initiés, et comptait M. Guizot au nombre de ses membres les plus éminents.

L'école doctrinaire reculerait-elle devant la franchise de M. Louis Blanc, et, non contente d'arranger l'histoire, chercherait-elle encore à la dissimuler par voie d'omission ? Un peu moins de discrétion nous eût peut-être plus édifié sur la timide apparition de l'auteur au signal des Ordonnances et sur son active participation aux délibérations des directeurs du mouvement d'où sortit la révolution de Juillet.

Peut-être trouverons-nous le secret de cette tactique dans la méthode suivant laquelle l'école dont nous parlons a toujours traité l'histoire, et nous demandons la permission de remonter un peu dans le passé afin de déterminer le degré de foi que mérite le présent.

Il paraîtra paradoxal à plus d'un lecteur candide d'oser prétendre que les plus célèbres écrivains de la Révolution, et des académiciens dont le nom seul est une autorité dans l'enseignement, présentent parfois les faits d'une manière peu conforme à la vérité ; mais si l'on daigne considérer que la plupart de leurs productions historiques n'ont d'autre objet que la justification des préjugés révolutionnaires et la glorification des utopies de 1789, on s'étonnera moins de l'accusation.

Au milieu même de ses orgies, la nation n'a jamais perdu la raison au point que la conscience publique manquât de voix, sinon pour accuser, au moins pour excuser ses excès. Après avoir invoqué, dans ses san-

glantes parodies, la liberté grecque ou romaine, elle s'est mise à explorer ses propres annales, dans l'espoir d'y découvrir quelque contrat primitif de ses droits, pour justifier l'abus qu'elle en a fait; comme si les titres de l'humanité et les conditions du pouvoir ne remontaient pas à une source plus haute et plus pure que les législations informes et les chroniques barbares de quelques hordes errantes !

La Révolution a fait rayonner beaucoup de noms obscurs et de talents enfouis qui seraient passés inaperçus si le reflet de ce vaste incendie, en les illuminant de sa lueur sinistre, ne les eût conviés à s'approcher de son foyer dévorant. Plusieurs ont été consumés par les flammes qu'ils essayaient de maîtriser. Parmi ceux qui les ont affrontées avec plus de bonheur, il en est peu qui osent s'avouer à eux-mêmes les rôles qu'ils ont acceptés dans cette mêlée, car aucun d'eux n'est pur de toute convoitise, sinon de complicité.

De là une sorte de monomanie à s'extasier devant le fléau lui-même, et à faire intervenir l'histoire dans une cause qui les intéresse en secret. Ils vont partout, interrogeant les archives des vieux moûtiers et les greffes des donjons démolis, pour en exhumer quelque relique apocryphe ou quelque manuscrit controuvé, qui tienne lieu de lettre de noblesse aux aventuriers que la Révolution avoue pour ses champions.

La science des érudits du XIXe siècle s'est tellement absorbée dans ces recherches, que les professeurs, les poètes et les artistes n'imaginent plus d'autre thème à proposer au goût blasé des amateurs. Plusieurs y ont trouvé gloire et profit. M. Augustin Thierry, le plus illustre de tous, a cru reconnaître dans les fastes nor-

mands les germes encore latents de tous les principes proclamés en 1789. Son *Histoire du Tiers État* et sa *Découverte des Gaulois et des Francs* n'ont plus rien laissé de neuf à dire aux explorateurs de l'école doctrinaire. M. de Peyronnet s'est distrait de sa captivité en empruntant aux chroniques franques des rapprochements applicables à la politique contemporaine. MM. de Monteil et de Marchangy ont presque accrédité, par leurs récits pleins de charmes, la fausse idée qu'il restait à faire l'histoire du peuple, c'est-à-dire des classes dont la vie laborieuse et monotone ne prend part au mouvement général que lorsqu'elle le trouble par quelque excentricité.

M. Guizot, enfin, s'appropriant tous ces trésors d'érudition, a trouvé le secret d'en doubler la valeur en les donnant pour l'histoire même de la civilisation, dont il a signalé l'empreinte sur tous les débris d'institutions libérales qu'il soupçonnait avoir été enfouis sous les couches épaisses de la barbarie de nos ancêtres. Il a suivi les filons imperceptibles de cette mine précieuse en Germanie, en Angleterre et partout où l'invasion de quelque peuple nomade est venue mêler ses rustiques usages aux coutumes des pays déjà dégrossis par le code Justinien. Peu s'en faut qu'il ne nous y montre épars, comme les os gigantesques d'un monstre antédiluvien, le squelette entier du gouvernement représentatif, destiné, de toute éternité, à régénérer le monde, en reléguant la royauté au fond d'une pagode, pour introniser à sa place la philosophie et ses pontifes.

Est-ce un caprice de la mode, ou ne serait-ce pas plutôt la conscience dévoyée de nos réformateurs qui les pousse à demander aux légendes celtiques et aux

Lycurgues saxons ou vandales des solutions qu'ils n'ont pu trouver dans les œuvres de leur sublime révolution ? Ces excursions dans les ruines d'un passé que la foi chrétienne eut seule le secret d'animer et de féconder, peuvent fournir de curieuses dissertations à l'archéologie ; mais qu'y trouve la philosophie moderne, autre chose que ce qu'elle y porte ?

En s'efforçant de subordonner les faits au besoin d'un système préconçu, on ne se contente pas d'altérer la vérité, mais on en fait un abus profane et sacrilège ; car ce qu'on lui laisse de réalité accrédite l'erreur et ajoute à sa gravité le double délit de la falsification et du dol.

M. Guizot, dans sa distinction subtile *des Francs et des Gaulois*, et M. Augustin Thierry, dans son roman du tiers état, ont donné à deux fictions la proportion d'une vérité passée à l'état d'un dogme sur lequel la crédulité de ses sectaires ne permet plus de doute. Il en est ainsi des *vaincus de la Révolution*, que M. Guizot trouve tout naturel de sacrifier au droit des vainqueurs, comme s'il y avait eu dans ce cataclysme autre chose que des meurtriers et des victimes, des voleurs et des volés ; comme si enfin la suppression des ordres enlevait le droit de leur survivre aux individualités dont le joug égalitaire s'est déclaré le protecteur jaloux ! Ces inventions doctrinaires sont entrées si avant dans les croyances populaires, qu'on en est réduit à ne les aborder qu'avec précaution, comme si elles faisaient partie du domaine public. Nous croyons donc nécessaire de les discuter pour elles-mêmes, avant de consulter les livres qui les ont mises au jour. Cette précaution servira à simplifier notre critique de ces livres eux-mêmes, lorsque nous les y retrouverons sur notre passage.

Les Gaulois et les Francs

Ces dénominations naturelles, et en apparence inoffensives, cachent un abîme de mystères et d'iniquités. C'est le symbole de la conquête et de la servitude, l'origine de la noblesse et du tiers état, le germe de tous les griefs imputés par la France nouvelle à l'ancienne, et la justification, enfin, de la sainte Révolution, qui ne fut qu'une réaction énergique des opprimés contre leurs oppresseurs. Cette thèse est soutenue par tous les adeptes de la secte doctrinaire, avec une assurance que l'évidence même n'ébranlerait pas, et avec une gravité que ni Démocrite ni Molière n'auraient le pouvoir de dérider.

Ainsi, d'après le témoignage irréfragable des professeurs et des publicistes de la Révolution, la France ne serait qu'un pays conquis, asservi depuis le règne de Clovis, et partagé en deux races distinctes, dont la plus nombreuse et la seule indigène aurait été condamnée à l'abjection et à un esclavage perpétuel. C'est du sein de cette plèbe déchue que s'élèvent aujourd'hui les voix éloquentes de nos généreux libérateurs.

Leur indignation est énergique, mais leurs preuves sont imaginaires ; et si leur langage convient à des esclaves émancipés, c'est surtout en ce qu'il est un tissu de mensonges et de malédictions contre leurs oppresseurs absents. Un peu de calme et de réflexion suffirait pour les réhabiliter à leurs propres yeux. Leur asservissement prétendu est démenti, en effet, non seulement par les autorités les moins suspectes, mais

plus explicitement encore par les actes et les lois de la conquête.

Il est si faux que Clovis ait asservi les Gaules, qu'il admit les Gaulois et les Romains eux-mêmes, au partage des terres conquises. Il se fit si peu la part du lion, qu'il ne réserva pour les siens que la moitié des dépouilles mises en commun[1], et, afin qu'on ne pût mettre en doute le sentiment d'égalité fraternelle et de justice distributive qui présidait à ce partage, il voulut que les lots se tirassent au sort, *sortes Gothica*, expression qui explique mieux que tous les commentaires la cause et le but de l'invasion, ainsi que nous allons le démontrer.

Comment admettre, en effet, que cette confiscation exercée sur les Goths ariens, qui avaient exproprié les dominateurs de la Gaule, fût un attentat à la liberté et à la propriété des indigènes admis au partage ? S'il n'eût été question que de restituer des biens enlevés aux familles gauloises, les Romains n'y auraient point participé ; ainsi on ne peut considérer cette reprise des domaines usurpés que comme l'usage ordinaire de la guerre. Les Francs ont donc fait précisément ce qu'on a vu pratiquer en pleine civilisation, dans les premières années du XIXe siècle, par Napoléon, qui disposa des domaines des princes vaincus ou détrônés, sans toucher aux domaines privés. Les Francs en usèrent même beaucoup plus modérément, puisque au lieu d'en constituer des majorats et d'enfaire des libéralités gratuites, ils en référèrent au jugement du sort, qui, d'après la croyance universelle, était le jugement de Dieu.

De ce que la race mérovingienne, après avoir délivré

1. M. Guizot dit le tiers seulement.

la Gaule de la tyrannie des Goths, voulut l'affranchir de la domination romaine il serait peu logique de conclure qu'elle la subjugua. On voit au contraire par la loi ripuaire, que le Gaulois fut toujours traité à l'égal du Franc, et que si les Romains n'ont pas joui de la même faveur, c'est que la prépondérance des légions et les édits des proconsuls leur avaient conféré des privilèges qui réduisaient le possesseur primitif du sol à un état d'infériorité relative. Cette réparation était juste : elle était surtout politique. Eût-elle été vexatoire, elle aurait pour excuse le droit de représailles, d'autant plus justifiable qu'il ne s'agissait que de rétablir les franchises qu'une loi étrangère avait violées.

Nos philanthropes modernes affichent une édifiante horreur de la guerre qui est pourtant la conséquence trop fréquente et souvent le remède de leurs théories absolues et de leur propagande immorale. Il est vrai que l'histoire de France est remplie, comme celle de toutes les autres nations, de batailles et de conquêtes ; mais il n'est pas vrai que la force soit nécessairement inintelligente et oppressive. C'est parce qu'elle protège et dirige, qu'il n'est pas un peuple qui n'ait été aggloméré et peut-être civilisé par la guerre plus que par la philosophie.

Est-ce à dire que le monde ne soit composé que de vainqueurs et de vaincus ? Ce serait l'induction rigoureuse d'un système qui consiste à ne voir dans l'ancienne France que des seigneurs et des serfs. Le premier auteur de cette découverte ne s'est pas aperçu qu'en confondant ces appellations avec celles de maître et d'esclave, il faisait un anachronisme de huit siècles. Mais le savant professeur qui les poursuit de sa colère,

lorsqu'elles n'existent plus, fait une méprise beaucoup moins excusable ; car les inadvertances d'un chef d'école tel que lui ont des conséquences qu'il aurait dû prévoir.

C'est à la faveur de ces fictions irritantes, que porté à la tête des affaires par une insurrection dont il fut un des promoteurs, il y acheva d'égarer, pour le triomphe de ses doctrines, l'opinion que les abstractions font dévier, depuis soixante ans, des voies de la nature et de la vérité.

Quelque acception qu'on attache à ces dénominations féodales, leur application à la génération survivante est une provocation gratuite. Cette supposition eût-elle à se prévaloir de quelques témoignages et de quelques exemples, elle est contredite par trop d'autorités compétentes et de monuments authentiques, pour qu'il n'eût pas été plus honnête, et peut-être plus prudent, de ne pas la généraliser [1].

Ce qui répond d'ailleurs à tous les doutes, c'est l'initiative que prit le clergé gaulois dans cette glorieuse entreprise. C'est lui, dit M. Augustin Thierry, qui arma les païens contre les ariens. Dès que Clovis se fut déclaré fils de l'Église, sa domination s'étendit dans toute la Gaule sans effusion de sang. Toutes les villes ouvrirent leurs portes, toutes les troupes se rangèrent sous son commandement, avec leurs enseignes et leur organisation romaine. C'est avec elles qu'il attaqua les Burgondes et acheva de poursuivre l'arianisme dans ses derniers asiles. L'Église était alors la seule autorité assez

1. Nous pourrions opposer aux autorités dont se prévaut le système injurieux des *Gaulois et des Francs*, une liste plus imposante : Grégoire de Tours, Dubos, Tournemine, Fréret, Montesquieu, Bonald, les lois saliques et ripuaires, etc.

respectée des rois pour protéger la liberté des peuples. Seule, elle civilisa le monde barbare. Les ariens, qui s'étaient séparés d'elle, opprimaient la Gaule, qui lui était restée fidèle, et son salut ne pouvait lui venir que du dehors ; à moins de voir dans l'hérésie des Goths un droit et dans leur tyrannie un pouvoir légitime, il est impossible de ne pas considérer leur expulsion comme un service, sinon comme un devoir.

Les Francs furent donc des libérateurs et non des conquérants. Les Gaulois les reçurent comme des hôtes, et non en ennemis. Originaires des mêmes régions, ils se confondirent naturellement ; héros d'un siècle barbare et d'une patrie inculte, s'ils eurent les mœurs acerbes et la brutalité licencieuse de la soldatesque, la fusion n'en fut pas moins spontanée, et l'absence de tout document contraire prouve qu'elle se fit d'elle-même.

Et qu'il ait pu même en être autrement, c'est tout à fait invraisemblable, car longtemps après le règne de Clovis et jusque sous les successeurs de Charlemagne, qui retrouve-t-on à la tête des comtés, baronnies, vicomtés, vigueries, prévôtés et châtellenies? Les héritiers des familles qui les possédaient avant la conquête.

Cette immutabilité, qui suppose une alliance permanente entre les deux peuples, s'expliquerait surabondamment par la nature du partage amiable qu'ils firent entre eux des dépouilles de l'ennemi commun : toutes les terres furent laissées aux mains des Gallo-Romains, parce que les nouveaux venus, accoutumés à une vie errante et aventureuse, préférèrent la part du butin qu'ils pouvaient transporter avec eux[1].

1. Chantereau-Lefebvre, dans son *Traité des fiefs*, soutient que la Gaule fut délivrée et non conquise. Le père Lecarry, jésuite, d'après le

Les Francs ne participèrent, en effet, que longtemps après aux prérogatives territoriales, soit par leurs alliances avec de riches héritières[1], soit au moyen des bénéfices territoriaux attachés aux charges confiées aux délégués de l'État. Il eût donc été difficile de faire une classe privilégiée de ces dissipateurs insouciants d'un trésor bientôt épuisé, et plus difficile encore de comprendre qu'ils eussent laissé toutes les terres à la merci de quelques vaincus destinés à la condition de serfs.

En fléchissant les genoux devant l'évêque qui lui conférait le baptême, Clovis abjurait son origine païenne. Le peuple dont il embrassait la croyance et dont il adoptait les lois, n'était donc pas un peuple subjugué, non plus que les Armoricains et les Bataves, qui, après sa conversion, se rallièrent à la ligue franco-gauloise. Il est vrai que ces nouveaux agrégés gardèrent leurs coutumes, leurs enseignes et jusqu'aux formes de leurs vêtements. Mais Clovis ne pouvait adopter les usages de chacune de ses provinces, comme il avait fait de la Gaule : il n'existait pas encore de constitution modèle, dont la prétention est de s'imposer à tout ce qui l'approche. La barbarie des Francs était plus tolérante que la philosophie des révolutionnaires.

Ce qui aurait dû embarrasser les inventeurs de deux classes ennemies qui se seraient perpétuées jusqu'à nos jours, c'est qu'il n'y avait pas de corps de noblesse privilégiée parmi les Francs. Les leudes, les principaux officiers, les lieutenants royaux et les fonctionnaires

Franco-Gallia, de François Hetman, établit sur de solides raisons l'identité des Gaulois et des Francs.

1. M. Aug. Thierry raconte, dans ses *Récits mérovingiens*, les touchantes histoires des saintes Consortia et Rusticule.

chargés de rendre la justice ou de recueillir les tributs, ne formaient pas une caste distincte. Montesquieu appelle *riccos homines* des individus sortis évidemment de la classe moyenne, qui marchaient de pair avec les plus hauts personnages de l'État.

Ainsi s'évanouit, devant l'autorité des faits et le témoignage unanime de l'histoire, cette fiction odieuse d'une double origine, qui aurait transmis aux uns le stigmate indélébile de la servitude, et aux autres le sceau encore empreint sur leur front d'une insolente domination.

Comment a-t-il pu se trouver des savants assez dupes de leurs préoccupations contemporaines pour admettre qu'au travers des invasions successives, des guerres civiles et des mélanges de races qui ont tant de fois renouvelé la face du pays, la noblesse conférée gratuitement par un philosophe du XIXe siècle à quelques soldats barbares du Ve, se soit transmise jusqu'à 1789, lorsqu'à peine quelques noms, illustrés par des exploits qui sont des services, remontent aux croisades, et qu'il n'existe pas peut-être un titre seigneurial qui subsiste depuis mille ans dans la même famille ?

Une chose moins douteuse, c'est qu'à la suite des guerres incessantes qui, sous les descendants de Charlemagne, ont ruiné et dépeuplé le royaume, des aliénations de domaines qui ont multiplié les armements pour la terre sainte, des batailles qui ont éteint tant de races nobles, des alliances qui ont inondé le pays d'aventuriers allemands, italiens et espagnols, ce sont partout des familles nouvelles qui ont envahi ou remplacé les anciennes, des Gaulois qui ont succédé aux Francs, des anoblis qui ont fait souche, des étrangers

rapportant le bouclier armorié du chevalier mort dans leurs bras : des serfs enfin adoptés par leurs maîtres, qui ont hérité de leurs blasons et de leurs châteaux. Ainsi donc, cette aristocratie parfaitement inoffensive d'ailleurs des derniers temps de la monarchie aurait été fort en peine de se rattacher, par quelque filiation suspecte, non pas au plus obscur des compagnons de Clovis ou de Charlemagne, mais au dernier des contemporains de Hugues Capet.

Les deux familles les plus anciennes qui survivent encore à la royauté portent écrite sur leur écusson la marque de leur origine populaire. On rencontrerait donc partout des vilains qui auraient gagné ou usurpé la noblesse ; et la prétention de ranimer, après tant de générations éteintes, des classifications douteuses, même à l'époque de la conquête, serait une absurdité si elle n'était un odieux calcul tendant à rendre les races irréconciliables et à couvrir toutes les proscriptions et toutes les iniquités de la Révolution, du prétexte des représailles.

On aurait pu puiser à ces sources de notre histoire nationale des inspirations moins haineuses et une théorie plus conforme à la nature des choses. Le pouvoir manifesté par la victoire, en offrant un centre de ralliement aux tribus errantes, un appui aux faibles, un exemple aux civilisations ébauchées, a dû se révéler par la clémence, se consolider par la justice et s'accroître par les agrégations.

Cette gravitation explique plus clairement comment les empires se fondent, grandissent et se conservent : elle s'accorde mieux avec l'origine des traités et des lois, et répond plus naturellement aux instincts de la

force intelligente, qui, lorsqu'elle n'a plus à combattre, triomphe, par la protection, de ceux mêmes dont la crainte perpétuerait la défiance et le ressentiment.

Seule, on le conçoit, cette politique est féconde et durable, seule elle consacre le pouvoir et constitue la souveraineté : elle n'a rien d'imaginaire, puisqu'elle procède du fait même de l'établissement des Francs dans les Gaules, où leur nom resta, dans la langue du pays, comme le signe de sa délivrance et le synonyme de ses franchises.

§ 3. LE TIERS ÉTAT ET M. AUGUSTIN THIERRY

Les villes érigées en municipes par les ordonnances royales, ayant des privilèges à défendre et des propriétés communales à régir, furent admises à se faire représenter aux États généraux par des délégués qui, n'étant ni les députés de la noblesse ni ceux du clergé, se qualifièrent de tiers état. L'objet de leur mission était déterminé par leur mandat, auquel ne se rattachait aucune question d'intérêt général, soit politique, soit populaire. Leur droit était d'autant moins contestable qu'il était plus distinct et plus limité ; mais il n'embrassait ni les corporations ni les populations rurales étrangères à la localité ; il ne leur conférait pas le titre d'élus du peuple ou de représentants de la nation, qu'auraient pu revendiquer plus naturellement les notabilités des deux premiers ordres de l'État[1].

1. Les nobles, *notabiles*, sont l'élite présumée d'une nation au même titre que les élus de cette nation, avec cette seule différence que le mandat de ces derniers est transitoire et conditionnel, tandis que les *notabilités* permanentes sont les représentants-nés et les tuteurs naturels de la chose publique.

Il y avait loin de cette modeste origine aux prétentions exorbitantes des députés du tiers aux États de 1789, et à la souveraineté que leur conférèrent le doublement du nombre et le vote par tête. Cette double concession était en réalité le renversement de l'ancienne constitution monarchique.

Mais ce qu'il y a de plus étonnant encore que cette déplorable erreur, c'est qu'elle survive aux perturbations qu'elle a causées et à la société même dont le tiers état faisait partie. Les ministres constitutionnels, les publicistes en renom, les écrivains politiques et les professeurs de philosophie semblent s'être donné le mot pour ranimer cette controverse, éteinte avec l'institution qui lui servait de prétexte ; tous s'obstinent à la considérer comme une classification constitutive de l'ancienne France, et une flétrissure que leur orgueil roturier ne peut pardonner à la royauté traditionnelle.

On trouve encore des gens assez naïfs pour se prosterner gravement devant le génie de l'abbé Sieyès, et tenir le pamphlet fameux qu'il publia en 1789 pour la révélation soudaine d'une vérité longtemps attendue, pour la manifestation d'un fait ignoré ou nié avant lui. La plume de M. Thiers renchérit sur l'apothéose ironique que Mirabeau a faite de ce grand homme méconnu, dont le silence était *une calamité publique*.

M. Guizot fait plus que d'être son panégyriste, il s'approprie sa thèse redoutable, sans autre restriction que d'en rajeunir les termes et d'en vieillir les noms. Ses Gaulois et ses Francs sont le type du tiers état corvéable à merci de M. Thiers, et de l'ogre féodal dont le fantôme avait perdu le secret de faire peur aux enfants du XVIIIe siècle. Enfin, M. Augustin Thierry a consacré

une grande partie de sa vie savante et laborieuse à l'histoire de cette *négation ;* et comme c'est encore ce qui a été écrit de plus sérieux à ce sujet, nous lui consacrerons ici quelques pages, sauf à revenir ensuite sur les diverses erreurs historiques que nous avons à signaler dans les écrits de M. Guizot.

MM. Thiers et Guizot n'ont fait qu'amplifier le thème de ce prêtre apostat, le courtier des sociétés secrètes, la mouche du coche révolutionnaire, qui, après avoir voté la mort « sans phrase » à la grande stupeur des régicides indécis, n'osa pas prendre un rôle actif dans le drame dont il s'était fait le souffleur.

A peine serons-nous compris de quelques lecteurs si nous osons dire que cette question superbe : *Qu'est-ce que le tiers état?* résolue avec tant d'outrecuidance par un bénéficiaire, membre privilégié d'un autre ordre, n'est qu'une proposition impertinente, et un non-sens que la foi robuste de l'esprit de parti pouvait seule digérer sans nausées.

Si le tiers état, ou la masse inerte qu'il prétend représenter, est toute la nation, il s'ensuit que tout ce qui s'élève ou diverge n'en fait pas partie ; et tel est en effet, dans la pensée de l'abbé Sieyès, le sens rigoureux de cette appellation exclusive de la noblesse et du clergé ; seulement, pour que la conséquence soit logique, ce n'est pas à ces deux ordres que doit se borner l'exclusion, car la magistrature et les offices publics, les corps constitués et les distinctions octroyées aux services et aux talents éminents, sont des dérogations à l'égalité et des taches sur ce troupeau appareillé, que Sieyès appelle la nation. Le tiers état lui-même est une exception, une protubérance aristocratique à cette surface

plane. Il en est ainsi de la bourgeoisie et de la classe moyenne, dont on a cru faire un amendement à ce que la fiction du tiers, représentant la généralité, a de contradictoire.

Si les classes élevées qui fonctionnaient avant la Révolution, si les sommités préexistantes à 1789 étaient des usurpations, de quel droit en surgirait-il de nouvelles? Une nation ne pouvant être réputée telle qu'abstraction faite de ce qui la classe, la distingue ou l'honore, à mesure qu'il y surviendra quelque mérite éminent ou quelque association puissante, il faudra les retrancher comme des superfluités ou les bannir comme des parasites incommodes. Qu'on se figure la superficie de la France sans relief, les montagnes, les fleuves, les monuments, et les villes ayant disparu, on aura précisément la France de l'abbé Sieyès. Si telle n'est pas la conclusion formulée de son argumentation, on peut défier ceux qui l'admettent, de déterminer le point précis où elle s'arrête. Dès qu'on repousse les inégalités préétablies, on est logiquement conduit à réprouver celles qui tendent à s'établir, et comme il y aura toujours certaines supériorités en évidence ou en expectative, la loi n'aura d'autre objet que de les réprimer. Pour être *une* et se conserver intacte, la nation devra donc se montrer jalouse de tout ce qui tendrait à la tirer de son inertie, de sa nullité et de son abrutissement.

En vérité, il faut s'être étrangement fourvoyé dans les déserts de l'intelligence, ou compter bien audacieusement sur la crédulité de son public, pour lui jeter à la tête des flatteries aussi illogiques, et lui offrir de tels sophismes à titre d'axiomes ! Ce fut pourtant sur cette donnée que s'opéra la fusion des trois ordres, et Necker

ne se douta pas plus que Sieyès que la prépondérance d'un seul vote rendrait le concours des autres évidemment dérisoire.

Les gens du tiers ou de la classe moyenne exclusivement investis des magistratures locales, des offices d'administration et de finance, n'avaient certainement rien à envier à la noblesse, dont la prérogative stérile leur laissait tous les profits du pacte social. Ce sont eux qui, transformés en abbés, en moines et en prélats, jouissaient de la plus grosse part des revenus de l'Église ; qui, en qualité de baillis, d'avocats, de régisseurs ou de notaires, rédigeaient les contrats des nobles, jugeaient leurs différends, affermaient leurs terres et prélevaient le plus clair de leurs biens. La noblesse elle-même, objet de leur envie, ils pouvaient l'obtenir par des charges accessibles aux plus vulgaires ambitions, ou avec de l'argent, à défaut d'autre titre. Depuis Louis XIV, ils avaient vu surgir de leurs rangs d'illustres généraux et de grands ministres ; tous les rouages du pouvoir fonctionnant par lui ou pour lui, le tiers avait le plus à perdre à son changement, et n'avait aucun intérêt à défendre ce qui n'était pas en litige. Il était donc aussi ridicule à Sieyès de dire qu'il n'était rien, qu'absurde de prétendre qu'il était tout.

Si un certain ordre hiérarchique et un sentiment de convenance, fondés sur la tradition, lui rendaient moins accessibles les sentiers de la diplomatie et des hautes dignités, c'est que tout gouvernement est impossible avec cette concurrence illimitée des ambitions subalternes, et qu'il y va du salut des nations de ne pas en livrer la direction à la présomption de ces capacités improvisées, trop portées à se mettre à la place des

choses. Les esprits d'élite se font jour de quelque part qu'ils viennent ; mais il n'appartient qu'à la pénétration du prince de les apprécier, et à l'expérience de justifier leur élévation. Avec ces rares génies, dont les derniers rangs de la société ne sont pas plus avares que les rangs élevés, les peuples ont plus à risquer qu'ils n'ont à perdre si, passant inaperçus, ces génies s'éteignent dans l'ombre.

Ces considérations n'ont d'ailleurs rien de commun avec la fiction d'un tiers état ou d'une classe moyenne, qui se prétend plus spécialement préposée que les autres à la défense des intérêts communs. Nul, avant Sieyès et Necker, n'avait songé à lui attribuer une si monstrueuse prérogative, et le tiers état était si convaincu lui-même de la spécialité et de la limite de sa mission, que s'il tenait à avoir des députés aux États généraux, il lui était indifférent d'en avoir plus ou moins. Plusieurs bonnes villes et bailliages s'abstenaient volontairement d'en nommer, ou n'en choisissaient que pour un ou deux des trois ordres. En 1614, le bailliage d'Amboise ne délégua ni pour le clergé ni pour la noblesse ; celui de Châteauneuf, ni pour le tiers ni pour le clergé. D'autres ne délivraient qu'un mandat spécial, exclusif même de toute participation aux débats, tels que le Puy, la Rochelle, le Lauraguais, la Haute-Marche, Calais, etc.

Une seule question était de la compétence de tous, la question de l'impôt ; et c'est dans la supposition toute gratuite que l'ordre du tiers y était le plus intéressé, que Necker imagina de doubler le nombre accoutumé de ses députés. De cette concession à celle du vote par tête, il n'y avait qu'un pas. Le tiers état, déjà maître de tous les postes qui lui livraient le pouvoir, n'eut pas de peine

à s'emparer de ceux qui restaient encore à la royauté, et dès qu'il ne s'agit plus que d'additionner des voix individuelles, toutes d'un poids spécifique égal, il n'y avait plus dans l'État d'autres ordres que celui où se trouvait la majorité numérique. Il ne pouvait plus y avoir de délibération sincère : le tiers état de l'abbé Sieyès était réalisé.

En vain quelques députés plus prévoyants que les autres, et Mirabeau à leur tête, proposèrent-ils de se diviser en deux Chambres, afin d'apporter quelque tempérament à la chaleur des discussions, et de ne pas désarmer le pouvoir modérateur en lui refusant le *veto* : les avocats, et le sophisme avec eux, étaient déjà maîtres de la place ; la prévoyance fut vaincue et la raison honnie. L'Assemblée, dominée par ses tribuns, se hâta de tout attaquer et de tout abattre autour d'elle. Elle usa de sa force avec l'inintelligence des enfants qui brisent leurs jouets. Elle se rit des obstacles et s'irrita contre les objections. Jamais les règles conservatrices des sociétés n'avaient été foulées aux pieds avec autant de mépris ; jamais on ne renversa avec plus d'entrain les digues protectrices du principe d'autorité et celles qui sauvegardent le droit privé ; l'ouragan n'épargna ni les personnes ni les choses ; et la France, applaudissant, à ses démolisseurs, s'extasiait àchaque écroulement. La prudence et l'équité étaient repoussées des conseils et de la place publique comme des augures sinistres et de vieux préjugés.

Après l'expérience de ces jours honteux et la dure leçon infligée à la France par la Révolution, comment se retrouve-t-il des écrivains assez hardis pour formuler les mêmes sophismes, et des admirateurs assez arriérés

pour y croire ? Comment le culte du tiers état survit-il à tant de déceptions ? Espère-t-on lui rendre ses titres de noblesse méconnue, en le faisant descendre des vieux Gaulois opprimés par les Francs ? Mais pourquoi des Gaulois plutôt que des Romains, des Visigoths, des Germains, des Saxons, et tant d'autres races accourues du Midi et du Septentrion pour inonder et renouveler les vieilles Gaules ? Est-ce que tous ces peuples ne comptent ni parmi les opprimés ni dans les rangs des oppresseurs ! Ou plutôt le dédaigneux oubli que font nos philosophes de cette plèbe servile ne trahit-il pas le but odieux de leur choix et le néant de leurs inventions ?

Cet art d'isoler les faits les plus complexes pour les livrer aux passions des partis, sous l'aspect le plus propre à blesser leur orgueil et à aigrir leurs ressentiments, atteste au moins que cette tactique n'était qu'un calcul intéressé. Mais les spéculateurs ont fait école ; on s'étonnera moins qu'ils aient réussi à fausser les jugements de toute une génération, si l'on considère que des écrivains de bonne foi, dont la science et le talent font autorité, ont embrassé les mêmes erreurs et consacré à leur propagande les études de toute leur vie.

Nous avouons notre faible pour l'historien du tiers état. Quoique M. Aug. Thierry n'ait fait que céder, en s'imposant cette tâche, aux préjugés de son siècle, auquel l'école des sophistes a persuadé que l'histoire du peuple était encore à faire, il a trouvé sur son chemin une mine d'érudition de bon aloi. Sa science n'est pas toute d'ostentation et d'emprunt, comme celle des autres falsificateurs : ses déductions sont consciencieuses, ses aperçus lucides, son style facile et pur, et sans doute aussi ses convictions sincères. Il a fait un tableau fidèle

du développement de nos institutions monarchiques et de la marche graduelle de la nationalité française. Il y explique avec sagacité les causes des dissensions civiles, des rivalités de classes, des abus et des transactions du pouvoir qui, dans les Gaules, comme dans tous les pays du monde, ont soulevé les passions, troublé la sécurité des peuples et préparé la ruine des États.

Mais toute cette prodigalité de recherches historiques est consacrée au service d'une idée fausse et d'un système erroné. Il est triste de penser qu'il doit le succès de ses œuvres, moins à ses qualités éminentes qu'à son agrégation à l'école dominante et à ses apologies réitérées de la Révolution. Cette position, tout exceptionnelle parmi les publicistes que la démocratie reconnaît pour ses oracles, est un phénomène digne d'être observé avec impartialité. Nous ne sommes pas le premier que le contraste des qualités et des préjugés de M. Aug. Thierry ait péniblement impressionné ; nous pourrions emprunter des témoignages et des arguments d'une certaine autorité à de plus savants contradicteurs que nous [1] ; mais ceux que nous fournissent les organes les plus accentués du parti qui professe les mêmes principes que M. Thierry, auront peut-être plus de poids aux yeux des lecteurs disposés à s'offenser de notre sincérité.

« Il y a, écrivait le *National* [2], sous la loi d'intimidation, un défaut capital qui nous frappe dans les études

1. Réfutation de ces doctrines, par M. Léon Aubineau, et leur examen dans le journal *l'Univers* des 3 et 6 juin et 13 août 1851.

2. Numéro du 27 mai 1840. Il est à remarquer que tous les critiques de cette époque font des réserves en faveur de M. Guizot, les journaux légitimistes ou religieux comme les autres.

historiques publiées depuis dix ans, c'est l'étroite portée de leur point de vue. M. Thierry appartient aussi à l'école fataliste ; il est le narrateur sobre et élégant de cette école dont M. Thiers est le hardi doctrinaire, M. Mignet le mathématicien, et M. de Barante, le faiseur d'aquarelles. Pour ces messieurs, ce qui est, est toujours bien ; le fait actuel est souverain, et leur morale s'enferme entre deux bornes : le trône et le garde champêtre. Qu'a fait M. Thierry dans toutes ses lettres ? le panégyrique de la bourgeoisie. Quel est le travail qu'il poursuit à cette heure ? l'histoire, et l'histoire politique du tiers état. Bien plus, il a imprimé que le gouvernement de la bourgeoisie, qui est aujourd'hui, sera pour des siècles la loi fondamentale. Eh ! pourquoi briser ainsi le mouvement national ? Est-ce que les éléments de la force ne sont pas en haut et en bas ? Et l'on va donner un prix à l'homme qui, se courbant devant la puissance d'un jour, se fait l'historien d'une classe, comme si nous étions des Indiens partagés en castes séparées par des abîmes. »

Soyons moins sévère à l'égard de l'historien prétendu du tiers état. Si l'on regrette de voir un système décrié polluer ses plus belles pages, on est d'autant plus édifié de son impartialité, lorsque, tout entier à la méditation des faits providentiellement enchaînés, il oublie de faire prédominer le rôle des peuples sur celui des rois, et de sacrifier les seigneurs à la supériorité des bourgeois. Où trouver, esquissé à plus grands traits que dans l'introduction à l'*Histoire des Gaules*, le travail de civilisation qui, sous le règne d'Auguste, anima toutes les provinces romaines, et se continua, sous ses successeurs, malgré les corruptions de la métropole ? L'auteur contemple sans arrière-pensée le progrès qui

se révèle en législation, en philosophie, en administration ; il le trouve empreint de la spiritualité du christianisme et de sa sublime abnégation. Il fait voir toutes les superstitions antiques noyées dans le sang des martyrs, et les orgueilleuses déceptions du stoïcisme vaincues par la doctrine de l'humilité. On dirait l'écrivain possédé de l'esprit des Pères de l'Église, et ravi dans la contemplation de la vérité.

Quand on proclame avec conviction que c'est à la salutaire autorité, si aveugle d'ailleurs et si absolue des empereurs, que le monde a dû les premières règles du droit, le perfectionnement de la loi civile et la consécration du règne de la justice, on est bien près de comprendre que la dissémination du pouvoir en empêche la fécondité, et que le gouvernement si étroitement égoïste de la bourgeoisie est impuissant à protéger, et oppresseur par nature.

Si M. Aug. Thierry n'eût cédé qu'à ses propres inspirations, il n'aurait pas peut-être été couronné par l'Académie ; mais il aurait eu le mérite d'abjurer plus tôt ses tendances politiques et irréligieuses ; il les avoue avec une franchise qui n'est pas ordinaire aux écrivains de son école, et c'est une vertu assez rare pour lui donner droit à beaucoup d'indulgence, d'autant que ses préjugés sont plutôt ceux de ses professeurs, de ses confidents et de ses prôneurs que les siens propres. Les feuilles ouvertes à ses insertions, le *Courrier*, le *Censeur européen*, la *Revue des Deux-Mondes*, n'ont jamais été soupçonnées de connivence avec les croyances religieuses ou monarchiques. Quels sont les maîtres dont il s'avoue le disciple et les modèles qu'il se propose ? C'est le professeur Daunou, cet érudit sans critique qui n'a su

voir dans l'histoire du monde que l'introduction à la Révolution française; c'est le professeur Cousin, dont l'éclectisme n'a pu s'élever jusqu'au doute de sa propre infaillibilité ; c'est le professeur Villemain, qui a donné pour l'*Histoire de Cromwell* le froid inventaire des procédures de Whitehall et les nauséabondes homélies du dogme puritain ; c'est enfin le professeur Michelet, qui se croit le successeur de Diogène, parce qu'il a quelques trous de plus à son manteau de cynique.

Voilà les vrais coupables des erreurs d'Aug. Tierry ; et ce qui le prouve, c'est qu'il leur échappe toutes les fois qu'il ne s'inspire que de lui-même[1]. S'ils ont pu dénaturer un talent aussi réel, peut-on s'étonner que toute la génération qui se nourrit de leurs leçons en ait perdu le sens ?

§ 4. DES ÉCRITS DE M. GUIZOT SUR L'HISTOIRE.

Nous n'avons pas l'intention d'entreprendre la critique littéraire des ouvrages de M. Guizot. Nous nous ferions scrupule de troubler le succès qu'il a cherché et obtenu. Mais nous ne croyons pas qu'il soit digne d'une plume vouée d'abord à l'enseignement, d'assouplir tous les faits de l'histoire à la préconisation des doctrines sur lesquelles se sont fondés les gouvernements éphémères nés de la Révolution française ou inspirés par elle, pour la perturbation du monde et la honte de la civilisation.

Nous reconnaissons bien qu'on a reculé devant les

1. Il désavoue noblement, dans une seconde édition de ses œuvres, les faux jugements de sa jeunesse sur le clergé gaulois.

conséquences trop rigoureuses du système, et qu'on n'a pas précisément en vue d'aboutir à la glorification de la démocratie pure. Mais est-il logique de la vouloir travestir en une oligarchie de notabilités encore inavouées, qu'on se flatte de faire surgir de certaines combinaisons de lois organiques et d'élections malléables?

Quoique l'espérance de dominer la situation soit l'illusion de tous les réformateurs en politique, l'expérience ne justifie pas toujours leur confiance égoïste. Le système doctrinaire a-t-il le secret de quelque recette plus infaillible? Il convie toutes les ambitions à se rallier à lui ; mais il les écarte, en attendant, du chemin réservé aux adeptes ; pour cela il ne cesse de les effrayer par l'apparition des spectres de la féodalité et de la superstition, tout en se réservant le privilège de l'évocation et de la mise en scène. Si cette tactique est habile, est-elle prudente et loyale?

Nous croyons avoir prouvé, contre les oracles de l'école doctrinaire, qu'il n'existait pas en France de race privilégiée dont la filiation remontât à Clovis, et que lui substituer une classe de capacités indéfinissables n'est pas une fiction qu'on puisse faire admettre sans examen, parce qu'elle est exclusive des aptitudes spéciales, les seules pratiques, les seules appréciables, et peut-être les seules réelles. Toutefois, ces distinctions plus ou moins subtiles ayant pour elles l'autorité d'un illustre professeur, c'est dans le laboratoire même où elles ont été transformées en systèmes politiques qu'il convient de les étudier.

Nous commencerons par les premières investigations de l'auteur sur l'origine des peuples modernes. Cet essai d'érudition, du IVe au Xe siècle est un sujet de prédilec-

tion sur lequel M. Guizot revient toujours avec complaisance. Toutes les fois qu'il se retrouve plongé dans l'isolement de la vie privée, il ne manque pas une occasion d'en extraire de longs fragments, afin d'édifier le public et l'Académie sur sa prescience sans égale, dont une génération trop oublieuse dédaigne de se souvenir. Ce sont surtout les allusions à la révolution britannique qu'il s'applique à faire comprendre aux lecteurs des journaux par ses insertions, et à l'Institut par ses lectures. On n'y trouve pas encore le développement du système formulé dans l'*Histoire de la civilisation*, mais bien toutes les insinuations infiltrées dans le cours d'histoire sur le servage du tiers état, sur les privilèges intolérables d'une caste, sur l'absolutisme d'une royauté soumise au triple joug de l'honneur, de la conscience et de la loi.

Les temps antérieurs à la monarchie française recèlent dans la profondeur de leurs ténèbres des mines plus inépuisables que celles de la Californie, à l'usage de tous les explorateurs, avec cet avantage que les chercheurs de trésors historiques doués d'un peu de patience et d'imagination ne manquent jamais d'y découvrir ce qu'ils ont rêvé, et précisément sous la forme et dans les conditions que leur prescience avait devinées. L'abbé Dubos y a vu le type des royautés absolues, et Boulainvilliers l'origine de la noblesse militaire, fille de la conquête et mère de l'aristocratie. Montesquieu en a dégagé les éléments de la société féodale, et Mably le principe de la souveraineté populaire. M. Guizot, plus heureux et plus sûr encore de son fait, y démontre à qui veut ouvrir les yeux la prépondérance de l'élément constitutionnel, objet de sa préoccupation

généreuse. Les municipes romains, les plaids de Charlemagne, les assemblées du champ de Mars, les commissaires délégués par le prince pour surveiller l'administration ou rendre la justice, sont autant de manifestations d'un pouvoir balancé, délibérant et représentatif.

Entendons-nous cependant sur le caractère de ces vestiges d'intelligence et de liberté, qu'on nous donne pour le signe distinctif des gouvernements mixtes, et dont les plus despotiques ne sont pas plus avares que les républiques. Il n'a jamais existé de nation, et l'on ne saurait citer une époque où le concours des intelligences à l'exercice du pouvoir ait été dédaigné ou méconnu. Le despotisme le moins contesté ne se suffit pas à lui-même. Qu'il ait pour appui le prétoire ou le sanctuaire, encore ne peut-il se passer d'instruments plus ou moins aptes à transmettre ses inspirations aux dernières limites de la hiérarchie sociale.

L'État périrait s'il n'était pas pourvu à la perception des revenus par des formes plus ou moins régulières, à l'administration par des emplois permanents, à la distribution de la justice par l'institution d'une magistrature respectée, à la reproduction enfin par une certaine liberté qui donne confiance au travail. L'autorité d'un seul, sans frein, sans aide et sans dépendance de la nature des choses, est une hypothèse aussi chimérique que celle de la souveraineté de tous. Le despotisme a même cet avantage sur la démocratie pure, que son intérêt étant de ne pas porter atteinte à la stabilité des formes et des agents qui le servent et le conservent, les individus et les familles y jouissent de plus de sécurité et de liberté réelle que sous l'autorité mobile et tracassière des créatures investies, par un vote surpris ou intéressé,

d'une fonction transitoire qu'elles ne peuvent ni faire respecter ni honorer elles-mêmes.

Le genre humain est forcé de vivre dans le milieu où Dieu l'a mis. Il lui faut de l'air respirable, un sol sur lequel il s'appuie pour se mouvoir, des aliments pour nourrir non seulement ses membres, mais encore ses facultés intellectuelles. Un gouvernement qui s'isolerait des lois qui régissent le monde, qui compterait pour rien la population sur laquelle s'exerce sa puissance, qui ne se déléguerait ni ne se communiquerait, est une pure abstraction. Il peut se trouver sur le trône un fou comme Caligula ; mais le despotisme n'est pas viable, et la démocratie elle-même ne dure qu'autant qu'elle ment à son principe et se soumet aux maîtres qu'elle se donne.

Il n'a donc jamais existé de peuple absolument exclu de la délibération de ses affaires; et les distinctions subtiles établies par nos publicistes entre les formes différentes de gouvernements, ne sont ni aussi tranchées ni aussi réelles que leurs écrits le supposent. Le serf, comme le fermier, compte avec le maître ; les exceptions ne font pas la règle, et toutes nos constitutions écrites, si soucieuses de maintenir l'équilibre, n'ont pas même la puissance de le déranger. Elles ne feront pas sortir le monde de son orbite. Un peu plus de prépondérance aristocratique ou populaire, un peu plus de savoir, d'abus ou de faiblesse dans l'exercice du pouvoir : il en sera toujours ainsi. Que les notabilités résultent d'une échelle hiérarchique ou se résolvent en capacités présumées, la liberté ni l'égalité n'ont rien à y gagner, rien à y perdre, si d'ailleurs la loi est pour tous, et le souverain au-dessus de tous.

La science entasse des montagnes d'arguments en

vue de se mettre à la place de Dieu, qui a créé les nations pour être sociables. La conscience humaine, qui est aussi son ouvrage, tient peu de compte de ces entraves à la nature des choses ; elle en adoucit les aspérités quand elle ne peut les franchir, et fait si bien que s'il existe une différence entre deux formes de gouvernement séparées par un abîme au jugement des hommes, en fait, bien souvent, c'est le despotique qui les protège et les respecte, tandis que la république ne leur donne ni liberté, ni sécurité, ni dignité.

Si les bienfaits octroyés par les réformateurs du XIXe siècle sont tellement problématiques, quelle foi méritent les explorateurs qui vont en demander la sanction aux siècles passés? Il faut avoir une robuste confiance dans la rectitude de nos balances philosophiques pour essayer d'y déterminer la somme de bonheur et de liberté légale départie aux populations relevant du sceptre de Clovis ou de Charlemagne, de la juridiction romaine ou gauloise, des capitulaires ou du code féodal.

Si quelque voix pouvait partir du fond des forêts druidiques pour répondre aux interrogations indiscrètes, les sujets de récrimination ne lui manqueraient pas, et elle aurait quelque droit de nier le progrès d'une civilisation qui aboutit à la misère des populations entassées dans les ateliers, et à l'abrutissement des industriels eux-mêmes, torturés par une cupidité toujours altérée et jamais rassasiée.

Mais revenons à M. Guizot, dont le génie plane en plein moyen âge. Il est doué de trop d'esprit et de goût pour ne pas saluer courtoisement cette ère glorieuse de la chevalerie, des croisades et de la gaie science, où le dévouement, la protection du faible et le culte de la

poésie faisaient le fond des mœurs et des croyances. Mais il ne pardonne pas aux châteaux d'avoir été plus policés que les villes, et s'obstine à ne voir que des serfs ou des vagabonds dans les bandes groupées autour du donjon seigneurial.

Sans doute le châtelain en était arrivé à ne reconnaître d'autre patrie que la forteresse qui abritait ses trésors et ses vassaux ; sans doute son humeur guerroyante était aussi importune à ses voisins qu'odieuse à nos philanthropes humanitaires. Mais les vassaux du châtelain fussent-ils des brigands, il ne s'ensuivrait pas qu'ils fussent des serfs ; au contraire ; et quoique M. Guizot soit dans son droit quand il blâme ces incursions où le pillage trouvait aussi souvent son compte que l'héroïsme, il aurait pu, ce semble, y voir plus de licence que de servitude. Il ne rend pas d'ailleurs assez de justice à la loyauté de cette noblesse martiale, toujours prête à se rallier à la bannière royale et arrosant tous les champs de bataille de son sang généreux. Ce sont ses exploits qu'ont chantés les troubadours, c'est dans son sein qu'a été conçue cette sublime chevalerie devant laquelle pâlit l'antique héroïsme des demi-dieux chantés par Homère.

Nos ancêtres, encore un peu barbares, comprenaient la civilisation à la manière des patriotes de 1789 ; ils étaient aussi jaloux de leurs prérogatives que ceux-ci des droits de l'homme et du citoyen, et ne se croyaient pas soumis à la juridiction commune. Mais n'est-ce pas la couronne qui a profité des conflits de ces justices locales, donné l'exemple des affranchissements et créé la nationalité, qui s'étiolait sous la pression de ces souverainetés partielles ?

Il ne fallait qu'une érudition vulgaire pour faire ressortir la salutaire intervention de la royauté dans les luttes féodales ; comment se fait-il que le savant professeur y ait découvert un nouveau sujet d'accusation contre la monarchie française ? Où a-t-il vu que le résultat de ces guerres civiles ait été pour la France le despotisme, et pour l'Angleterre la liberté ?

Le prestige de ces mots mal compris de liberté et de despotisme a donc quelque chose de bien contagieux pour avoir enivré un génie aussi positif et aussi ennemi des préjugés que M. Guizot ! Assurément il n'est pas le premier spéculateur qui ait vu dans la constitution anglaise un précieux article d'exportation et un échantillon propre à séduire les amateurs de nouveautés. Seulement on a droit de s'étonner que l'historien n'ait pas inspiré au publiciste la pensée de juger sur pièces un procès dénaturé par les avocats.

On ne voit pas que la grande Charte ait gêné soit le despotisme effréné d'Henri VIII, soit la cruauté de sa fille Élisabeth. Personne n'ignore que les concessions d'Édouard furent au profit des grands et nullement en faveur du peuple. C'est précisément le contraire de ce qu'ont fait les rois de France.

De ce que la part de puissance accordée à l'aristocratie a grandi le Parlement, il ne s'ensuit pas que le peuple en soit devenu plus libre, ni surtout plus heureux. La possession des fiefs, concentrée dans un petit nombre de familles, exclut plus positivement qu'en aucun autre pays le reste des citoyens du privilège attaché à la terre ; et, avant d'oser aspirer au patriciat, le roturier anglais est réduit à s'expatrier pour demander la richesse aux hasards de la mer ou du négoce.

Qu'en revient-il aux classes deshéritées dans le sens qu'on attache en France aux droits du peuple ? Dans quel pays le prolétaire est-il plus à la merci du riche ? Où y a-t-il des serfs plus durement rivés à la glèbe de l'atelier, et des serviteurs plus étrangers à la famille ? Quelle populace est plus dégradée que celle de Londres, de Manchester et de Liverpool ; aussi assujettie aux exactions du fisc et de l'usure, aussi torturée par la faim, par le vice et par l'envie ? L'Anglais le plus humain se croit d'une autre espèce que ses inférieurs, et s'arroge le droit de traiter avec insolence tous ceux qu'il paye. Cette patrie de la liberté n'est donc, en réalité, qu'une école d'égoïsme hautain ; et ses lords gourmés ne diffèrent du gentilhomme courtisan qu'en une chose, c'est qu'ils n'ont ni la grâce ni l'urbanité qui le distinguent.

En France la noblesse et les dignités n'ont jamais été la propriété exclusive d'une classe. Les distinctions et les titres étaient souvent le prix des services du plus obscur sujet ou de la faveur du prince.

L'aristocratie française a été entraînée dans la chute du trône uniquement parce que toute cohésion et toute solidarité lui étaient inconnues. Des châtelains isolés dans leurs manoirs ne pouvaient avoir la force du patriciat de Rome, de Venise ou de Londres.

La noblesse — M. Guizot le reconnaît lui-même — ne constitue une aristocratie réelle qu'autant qu'elle forme un corps politique. En France, elle n'a jamais été qu'individuelle. Les seigneurs féodaux eux-mêmes voyaient dans leurs pairs de véritables rivaux ; tandis qu'ils trouvaient dans leurs écuyers, leurs vassaux et leurs familiers, leurs seuls lieutenants, leurs seuls con-

seillers et leurs seuls amis ; ils inclinaient donc plus à la confiance envers leurs hommes liges qu'à une entente cordiale avec leurs égaux. Aussi y eut-il toujours entre les maîtres et les serviteurs une réciprocité d'affection et de bons offices qui, si elle n'équivalait pas à l'égalité, tendait naturellement à la fusion, dont la chevalerie fut le premier degré.

Il n'existait pas un gentilhomme, au moment de la Révolution, dont on ne pût assigner l'origine et citer les titres d'anoblissement. Aucun ne rougissait de sa généalogie, tout en n'ignorant pas que la souche en est toujours quelque illustration plébéienne. Telle a été l'œuvre de cette féodalité tant maudite de nos jours ; c'est elle qui a investi la bourgeoisie de tous les offices ; toutes les carrières étaient ouvertes à tous, et à l'homme d'armes qui aspirait à s'anoblir, on n'imposait d'autre condition que de faire ses preuves et de *gagner ses éperons*.

Il faudrait toute la perspicacité de MM. Guizot et Thierry pour reconnaître quel était le Franc ou le Gaulois, du cavalier loyalement renversé dans un tournoi, ou du vilain, armé chevalier la veille, qui l'avait atteint d'un coup de lance. Ce n'est pas non plus dans ces châtellenies couvrant les neuf dixièmes du territoire, que l'abbé Sieyès aurait cherché son tiers état ; il n'aurait rien trouvé entre le seigneur et son clan, puisque les serviteurs se confondaient avec la famille. Ce sont les sophistes de son espèce qui ont brouillé tout cela.

Certes, à ne considérer que le fait, et sauf le respect dû à l'autorité de ces illustres affranchis de la Révolution, il y avait plus d'égalité, plus de sincérité, plus de dignité naturelle dans l'ancienne monarchie française, même sous le régime féodal, que sous la constitution

anglaise, tant vantée et si peu définie, plus que sous toutes les organisations artificielles dont elle a été le type. Aucun citoyen, quelque considérable qu'il fût par son rang et son opulence, n'aurait été assez puissant pour résister aux immunités des villes et des corporations, ou décliner l'autorité du magistrat. Toutes les prétentions, tous les griefs, toutes les vexations imputés à la noblesse n'ont jamais eu la cruauté insolente d'un représentant du peuple en mission, ou seulement l'arbitraire du préfet le plus débonnaire.

C'est à la Grande-Bretagne que M. Guizot aurait dû reprocher de nourrir deux races ennemies de vainqueurs et de vaincus, de maîtres et d'esclaves. Fut-il jamais conquête plus systématiquement cruelle que celle de Guillaume? oppression plus opiniâtre que celle dont l'Irlande est encore victime? Est-ce donc cet abus de la victoire qui a valu aux barons normands l'honneur d'être mis par nos publicistes au rang des fondateurs de la liberté? Demandez au grand agitateur O' Connell si leurs successeurs, pairs et ministres, si le peuple anglo-saxon lui-même, comprennent la civilisation autrement que leurs premiers envahisseurs. En quelque pays qu'ils portent leurs armes ou leurs lois, on les retrouve aussi avides, aussi hautains que le lendemain de la bataille d'Hastings.

Veut-on savoir la secrète raison des prédilections d'une certaine école pour l'histoire et les institutions britanniques? C'est que l'exemple des révolutions et du régicide dont la France leur fut redevable, est une autorité dont ils espèrent se prévaloir contre ceux qu'ils désespèrent de convaincre, tout comme auprès de ceux dont les remerciements leur sont acquis d'avance; c'est

que la glorification des révolutionnaires d'au delà du détroit implique la réhabilitation de leurs imitateurs en deçà, et l'absolution de tous leurs complices de fait ou d'intention ; c'est enfin pour qu'il soit bien entendu que les héritiers et les professeurs de la Révolution sont sans reproche, comme ils voudraient être sans remords.

Un symptôme infaillible de la torture morale qui obsède quelques beaux esprits, déjà trop engagés pour revenir sur leurs pas, c'est leur obstination à reporter sans cesse les regards du public sur ces déplorables souvenirs, comme s'ils avaient besoin de rassurer leur conscience sur les sympathies qu'ils ont manifestées pour des actes auxquels ils n'ont pas participé ; c'est que le fanatisme puritain évangélisant avec la hache du bourreau, leur paraît un précurseur acceptable de l'athéisme égorgeant, au nom de l'enfer ou de Marat, tout ce qu'il y avait en France de suspect ou de convaincu d'illustration, de mérite ou de vertu.

Un peu de respect pour soi-même et pour le pays rendrait un historien consciencieux plus sobre de ces sortes de parallèles, qui sont toujours injurieux à l'une des parties, et manquent souvent d'équité envers toutes deux ; car ils sont rarement d'accord avec la réalité des jugements contemporains.

Quels rapprochements étranges n'a-t-on pas faits de la chute des Stuarts, pour expliquer et justifier celle des Bourbons? Cependant qu'y a-t-il de commun, si ce n'est le genre de mort, entre le fils de Jacques d'Écosse et le descendant de Louis XIV? entre l'intronisation subreptice et récente de cette famille de lairds, à peine distincte de quelques chefs de clans, naguère ses com-

pétiteurs[1], et la majestueuse nationalité de la maison de France?

Non, il n'y pas d'analogie entre les règnes de Charles Ier luttant pour affranchir sa couronne, contre ceux qui en avaient doté son père, et de Louis XVI faisant spontanément à ses peuples plus de concessions qu'ils n'en pouvaient supporter; tout ce qu'on peut logiquement en inférer, c'est qu'ils se seraient maintenus, en faisant respectivement le contraire de ce qu'ils ont fait.

Les causes de ces deux immenses infortunes, pour avoir été diamétralement opposées, n'en furent ni moins iniques ni moins honteuses pour les nations qui en ont subi le spectacle lamentable. Cependant, il est juste de le reconnaître, le peuple anglais a plus énergiquement protesté contre le régicide que la France, dont la Terreur avait comprimé la muette indignation. Cromwell, et le Parlement flétri du nom de croupion, n'ont jamais imposé silence aux sarcasmes de la multitude, qui, même durant le procès du roi, mêlait aux témoignages d'admiration et de pitié qu'inspirait son courage, ceux du mépris le plus sincère pour la secte hypocrite qui s'était emparée du pouvoir; l'expiation enfin suivit le crime de près, et le fils du meurtrier n'eut pas la chance de s'asseoir sur le trône de sa victime; il eut assez de pudeur pour ne jamais paraître devant son successeur, et l'on ne reprochera pas à sa mémoire d'avoir sollicité ses bienfaits à la veille de le trahir.

Les sophistes de la Révolution ont mis en garde la génération de 1789 contre ses velléités de repentir, en

1. Bruce, Douglas, etc.

lui rappelant que cette révolution est son ouvrage, qu'elle fait sa gloire, et que tout sentiment humain en serait le désaveu. N'est-ce-pas, en effet, l'orgueil humilié de leurs dupes, tenu en haleine par leurs écrits, qui empêche tant de gens désabusés de revenir sur leurs pas ? n'est-ce pas la honte d'un passé irréparable qui retient tous ceux qui se sont compromis par leurs actes ou engagés par leurs applaudissements ? N'est-ce pas enfin le régicide consommé en présence de tout un peuple dans la stupeur, mais dont la vanité est moins froissée de s'entendre dire qu'il s'y est associé, que du reproche de l'avoir souffert, qui fait sympathiser ce bon peuple avec tous ceux qui le glorifient de ses erreurs, depuis l'ami du peuple en bonnet rouge, jusqu'au conseiller du peuple en gants jaunes ?

Deux prophètes, partis des deux points opposés de l'horizon philosophique du XVIIIe siècle, ont prédit à la France d'interminables calamités, et signifié l'anathème prononcé avant la ruine de Babylone contre les civilisations dévoyées, dans lesquelles l'autorité ne se fonde plus sur le droit, où la loi, déchue de son origine céleste, procède d'un vote éphémère, et d'où le sophisme a banni la charité, la justice et la foi.

Le sceptique Jean-Jacques ne voit, pour un peuple tombé dans l'anarchie, incapable de supporter ni la liberté ni le frein des lois, d'autre refuge que la conquête. Il ne lui laisse de chance de régénération que la servitude ou la mort.

La sévérité de Joseph de Maistre est moins désespérée, parce qu'elle puise son inspiration au sein de l'inépuisable indulgence ; elle est plus positive et moins absolue que la sagesse philosophique, précisément parce

qu'elle est plus lucide. L'auteur des *Considérations sur la France* se borne donc à avertir la nation régicide que ses malheurs n'auront de terme et sa nationalité d'avenir qu'après l'expiation des crimes dont cette grande immolation fut le signal et le prélude.

Cette prédiction datée de 1795 a été justifiée par trop d'événements dont la leçon est demeurée stérile, et par trop d'endurcissement dans l'erreur, cause première des désolations de la France, pour qu'il soit possible d'admettre que l'épreuve soit accomplie et la justice de Dieu satisfaite. L'enchaînement des faits et les mécomptes de la prudence humaine ont bien aussi leur logique, et si les esprits superbes n'admettent pas d'intervention surnaturelle dans la marche inégale des événements, la raison la plus sceptique ne va pas jusqu'à vouloir qu'il y ait des effets sans cause. Les plus immédiates ne sont pas non plus toujours suffisantes; et tout en déniant le don de prophétie aux publicistes qui, comme Burke, Mallet-du-Pan et de Maistre, ont tiré l'horoscope de la Révolution, on ne peut, sans se refuser à l'évidence, méconnaître la portée et la justesse de leurs pronostics. La justice divine, pour être patiente, n'en a pas moins ses jours et ses heures.

C'est qu'en effet aucun gouvernement n'a pu prendre racine dans le pays, ni sous le nom de république, ni sous celui de royauté constitutionnelle, ni sous l'autorité même de l'héroïsme et du génie, ni enfin par la réalisation tardive de la conjuration d'Orléans. S'il n'a pas pu se reposer dans la monarchie plus que dans la démocratie, c'est qu'il porte en lui-même un germe de dissolution inaccessible aux remèdes, c'est qu'il est toujours la proie des sophistes qui, depuis 1789, s'éver-

tuent à lui faire croire que la Révolution est son œuvre et sa gloire.

Un rapprochement qui n'aurait pas échappé peut-être à un croyant, c'est celui du fils de Marie Stuart, recevant à genoux le sceptre d'Albion des mains de l'homicide Élisabeth ; et du frère de Louis XVI amnistiant et pensionnant les juges du roi martyr. Qui oserait affirmer que la fatalité qui lia les mains de Jacques Ier, dont le premier devoir eût été peut-être de réhabiliter la mémoire de sa mère, sinon de la venger, ne tient par aucun mystérieux rapport à la tragique expiation dont son propre fils fut l'holocauste? Qui peut douter que l'alliance de la Restauration avec les doctrinaires par qui la Révolution fut remise en honneur, n'ait ranimé les passions régicides et armé le bras d'un fanatique contre le duc de Berry, en compensation de l'impunité des assassins d'un roi doué de tant de vertus et couronné de tant de malheurs ?

Ce supplément aux insinuations historiques de M. Guizot aurait eu le mérite, aux yeux de ses amis, de les rassurer sur l'éventualité des restaurations transitoires. Il est à regretter qu'il ait laissé inachevé ce premier essai de sa plume devenue célèbre. Mais la postérité n'y perdra rien, et l'histoire de Cromwell n'aura rien à envier à celle de Charles Ier. Il ne manquera jamais de rhéteurs pour reprendre la tâche interrompue des sophistes; toutefois le public a dû se trouver amplement dédommagé de cette interruption par l'érection d'un monument plus vaste et plus érudit encore, dont le titre, un peu ambitieux peut-être, répond à la magnificence de ses proportions.

Cette histoire de la civilisation, modestement annon-

cée sous le titre de *Cours d'Histoire moderne*, embrasse justement l'époque déjà fort ancienne où toutes les civilisations antiques ont disparu, étouffées sous les flots superposés des irruptions barbares qui ont inondé les vieilles Gaules et démantelé l'empire romain. Mais on y trouve mieux qu'une corrélation sincère entre le texte et les titres sous lesquels il se déguise. L'auteur y a développé toutes les richesses d'une érudition éblouissante ; et ses doctrines, sous ce luxe imposant, laborieusement mais habilement étalé, lui empruntent une autorité que peu de lecteurs ont la pensée de lui disputer.

Nous aurons cette témérité, tout en rendant hommage aux savantes digressions qui ont mérité les applaudissements de ses disciples, mais qui ne sont que les ornements et non les arguments de son système. Nous aimons à le répéter : c'est la réalité de son talent qui fait son crime à nos yeux. L'amertume de nos reproches aura pour excuse cette circonstance aggravante, car ses erreurs seraient sans danger sous la plume de maints écrivains sans lecteurs, sortis de la même école.

Il était difficile de parler de civilisation sans invoquer les vrais civilisateurs de l'Europe ; aussi le savant professeur ne leur mesure-t-il pas la louange. Mais tout en reconnaissant la large part qui en revient à l'Église romaine, il exagère à dessein celle qu'il fait aux conciles, non pas tant pour les travaux réparateurs que leur doit le code romain purgé et complété par les institutions canoniques, que pour avoir été le spécimen des assemblées parlementaires. Ce titre suffit aux yeux du généreux protestant pour compenser tous les torts de leur orthodoxie.

Cependant le premier mérite de ces graves délibéra-

tions était d'interdire les luttes de tribune, auxquelles préside rarement l'esprit de Dieu. C'est l'unité de foi qui fit leur force. Leur liberté n'était tempérée que par la mansuétude pastorale ; et où trouver une égalité plus vraie que parmi les enfants d'une même mère unis dans une même communion?

Lorsque M. Guizot ouvrit son cours en 1821, il avait perdu l'espoir de rentrer aux affaires : il crut son honneur engagé à s'en venger sur les ministres qui l'avaient dédaigné. Ce besoin du *genus irritabile vatum*, auquel M. de Chateaubriand ne sut pas mieux résister que le professeur, est une des raisons qui justifient le préjugé des illettrés sur l'incompatibilité du talent avec les fonctions publiques, lesquelles supposent un calme imperturbable.

Mais quelle est, de nos jours, la profession et la philosophie impassibles que nos mœurs parlementaires ne sachent convier au pugilat? La plus futile rixe est assurée d'un auditoire impromptu ; et M. Guizot en avait un déjà groupé autour de sa chaire et impatient d'applaudir à sa parole sympathique. Son discours d'ouverture fut une captation d'un effet infaillible sur ses jeunes disciples, qu'il associa à sa disgrâce, en se donnant pour le révélateur de leurs propres sentiments, l'apôtre des doctrines libérales dont il se faisait gloire d'être le martyr *résigné*.

L'orateur, convaincu d'ailleurs lui-même que ce n'est pas l'histoire qu'il vient enseigner à ses auditeurs, les invite à l'étudier avant de se présenter à son cours, s'ils tiennent à comprendre ses leçons. Il n'use pas de plus de réserve avec ses lecteurs, et dans le discours préliminaire de son *Histoire de la civilisation*, il veut

bien reconnaître qu'il n'a pas adopté ce titre dans le sens qu'on lui attribue vulgairement ; mais qu'une définition plus précise eût répondu plus imparfaitement à sa pensée. Il ne nie pas qu'il y a des peuples civilisés chez qui la vie intellectuelle est moins avancée que le bien-être matériel, et d'autres où la sobriété est endémique et l'imagination vagabonde. Il veut bien avouer que le sentiment de liberté et d'égalité n'implique aucune idée de droit parmi les sauvages, et que la civilisation n'était pas précisément incompatible avec la féodalité, parce qu'il n'y existait pas de classe moyenne. Toutefois aucune de ses explications ne donne la véritable raison du titre qu'il a choisi. La civilisation est-elle un mystère dont les doctrinaires veulent garder le secret ? Il nous semble que partout où la légalité et la religion protègent le faible, on est en pleine civilisation.

Mais pénétrons au cœur du système, et tâchons de comprendre ce que M. Guizot enseigne, en attendant qu'il nous dise franchement le but de son enseignement. Les civilisations, dit-il, se sont toutes opérées sous l'empire d'une idée exclusive : en Égypte, la théocratie ; en Grèce, la démocratie ; à Rome, la conquête. Dans l'Europe moderne, au contraire, toutes les formes ont coexisté et concouru à ce que nous voyons : monarchie, aristocratie et république ont, par leur fusion, conduit au véritable but de la science politique, — un mélange de pouvoir et de liberté *maintenus* en équilibre !

Voilà sans doute un thème fait pour séduire la jeune génération appelée à le réaliser. Si la caduque expérience doute de l'excellence du règne des avocats et de la stabilité de l'équilibre, nous sommes là pour la convaincre d'impuissance, en lui faisant honte de son

incrédulité. L'âge d'or n'est plus relégué au delà des temps héroïques ; ce n'est plus une œuvre ébauchée, encore enveloppée des langes de la tradition ; il est en marche, il vit de sa propre vie, toutes les nations lui rendent hommage. Un nouveau jour sans ombre luit sur le monde qui s'était partagé l'empire des ténèbres ; et voici l'ère promise qui va faire éclore tous les talents, satisfaire tous les désirs et combler toutes les ambitions !

Comment, à l'avènement de ces merveilles, ne pas prendre en pitié la trivialité du doute et l'*absurdité* des faits [1] ? le professeur lui-même est tellement convaincu de son infaillibilité, qu'il ne tient aucun compte des tyrans qui existaient avec les républiques anciennes et les asservissaient souvent ; il détrône Agamemnon et Thésée comme des rois constitutionnels, et ne daigne pas même s'apercevoir que, jusqu'à présent, le produit net de la fusion du triple principe, monarchique, aristocratique et démocratique, n'a produit que des déceptions et des perturbations ; chacun des trois a-t-il déposé ses vertus dans le creuset pour n'en retirer que ses vices, comme si les matières corrompues étaient les seules qu'il fût donné à la science de pouvoir amalgamer ?

Évidemment l'épreuve a mal réussi ; mais elle réussira. Qui oserait en douter, quand un doctrinaire l'affirme ? Rallions-nous donc sans défiance et sans hésitation au mot sacramentel de civilisation, mot d'autant plus prestigieux qu'il est moins défini, et jouit de la même popularité que ceux de liberté, de droits de l'homme et d'égalité : voilà des droits qu'on n'a pas besoin de comprendre pour les crier dans les carrefours !

1. Nous rendons à M. Royer-Collard l'honneur de cette expression.

C'est ici que M. Guizot développe sa pensée tout entière ; il la trahit par certaines réticences très intelligibles, ses prédilections pour cette négation, qu'il appelle la classe moyenne, et son espérance de l'assouplir au joug des capacités qui étouffent dans son sein. Il y a sans doute une attention très patriotique à porter haut la dignité du bourgeois civilisé ; et grâce aux inductions subtilestirées des lois visigothes ou germaines, il n'est pas un bonnetier de Paris qui ne soit en droit de se croire au-dessus des chevaliers de la Table-Ronde et des grands vassaux, dont l'héroïsme inculte ne peut se comparer à la courtoisie de l'électeur décoré qui donne sa voix à M. Guizot. Toutefois il ajoute avec quelque raison que les nations ne se civilisent pas seulement par les progrès du commerce, de l'ordre et du bien-être ; (les Anglais et les Hollandais nous ont devancés sur ce point), mais encore et surtout par le développement moral.

Développement moral, développement social : voilà ce que, dans son louable et docte enseignement, M. Guizot voudrait faire marcher de front. Par malheur il y joint un commentaire qui rendrait ce concours fort problématique. Le mouvement intellectuel se révèle, selon lui, par deux phénomènes très distincts : le perfectionnement individuel et le perfectionnement social. Mais si l'un des deux n'est pas parallèle à l'autre, il l'entrave et le retarde. Cette distinction pourrait paraître subtile, s'il ne se hâtait d'ajouter que le christianisme a été plus humanitaire qu'organisateur, et qu'il tend à l'amélioration de l'homme, sans s'inquiéter de la science sociale.

La Révolution a agi en sens contraire, et en avouant

son peu d'estime pour l'enseignement du sanctuaire, le professeur ne laisse aucun doute sur l'objet de ses prédilections. Mais, n'en déplaise à sa gravité philosophique, est-il bien logique de commencer par l'abstraction ? Si l'école chrétienne a été si féconde, c'est qu'elle a commencé par former les cœurs à la vertu.

Il n'est pas difficile d'inventer des constitutions d'une perfection idéale, en attendant le moment où l'on pourra y ployer les habitudes invétérées, réprimer les ambitions surexcitées et s'inféoder les consciences. Pour la méthode chrétienne, elle est plus pratique et peut-être aussi plus rationnelle : en inspirant la résignation et le désintéressement, on a plutôt fait de bons citoyens qu'on n'obtient d'honnêtes gens avec de l'ambition et du talent. La modération et la charité sont plus sociales que les dévouements d'ostentation ; elles n'ont pas besoin d'afficher la fraternité pour la pratiquer.

L'avènement des supériorités intellectuelles serait-il plus favorable à la liberté et à la civilisation ? Qui donc osera dire à quels signes on reconnaît cette aristocratie nouvelle ? La présomption d'en faire partie est déjà un attentat à l'égalité des droits, une prétention et une menace à tout ce qui n'est pas à leur niveau. Dieu nous garde du joug de ces intelligences d'élite et de ces capacités exclusives qui se croient le droit inné de donner leur infaillibilité pour la loi suprême de la société ! La conscience de leur supériorité ne laisserait aucun refuge à celle dont toute créature humaine a été douée ; leur intolérance dépasserait toutes les bornes que la justice et le sentiment de son insuffisance imposent au despotisme le plus effréné. Il n'y aurait plus de sûreté pour personne devant cette inflexibilité dogmatique, pour qui

toute transaction serait une inconséquence, et le monde deviendrait inhabitable.

L'invention d'une classe de capacités est donc une fiction irréalisable ; elle donnerait beau jeu aux professeurs et aux avocats ; mais elle ne ferait que des tyrans sans pudeur et des princes impuissants. Il y a partout des forts et des faibles, des habiles et des esprits timides ou bornés. L'aristocratie de fait est donc à tous les degrés de l'échelle sociale. Tout ce que la loi peut faire dans l'intérêt commun, c'est que ces aristocraties soient acceptées et réglées dans une pensée d'utilité publique, de manière à n'être ni exclusives ni dominantes.

A l'appui de son système sur les capacités bourgeoises, l'auteur abuse un peu de ses recherches savantes sur les municipes romains et les chartes d'affranchissement. Il y a un motif qu'on n'avoue pas à présenter les concessions de la royauté comme des libéralités gratuites, afin d'en induire que les communes, avant leur émancipation, étaient dans la servitude ; tandis qu'au contraire ces actes ne sont que des digues élevées contre les envahissements de la féodalité et autant de recours à la juridiction romaine, qui régissait les Gaules avant ce morcellement de la royauté. Jamais cette juridiction n'y a été supprimée ; c'est la Révolution de 1789 qui en a effacé les dernières traces, comme celles de toutes les institutions libérales connues avant elle.

Ce cours d'histoire lui-même cite plusieurs chartes qui ont résisté aux lois de la guerre et de la conquête ; c'en est assez pour démontrer que celles qui furent octroyées, bien que différant de l'organisation romaine, sont de simples actes de confirmation ou de rénovation. Aucune amélioration n'a été importée par les invasions

barbares, et supposé que le sentiment du droit ne soit pas inné et antérieur à toutes les lois écrites, il est constant que le Code romain n'a jamais cessé d'être consulté en France, même dans les pays de droit coutumier [1]. Le texte même des chartes commentées par M. Guizot, notamment celles de Bourges, d'Orléans, protestent contre son opinion. Il est évident qu'elles ne sont pas des titres d'affranchissement, mais des actes de renouvellement, de confirmation ou d'extension.

Mais les manipulateurs de l'histoire se permettent bien d'autres altérations : pour relever toutes celles que préconise l'historien de la civilisation, il faudrait l'analyser chapitre par chapitre. Nous y distinguerions peut-être le fil souple et délié qui étreint ou élude toutes ces questions, pour détourner l'attention du lecteur vers l'objet principal que se propose l'auteur : la condamnation de tout ce qui a précédé la Révolution et l'avènement des capacités, c'est-à-dire l'abaissement de l'autorité jusqu'à soi. On est donc conduit, forcément, à séparer dans cet ouvrage les dissertations brillantes et les recherches scientifiques, de sa tendance uniforme et systématique à diviniser la Révolution et la classe moyenne.

§ 5. DES ÉCRITS POLITIQUES DE M. GUIZOT.

La suite des *Mémoires* de M. Guizot, dont les deux premiers volumes ont obtenu les hommages de tant de journaux, justifiera sans doute l'admiration des amis de l'auteur. Toutefois ce qu'un habile coloriste a le mérite

1. *Histoire du droit romain,* par M. de Savigny.

de peindre en beau, ne plaît pas toujours à ceux qui ont le droit d'y regarder de près ; et comme toute médaille a deux faces, nous prendrons la liberté de montrer celle que l'on cache aux curieux qui ignoreraient que de ce côté-là seulement se trouve l'explication du type banal de l'empreinte.

Ce n'est donc plus du supplément des *Mémoires*, mais du revers de la médaille qu'il s'agit.

Nous sommes forcé d'avouer que l'aspect sous lequel nous sont apparues la Révolution et ce qu'on a appelé la *Doctrine* ne ressemble en rien à la figure de fantaisie qu'on étale à l'exposition ; nous avons des doutes sur la fidélité des traits prêtés à la monarchie de Juillet par un peintre qui fut son ministre le plus intime. En attendant que M. Guizot nous fasse revenir de nos préjugés, ce dont nous lui serons sincèrement reconnaissant, nous allons essayer de compléter aujourd'hui la revue de ses œuvres. C'est une diversion pleine d'intérêt ; on ne nous refusera pas le mérite d'en sentir le prix, puisque, malgré l'incompatibilité de nos croyances, et pour cela même, nous avons été peut-être le plus sérieux et le plus infatigable de ses lecteurs.

Lorsque M. Guizot publia son double manifeste contre le ministère qui remplaçait celui de M. Decazes, Louis XVIII régnait encore ; mais averti par les notes réitérées du Congrès, et justement indigné de l'attentat significatif qui levait tous ses doutes, il venait de retirer sa confiance aux étranges interprètes de sa Charte. Les doctrinaires, cramponnés au cabinet, eurent beau protester contre une réaction qui était bien plus dans le réveil de la conscience publique que dans l'initiative de la volonté royale, il leur fallut rendre les portefeuilles

qu'ils espéraient s'inféoder. Ils ne le firent pas toutefois avec résignation : en livrant la place, il en gardèrent les clefs et en occupèrent toutes les avenues ; puis, jugeant qu'il leur restait assez de partisans pour l'investir, ils en firent le siège et ouvrirent le feu sans sommation préalable.

Le premier projectile, élaboré par M. Guizot, fit explosion sous la pression d'un dépit peu déguisé [1] ; mais une attaque plus combinée, tirée de la quintessence même de la doctrine, rectifia ce que la première version avait d'irrégulier [2] : il eût été plus franc et plus net de déclarer que M. Decazes étant le seul ministre qui eût la confiance des doctrinaires, devait seul avoir celle du roi ; mais on voulait avant tout prévenir tout rapprochement entre les Gaulois et les Francs.

L'à-propos était peut-être mal choisi pour reproduire la fable des vainqueurs et des vaincus de la Révolution. MM. Corbière, Peyronnet et Villèle n'étaient pas des feudataires dont les pères se fussent exercés derrière leurs créneaux à tirer sur le peuple. Armoricain, Gaulois ou Provençal, aucun d'eux ne pouvait être soupçonné de descendre de la race des Francs, et sans la Révolution qui les avait fait sortir de leur modeste obscurité, il est douteux qu'ils se fussent trouvés assez rapprochés de la cour pour figurer parmi les personnages qui seuls autrefois pouvaient aspirer au portefeuille. Députés de leurs départements, ils étaient l'expression sincère d'une notable partie de leurs conci-

1. *Du gouvernement de la France d'après la Restauration et du* MINISTÈRE ACTUEL.

2. *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France.*

toyens, car nulle élection, depuis celle de l'an V, n'avait été plus libre et plus spontanée.

Mais le ministère déchu se sentait soutenu par l'opposition parlementaire, qui avait accueilli par des ovations le vaillant qui se donnait pour son champion. La fable des Francs et des Gaulois avait fait son chemin, et le bourgeois libéré, plus naïf que le villageois dont la candeur lui fait pitié, était tout fier d'avoir reconquis son rang. Qu'on juge du succès de l'axiome mis en lumière par M. Guizot, qu'il fallait appartenir à la Révolution pour être apte à gouverner le royaume des Bourbons ! Il ne fut donc pas difficile de persuader à cette élite de dupes, que les nouveaux ministres, tout humble produit qu'ils fussent d'un vote populaire, avaient leurs portefeuilles bourrés de titres féodaux et de billets de confession. La terreur de la glèbe et de l'inquisition s'était emparée de nos esprits forts. Ils y crurent, *quia absurdum*, et se mirent à l'œuvre pour repousser ces Francs *absents*, mais convaincus par la *Marseillaise* de *méditer de rendre à l'antique esclavage* la France, devenue libre et invincible depuis qu'elle avait l'honneur d'être commandée par des avocats et des professeurs. Qui donc aurait l'audace d'attenter à ses droits ? ces droits de l'homme, si grands devant le percepteur qui le somme de payer la taxe, et devant le billet de garde qui le relance dans sa boutique ?

Tout enflés qu'ils fussent de leurs succès faciles sur cette classe moyenne, à laquelle ils persuadèrent qu'elle était la véritable aristocratie, celle des intelligences, et que tous les sages, tous les génies, tous les héros, la reconnaissaient pour leur mère, les doctrinaires ne s'endormaient pas cependant sur les lauriers moissonnés par

leurs plumes changées en sapes. Ils avaient goûté du pouvoir : c'est de pouvoir qu'ils étaient affamés.

Le ministère Villèle était un obstacle qu'il fallait renverser, dût le trône tomber avec lui. Son administration plus honnête et plus éclairée que la précédente menaçait de se populariser ; il était donc d'une tactique savante de la harceler sans cesse, d'épier ses fautes pour les amplifier, et de dénoncer ses tendances sinon ses actes.

M. Guizot, toujours sous les armes, saisissait les moindres occasions, les plus futiles prétextes, pour envenimer les mesures les plus inoffensives. C'est ainsi qu'il s'indigna de ce que les familles chrétiennes réclamaient des aumôniers pour les collèges royaux ; il trembla pour la conversion des trois élèves protestants, sur cent catholiques, qui allaient se trouver exposés aux séductions du catéchisme ou de l'exemple ; il réclama la liberté de l'enseignement religieux, avec cette superbe indépendance qu'il avait déjà mise au service du monopole universitaire [1].

Si, parmi les conspirations que la propagande révolutionnaire et les sociétés secrètes suscitaient de toutes parts, quelques conjurés plus imprudents que les autres, étaient traduits devant les tribunaux, M. Guizot se déclarait leur protecteur ; contre les *attentats* de la justice [2], il laissait leur défense aux avocats qui avaient étudié le droit dans ses livres, mais à lui seul il réservait l'honneur de transformer le délit en sentiment trop comprimé de patriotisme.

Qui eût pu pressentir, dans cet ami si désintéressé de

1. *Observations sur une ordonnance du 27 février* 1825.
2. *Des Conspirations et de la justice politique.* In-12. 1821.

tous les prévenus, dans cet infatigable jouteur contre les lois répressives des licences de la presse, le promoteur de la loi de 1832 et de l'altération de l'institution du jury qui, avant lui, accordait encore la chance de trois voix à l'accusé, en en retranchant deux ? Il y aurait peut-être eu compensation si le ministère eût renoncé en même temps au droit de dresser les listes et à la faculté des récusations... Non : M. Guizot voulait être sûr de son fait ; il savait par expérience combien les jurés répugnent à voir des délits dans des subtilités qu'ils jugent avec raison hors de leur compétence. Il était donc essentiel de se barricader contre leur indulgence et de fermer toutes les issues par lesquelles on avait échappé soi-même à la pénalité. C'était être peu généreux, peu conséquent peut-être ; et pour l'admirateur quand même de toutes les institutions anglaises, il eût été plus honorable et plus digne de répudier celle du jury que de la travestir. Dans l'esprit de la législation britannique, une voix suffit pour absoudre ; d'après la variante introduite par M. Guizot, une voix de majorité suffit aussi, mais pour condamner.

On aurait droit de s'étonner de ces contradictions dans un génie qu'on suppose inébranlable dans ses desseins et inflexible dans ses doctrines ; mais nous venons justifier M. Guizot de cette calomnieuse réputation d'opiniâtreté, en apportant la preuve que les doctrines libérales ne sont pas les siennes ; qu'il en a professé de son plein gré avant toutes les autres, et sans y être obligé pour les besoins de la cause, de franchement absolutistes et de purement ministérielles : il y a là de quoi faire bondir d'indignation tout croyant à l'infaillibilité du maître ; nous en sommes nous-mêmes

tout ébahi ; avouons d'ailleurs que les intelligences supérieures ont des voies inabordables au commun des mortels, et que seuls les esprits vulgaires et routiniers ne se contredisent pas.

A la suite d'un traité de M. Ancillon sur la souveraineté, traduit en 1816, a été publié un commentaire curieux, mais très peu connu, de M. Guizot, où la prérogative royale est soutenue avec une chaleur hautaine et provocante contre tout contrôle parlementaire. L'humeur du commentateur y déborde contre la Chambre de 1815, assez indocile pour amender des propositions approuvées par lui ; que dis-je ! il les avait soutenues et peut-être inspirées ou même rédigées. A sa colère à peine contenue contre le texte qu'il édite, on ne reconnaît pas le culte ordinaire des éditeurs pour l'auteur qu'ils ont jugé digne de leurs études ; mais le collaborateur des lois répressives de la presse et de la liberté individuelle s'y montre à découvert.

Il y avait loin de ce séidisme ministériel au langage ultra-parlementaire de 1821. C'est alors que M. Guizot évoquait les anathèmes républicains contre un autre ministère ; et pourquoi? c'est que derrière ces ministres lui apparaissait cette même Chambre de 1815, dans laquelle son dévouement pour l'autorité n'avait vu qu'un repaire de factieux, ou, ce qui eût été pis, d'émigrés, de gentilshommes, de royalistes.

Cette réimpression du livre de M. Ancillon n'avait évidemment pour objet que de fournir un prétexte à l'émission des doctrines du professeur, dont le nom n'avait pas encore assez d'autorité pour se passer de chaperon. Entre les deux publicistes, dissidence radicale et antagonisme tranché ; mais, étrange contradic-

tion de leurs principes respectifs ! c'est le royaliste, c'est l'auteur original qui défend les libertés et les intérêts populaires; c'est l'avocat de la Révolution qui procède par l'absolutisme. Ce qu'il dénonce, ce qu'il flétrit sous M. de Villèle, lui-même l'avait préconisé sous M. Decazes; lui-même le pratiquera, lui-même l'amplifiera sous Louis-Philippe.

Cet écrit existe, quoique moins célèbre que les autres, et sous quelques aspects qu'on l'envisage, l'époque de son apparition fournirait une page curieuse aux Mémoires de son auteur. On se croyait donc bien en danger, pour brandir toutes les armes de l'arsenal parlementaire contre la personne exiguë du ministre le plus inoffensif, mais qui avait, outre le tort de provenir de la Chambre de 1815, celui plus impardonnable encore d'avoir administré avec plus de talent, de loyauté et de modération qu'aucune des capacités inaugurées par la doctrine ! Hélas ! ces réformateurs d'élite, qui ont gourmandé pendant quinze ans les vices de l'ancien régime et la caducité de la Restauration, se sont trouvés, en lui succédant, de vrais eunuques, des êtres plus nuls que les plus incapables de tous leurs devanciers.

Il eût été très instructif de nous dire de quelles inspirations s'aida, à son début, un gouvernement qui a commencé par la profanation, par le sac des églises et de l'évêché. L'axiome mis en lumière par l'avocat qui fut un de ses premiers ministres, sur l'athéisme de la loi, ne suffirait pas à expliquer cette persécution ; elle trahissait un antagonisme plus intime ; et quelques actes de propagande suivis bientôt d'alliances protestantes, encore inconnues parmi les fils aînés de l'Église, donnèrent lieu de soupçonner que le gouvernement de

Juillet aurait eu quelque velléité de s'appuyer, faute de mieux, sur le parti de la Réforme.

La crainte de réveiller le sentiment catholique par cette apostasie inopportune a-t-elle préservé la France de ce nouveau ferment de discorde? Il est certain que cette tentative eût révolté les consciences les plus calmes, réchauffé le zèle des plus tièdes, et, l'esprit d'opposition aidant, produit les conversions les plus inattendues. Mais Dieu n'ayant pas permis ce moyen de ranimer la foi de la France chrétienne, on en a été réduit à faire honneur de son abstention à la prudence, sinon à la peur, des vainqueurs de Juillet. Si nous ajoutons foi à certains bruits qui coururent alors, on en serait redevable aux sages représentations d'un membre du conseil, dont l'avis eut d'autant plus de poids qu'on s'y était moins attendu. Quel qu'en soit le mobile, il y a toujours du mérite à faire abstraction de ses propres croyances dans la conduite des affaires, surtout dans un siècle où la plupart des gouvernements qui se sont détachés de l'Église donnent l'exemple de l'intolérance la plus contradictoire, et de l'oppression la plus impolitique envers ceux de leurs sujets qui lui sont restés fidèles.

Nous ne demandons pas mieux que de respecter, en matière de foi, les dissidences que l'autorité protège et cultive par les libéralités du budget ; mais depuis que l'esprit de propagande s'est emparé des sectes qui nous inondent, il nous est bien permis d'user envers elles du libre examen dont elles n'ont pas apparemment entendu s'attribuer le monopole, pour observer que leur ostentation d'indépendance n'aboutit guère qu'à élargir alternativement les voies à l'anarchie et au des-

potisme. Répudier le principe moral de l'autorité, c'est ne lui laisser d'autre arme défensive que la force brutale. On peut arriver par des inductions plus ou moins logiques à mettre en doute tous les principes sur lesquels se base l'ordre social, on peut nier que le désordre soit la conséquence de doctrines purement spéculatives ; mais quand on n'a rien fait pour le prévenir, il n'en faut pas moins pour le réprimer des lois d'exception et un code draconien. M. Guizot est sur ce point une autorité effrayante ; il s'oublie jusqu'à dire que des hommes sont entrés aux affaires avec le goût de la justice, qui se sont vus forcés de la méconnaître pour se tirer d'embarras. Il appelle cela entrer dans la pratique des choses[1].

Cela explique en effet pourquoi cet ancien collègue des fonctionnaires de la Restauration se vantait à la tribune de n'avoir pas épargné un seul préfet, et comment cet auteur de deux libelles contre des ministres, devenu ministre à son tour, fulminait contre la presse une loi qui lui aurait infligé à lui-même la peine du bannissement, si la loi pouvait avoir un effet rétroactif.

Mais avec de telles pratiques, que devient l'habileté dont on se fait un titre si impératif à la possession du pouvoir? Qu'est-ce qu'une capacité réduite aux expédients à l'usage des intelligences les plus vulgaires et à la mesure du grossier instinct de conservation, dont la brute est douée tout autant pour le moins qu'un philosophe?

Quelle leçon pour les beaux-esprits qui croient aux révolutions faites par l'intelligence, comme si elles ne

1. *Des Conspirations et de la Justice politique*, p. 28.

tournaient pas toutes au profit des fripons et des sots ; afin qu'il soit bien prouvé qu'il n'y a de place pour les gens de bien et de talent que dans les sociétés bien ordonnées, où les devoirs et les droits sont distincts, les services classés et les mérites éprouvés !

On peut bien, dans les temps de trouble, et porté sur les épaules des partis, franchir tous les obstacles et monter jusqu'au faîte ; mais c'est lorsqu'on y est arrivé que le vide se fait autour de l'idole populaire, isolée sur son piédestal. Si, d'après la doctrine de M. Guizot, les supériorités intellectuelles et les mérites transcendants ne doivent pas trouver d'obstacle dans les institutions, qui donc gêne leur ascendance? d'où vient qu'il y a si peu de parvenus dignes de leur fortune et qui la justifient par d'héroïques vertus ? Les bienfaiteurs de l'humanité sont rares ; ils ne s'annoncent pas avec tant de fracas, et les peuples en sont trop souvent pour leurs frais d'ovation.

La prépondérance des esprits d'élite, désirable spéculativement, n'est qu'un leurre en réalité. Si le vrai mérite est si rarement à sa place sous les gouvernements réguliers qui ont intérêt à le protéger, et lui ouvrent des carrières où il est convié à faire ses preuves, que deviendra-t-il, réduit à lutter, avec la conscience de sa dignité, contre cette foule turbulente de supériorités dont le premier titre est de ne s'être appliquées à rien, et de tolérer à peine, comme des instruments vulgaires, les médiocrités qui s'appliqueut à quelque chose ?

Le mérite de M. Guizot, nous aimons à le croire, est supérieur aux doctrines auxquelles il s'est consacré, et au rôle politique qu'il a joué. Ses écrits respirent une morale et une philosophie élevées. Nous avons eu des

amis qui ont été les siens et qui regrettaient que ses ressentiments calvinistes l'eussent jeté dans le parti des ennemis passionnés de l'ancienne monarchie et des enfants perdus de la Révolution, qu'il était appelé à mépriser et à combattre. Quand il s'est fait Gaulois, il s'est pris pour un affranchi, et tout le reste est devenu à ses yeux Franc et oppresseur. Cette idée fixe, cette fiction, personnelle peut-être, a contribué au succès de ses écrits, parce qu'elle porte en elle le courant électrique sous lequel vibrent les fibres occultes des rancunes sans cause et des ambitions inavouées.

Mais c'est elle aussi qui égare l'auteur et le ministre dans ce dédale de contradictions où les principes les plus démocratiques se mêlent aux pratiques les plus absolues.

L'homme de lettres parvenu aux affaires, a dominé et décoloré l'homme d'État ; il s'y est trop exclusivement préoccupé des avantages et des dangers de la publicité, et s'est également fourvoyé quand il a voulu l'exploiter et quand il a tenté de la comprimer. Il y eut, sous Louis XIV, une époque de vogue pour les libelles frondeurs qui s'imprimaient en Hollande et en Angleterre, et tous les libraires annonçaient du *Saint-Évremont*. Mais Saint-Évremont n'était pas ministre, et il est à croire que sa gloire a causé quelques insomnies à M. Guizot, car il fut un moment, sous Louis-Philippe, où il ne s'éditait pas un livre qui ne fût commenté, revu ou embelli par quelques notes doctrinaires ; l'oracle de l'école lui-même ne dédaignait pas de faire sa partie dans ce concert monstre.

La plume sobre et consciencieuse qui a enrichi de ses notices d'un goût sévère la collection des *Mémoires*

sur l'histoire de France, n'a pu mettre leur auteur à l'abri de cette profanation [1].

Toutes ces petites excursions autour de la royauté et dans la sphère des idées qui ne faisait pas partie de ses domaines, n'ont pas retardé d'un jour la chute de l'établissement de Juillet, ni ménagé un refuge à son fidèle ministre. Il a fallu que M. Guizot, plus en butte qu'aucun de ses collègues aux imprécations de la France, suivît dans l'exil le roi de son choix. Le public, par un reste d'estime de son caractère, demeura convaincu qu'il n'entendrait plus parler de lui, jugeant avec raison que, pour un ministre qui a joué un tel rôle, il n'y a de dignité que dans l'oubli. Mais les fidélités romanesques ne font pas partie du code doctrinaire, et la première sollicitude du serviteur de Louis-Philippe, dès qu'il put rentrer sans danger, fut de revenir à Paris afficher son dévouement sans emploi.

Cette défection ne sera pas peut-être très fidèlement racontée dans les *Mémoires* de l'homme d'État; mais nous ne la mentionnons pas sans preuves; et pour que l'authenticité de notre version ne puisse être mise en doute, il y a plus que les faits, qui sont pourtant d'une évidence suffisante, il y a aussi des écrits beaucoup trop transparents pour qu'il soit possible d'en nier le but.

A peine le vaincu de 1848 a-t-il revu ses foyers, que la réimpression des fragments historiques que vous savez annonce à la République le retour du vieil ami de la Révolution dont la prescience a devancé toutes ses phases et tient en réserve des recettes souveraines pour toutes ses infirmités. Loin d'oublier ses sentiments

1. C'est parce que M. Petitot fut notre ami, que nous nous croyons le droit de réclamer contre ce manque de respect à sa mémoire.

de fidélité à la conjuration d'Orléans, il cherche, avec la perspicacité d'un patriote sans préjugé, la combinaison la plus propre à rapprocher toutes les incompatibilités, du moins pour un moment, en vue d'un commun intérêt, et sauf à prendre conseil d'un premier succès. La légitimité vit encore, en fait, en beaucoup de cœurs fidèles. Quel marchepied heureusement trouvé pour amnistier les usurpations passées et favoriser les ascensions prochaines ! Quoi de plus touchant qu'une fusion qui noie toutes les rancunes au profit d'un seul, lequel renonce provisoirement à ses prétentions litigieuses pour un héritage certain, et se présente comme le gage d'une réconciliation universelle ?

On achète un journal en renom pour y développer ce thème sous tous les aspects propres à séduire les opinions les plus opposées ; puis une sorte de manifeste adressé aux pouvoirs moribonds, nés de la démocratie au sein de laquelle ils pataugent, leur donne à entendre que tout peut se discipliner, même le désordre : M. Caussidière n'eût pas mieux dit.

M. Guizot a beau déclarer que sa personnalité s'efface dans cette polémique, son apparition seule, après sa défaite, est une réclame, et son intervention entre les compétiteurs du pouvoir une inconvenance, dont une ambition moins aveugle, dans un esprit d'ailleurs aussi lucide, lui eût épargné le scandale. Il y a là de quoi refroidir les dévouements les plus ardents et révolter les consciences les plus timides. On peut vaincre la démocratie, mais il n'est pas aussi facile de la discipliner ; ce n'est pas surtout une tâche à la mesure des écrivains qui, après s'être servis d'elle pour parvenir, ont cru l'endormir par leurs flatteries et se sont enfuis

à son réveil, après quinze ans de ruses pour l'apprivoiser, impuissants à la dompter.

La brochure de M. Guizot sur la démocratie est moins significative par elle-même que par l'accueil solennel que lui firent toutes les plumes amies, fidèles *quand même* à la révolution de 1830. Nous confessons avec humilité que l'appel fait à notre admiration nous a laissé incapable de comprendre l'utilité et l'opportunité de cette homélie sur la démocratie. Définir et déplorer ne constituent pas un enseignement. Le premier chapitre de cet opuscule se borne à constater que le pays en est engoué, idolâtre, enivré; mais il n'en indique pas la cause. Il ne fallait pas cependant chercher bien loin pour voir que ce mal, radicalement extirpé par le scalpel impérial, avait été rapporté par les doctrinaires qui, en 1815, se sont donnés pour les continuateurs de 1789. Leurs alliances, leurs écrits, leurs convoitises, voilà ce qui trahit leur paternité de notre jeune démocratie, *quos nuptiæ demonstrant.*

Le socialisme, nous dit-on, n'est que l'apothéose des appétits grossiers, brutaux et matériels. Mais pour être plus raffinés dans leur expression, les sophistes qui ont inventé les Gaulois et les Francs, les vainqueurs et les vaincus de la Révolution, ne sont pas sans affinité avec cet égoïsme, moins hypocrite; et à tout prendre, celui qui demande le partage est d'un degré plus civilisé que celui qui ne veut pas que le Franc prenne place au banquet, et dont la capacité ne s'élève pas au-dessus du *væ victis!*

Les autres chapitres s'expliquent un peu plus clairement : ils affirment qu'on peut tout organiser, même la démocratie; la conséquence naturelle d'une si précieuse

découverte est d'en confier l'application à celui qui en a le secret. Le pays ne saurait donc se dispenser de croire à l'expérience des hommes formés à la science du bien par le mal qu'ils ont fait, et dont ils ont souffert. Nous sommes d'accord avec M. Guizot : le premier devoir de tout gouvernement, même celui des républiques, c'est de faire régner la justice; mais nous ne pouvons pas partager sa confiance dans la générosité plus que dans la raison démocratique; il en est si peu persuadé lui-même, qu'il ne trouve pas d'autre preuve à donner que sa docile soumission à l'empire. Les patriotes de 1789 ont en effet revêtu leurs carmagnoles des splendides livrées que leur infligea Napoléon, et l'on a pu en reconnaître encore plus d'un sous les blouses de 1830.

Tout le monde a raison d'aimer et d'appeler l'ordre, la confiance et le règne de la justice; mais ce qu'il ne vous a pas été donné, ô doctes censeurs, c'est de les rétablir. Que vous en soyez venus à détester ce que vous avez adoré, et à chercher des refuges contre les tempêtes que vous avez soulevées, cela ne nous émeut ni ne nous étonne. Mais qu'après avoir été, pendant vingt ans, les apôtres d'une doctrine dont les conséquences vous atteignent à votre tour, après avoir été les conseillers exclusifs d'un gouvernement que vous n'avez su ni honorer ni défendre, vous prétendiez, au lieu de mourir pour lui ou de vous faire oublier avec lui, nous catéchiser encore, parce qu'un rayon tardif sera venu illuminer vos crânes doublés d'orgueil, c'est ce que nous ne pouvons accepter.

L'auteur de la *Démocratie*, à bout de voies, ne trouve pour conclusion à ses enseignements, en prenant congé de ses lecteurs, que cette pieuse doléance, *que pour se*

sauver la France a besoin que Dieu la protège encore. Prions avec lui pour qu'il la délivre des sophistes; ce sera le signe le plus manifeste de sa protection, le prélude de ses miséricordes et le premier gage de notre salut.

II. — Les livres de M. Thiers.

A côté de M. Guizot, et peut-être un peu au-dessus de lui, figure cet autre ministre de Louis-Philippe, devenu célèbre sous le nom de Thiers. C'est la véritable personnification de l'esprit qui a présidé à cette transformation confuse et indécise qu'on est convenu d'appeler la monarchie de 1830, c'est l'incarnation de la révolution de Juillet. A peu près inconnu avant cette grande invasion des journalistes et des professeurs, et surtout étranger à l'administration pratique et aux habitudes des hommes d'État qui s'arrogent le sacerdoce de la haute politique, il a fait irruption dans les affaires, avec cette foule de feuilletonnistes qui se sont jetés, en un seul jour, sur les préfectures, les inspections, les secrétariats et les ministères; s'accommodant d'ailleurs, en bons princes, des collaborateurs qu'ils ont trouvés disposés à les initier aux secrets du métier, et leur donnant volontiers part à la curée.

M. Thiers s'éleva des premiers au-dessus de ces capacités improvisées dont l'ambition s'émoussait à la conquête des salaires, et le titre de conseiller d'État attaché au ministère des finances le mit d'abord à portée de se comparer aux personnages éminents à qui les gros lots des portefeuilles étaient échus dans cette loterie. Un juste sentiment de supériorité reporta son

regard, du banquier Laffitte, dont il subissait le patronage, sur ses autres rivaux que le sort avait favorisés ; et sa conviction se fortifia du spectacle des médiocrités et des bassesses qui se disposaient à fondre sur la France. Il était bien naturel que M. Thiers se crût plus grand que ceux qui le dépassaient par la taille, puisqu'il les voyait tous courbés devant le nouveau pouvoir, et qu'en sa qualité d'historien de la Révolution, il se sentait naturellement appelé à desservir le temple qu'il avait élevé à l'idole de ses admirations.

§ 1. DE L'HISTORIEN PRÉCURSEUR DE L'HOMME D'ÉTAT

Par une de ces naïvetés qui échappent aux consciences les plus aguerries, on est averti, dès le début de *l'Histoire de la Révolution*, qu'il s'agit d'un manifeste de parti et d'une déclaration de guerre à la vérité. Il est temps, dit le prospectus[1], que les écrivains appartenant à la génération *actuelle* se fassent les historiens de cette époque ! c'est-à-dire qu'à l'exclusion des témoins et des véritables contemporains qui ont observé les phases diverses du phénomène et subi ses ravages, à ceux-là seuls appartient le privilège de l'expliquer à la postérité, qui ne l'ont connu que par les rapports officiels et intéressés des misérables qui se sont gorgés du sang et des dépouilles du pays, par les récits mensongers des factieux qui dominaient la Convention, formée elle-même d'enfants perdus des sociétés secrètes revêtus d'un simulacre d'élection, sur la foi des journaux enfin qui

1. Il est juste de reconnaître que l'œuvre était alors en collaboration avec un M. Baudin, et que ce prospectus n'était peut-être qu'une réclame d'éditeur.

avaient acquis le droit de parler seuls, en réduisant la presse indépendante au silence et en livrant au bourreau tout écrivain assez courageux pour les démentir.

M. Thiers est né trop tard, non seulement pour avoir pu prendre un rôle dans cette tragédie, mais pour avoir assisté à aucune de ses représentations. Son témoignage personnel n'a donc aucune autorité par lui-même et n'ajoute rien à celui des auteurs qu'il a pu honorer de sa confiance, mais qu'il ne lui a pas été donné d'applaudir du parterre, puisqu'il ne s'y est assis qu'après la chute du rideau. Il a pris soin d'ailleurs d'expliquer au public les sentiments innés qui l'avaient prédestiné à faire un jour le panégyrique de la Révolution. Cet aveu est assez naïf pour mériter d'être enregistré comme un gage d'impartialité caractéristique.

« Je me suis figuré, dit le Tacite futur, que né sous « le chaume, animé d'une juste ambition, je voulais « acquérir ce que les hautes classes m'avaient injuste- « ment refusé... »

Ainsi voilà un homme qui par une susceptibilité plébéienne, et en cela véritablement roturière, déclare, dans toute la candeur de sa cupidité envieuse, avoir subi une souveraine injustice par cela seul qu'il est né de parents obscurs; comme si le droit de cet ambitieux imberbe avait été de se vautrer sous la pourpre, en secouant la paille de sa crèche, et qu'il lui ait suffi de se croire un grand homme pour que la société soit tenue de le saluer comme tel, sans avoir à s'enquérir des merveilles qui avaient révélé cet insigne génie, ou des grands services qui pouvaient justifier ses fières prétentions. En quoi les *hautes classes* seraient-elles comptables envers tout esprit ignoré ou incompris des impatientes

convoitises qui le consumeut? Les lois sont faites au contraire pour préserver la société de ces turbulentes agressions; et ceux que nos révolutions ont tirés de l'obscurité n'ont pas encore assez honoré l'humanité pour qu'elle eût perdu quelque chose à ce que leurs noms fussent demeurés inconnus.

C'est donc avec ce ton menaçant et hautain que l'envie annonce, par la bouche de ses affranchis, qu'elle va écrire l'histoire de ce qu'ils appellent leur émancipation! On doit remercier M. Thiers de sa sincérité. C'est un préservatif offert généreusement à la crédulité de ses lecteurs, que ses émules, plus dissimulés, n'avaient pas accoutumés à tant de libéralité. Il ne tiendra plus qu'à ceux dont l'aveuglement est volontaire et incurable de croire à ses oracles.

Après avoir jeté un coup d'œil assez vague sur la conquête des Gaules et la confusion du moyen âge, l'historien se hâte d'arriver à cette phrase sacramentelle, *que la nation à peine introduite en suppliante aux états généraux n'y paraissait qu'à genoux et pour être taillée à merci.* Ce qui prouve apparemment, d'après la dialectique révolutionnaire, que la nation n'a été civilisée que par la Convention, et libre que sous les baïonnettes de l'empire.

Commentateur obligé du ridicule aphorisme de Sieyès, l'auteur voit le tiers état dans tout ce qui n'est ni noble ni prêtre, sans réfléchir qu'il en retranchera bientôt tout ce qui est riche ou notable, magistrat ou fonctionnaire; et que la Révolution le purgera de tout ce qui lui sera suspect, au point que le tiers état, ou la nation, se trouvera réduite un jour aux proconsuls qui la déciment, aux clubs qui l'emprisonnent et à la ca-

naille stipendiée qui la pille ; sans se douter enfin que les avocats, les banquiers, les professeurs et les journalistes, qui ont pris la place des *hautes classes*, sont une aristocratie non moins réelle, plus exclusive et plus avide que l'ancienne ; et que le jour où le peuple qu'elle a mystifié ressaisira les armes qu'elle lui avait livrées pour la débarrasser de sa rivale, il l'écrasera, la bannira et la dépouillera logiquement et justement, puisqu'il ne fera que mettre en pratique ses leçons et ses exemples.

On le sait bien, ce que les nouveaux parvenus trouvaient légitime contre leurs devanciers leur semble un attentat contre eux-mêmes. Mais tant qu'ils n'auront pas prouvé que les usurpations de la veille sont plus inviolables que celles dont les siècles ont consacré la prescription, ils doivent s'attendre à des représailles, représailles implacables puisqu'ils ont bravé des ressentiments si récents et si vivaces. C'est l'avis de M. Thiers lui-même : « le peuple, dit-il, peut bien conspirer contre les classes privilégiées, puisque les classes privilégiées conspirent contre lui. » Supposition gratuite, mais toute sympathique à la croyance du candide Lafayette sur les devoirs de l'insurrection.

Ce dogme antisocial repose sur une hypothèse toujours contestable en thèse générale, à savoir, que la tyrannie et l'arbitraire ne connaissent aucune loi et ne laissent à l'opprimé d'autre recours que le glaive. Il ne faut qu'un peu de réflexion pour se convaincre de tout ce que ce prétexte a de futile et de faux. L'enfant qui se mutine n'est pas juge compétent de la correction que l'autorité lui inflige. Il n'y aurait ni gouvernement ni société possibles si chacun était admis à récriminer contre l'exercice du droit de répression.

Mais avec cette logique du bon sens, il n'aurait pas été permis de donner pour une victoire cette prise de la Bastille, ouverte courtoisement au bon peuple qui, pour unique exploit, s'y complut à scier le cou du gouverneur désarmé, à poignarder quelques vétérans infirmes et à rendre à la société six criminels protégés par les dernières lettres de cachet. Ces nobles victimes du despotisme étaient le marquis de Beauvau qu'un arrêt du parlement venait de déclarer faussaire et bigame, le marquis de Sade qui, non content de les pratiquer, enseignait dans ses livres toutes sortes de crimes et d'infamies, et quelques fils de famille qu'une détention correctionnelle sauvait du déshonneur ou de la ruine. On peut juger à ces noms qualifiés quel intérêt le tiers état avait à cette délivrance et quel profit il pouvait y avoir pour la morale et pour la liberté, à travestir en beaux faits d'armes les cruautés du peuple parisien, le plus licencieux, le moins opprimé et le plus insouciant de tous les peuples.

M. Thiers touche à peine à la conjuration d'Orléans, le pivot cependant de toutes les combinaisons qui ont ensanglanté la Révolution et l'explication naturelle de tous ses mystères. Se borner à affirmer que le peuple n'avait pas besoin d'être provoqué et soudoyé pour s'émanciper, c'est se donner gratuitement à résoudre une énigme sans mot. Tous les mémoires contemporains ont signalé les principaux agents de cette conjuration et comptent parmi ceux que les vicissitudes des temps et leurs propres excès n'ont jamais détournés de cette préoccupation, Danton, Marat, Henriot et les plus fougueux parmi les clubistes en renom. Jusqu'aux journées des 5 et 6 octobre elle n'avait, il est vrai, agi

qu'avec une certaine réserve ; mais, à compter de cette date fatale, elle avait jeté le masque, enrégimenté tous les factieux de l'Assemblée nationale et affiché tout haut le projet d'un changement de dynastie [1].

Cette assemblée n'était ni aussi éminente en vertus et en talents, ni aussi incorruptible que son biographe l'assure, sans se donner la peine de le prouver. Elle représentait beaucoup trop fidèlement les aberrations d'esprit et les corruptions d'une nation frivole et déjà dupe de ses flatteurs. L'historien n'y a vu que des hommes de génie et l'élite de la France ; et cependant ses prédilections paraîtront un peu trop exclusives aux orateurs de la gauche. L'admirateur de Sieyès et de Barnave, du « brillant » Guadet, du « spirituel » Louvet, du « beau » Barbaroux, de « l'entraînant » Vergniaud, aurait pu montrer plus d'indulgence pour les « sophismes » de l'abbé Maury et la « faconde superficielle » de Cazalès. Il aurait pu voir autre chose que de la « confusion » dans cette tête de Mirabeau « effrayante de laideur et de génie, aux paroles entrecoupées, aux chairs *palpitantes* », reculant devant le « rigorisme » de Necker et la « pureté » de La Fayette ! Ces appréciations d'une sentimentalité surannée concordent passablement avec cette poésie d'un goût hasardé ; mais elles paraîtront assez étranges aux lecteurs qui savent que ce même Mirabeau écrasa de ses arguments, plus encore qu'il ne poursuivit de ses mépris, le ministre génevois ; qu'après la conspiration dite *des poignards*, il traita La Fayette de tartufe, et reprocha aux Lameth d'être vendus au parti d'Orléans.

1. *Histoire de la conjuration d'Orléans*, par Montjoie.

Est-ce que le grand orateur de la Constituante aurait encouru la disgrâce des modernes sectateurs de la Révolution pour avoir défendu le veto royal, s'être opposé à la confiscation des biens d'émigrés et avoir reproché à une assemblée dont le droit se bornait à délibérer, d'empiéter sur ceux du pouvoir et de l'administration? Mirabeau rêvait peut-être l'impossible, en voulant donner à la France une constitution parlementaire; mais il en comprenait les conditions, et n'entendait l'accepter que sincère et viable. La portée de son génie devançait de bien loin les ambitions que son exemple avait suscitées; et cette justesse de vues, la probité des véritables hommes d'État, est peut-être ce qui le dégoûta de l'orléanisme. « Il aimait peu, dit-on, le duc d'Orléans » : l'expression est faible, même sous la plume de M. Thiers qui voulait dire sans doute qu'il avait jugé la bassesse d'âme de ce prince et l'estimait en conséquence.

Les apologistes de la Révolution ne savent sur qui porter leurs critiques et leurs affections parmi les membres de cette assemblée, les précurseurs aveugles du règne de la Convention; car s'ils ont été les premiers propagateurs des idées démocratiques qui ont perdu la monarchie, ils ont aussi été les premiers à les désavouer, et beaucoup s'en sont repentis; de sorte que l'écrivain qui croit s'autoriser de leur doctrine, est exposé à recevoir autant de démentis qu'il invoque de témoignages.

On est bien plus à l'aise avec la Convention dont la marche n'est jamais troublée par aucun remords ni arrêtée par aucun obstacle qui ne soit immédiatement traversé. Seulement on s'y trouve dans une contradiction perpétuelle entre les principes et les faits. Cette

régénération si solennellement promise, aboutit à la barbarie; les lumières qui devaient éclairer le monde n'ont allumé que des incendies; les âmes si fières de s'ennoblir se sont dégradées, et le patriotisme dont on s'était félicité, s'est résumé en cupidités sans pudeur et en palinodies serviles.

L'histoire de cette époque néfaste ne peut pas être rayée de nos annales. Mais qu'elle soit offerte à la nation comme un monument de sa gloire et un recueil d'exemples et de leçons héroïques, c'est ce que la raison et l'honneur national repoussent avec énergie, ce que tous les gens de cœur et tous les écrivains courageux se font un devoir de désavouer et de flétrir. On conçoit l'admiration des hommes pour l'ineffable harmonie de la création, pour les monuments des arts et du génie, pour les belles actions et les beaux ouvrages. Mais est-ce bien là l'impression que l'âme éprouve au spectacle des infirmités humaines, des plaies de la misère, du délire des aliénés et des crimes produits par le vice et l'ignorance? Dans les grandes calamités qui fondent sur les nations, l'homme qui connaît son néant, fléchit, en s'accusant, sous la main d'un Dieu qui châtie. L'impie, qui s'en irrite, n'y cherche pas lui-même un sujet de jeu ou de triomphe. Il n'y a qu'aux stupides adorateurs de Marat qu'il a été donné de se glorifier de leur turpitude. C'est un châtiment qui a bien aussi son fatalisme. Les cataclysmes ont de la grandeur et la peste peut avoir son côté poétique; mais la république des sans-culottes, le règne des geôliers et la popularité du *Père Duchesne* ne sont justiciables que devant les lecteurs de bas étage.

Cette chute profonde de la civilisation ayant franchi d'un bond tous les degrés d'une décadence ordinaire,

ne présente que des vainqueurs abrutis par l'ivresse, continuant leur orgie parmi les cadavres qu'ils croient avoir vaincus parce qu'ils les dépouillent et les entassent en forme de trophée. Pas une diversion, pas une halte, pas une lutte ne vient tempérer cet horrible spectacle d'agonisants se heurtant dans leurs convulsions, comme dans les angoisses de la faim se ruent les uns sur les autres les victimes d'un commun naufrage. Travestir cette oblitération et ces attaques d'épilepsie en dévouement sublime et en énergie patriotique, n'est-ce pas insulter à la vérité autant qu'à l'humanité et à la morale?

Il y a en effet une certaine audace cynique à convier aux sanglantes saturnales de 1793 les enfants de ceux qui y ont laissé la vie ou l'honneur, à donner aux générations survivantes cette dégradation pour un progrès, la négation de toute loi pour un modèle de gouvernement et le règne de la plus ignoble populace pour l'idéal de la civilisation. Il y a dans cette hallucination un jeu d'esprit puéril ou un profond calcul de perversité.

Personne n'ignore que le fléau de la Révolution n'a pu être dominé par aucun de ceux qui en ont été atteints. Ceux qui crurent n'attaquer qu'un trône ne se doutèrent pas qu'ils ébranlaient l'édifice social dans ses fondements. Cette masse en se précipitant dépassa toutes les prévisions; elle écrasa ceux qui tentèrent de la diriger, comme ceux qui crurent pouvoir l'arrêter au passage : Mirabeau après Necker, Marat après La Fayette, Robespierre après Danton, Barras après Carnot. Les royalistes égorgés par les girondins, les girondins par les cordeliers, les cordeliers par la Montagne, et la commune de Paris égorgée à son tour par la Convention épouvantée d'elle-même, forment une chaîne de massacres et des

réactions incessamment rompue et reprise par les défections successives de ceux qui reculaient devant un crime de plus et par la solidarité fatale de la complicité.

Lorsque M. Thiers fut chargé de faire le panégyrique de la Révolution et des personnages qui l'avaient préparée ou servie, il y avait de grandes haines à satisfaire, d'amères infortunes à consoler, de cruelles déceptions à exploiter. La gloire de la République s'était éclipsée devant la gloire plus réelle de l'Empire, et la splendeur impériale avait disparu à son tour devant la restauration du trône qu'on avait cru avoir renversé sans retour. Le dépit et le malheur commun rapprochèrent ces deux débris longtemps incompatibles. Leur ressentiment contre un pouvoir dont ils avaient recueilli le triste héritage et qui renaissait indépendant d'eux, les avait prédisposés à toute suggestion tendant à l'affaiblir ou à le déconsidérer. On avait donc deux puissants auxiliaires prêts à seconder toute entreprise hostile et à favoriser les calomnies et les suppositions les plus injurieuses. C'était un stimulant à toutes les récriminations, un encouragement à tous les complots, une assurance de succès pour tout écrivain qui se dévouerait à justifier tant de rancunes et à glorifier ce que le triomphe de la royauté avait flétri.

Plus tôt ou plus tard une semblable histoire de la Révolution n'eût trouvé ni critiques ni lecteurs. La curiosité publique s'était repue jusqu'à satiété des faits eux-mêmes dont elle avait connu les témoins et les acteurs. Il lui fallait cette opportunité de la renaissance des partis, ce concours d'oppositions haineuses, cette fraternité de colère et d'orgueil qui soulevait instantanément la jeunesse surexcitée par le souvenir de tant

de fortunes inespérées et d'ambitions déçues. Le sang répandu sur le berceau de la République avait été lavé par le sang plus généreusement versé sur les champs de bataille. Mais il en était resté dans toute la génération élevée au bruit des armes, une fièvre ardente qui l'enivrait de la poésie des tempêtes et la révoltait contre le calme prosaïque de la Restauration.

Le succès de cette histoire est un des scandales de notre âge. On y fait de tous ces avocats fripons, de tous ces histrions travestis en législateurs et de tous ces bouchers impurs, qui se baignaient dans le sang des hommes, autant de grands citoyens, de vertueux patriotes et de philosophes pratiques. On les y exalte tous avec une héroïque monotonie, vainqueurs et vaincus, proscripteurs et proscrits, délateurs et bourreaux, sacrificateurs et victimes. L'apothéose de la Révolution assise majestueusement sur un cadavre, entre deux échafauds, couronnait dignement ce froid réquisitoire dont la conclusion visait, comme un poignard, au cœur de la royauté.

L'histoire de la Révolution est encore à faire, et plus que jamais depuis que la glorification de ses crimes et de ses ignominies a reçu une sorte de sanction par la réimpression et la reproduction dans plusieurs langues de cette apologie du meurtre, du vol et de l'anarchie. Si la déification de ces profanateurs de la justice et de la raison qui ont foulé la France sous leurs pieds pendant deux ans, devait avoir l'assentiment des générations à venir, il faudrait désespérer de la conscience humaine; et la postérité accepterait la flétrissure que de si mauvais citoyens infligent à la nation par leurs écrits, car elle se rendrait complice et s'avouerait soli-

daire de tous les outrages que la Révolution a fait subir à l'humanité.

Heureusement il existe assez de monuments authentiques et de pièces originales de ce grand procès pour que la raison publique n'en soit pas réduite à le juger sur la foi suspecte des partis et de leurs avocats. Il suffit de lire la correspondance des généraux et des représentants en mission[1], ainsi que les procès-verbaux de la Convention[2], pour se faire une juste idée de ce que tous ces praticiens obscurs, aussi jaloux des généraux qui les servaient que de la noblesse qu'ils persécutaient, aussi méfiants les uns des autres qu'inquiets de l'avenir, éprouvaient d'angoisses et cachaient d'ignorance et de lâcheté. On s'aperçoit d'abord que la peur est le principal mobile de leurs violences et de leur cruauté.

Qu'on interroge les recueils et les mémoires contemporains, les archives de la société des Jacobins, les histoires même écrites sous le flagrant délit de la Révolution triomphante[3], et qu'on dise s'il s'est révélé dans aucun de ces naturels d'hyène connus sous les

1. *La Révolution telle qu'elle est*, correspondance inédite mise en ordre par Legros. 2 vol. in-8 imprimés chez Mame.

2. La collection de ces procès-verbaux existe aux archives, avec celle du *Moniteur*, qu'elle rectifie souvent.

3. Voyez les *Histoires* de Fantin-Desodoards, de Garat, de Gallais, de Lacretelle, etc., etc., les Mémoires de Bertrand-Moleville, le Recueil de Barrière, les pièces originales publiées par l'historien de la *Vendée militaire*, etc.

Prudhomme, dont les *Révolutions de Paris* paraissent avoir servi de canevas à l'œuvre de M. Thiers, a sur lui cet avantage qu'en se donnant pour le secrétaire des factieux qui surgissaient au pouvoir, il enregistrait fidèlement, jour par jour, avec une admiration qui tenait de la stupeur, les faits dont il était témoin, sans les blâmer, mais sans en dissimuler les déplorables circonstances. Il est plus exact que le *Moniteur*, dont les récits sont souvent dictés par le pouvoir qui préside à sa rédaction. Toutefois, s'il écrit sans esprit de système, il se pique de

noms de Lebon, de Carrier, de Collot-d'Herbois, de Francastel etc., etc., la moindre étincelle de génie et de grandeur. Ce sont des bêtes féroces qui égorgent, parce que leur instinct est d'égorger; machines inintelligentes, ils broient ou déchirent tout ce qui tombe sous l'engrenage de leurs ressorts et de leurs roues. Aucun de leurs mouvements ne trahit une pensée, un plan, une combinaison quelconque. Ce qui se passait dans ces conciliabules de procureurs, de bouchers et de comédiens affublés à l'improviste d'un manteau royal, et qui ne comprenaient de la souveraineté que la faculté d'abuser, prouve jusqu'à l'évidence qu'ils tremblaient tous les uns devant les autres, et que la terreur qu'ils s'inspiraient mutuellement les portait à renchérir à l'envi sur les exagérations de chaque jour, afin de s'abriter sous la solidarité de tous.

La Convention n'était violente que parce qu'elle savait qu'elle était dépourvue de droit et d'autorité. Elle croyait y suppléer en frappant brutalement l'obstacle qui lui résistait, et se décimait elle-même sans pitié. Après la mort de Louis XVI, elle eut le courage du désespoir, celui d'appeler la nation entière à son secours et de la pousser en avant, se tenant en arrière

ne regarder qu'avec l'esprit de parti, et ne voit pas au delà du cercle borné des agitations dont Paris est le théâtre, ou l'écho souvent infidèle.

Il existe un autre mémorial journalier composé par un observateur d'une autre portée que Prudhomme, mais aussi sévère pour la Révolution que celui-ci lui est aveuglément dévoué. Initié à tous les secrets des partis, comme à toutes les intrigues des factions qui les exploitent, il déploie autant de sagacité dans l'examen des causes de chaque péripétie, que d'inexorable mépris pour les personnes. Les mémoires de l'abbé de Montgaillard renferment plus de faits, reflètent mieux l'esprit du temps, et sont incomparablement plus instructifs et plus piquants que la longue compilation de M. Thiers.

pour contenir ceux qui seraient tentés de reculer. Elle comptait si peu sur l'assistance des honnêtes gens, qu'elle enveloppa dans une loi de proscription tout ce qui lui était suspect, et s'entoura pour sa sûreté d'une garde de stipendiés sans aveu, bandits repris de justice, prolétaires recrutés dans les bouges des faubourgs, qui dépourvus de raison et de pitié, mais enflés d'une force dont ils pouvaient abuser impunément, se ruaient sur leur proie avec le rugissement du tigre et nageaient dans le sang comme d'impurs reptiles.

Des chefs improvisés que le hasard ou la force physique donnèrent à ces légions de cannibales, les uns levèrent les dernières digues qui retenaient le torrent, sans prévoir le terme de son irruption, les autres s'y laissèrent emporter pour ne pas courir le danger d'une résistance inutile. Quelques-uns ont surnagé; mais aucun n'a le droit de se vanter d'avoir dirigé les événements dont il fut le jouet ou l'instrument aveugle. Tous étaient entraînés par une fatalité qui refoulait sans cesse le désir toujours renaissant et toujours comprimé de se reposer ou de rétrograder. Les proconsuls qui parcouraient les départements et les armées, réalisaient dans leurs fatales missions les inspirations qui s'étaient exhalées en vains discours de tribune; et quand ils avaient semé l'épouvante et la désolation sur leur passage, ils venaient retremper la sombre énergie de leurs collègues étonnés par le tableau surchargé de leurs forfaits impunis. On les a vus, plus pâles de leur innocence que de leurs remords, envier aux régicides *sans phrase* leur vote comme un préservatif contre les soupçons toujours vigilants de leur auditoire; car leur complicité n'avait protégé ni Vergniaud, ni Condorcet, ni Péthion, ni Danton,

et ne devait sauver ni Robespierre, ni Couthon, ni Saint-Just.

Il suffit de compulser sans parti pris ce livre ouvert de la Révolution, telle qu'elle s'est révélée par ses actes depuis le 10 août 1792 jusqu'au 18 brumaire[1] inclusivement ; alors on pourra comprendre ce qu'il y eut de fatal et de faux dans l'enthousiasme dont la nation s'était prise en 1789 pour des mots dénués de sens ; ce qu'il y eut d'imprévoyance, d'aveuglement et d'impuissance dans les hommes qui ont passé pour ses héros et ses soutiens, de honteux et de mesquin dans l'incurie tyrannique des gouvernements qui se sont succédé sans jamais parvenir à se fonder, et dans l'oubli ou dans l'abus que le pouvoir faisait de lui-même.

Non, la volonté humaine n'était pour rien et n'avait l'initiative de rien dans ce bouleversement des fortunes et des institutions. L'ouragan emportait dans un même tourbillon les forts et les faibles, les plus pervers et les meilleurs, et roulait devant lui les fondements de la société elle-même, avec les débris des palais et des temples démolis. Le calcul était aussi étranger que la raison à cet accès de frénésie infernale qui annonçait dans son délire la régénération du genre humain, et n'a laissé après lui qu'une nation épuisée, en proie aux mêmes infirmités, esclave des mêmes préjugés et dupe des mêmes charlatans dont on avait promis de la délivrer.

1. An VIII (9 novembre 1799).

§ 2. SUPÉRIORITÉ DE L'HOMME D'ÉTAT SUR L'HISTORIEN

Nous l'avouons humblement, il nous répugne de croire à la réalité du talent, à l'élévation de sentiments et à la haute capacité des hommes qui se sont laissés entraîner aux préjugés de leur temps, qui ont encensé les erreurs en crédit et se sont faits les corrupteurs de leurs contemporains, en exaltant leurs passions et en ménageant leur sottise. Il semble que le premier signe de supériorité d'esprit et de noblesse de cœur serait de se tenir en garde contre cette influence vulgaire et cette imitation servile, et, sinon de marcher à l'encontre de la foule, s'en tenir du moins assez à l'écart pour n'être pas emporté par elle, et conserver assez d'indépendance et de dignité pour éviter le sentier boueux dans lequel elle patauge, ou l'avertir au besoin qu'un gouffre béant va l'engloutir.

Nous ne reprochons pas à M. Thiers d'aimer la démocratie, quoique nous ne croyions pas en elle, ni de conserver quelque reconnaissance à la Révolution, sans laquelle il n'eût probablement été ni ministre ni ambassadeur, ni peut-être historien célèbre, orateur et académicien; mais on a droit de s'étonner qu'un esprit aussi éminent et naturellement aussi lucide se soit contenté de consulter et de répéter les apologies banales qui traînent dans les pamphlets et les journaux du temps, à la gloire d'une liberté et d'une égalité toujours incomprises, toujours proclamées et toujours absentes; ou qu'ayant sérieusement et consciencieusement étudié la matière, il n'ait pas fini par la prendre en dégoût et fermé son

panégyrique par quelque trait de satire, seule épitaphe digne de ses héros. Il n'appartient qu'aux talents vulgaires de se mettre à la remorque de tant de chroniqueurs médiocres et de guides infidèles.

Mais ce premier gage donné à la confiance d'un certain public, lequel n'est pas précisément celui qui se pique d'une grande délicatesse de goût, fut peut-être ce qui a contribué plus que son mérite réel, à lui ouvrir la carrière ministérielle. Malheureusement cette première impression l'a suivi dans toutes ses fonctions, et ses amis mêmes n'ont jamais pu le prendre au sérieux. S'il atteste à la tribune les lois de la Providence et les règles de la droiture, un rire ironique d'abord imperceptible et bientôt offensant se communique d'un banc à l'autre et finit par se jeter à la face de l'orateur. S'il entreprend de défendre la propriété contre les sophismes et les convoitises du socialisme, on le compare à ce personnage de comédie formé à la vertu par la pratique de toutes sortes d'espiègleries et dont chaque sottise a un but et un dénouement moral[1]; ou bien à ces émeutiers qu'il a suffi de coiffer d'un képi de soldat pour les transformer en intrépides défenseurs de l'ordre[2].

M. Thiers vaut certainement plus que sa réputation et plus peut-être que le rôle qu'il a rempli[3]. S'il a pris le ministère d'assaut, il n'a point abusé de sa victoire, et n'a pas, comme beaucoup d'autres, repoussé les capacités spéciales qui auraient alarmé des supériorités moins sûres d'elles-mêmes. Le courant des affaires n'a donc pas

1. Le *gamin* de Paris.

2. La garde mobile.

3. Le lecteur ne doit pas oublier que ceci était écrit il y a plus de vingt ans. — *Note de l'Éditeur.*

été sensiblement interrompu sous sa direction ; et s'il en a souvent négligé les détails par insouciance ou par paresse, il en a toujours saisi l'ensemble avec sagacité, et dominé la marche sans affectation et sans pédantisme. Son travail était facile et lucide, qualité assez rare pour le placer au-dessus de tant de médiocrités qui croient manifester leur aptitude en bouleversant tout autour d'elles.

Moins dogmatique que son éminent compétiteur, il est resté plus naïvement démocrate ; s'il eut moins de scrupule, il eut aussi moins d'hypocrisie. Il a partagé avec M. Guizot l'honneur de conduire le char de l'État ; et s'il eut moins de circonspection, il eut plus de dextérité [1]. Ces deux colonnes de l'établissement de Juillet ont concouru également à le soutenir et à le renverser, l'un en lui conseillant plus d'arbitraire qu'il n'en pouvait supporter, l'autre en lui inspirant plus de témérité que sa nature pacifique et prudente n'était capable d'en ressentir. Si l'énergique effort de Casimir Périer l'avait arraché aux étreintes de la démagogie, ses deux successeurs l'ont énervé, à l'envi l'un de l'autre, pour le rendre plus souple : mais ballotté comme un jouet entre ces deux volontés rivales qui le neutralisaient en se l'arrachant tour à tour, il ne pouvait se soutenir éternellement dans ce va-et-vient sans relâche. La gravité un peu gourmée de l'un des joueurs devait être mise en défaut par la souplesse plus alerte de son partenaire, et une fois la balle tombée hors de leur portée, il n'y avait

1. La façon dont il s'y prit pour escamoter le vote de ses amis en faveur des fortifications de Paris et des forts détachés, surpasse tout ce qu'a fait M. Guizot pour faire croire à son adresse dans la négociation des mariages espagnols.

pas de bras assez agile pour la relever; car tous les autres ministres n'ont été que de simples comparses, sans en excepter les Broglie et les Molé. Et quant à la galerie qui jugeait les coups, elle était plus fatiguée qu'intéressée par ce spectacle mesquin de deux jouteurs épuisés soutenant, chacun d'une main débile, la couronne flottante au sommet de la tête de Louis-Philippe. On attendait qu'elle en tombât pour saluer leur maladresse d'un hourrah universel.

Nous ne faisons pas un reproche à M. Thiers d'avoir brusqué ce dénouement. Il ne pouvait pas plus se contenter d'une autorité inerte que d'une démocratie fictive. Après avoir vainement essayé d'inspirer au pouvoir un peu d'énergie, il crut plus aisé de le renverser que de le soutenir ; et, persuadé que pour le rajeunir il fallait le changer de main, il espéra que son intelligence serait mieux appréciée d'un souverain qu'il aurait intronisé lui-même que d'un vieillard rusé qui se jouait de lui. Mais s'il prit ses précautions, il calcula sans la Providence qu'il n'avait invoquée qu'une fois à la tribune et qui se rit de toute l'habileté des esprits déliés comme des plus audacieux et des plus faux.

§ 3. DE L'HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE

Le succès réel, bien que de mauvais aloi, de l'*Histoire de la Révolution*, a préparé et beaucoup aidé celui de *l'Histoire du Consulat et de l'Empire*. Ce dernier ouvrage est d'un style plus grave et plus littéraire. L'auteur a certainement mérité sous ce rappport la louange, sinon l'enthousiasme, de ses nombreux souscripteurs;

mais sous ce rapport seulement, car il n'est ni critique consciencieux ni curieux appréciateur des faits et des bulletins, non moins officieux qu'officiels dont il s'est fait l'écho trop fidèle et le garant un peu servile. Cette amplification constamment admirative peut bien en imposer au bourgeois fier d'être Français quand il regarde la colonne ; mais dans un siècle où l'on n'est pas généralement disposé à croire sur parole les organes de tant d'opinions diverses, il y a des amis de la vérité fort sceptiques sur la sincérité de ses prétendus et non moins prétentieux interprètes.

M. Thiers a trop compté sur l'autorité des documents qu'il a reçus des archives et des chancelleries dont sa propre autorité disposait arbitrairement. Il s'est même tellement enivré de ces succès prestigieux et de ces plans stratégiques toujours enflés par les trompettes qu'embouche le triomphateur ou rectifiés après la victoire, qu'il se transforme en général d'armée et en tacticien infaillible, modifiant toutes les manœuvres, avertissant des fautes qu'il aurait prévenues et donnant des leçons aux plus habiles.

Cette prétention un peu ridicule est peut-être naturelle à l'esprit aventureux du ministre éclos en 1830 sous l'incubation d'un journal ultra-démocrate ; mais l'homme d'État n'a pas changé les allures du feuilletonniste à quarante francs la page ; et sa véracité ne s'inquiète ni des contradictions qu'il dédaigne ni des démentis qu'il provoque.

Nous avons accompagné au bureau du *Moniteur de l'Armée* un de nos amis qui se plaignait du mauvais accueil fait par l'historien à la demande d'une rectification au récit infidèle d'un engagement où l'on confondait

les faits, les noms des corps et des individus qui avaient figuré dans cette affaire. Le directeur reconnut et accueillit la justesse des observations ; il promit de leur donner la satisfaction qui leur était due par la publicité d'une insertion dans son journal dont l'autorité consacrerait la véracité. Mais il ajouta, à notre grande surprise, que plus de cent réclamations non moins fondées que la sienne avaient précédé celle du colonel, et qu'il fallait se résigner à attendre son tour.

Ainsi il demeura bien prouvé que, disciple de l'abbé Vertot, M. Thiers répondait à toutes les demandes de rectification que *son siège était fait*. Tant pis pour la vérité : elle a toujours le tort d'arriver trop tard, tandis que le mensonge a tout le temps de se propager et de prendre sa place légalement, en vertu de la doctrine moderne sur les faits accomplis, droit aussi incontestable que celui de la force.

Il restera à l'auteur philosophe et démocrate la consolation de dire qu'il a beaucoup de lecteurs et qu'il se moque de la vérité.

Alexandre eut pour historien un courtisan un peu suspect de servile exagération : Napoléon, cet autre Alexandre, avait bien le droit d'avoir mieux que son Quinte-Curce.

III. — Le Mémorial de Sainte-Hélène

Le but de nos investigations n'est pas d'entrer dans l'explication des épisodes plus ou moins curieux qui ont signalé la restauration de la monarchie héréditaire, mais de découvrir les causes qui ont pu préparer sa chute. La publication des Mémoires de M. de Las Cases, et

l'apothéose devenue populaire du prisonnier de Sainte-Hélène ont plus contribué que les hostilités directes et les complots eux-mêmes à l'affaiblissement et au mépris de l'autorité royale. Nous ne pouvons donc nous dispenser d'appeler l'attention sur un livre qui, conçu dans une pensée peut-être inoffensive, a cependant concouru à aigrir et à pervertir l'opinion.

Qu'on se figure l'empereur détrôné, obsédé dans son profond isolement par la pensée de son impuissance à combattre les calomnies et les outrages auxquels va le livrer sa défaite désormais sans remède. Préoccupé de sa gloire historique, il résume tous ses calculs d'ambition déçue dans l'héroïque désir de revivre dans la mémoire des hommes et de laisser un nom rival de ceux d'Alexandre, de César ou de Charlemagne. Il sent qu'il ne peut pas se faire lui-même le chantre de ses exploits, l'apologiste des mauvais jours de sa carrière inégale et le juge de ceux qui l'attaquent. Et cependant il s'inquiète dans ses veilles de trouver un moyen de justifier toutes ses entreprises, de pallier ses torts, de faire douter de ses fautes couvertes par de grands succès, et de ses crimes même disparaissant sous le voile de la raison d'État et de la nécessité politique.

Le hasard lui présente un auditeur bénévole, assez lettré pour rédiger des bulletins, assez jeune pour être séduit, assez passionné pour être crédule et déjà trop engagé pour reculer. Compromis vis-à-vis du nouveau gouvernement de France par son désaveu des mérites de l'émigration [1], il brûle d'accoler son nom inconnu à

1. M. de Las Cases a inséré dans son cinquième volume une diatribe contre l'émigration, qu'il n'a pas débitée probablement en présence de l'empereur. Il eût mieux fait de la laisser au fond de son portefeuille.

celui de Napoléon et de s'enrôler à la suite de l'illustre proscrit. Napoléon avait l'œil pénétrant et jugeait les hommes en homme qui se connaît lui-même. Il pressentit qu'il avait trouvé le secrétaire désiré et cherché, l'interprète docile de ses inspirations diverses, le fidèle miroir de ses impressions. Quelques marques de confiance n'eurent pas de peine à apprivoiser ce courtisan fourvoyé· Il ne fallut qu'un peu de cajolerie pour en faire un séide. Des causeries quotidiennes avec art ménagées et interrompues, des détails amenés avec cette bonhomie dont le grand homme avait, dit-on, le secret et la séduction, des conversations de plus en plus familières et animées exaltèrent sans peine l'imagination du chambellan, qui n'avait songé que dans ses nuits d'ivresse ambitieuse à l'honneur d'une si ineffable intimité.

Pendant la durée de l'empire, la science du pouvoir, le génie de la guerre et l'intelligence de l'administration ont pris de telles proportions qu'à peine y distingue-t-on les taches qui ont fini cependant par en altérer l'éclat. Dieu avait doué Napoléon avec une prodigalité manifestement providentielle, des qualités qui éblouissent et subjuguent; aussi tant qu'il mania le sceptre, l'étonnement et l'admiration firent taire la critique. Mais, sa mission remplie et le héros descendu de son piédestal, les imperfections de l'humaine nature sont venues révéler qu'il n'était qu'un homme. Il appartient désormais au scalpel de l'histoire, et l'on ne doit plus à sa mémoire que justice et vérité. Y chercher d'utiles ou d'austères leçons paraîtra sans doute une profanation au fanatique pour qui toute idole est sacrée; toutefois cette superstition doit faire place tôt ou tard à la froide raison. On peut entraîner et passionner les générations

contemporaines au point de fermer leurs yeux à l'évidence. Mais on ne trompe point la postérité ; et dans tous les temps il s'est trouvé d'inflexibles consciences pour signaler les vices de César aussi sévèrement que ceux de Tibère.

Le *Mémorial de Sainte-Hélène* fut pour les impérialistes ce qu'étaient l'Histoire de M. Thiers pour le parti démocratique et le Cours de M. Guizot pour la jeunesse doctrinaire : un Alcoran où puisaient, comme dans un arsenal, tous les croyants qui avaient besoin d'un texte pour se justifier à eux-mêmes leur conviction, et d'une autorité pour encourager leurs haines. Quatorze ans d'un règne glorieux avaient fondé une puissance qu'aucune rivalité humaine ne pouvait plus balancer. Le monde la jugeait inébranlable, et la dynastie de Louis XIV destinée à s'éteindre dans l'exil, oubliée de ses propres sujets. Mais c'était de ses propres mains que le restaurateur des trônes devait renverser le sien, et de ses ruines faire surgir l'esprit de révolution qu'il y tenait enchaîné depuis son avènement. Ce spectre, ranimé par la chute de celui qui l'avait dompté, comprit qu'il ne pouvait plus revivre de son propre souffle, et qu'en s'identifiant à l'ombre du géant renversé, il aurait encore quelque chance de renaître pour le malheur du genre humain.

De là cette alliance inattendue entre les deux puissances abattues et le nouvel ébranlement imprimé par leurs forces réunies à l'Europe qu'on avait cru rasseoir sur ses antiques bases. Les frères de Louis XVI n'ont jamais trouvé une assiette tranquille pour ce trône que Bonaparte avait arraché de ses fondements : il suffit à l'empereur d'apparaître aux confins du royaume pour

en faire descendre Louis XVIII. Tant que vécut ce compétiteur formidable, il fut pour la Restauration un embarras et un danger. Les déserts de l'Océan et les rochers de Sainte-Hélène ne la protégeaient pas contre sa secrète influence. Tous les complots qui s'ourdissaient contre elle étaient inspirés par lui, et sa mort même ne put lui rendre de sécurité. Tous les partis s'abritaient derrière ce grand souvenir, comme s'ils eussent craint de trahir leur faiblesse, ou rougi d'avouer leur but : on l'invoquait encore lorsqu'en 1830 on lança les pavés dont Charles X fut atteint.

Oui, le nom populaire de Napoléon servit de précurseur à celui du duc d'Orléans. C'est en ravivant son souvenir, en ramenant avec pompe ses cendres de Sainte-Hélène, en flattant bassement son parti et celui de la Révolution, en s'entourant exclusivement de leurs créatures, que Louis-Philippe a cru consolider le pouvoir dans ses mains : il n'a fait en réalité que le ravaler sans parvenir à le transmettre.

On conçoit de quel poids a dû peser le *Mémorial de Sainte-Hélène* sur les événements qui ont livré la France à tant d'usurpations passagères et à tant de compétitions. Le but de cet ouvrage était d'alimenter et d'accroître les sentiments d'admiration et de dévouement du peuple pour Napoléon, d'imputer sa chute à la trahison, et les souffrances du pays à des causes que tout son règne avait eu pour objet d'atténuer, et que son nouvel avènement pouvait seul conjurer. Grâce aux vapeurs de l'apothéose et aux illusions de la distance, on put le faire plus grand dans l'adversité qu'il ne l'avait été dans sa toute-puissance, et lui attribuer des vertus, une abnégation et une sensibilité qu'on ne lui avait jamais

soupçonnées. Le Napoléon du *Mémorial* est le héros d'une légende fabuleuse, mais devenue populaire, et par ce qu'elle a de plus étrange et de plus apocryphe, d'autant plus chère à ses crédules adorateurs. Pour eux le doute est un sacrilège et l'abstention une révolte.

Cependant, si le *Mémorial* a répandu beaucoup d'erreurs, flatté beaucoup de préjugés et accrédité beaucoup de mensonges, il contient aussi beaucoup de révélations salutaires et d'indiscrétions précieuses pour l'histoire, aveux qui pour être involontaires n'en sont que plus irrécusables, insinuations qui pour être déguisées n'en sont pas moins incisives. C'est une glace fidèle, mais qui ne reflète que des ombres, un verre de lanterne magique reproduisant des visions fantastiques. Seulement le miroir indiscret ou mobile laisse apercevoir les fils qui font mouvoir les personnages.

Ce ne sont pas malheureusement les vérités et les documents cachés dans ces pages qui ont eu les sympathies de la multitude. Le grand nom de Napoléon a jeté un voile magique sur les imperfections et les distractions de son biographe. L'enthousiasme et la curiosité se sont partagé le privilège de l'interpréter, l'un pour n'y laisser contempler le dieu qu'à travers le nuage lumineux qui lui sert d'auréole, l'autre pour poétiser les voies obscures et inavouables qui cachent les abords de cette vie de prodiges. Un succès si peu contesté justifie les prévisions du profond politique, et répond à la justesse de ses calculs. Le vainqueur de l'Europe savait qu'il ne manquerait pas d'Homères pour célébrer ses hauts faits dont tant de braves lui reportaient l'hommage, tout en se réservant l'honneur d'en revendiquer leur part. Mais l'ami de Robespierre et de Marat,

le mitrailleur de Saint-Roch et le meurtrier du duc d'Enghien avait à se tenir en garde contre les Tacites à venir.

Il estima que des aveux sans détour, mais enveloppés de circonstances mystérieuses et de réticences sobrement ménagées, élaborées et traduites par une plume animée d'une foi vive et d'une pieuse discrétion, le serviraient mieux qu'une apologie trop directe et une fierté trop dédaigneuse de l'estime des hommes. Il crut que les endroits faibles de son histoire et les détails scabreux de certains faits injustifiables seraient atténués par les ombres adroitement disséminées sur les causes et les circonstances accessoires de ces faits qu'un relief plus accusé rendrait trop intelligibles et trop odieux. Un certain parfum de fanatisme consciencieux répandu dans les concessions faites à la vérité par le sincère admirateur de son héros, devait concourir à cette illusion et laisser de l'hésitation et du doute dans les esprits les plus prévenus. N'est-ce pas en effet l'impression la plus générale que produisit à son apparition le *Mémorial de Sainte-Hélène?*

Toutefois l'exécuteur de ce plan stratégique n'en comprit pas toute la portée, et faillit en compromettre le succès par trop d'empressement à s'y conformer. Il entrait dans les combinaisons de celui qui l'avait conçu qu'on le suivrait aveuglément et sans chercher à le comprendre; aussi le seul reproche qu'ait encouru M. de Las Cases est-il de s'être laissé plus d'une fois emporter aux inspirations trop expansives de son zèle. C'est ce qui lui arrive quand, à ses yeux, la conviction ne ressort pas aussi entière pour autrui que pour lui-même de certains cas épineux. Ces cas, Napoléon n'avait

fait que les effleurer, et à dessein, car il n'entrait pas dans ses préméditations de les excuser ou de les nier. La prodigalité des circonlocutions de son interprète lorsqu'il s'agit de tourner des sujets trop délicats, et ses professions de foi verbeuses sur les questions brûlantes soulevées par la comédie politique de Bayonne, la violation du territoire de Bade, la mort de Frotté, de Pichegru, du libraire Palmer, etc., mettent en défaut la réserve prévoyante de Bonaparte : il voulait bien entourer d'un nuage transparent ces attentats politiques, mais non y arrêter le regard scrutateur du lecteur attentif.

Il en est ainsi des critiques indirectes et des sous-entendus échappés dans le feu de la conversation contre les courtisans, les rivaux, les lieutenants ou les ennemis du grand homme. Travestir en accusations ces paroles fugitives jetées par distraction ou avec un feint abandon, c'est leur ôter le mérite de l'à-propos, l'excuse de l'irréflexion, et souvent en signaler l'exagération ou l'injustice.

Un tort opposé, mais plus grave, c'est d'avoir omis, dans la reproduction du manuscrit, les jugements réfléchis de Napoléon sur plusieurs notabilités de sa cour et de son temps, dont les noms n'étaient pas en haute estime dans son esprit. Que ces personnages, trouvés à la tête de l'opposition par M. de Las Cases à son retour de Sainte-Hélène, aient exigé de lui ce sacrifice, ce n'en est pas moins un larcin fait à l'histoire et une infidélité envers celui qui l'avait constitué son exécuteur testamentaire. Si l'on a cru sans conséquence de laisser subsister l'expression de son ressentiment contre Fouché, Clarke et Talleyrand, de sa médiocre estime

pour Lebrun, Cambacérès et Caulaincourt on devait avec plus de raison se croire tenu de publier ses appréciations moins connues et beaucoup plus curieuses de MM. Pozzo di Borgo, Capo d'Istria, Metternich et même de son confident Maret, si longtemps l'instrument docile et intelligent de sa diplomatie secrète.

On sera honteux un jour de la vogue prodigieuse d'un livre qui n'a ni l'attrait d'une critique judicieuse et piquante, ni le mérite de l'exactitude et de la sincérité dans ses récits, ni l'excuse d'un style simple et correct. L'auteur avoue qu'aussi peu soucieux de la netteté dans l'expression de sa pensée que du respect pour la syntaxe, *il exécuta les notes qu'il trouva; que son écrit n'est pas un pamphlet, mais des matériaux; qu'il ne tend à blesser le moindrement; qu'on s'importune peu des pamphlétistes, que Bonaparte avait consacré en vain ne vouloir plus* [1] etc.

A chaque page se retrouve cette trivialité de locutions vicieuses. Mais qu'importent l'élégance et la pureté du langage quand on prétend gourmander les opinions contemporaines et rectifier les jugements de l'histoire! ne suffit-il pas de servir un parti pour être accueilli, applaudi et prôné par lui? N'est-ce pas assez du nom d'un grand homme pour que son envoyé n'ait nul besoin d'autre titre pour être écouté avec respect? Telle fut en effet la destinée de ce recueil incohérent et indigeste. Ni les retranchements irrespectueux qu'il a subis, ni l'incontinence des expansions sentimentales de son rédacteur n'en ont tempéré la vogue. Napoléon ainsi défiguré devint un mythe devant lequel toute une

1. Préambule, page 13 et suivantes.

génération se prosterna. Endoctrinée par les sophistes qui l'avaient dégoûtée du calme de la Restauration, elle regretta les temps où elle était périodiquement décimée, et courut au-devant de toutes les fascinations. Elle accepta l'empereur proscrit comme le fondateur de sa liberté, le bienfaiteur du genre humain et la victime sacrifiée à la réintégration du despotisme.

Il importe de le reconnaître pour l'honneur des lecteurs intelligents, le *Mémorial de Sainte-Hélène* n'est pas un document historique. Il fait dire à Napoléon que ses détracteurs mordront dans le granit[1]; sa gloire en effet peut braver la critique, puisqu'elle a résisté aux outrages d'une telle apologie. Sans doute le burlesque accoutrement dont la superstition affuble ses héros ne suffit pas toujours pour les transformer, mais il parvient souvent à les rendre méconnaissables. Si la physiologie de Napoléon recèle encore quelque mystère, ce n'est ni de ses courtisans ni de ses familiers qu'on doit en attendre la révélation. On peut excuser, partager même les admirations exagérées d'un serviteur idolâtre; néanmoins on admettra difficilement que cette extase soit la disposition la meilleure pour juger sainement.

Les mémoires de Bertrand, d'Antomarchi, de Gourgaud, d'O'Méara, de Mme Junot[2], de Savary et de La Valette ne renferment pas de documents plus neufs et

1. Tome VI. Cet orgueil ne messied pas au grand homme; mais son biographe est simplement ridicule quand il ajoute qu'il faut être un Frédéric II pour avoir droit de le juger. Nier son génie peut être une absurdité, mais le méconnaître n'est qu'une infirmité. Relever ses fautes est le droit de tous et le devoir de l'historien.

2. La duchesse d'Abrantès descendait des Comnènes par sa mère, qui n'avait pas fait une alliance proportionnée à cette noble origine, ni aux prétentions et aux excentricités de sa fille elle-même.

de pensées plus instructives que le *Mémorial*. Pour sortir de cette ornière banale, il n'y a que le condisciple et longtemps le secrétaire intime du grand empereur. Mais par quelle tempête d'indignation et de démentis provocants a été accueillie cette irruption inopportune et brutale de la vérité [1] ? Toutefois tant de vives et peut-être légitimes protestations contre les irrévérences de ce douteux ami n'empêcheront pas son livre d'être marqué du sceau de la sincérité. Il est le seul qui reflète fidèlement les agitations fébriles et les aspirations ambitieuses de cette âme inquiète, ferme dans l'exécution, mais souvent incomplète ou démesurée dans ses conceptions.

On peut relever dans cet écrit, dicté par un esprit d'indépendance et presque de révolte, des inexactitudes, des affirmations contestables, des injustices peut-être. Mais l'étude de l'homme y est vraie, profonde et lumineuse. Il n'est pas impossible que l'auteur soit obsédé quelquefois par un sentiment de rancune secrète : il n'en est alors que plus réservé dans ses assertions, plus attentif, plus scrupuleux et plus piquant investigateur. S'il note avec une malignité peu dissimulée les petitesses et les excentricités dont il était l'espion domestique, il n'en rend pas moins témoignage à ce génie transcendant qui semblait affranchi par sa nature des sentiments et des scrupules embarrassants pour le commun des hommes, qui se vengeait sans passion, subordonnait ses séductions aux froids calculs de l'intérêt et tenait pour légitimes tous les moyens propres à écarter ou à

1. *Erreurs volontaires et involontaires de M. Bourrienne*, par MM. Daure, Belliard, Bonaccorsi, Méneval, Davoust, Massias, de Stein, Cambacérès, Joseph Bonaparte, etc.

briser les obstacles devant lesquels reculerait une ambition vulgaire. Il faisait sans hésitation ce qu'il croyait nécessaire à la réalisation de ses projets; rien de plus, rien de moins; et, sans regret de ce qu'il lui en avait coûté, il poursuivait son vol avec calme, l'œil fixé sur le but qu'il voulait atteindre.

C'est en accusant fortement les traits les plus distincts du modèle qu'on obtient une ressemblance saisissante. La critique l'emportera toujours en cela sur le panégyrique, et le crayon du caricaturiste sur la fidélité d'un pinceau trop pudique. « Il faudrait un Arioste, dit Mallet du Pan [1], pour concilier les travaux gigantesques et les bizarreries du nouveau Roland; il s'élève jusqu'à l'héroïsme et descend jusqu'au burlesque. » « J'avais commencé son histoire, fait-on dire à Mme de Staël, et je n'ai écrit que ses aventures. » Le jugement que Napoléon portait sur lui-même n'était guère moins sévère lorsqu'il prononçait ces singulières paroles recueillies par l'archevêque de Malines : « Du sublime au ridicule il n'y a qu'un pas ».

La physiologie du grand homme n'est donc pas un mystère pour l'observateur impartial, et l'intolérance de ses biographes ne parviendra pas à fausser les jugements de l'histoire. Veut-on une esquisse contemporaine, moins suspecte que le témoignage de son secrétaire intime? c'est celui d'un étranger chargé explicitement de cette étude pour éclairer son gouvernement sur ce qu'il devait espérer ou craindre de celui qui dispo-

1. *Mercure britannique*. Mallet du Pan fut un des hommes dont les critiques étaient les plus importunes à Bonaparte. Celui-ci ne sut pas dissimuler son dépit et le força de chercher un refuge hors du continent.

sait souverainement de toutes les forces de la France et pesait déjà dans sa main les destinées de l'Europe. Voici ce qu'écrivait confidentiellement à M. de Hardenberg l'agent prussien accrédité à la cour impériale :

« C'est incontestablement un homme prodigieux; mais sa vie est pleine de mystères psychologiques. Amalgame d'un génie vaste et d'une étroite vanité, d'une grande puissance de séduction et d'une brutalité repoussante, d'une audace sans frein et d'une perpétuelle astuce; amant passionné d'une guerre destructive et réparateur dans ses actes administratifs; point cruel, parce qu'il est insensible; nullement humain parce qu'il méprise l'espèce humaine; scintillant d'éclat, mais dénué de cette élévation d'âme et de caractère que les talents ne peuvent suppléer. Il est incapable de supporter la bonne et la mauvaise fortune. Personnage illustre sans doute, mais que la postérité placera moins haut que ses contemporains. Par une étrange bizarrerie, il fut aimé de ses entours, quoique lui-même n'aimât jamais que lui; ce qui explique cette incohérence morale, c'est l'aimant du pouvoir. Quand il s'humanise, on lui sait gré des moindres concessions : l'orgueil de la reconnaissance devient amour, et l'ambition prend le caractère du dévouement. Ce dévouement fut moins vrai, moins pur parmi les courtisans que parmi les soldats [1]... »

Ce qui donne plus de prix à cette appréciation, c'est que l'original du portrait s'est appliqué à justifier les traits caractéristiques de sa toute-puissance, en réalisant ceux que le pinceau prophétique n'attribuait qu'aux jours de son adversité.

1. Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État, tome VIII, p. 263.

Lorsque la fortune le plaçait au-dessus de toute rivalité, on a peine à comprendre qu'il manquât de respect pour lui-même et oubliât assez sa dignité pour insulter, du haut de son char de triomphe, aux vaincus qui n'avaient plus le droit de lui répondre. Depuis la reine de Prusse et le roi de Suède qu'il a laissé diffamer dans les journaux à sa solde, jusqu'à l'obscur libraire qu'il a fait fusiller pour avoir prêté ses presses à un écrit dirigé contre lui, il s'est montré sans grandeur dans ses ressentiments et sans générosité dans ses vengeances. Il prodigua les persécutions et les outrages à ceux qui l'offensaient, sans pitié même pour le malheur.

S'il ne fut pas doué d'une âme assez haute pour réprimer les révoltes de son orgueil saturé de tant de prospérités, il ne sut pas non plus trouver la mesure qui ennoblit l'infortune en la subissant fièrement et sans vaine récrimination. Réduit à n'être plus empereur que de nom, il exigea des courtisans de son exil plus de déférences et de génuflexions qu'il n'en aurait osé attendre des grands officiers de sa double couronne, et à Longwood l'étiquette fut plus rigoureusement observée qu'elle ne l'avait été aux Tuileries à aucune époque. Quand il lui eût été si facile d'honorer sa retraite par son dédain d'une ostentation dérisoire, et sa ferme résignation aux lois de l'inexorable nécessité, il ravala son caractère héroïque et sa gravité souveraine aux tracasseries puériles d'un bourgeois contrarié dans son ménage, et aux taquineries d'un enfant gâté.

Un prince né sur le trône n'eût certainement pas éprouvé ce besoin de représentation théâtrale, importune parodie des réalités perdues, et condition la plus

triste peut-être de la souveraineté, puisqu'elle isole la personne couronnée de ses semblables, et la condamne à n'avoir plus que des serviteurs, sans jamais lui permettre un ami. Cette négation de son origine plébéienne fut donc une méprise de l'orgueil, puisque le monde qui l'avait oubliée, n'y aurait pas songé sans cette provocation. Napoléon surtout n'eût pas dû craindre de descendre, en s'en tenant à sa personnalité. Sa supériorité eût été d'autant plus authentique qu'il eût dédaigné de s'en prévaloir.

Mais non content de vouloir, ainsi qu'Alexandre, se faire encenser comme un dieu, et d'affubler les desservants de son temple de tous les titres pompeux inventés à la cour de Byzance pour satisfaire l'orgueil de la domesticité, il eut encore la fantaisie d'intimer sérieusement ses volontés au gouverneur anglais spécialement chargé de veiller sur lui, et qu'il appelait son geôlier. Une clameur étourdissante d'invectives et de malédictions s'est élevée des deux hémisphères à la fois pour fondre comme une avalanche sur la tête d'un pauvre soldat, tout étonné qu'on lui fît un crime d'avoir observé sa consigne. Toutes les lettres de Sainte-Hélène, tous les échos de la presse libérale française luttent d'indignation et d'éloquence pour flétrir le nom de sir Hudson-Lowe, et vouer sa mémoire aux anathèmes de la postérité [1].

Mais eût-il été le vautour préposé par les dieux pour ronger les entrailles du second Prométhée, il aurait son excuse dans les lois de son instinct vorace, et ce n'est

1. Il n'est pas un volume du *Mémorial* où l'on ne revienne à satiété sur ces vagues et ridicules accusations. — Voir particulièrement les tomes II, VII et VIII.

pas à lui que s'adressaient les imprécations du Titan foudroyé, mais à Jupiter lui-même. Napoléon savait aussi bien que sir Hudson par qui avait été rivée la chaîne qui le tenait cloué sur son rocher. Que signifie donc ce débordement de colères et d'insultes contre un homme qui, fût-il aussi insensible qu'on le suppose assez gratuitement, n'aurait été, tout compensé, que la personnification de la nécessité ? Son captif était-il comme Marie Stuart, livré aux tortures raffinées suggérées par une femme et une rivale impitoyable ; ou comme Louis XVI, abreuvé de tous les outrages et de toutes les douleurs morales qui ont fini par son supplice? Non sans doute, et il y aurait autant de ridicule que d'injustice à comparer les égards et les respects dont le banni de Sainte-Hélène était entouré, à la cruelle agonie de ces deux royales victimes, à qui l'on n'avait à reprocher que leur innocence, sans aucun des griefs articulés contre celui dont les rois de l'Europe avaient respecté la tête.

En épargnant cette glorieuse vie et traitant en roi le monarque qu'ils avaient vaincu, les princes coalisés ont honoré leur siècle et fait acte de magnanimité. Mais la générosité a ses bornes et la politique ses devoirs. On ne peut nier que l'évasion de l'île d'Elbe a été le signal d'un nouveau bouleversement de l'Europe, d'une perturbation générale des nations à peine reposées de vingt ans de guerre, et de l'ébranlement de tous les trônes relevés de leur ruine. Napoléon n'était pas vaincu seulement, mais convaincu d'avoir violé son ban. Toutes les précautions étaient légitimées par la nécessité de prévenir la récidive d'un si dangereux attentat à la sûreté publique.

Un traitement plus rigoureux n'eût donc manqué ni de prétextes plausibles ni peut-être de la sanction des peuples dont il avait froissé les sentiments d'affection ou de fierté. Murat n'avait pas comme lui ratifié sa déposition par un traité; et cependant le sort qui l'attendait à son débarquement sur le rivage napolitain ne fut imputé qu'à son imprévoyante témérité. Jamais l'opinion publique n'autorisa la pensée que ce fût une violation de la foi jurée dont le roi Ferdinand fût responsable. Napoléon lui-même enfin n'avait reculé devant aucun des conseils de sa politique implacable, lorsqu'il fit languir dans une captivité, dont la mort seule le délivra, Toussaint-Louverture, son prisonnier de guerre; ni, ce qui est plus odieux, lorsqu'il fit enlever, au mépris du droit des gens, le duc d'Enghien pour l'immoler sans pitié. Il avait donc autorisé d'avance les représailles dont on se serait prévalu contre lui.

Mais de ce que nous ne sommes plus au temps des Carthaginois et des Romains, où la tête du vaincu faisait partie du trophée exigé par le vainqueur, il ne s'ensuit pas que l'abus que Napoléon avait fait lui-même de la victoire fût un titre de plus au respect de ses ennemis victorieux à leur tour. Il ne faut pas l'oublier, déjà il s'était échappé de l'île d'Elbe pour incendier l'Europe, et en le reléguant dans une île perdue au delà des mers Atlantiques, on avait voulu surtout se donner une garantie contre les nouvelles perturbations qu'il pouvait méditer. On devait donc préposer à sa garde un homme de fidélité éprouvée, ferme autant que vigilant, et tel que paraît s'être montré sir Hudson-Lowe.

En examinant de près les griefs accumulés contre lui,

on ne distingue clairement que deux choses : la première, qu'il appréciait comme il convenait à un soldat le poids de sa responsabilité; la seconde, qu'on a tout tenté pour le tromper ou le séduire, et qu'il ne s'est laissé ni corrompre ni intimider. Sa surveillance fut souvent gênante et dut être toujours importune; mais on ne voit pas qu'il ait jamais eu recours à des procédés offensants ou à des rigueurs inutiles, ni même qu'il ait jamais laissé percer un peu de la mauvaise humeur qu'un tempérament moins flegmatique eût ressentie, stimulé par le système d'aigreur, de chicane et de brutale exigence qu'on avait adopté dans les relations dont on ne pouvait s'affranchir avec lui. Dans toutes les imputations que la colonie de Longwood semble avoir eu la consigne d'articuler contre ce surveillant incommode, on ne trouve pas un grief sérieux ou un tort réel. Napoléon convient lui-même que, sauf le titre de Majesté qu'il lui avait été interdit de reconnaître, le gouverneur de Sainte-Hélène n'a jamais manqué aux égards et à la déférence qui lui étaient dus; et que, s'il s'est permis une fois quelques observations sur les dépenses excédant la somme affectée à l'entretien de sa maison, c'est en s'excusant d'y être contraint par les ordres exprès de l'amirauté toujours inquiète de l'emploi qu'on pouvait faire de ces excédants [1].

De quelque prétexte qu'on colore ces tracasseries, elles manquent donc de dignité autant que de franchise, et sir Hudson-Lowe eût-il été aussi acerbe qu'il était

1. *Mémorial*, tome V, pages 149 et suivantes. — Le crédit ouvert pour ce service était de 8,000 liv. sterl. ou 200,000 francs par an; mais jamais on n'a refusé de pourvoir aux excédants, et ce chiffre a toujours été dépassé.

inoffensif, on aurait dû excuser la rigueur de sa consigne et lui savoir gré de faire son devoir. Le spectacle d'une illustre infortune aux prises avec un officier inférieur arbitre de ses volontés quotidiennes et mêlé à ses habitudes privées, a pu d'abord frapper les imaginations et émouvoir les âmes ; mais il ne saurait dénaturer les faits : Bonaparte, entouré des serviteurs de son choix, libre de parcourir à son gré l'île qui lui servait de prison, maître absolu dans son palais et affranchi de tout soin pour le *comfort* et le bien-être de sa maison, auxquels il avait été largement pourvu, ne fut pas un de ces martyrs de la fortune dont la méchanceté des hommes ait aggravé la captivité. Il ne lui eût pas coûté beaucoup d'efforts pour supporter dignement la sienne, sans descendre à des plaintes toujours humiliantes si elles sont inutiles, et au-dessous d'un héros tel que lui lors même qu'elles sont fondées.

Ainsi toutes ces persécutions étaient imaginaires ; mais elles avaient leur source inépuisable dans cette âme altérée de gloire et de puissance, alors sans aliment. Cet esprit, préoccupé sans cesse de batailles perdues ou gagnées, d'empires croulants et d'institutions régénérées, dut être plus surpris qu'un autre du vide qui se faisait autour de sa personne ; il put donc s'y créer des fantômes pour les combattre. Brius était un séjour insupportable avant que sa cour le quittât pour être transférée à Longwood ; il devint un lieu de délices dès qu'on lui eut substitué une demeure plus saine et plus somptueuse, mais mieux gardée. C'est la réalité qui oppressait sa poitrine, agaçait ses nerfs et bouleversait ses idées. Une réaction violente dut s'opérer dans ses facultés morales avant d'altérer sa constitution physique,

et le dépit de tant de déceptions affecter son jugement. Ce qui eût été pour une raison froide et une philosophie épurée un remède salutaire aux illusions de la vie, ne fut pour un homme de cette trempe qu'un breuvage empoisonné.

Mais il ne s'ensuit pas que ses geôliers aient été des assassins, et le très innocent Hudson Lowe un monstre. Ces puériles récriminations ne sont pas à la hauteur d'un si grand homme; ceux qui révèrent le plus sa mémoire doivent regretter que Bonaparte à Sainte-Hélène soit resté au-dessous de Denys à Corinthe. Les apologistes qui lui ont érigé ce piédestal sont des amis bien maladroits et des juges heureusement fort récusables de la vraie grandeur.

Ce qui serait véritablement déplorable, c'est que le le nom de sir Hudson-Lowe demeurât flétri dans l'histoire par le seul motif du devoir accompli. Un jugement aussi inique ne sera pas sans appel, et notre protestation est sous la garantie de tous ceux qui aiment la vérité.

Il est rare qu'un acteur descendu du théâtre se défasse entièrement de l'esprit de sa profession en déposant le costume de ses rôles, et rentre tout entier dans les conditions de la vie privée. Cette métamorphose est encore plus difficile pour l'homme public qui s'est accoutumé à voir son autorité aveuglément reconnue et ses ordres exécutés sans murmure. Les ministres, dont le règne est pourtant si passager et si terne de nos jours, ne rentrent dans la foule qu'en jetant de longs regrets sur le portefeuille qui leur est échappé ; et plusieurs meurent du dépit de ne pouvoir pas le ressaisir après s'être épuisés en vains efforts pour l'atteindre. Plus un homme a tenu

de place dans le monde, moins il sait se suffire et s'accommoder de son isolement. Le regret des hommages dont il était environné donne de la contrainte à sa résignation et de la gaucherie à sa familiarité. Il se trouve à l'étroit au milieu du plus vaste palais, dès qu'il n'y peut plus fendre la foule des serviteurs et des courtisans; et dans l'espace même il ne voit que le vide de son cœur et l'exiguïté de son importance individuelle

Quand un homme comme Bonaparte a le courage de se survivre, c'est que l'espérance éteint en lui l'énergie qui seule aurait le pouvoir de la réaliser. Il est encore plus déchu que sa fortune; et cela seul explique sa longue et patiente agonie de l'île de Sainte-Hélène, et les bizarres distractions qui ont augmenté l'ennui de sa solitude. Au supplice de son exil il ajouta volontairement celui de l'étiquette et du cérémonial, ce qui aggrava son isolement, accrut son malaise et multiplia ses tortures morales.

Il a dit quelque part qu'il aurait dû mourir à Moscou[1] : il a dit vrai. Son retour de l'île d'Elbe ne fut qu'une dernière lueur de son étoile; mais ce n'était que l'éclat d'un éclair galvanique. Ce retour impliquait l'obligation de vaincre ou de mourir. Revenir de Waterloo pour disputer aux factions qu'il avait appelées à son aide la dernière parcelle du pouvoir qui venait de se briser dans sa main, était certes une extrémité plus dure que le trépas glorieux du champ de bataille. Décliner le secours des marins généreux qui se dévouaient pour assurer sa fuite, et finir par se livrer au plus invétéré et au moins romanesque de ses ennemis, ne fut pas

1. Tome II.

non plus un témoignage irrécusable de constance et de perspicacité. Subir enfin le séjour de son dernier exil pour s'y plaindre sans cesse de la surveillance de ses geôliers, de l'insalubrité du climat et des incommodités de sa demeure, est un abaissement qu'il ne convenait point à un si grand homme de s'infliger.

La pensée qui a dicté le *Mémorial de Sainte-Hélène* est évidemment la glorification du règne de Napoléon et la justification des actes qui ont entaché sa mémoire, ou concouru au renversement de sa colossale puissance. Nous y avons vu de plus la preuve palpitante que ses fautes ont préparé et consommé sa ruine, parce que, infidèle à la mission providentielle qui lui avait été donnée, il devait être brisé comme un instrument devenu inutile ou rebelle dans la main de Dieu. Notre conviction n'aspire pas à vaincre la foi plus superstitieuse de ses admirateurs fanatiques ; mais il nous suffira d'interroger les causes secrètes des principaux événements qui ont précipité cette catastrophe pour mêler quelque doute sérieux au sourire moins franc que hautain de l'incrédulité.

L'explication que l'on s'efforce de substituer à la véritable raison de la confiscation du trône d'Espagne ne satisfait pas plus la politique que la justice. Le guet-apens de Bayonne ne sera jamais considéré que comme un abus de confiance et un outrage au droit des gens. Napoléon n'avait pas attendu le recours à son arbitrage pour violer le territoire en litige. Son influence dans la péninsule était antérieure à cet événement; les finances et les armées de ce royaume étaient à sa disposition, et ses ordres y étaient exécutés avec autant de soumission que dans aucune province de France. Si l'on

avait à se méfier des intentions présumées du prince de la Paix, l'occasion de l'éloigner du gouvernement s'offrait naturellement par l'incompatibilité de ce favori avec Ferdinand VII. Mais la prépondérance de la politique française dans les conseils de Charles IV, et ses intelligences dans les divers partis, ne pouvaient être balancées par aucun changement de personnes. L'empereur n'avait donc pas plus à craindre du rétablissement du père que de l'avènement du fils. Il était juge entre eux : celui qu'il aurait accepté n'avait rien à lui refuser, et le monarque régnant n'eût été qu'un vice-roi, son vassal ou son délégué.

Il y aurait donc eu imprévoyance aveugle ou convoitise inqualifiable à renoncer à tant d'avantages acquis, pour le plaisir stérile d'asseoir un de ses frères ou de ses lieutenants sur un trône nominal, au risque de s'aliéner un peuple mécontent, irritable et brave, si l'on n'avait pas été porté à cette usurpation par un motif inavoué plus fort que toutes ces considérations. Ce motif, c'était de ne pas tolérer qu'un Bourbon régnât au delà des Pyrénées, lorsqu'il n'y en avait plus à Naples ni à Paris. C'est ce dernier reste de la race héréditaire qui obsédait encore son esprit, et que de plus le souvenir du duc d'Enghien lui rendait importun.

Il est aujourd'hui universellement reconnu que la décadence de la fortune miraculeuse de Bonaparte date de cette invasion. L'élite de ses armées est venue se fondre dans la péninsule, et ses plus habiles généraux s'y sont usés dans des luttes sans gloire contre une population irritée, opiniâtre et altérée de vengeance ; réduite à n'opposer que la ruse à la force, elle mettait son honneur dans le meurtre et dans la perfidie. Le prestige

attaché jusqu'alors au nom du conquérant s'est évanoui devant ces défaites partielles ou ces victoires stériles, et les autres nations, applaudissant à la résistance héroïque d'un peuple indigné, s'accoutumaient à la pensée que leur oppresseur n'était pas invincible, et instinctivement se disposaient à suivre l'exemple qui leur était donné. Si ce développement des germes de dissolution que la campagne de 1813 a fait éclore n'est pas dans l'ordre des combinaisons qui manifestent la loi conservatrice du monde moral, il faut que la raison humaine abdique et nie les règles éternelles de la logique.

Mais cette guerre d'Espagne, dont le génie de Napoléon ne comprit pas la gravité et ne calcula ni les chances ni l'issue, ne fut pas seulement l'écueil qui devait engloutir sa fortune : elle brisa violemment les nœuds qui avaient uni le nouveau monde à la vieille Europe. Cette séparation, ébauchée par la translation de la couronne de Portugal au Brésil, fut le signal d'un bouleversement total des colonies dans les deux Indes. De l'agression injuste de cet aveugle instrument de la Providence datera la perturbation la plus imprévue qui se soit jamais produite dans les relations des peuples, et l'ère d'une transformation peu appréciable encore dans la civilisation du globe.

Cette révélation des desseins de Dieu sur la fusion des races humaines, et la prochaine décomposition des nationalités, n'est l'œuvre d'aucune prévoyance humaine ; Washington n'en fut que le précurseur, et c'est Napoléon qui la propagea. Le siècle, témoin du prodige, n'y voit encore que matière à spéculation.

Bonaparte a donc été entraîné à sa perte pour s'être acharné à la poursuite des derniers descendants de la

race royale, par qui sa jeunesse avait été adoptée, et ses premiers pas protégés. Son confident intime, le condisciple devenu son biographe, après avoir été son secrétaire, donne la raison de ses rancunes contre la puissance qui avait conquis la Corse sa patrie. Toutefois ce sentiment de fierté patriotique n'explique ni son enthousiasme subit pour la Révolution, ni les professions de foi démocratiques du futur empereur [1], ni ses délations contre Paoli, l'ami de sa famille, le libérateur de son pays natal et le premier objet de ses admirations [2].

Mais son affiliation à la secte révolutionnaire admise, toute la conduite du néophyte ambitieux s'explique naturellement; ses relations les plus compromettantes, son obéissance passive et jusqu'aux actes contradictoires qu'auraient désavoués son caractère ou son intérêt. Le rôle qui lui fut assigné dans les événements de vendémiaire an IV ne fut pas de son choix [3], mais il prit l'initiative et accepta la responsabilité de ceux de fructidor an V. Une fois engagé dans une voie où chaque pas ajoutait à son crédit et à sa puissance, il ne recula devant aucun sacrifice, et ne s'arrêta plus ni sur les degrés du trône, ni même après les avoir franchis, et cette insatiable ambition, cette fiévreuse activité, voilà ce qui révèle l'agitation inquiète d'une âme mécontente

1. M. de Bourrienne ne cite sa brochure que comme l'essai informe d'un écolier dont les idées ne sont encore ni bien nettes ni arrêtées.

2. Le propos prêté à Paoli : *O Napoléon! tu n'as rien de moderne!* est apocryphe. Le héros moderne était à peine en germe dans le clubiste qui désavouait le vrai patriote corse.

3. M. Gauthier *de l'Ain*, alors membre du comité de salut public, nous a souvent raconté qu'il avait surpris et déjoué ses intelligences avec les chefs des sections, inclinant à se mettre à leur tête contre la Convention, dont le triomphe lui paraissait douteux.

d'elle-même, toujours poussée par d'importuns souvenirs au delà du but qu'elle s'était proposé.

Le meurtre du duc d'Enghien a été considéré assez généralement comme un gage de complicité exigé par les régicides pour prix de leur adhésion à l'avènement depuis longtemps prévu de Bonaparte; il est évident en effet que l'effusion d'un sang royal, en cimentant son alliance avec eux, lui assurait le concours du parti révolutionnaire. Mais en fait ni ce parti ni celui des royalistes n'étaient un obstacle sérieux au succès d'un changement appelé peut-être en secret par les vœux inavoués de tous les deux. Le plus grand danger venait de l'armée : chez elle une notable partie ne dissimulait ni sa jalousie des faveurs inégalement réparties, ni son mécontentement de la disgrâce dans laquelle étaient tenus les généraux qui avaient précédé le vainqueur de l'Italie, et honoré avant lui le drapeau de la Révolution.

C'est à conjurer cette opposition et à se débarrasser de ces rivalités que devaient tendre tous les calculs de Bonaparte; on n'ignore pas avec quelle habileté il sut se prévaloir d'une conspiration problématique : il prétendit la République menacée plus que lui-même ; surtout il sut tirer parti de la présence simultanée à Paris de plusieurs royalistes notoirement investis de la confiance des princes bannis, et des relations que le général Moreau entretenait avec Pichegru et peut-être avec Georges Cadoudal.

L'immixtion d'un prince du sang imprimait à cette machination un cachet de vraisemblance qui n'était pas à dédaigner. Mais ce n'est pas sur le duc d'Enghien qu'on avait jeté les yeux. Paisiblement accueilli sur un

territoire neutre allié du premier Consul, il ne pouvait sans absurdité y être impliqué dans des complots auxquels le duché de Bade était le dernier pays dont on pût attendre quelque sympathie. Il faut donc chercher une cause plus secrète à ce crime inutile : ce sont les mémoires publiés après la mort du prince de Hardenberg qui l'ont révélée[1].

Personne n'ignore les tentatives faites aux conférences d'Amiens et près du comte de Provence afin d'obtenir son abdication du trône de France pour prix d'une autre principauté dont il aurait eu la souveraineté immédiate. L'Europe applaudit aux protestations énergiques des princes qui s'associèrent au noble refus de Louis XVIII. Mais une circonstance moins notoire c'est que le duc d'Enghien s'adressa à Bonaparte lui-même pour le sommer de désavouer les insinuations injurieuses et mensongères que ses journaux avaient publiées à ce sujet. Le profond ressentiment que conserva le premier consul de cette espèce de défi, tel est le motif auquel on attribua en Prusse et en Allemagne cette vengeance cruelle.

La raison politique ne suffisait pas même pour motiver un arrêt, puisque le proscrit n'avait pas rompu son ban, et que nul indice n'a été produit des relations qu'il aurait pu entretenir en France. On ne songea pas même en effet à reprocher à cette âme loyale et fière d'avoir eu connaissance d'une vague conspiration contre la vie de Bonaparte. En autorisant une si indigne question, celui-ci eût craint de donner une dangereuse publicité à la généreuse conduite du prince de Condé à

1. *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, tome VIII.

qui une semblable insinuation avait été faite naguère, et qui, non content de repousser avec indignation les offres de service de cet émissaire, le déféra au magistrat de Vienne, duquel le coupable n'obtint sa grâce qu'en s'avouant agent de la police française[1].

Bonaparte n'a jamais cherché à se disculper de cet assassinat. La stupeur des officiers convoqués pour le revêtir d'une légalité dérisoire fut seule complice de leur obéissance, et il en est que ni les faveurs ni la retraite n'ont consolé d'avoir forfait à l'honneur et à la conscience. Plusieurs personnages célèbres ont reçu une flétrissure indélébile du soupçon seul d'avoir trempé dans cette iniquité. Les justifications disséminées dans les écrits de Talleyrand et de Caulaincourt, de Murat et de Savary, prouvent trop de pusillanimité et de honte pour que leur coopération ait à se reprocher ni participation volontaire ni initiative. Nous avons ouï d'anciens conventionnels s'en réjouir, mais non pas se vanter de l'avoir conseillé. Napoléon lui-même n'aborde jamais ce triste sujet qu'avec répugnance dans ses conversations avec M. de Las Cases; s'il lui arrive de dire qu'il n'agirait pas différemment dans les mêmes circonstances données, c'est du ton d'un accusé convaincu, qui, perdant l'espoir de tromper ses juges, se fait gloire de plus de crimes qu'il n'en a nié.

L'empereur s'est toujours tenu dans une réserve plus absolue sur la mort de Pichegru et du capitaine Wright. Du moins il avait intérêt à la disparition de ces

1. *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État.* — M. de Hauterive a trouvé dans les archives du ministère des affaires étrangères un trait analogue de Louis XIV, qui bannit de sa présence le courtisan assez osé pour lui proposer d'enlever l'empereur Léopold qui lui faisait la guerre.

deux captifs ; mais comment admettre, chez celui que l'inutilité du meurtre du duc d'Enghien n'a pas arrêté, l'ombre même d'hésitation à se délivrer d'un révélateur redoutable et d'un irréconciliable ennemi? Tous deux étaient à sa merci, sans qu'il y eût de territoire étranger à profaner ni d'hospitalité à violer; le suicide était d'ailleurs un expédient que l'incrédulité la plus robuste n'aurait pas le droit de contester.

D'étranges mystères enveloppaient la conspiration de Georges, dont la police tenait tous les fils et connaissait mieux les secrets que les conjurés eux-mêmes. Le capitaine Wright avait été conduit devant Bonaparte à son premier voyage à Paris ; il en avait reçu des encouragements et des éloges, et certaines confidences relativement aux émigrés et aux royalistes réfugiés à Londres qui se proposaient de venir attendre à Paris les changements médités par le premier consul pour faire jouir enfin tous les Français d'une sécurité et d'une réconciliation qu'un gouvernement stable et énergique pouvait seul leur inspirer. Il n'ignorait pas les démarches faites par les amis de Pichegru et de Moreau pour rapprocher ces deux généraux, les plus illustres que la République eût révélés, et laissait entendre qu'il n'était pas éloigné lui-même de donner l'exemple d'un oubli généreux du passé et d'une union dont il serait le garant.

Ces ouvertures n'étaient peut-être pas dépourvues de sincérité, car il ne pouvait échapper à cette haute intelligence qu'en imposant ses bienfaits à ceux que les événements avaient faits ses rivaux et ses ennemis, il faisait acte de supériorité, et qu'il n'y avait pas de consécration plus solennelle que l'apaisement de toutes

les dissidences et le rappel de tous les proscrits, pour célébrer son avènement.

Mais aucune séduction n'est possible sur ceux qui se dévouent par devoir. Il avait déjà trouvé Georges insensible à ses promesses, sourd à tous ses raisonnements. Pichegru avait de plus pour le conquérant de l'Italie une répulsion toute personnelle qu'il ne savait pas dissimuler. Aussi Bonaparte put-il bientôt se convaincre que s'il se déterminait à se rapprocher du général Moreau, c'était en vue de contrarier les projets de celui qu'il qualifiait d'usurpateur, critiquant avec amertume les intrigues auxquelles il attribuait ses succès, et les bulletins qui en dissimulaient la véritable source. Il fit dès lors épier tous ses pas[1], et parvint sans peine à connaître toutes ses pensées. Lorsqu'on l'eut décidé à une entrevue avec Moreau, on résolut de donner à son voyage mystérieux toutes les apparences d'une vaste conjuration, en le faisant coïncider avec celui qui fut suggéré, par les mêmes instigateurs, à quelques familiers de la cour d'Hartwel; on engagea en même temps le général Cadoudal à se réunir à Paris au général Pichegru (qu'on eut soin de ne pas informer de cette rencontre), et de s'y faire accompagner par les chouans les plus déterminés de son ancienne armée.

Seuls les acteurs de ce drame ignoraient eux-mêmes ce qu'ils étaient venus faire à Paris; il n'y a pas lieu de

1. Deux agents très actifs ont été les instigateurs et les révélateurs de cette prétendue conspiration : l'un, se donnant pour un transfuge de la Révolution, était Méhée de la Touche; l'autre, l'ami et l'obligé de Pichegru, se nommait Joliclerc. Nous aurions de singuliers détails à fournir sur sa trahison; ses rapports secrets avec l'empereur et ses démarches près de nous pour surprendre notre discrétion, lorsqu'il était commissaire général de police à Gênes et à Bordeaux.

s'étonner si, tandis que quelques-uns prenaient sur eux de méditer un attentat isolé, tout l'appareil d'une procédure criminelle ne pouvait parvenir à formuler contre les autres une accusation précise et sérieuse. Comme dans tous les procès politiques l'échafaud reçut sa proie accoutumée; le défaut de preuves suffisantes n'ébranla pas la conviction des juges. La légalité, toujours respectable, ajouta vingt coupables de fidélité aux listes des tribunaux révolutionnaires.

Mais par une singulière fatalité les deux accusés principaux n'ont pas comparu devant la justice. L'un était le témoin irrécusable, l'autre l'âme du complot. La déposition du capitaine Wright eût été trop intelligible peut-être! Anglais, étranger aux partis qui divisaient la France, la vérité eût été dans sa bouche une arme redoutable contre une accusation qu'elle eût convaincue de fiction. Illégalement emprisonné, il ne pouvait être ni jugé ni rendu. La prudence et la politique le condamnaient au silence c'est-à-dire à la mort. L'opportunité de son suicide ne peut donc être méconnue [1].

Celui de Pichegru n'était pas moins motivé par l'embarras de la situation qu'on lui avait faite. Si les confidences du *Mémorial de Sainte-Hélène* étaient plus complètes, on saurait peut-être pourquoi Napoléon lui avait voué une haine implacable, pourquoi il fut seul excepté des déportés de fructidor que le premier consul s'empressa de rendre à leur patrie, pourquoi enfin celui-ci exigea du cabinet de Berlin son extradition avec menaces au moment même où il venait d'arriver en Prusse, et s'emporta avec si peu de discrétion lorsqu'on lui raconta

1. *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, tome VIII.

que, sur un avis secret du baron de Schuman, la reine de Prusse elle-même avait protégé ouvertement la retraite de l'illustre proscrit[1].

Pichegru était le dernier homme à qui l'on pût, avec quelque vraisemblance, imputer un suicide. Au jugement de tous ceux qui l'ont connu, sa constance et son énergie étaient à l'épreuve du malheur; et ce n'est pas au moment où les débats d'un procès public lui offraient une si belle occasion de glorifier sa vie, qu'il aurait manqué de courage. « Certes, écrivait l'envoyé de Prusse, ce général que Votre Excellence a connu si loyal, si dévoué, si désintéressé, si plein d'honneur, ne s'est point donné la mort. Il soignait les blessures qu'il avait reçues en se débattant, afin de ne rien perdre de ses forces physiques, car *il avait d'importants secrets à révéler*. D'ailleurs pouvait-il n'être pas absous? illégalement proscrit, sa rentrée n'était passible d'aucune peine; et quant au complot dont il était accusé, il n'avait pas eu de commencement d'exécution, et les instigations de la police en France et en Angleterre pour arranger ce complot, étaient plus prouvées que le complot lui-même[2] ».

Nous nous appesantissons sur ces faits dénaturés par l'auteur du *Mémorial* parce qu'ils ont jeté leur ombre sur tout le règne impérial; ils ont voué Napoléon à une vie de défiance et de partialité qui, en comprimant l'essor de son génie, le livra aux suggestions d'une police soupçonneuse, et le réduisit à chercher dans les jeux sanglants de la guerre la seule distraction qui pût tempérer ses anxiétés et ses regrets.

1. *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, tome VIII, pages 263 et suivantes.

2. *Ibidem*, pages 330 et suivantes.

Il semble que la fortune avait pris soin de lui ménager avec complaisance l'occasion de s'égaler, par un grand acte de clémence, au premier des Césars. En épargnant ses rivaux, il se plaçait à jamais au-dessus d'eux, en pardonnant à ses ennemis, il les condamnait au silence. La France en applaudissant à sa magnanimité, n'eût pas demandé s'ils étaient dans leur droit plus que lui dans le sien ; elle attendait de lui cet acte de supériorité morale, car elle ne croyait pas à la trahison des généraux accusés; mais elle aurait eu foi dans la force du vainqueur assez grand pour dédaigner de se venger, et n'aurait vu dans ses adversaires que des rivaux vaincus par le bienfait. La perspicacité du génie de Napoléon était faite pour comprendre les résultats de cette combinaison généreuse; mais il s'en avisa trop tard, et ce fut la source d'irréparables regrets autant que de déviations de plus en plus fatales.

Personne ne crut à la mort volontaire de Pichegru; et le bannissement et la confiscation prononcés contre Moreau ne satisfirent que le ressentiment de Bonaparte. L'indomptable courage de Cadoudal n'éveilla pas même dans ce cœur de guerrier un mouvement généreux; et ceux-là seuls trouvèrent grâce devant lui, dont la nullité ne pouvait ni l'offenser ni lui faire ombrage. Mais il fut applaudi et secondé dans toutes ses entreprises par la Révolution, qui comprit qu'en se pliant à toutes ses volontés, elle régnerait avec lui et pourrait profiter de ses fautes.

Ce calcul si infaillible de la perversité humaine explique le crédit dont Talleyrand et Fouché ont joui sous l'empire, l'immense influence qu'ils ont acquise sur le parti dont ils servaient les tendances secrètes, et aussi

les justes défiances du grand homme, qui, tout en les comblant de ses bienfaits, pressentait instinctivement que ces deux serviteurs si dévoués, si vigilants et si utiles seraient les premiers à le trahir. Jamais un avis sincère ou une remontrance généreuse ne l'avertit d'une erreur, ou n'essaya d'empêcher une injustice; or Bonaparte avait trop de pénétration pour ne pas suspecter, lorsque ses colères étaient apaisées, l'empressement avec lequel elles étaient servies et souvent prévenues.

Pendant tout son règne les prisons d'État furent peuplées d'infortunés absous par jugement ou trop notoirement innocents pour être accusés. Plusieurs furent fusillés sans forme de procès ou condamnés sans preuves, comme MM. de Toustaint et de Margadel; d'autres assassinés dans le trajet d'une forteresse à l'autre, sous le prétexte d'une tentative d'évasion[1]; un grand nombre ne durent qu'à la Restauration l'abolition de ces nouvelles lettres de cachet[2].

Napoléon fut grand par ses victoires, par son gouvernement et par le génie de ses négociations : qui le nie? Mais il y a autant de maladresse à le louer des vertus qu'il n'eut pas, que de puérilité à trouver dans la vulgarité de ses premières années le présage de ses brillantes destinées. Il fallait une révolution pour l'élever au-dessus de son obscure condition; avant son admission prématurée dans les conseils des proconsuls, il

1. Nous avons lu un ordre de transfert où cette prévision était textuellement imprimée au sujet de Forestier qui avait commandé la cavalerie dans les armées royales de l'Ouest. Nous fûmes assez heureux pour lui en faire parvenir à temps l'avertissement.

2. M. Victor Couchery, secrétaire-rédacteur du Corps législatif sous la Restauration, quoique acquitté dans le procès Moreau, n'est sorti de prison qu'après la rentrée du roi.

n'avait montré que le zèle et l'impatience d'un officier qui veut obtenir de l'avancement. Ses sollicitations notoires auprès des représentants en mission et des premiers généraux de la République, les plans soumis par lui à leur inexpérience et peut-être même son ardeur juvénile pour la Révolution, n'avaient pas d'autre but. C'était le signe commun des ambitions vulgaires et des supériorités instinctives. Sans le frottement quotidien des médiocrités qui subissaient ses avis et des autorités improvisées qui sollicitaient son concours, faute d'idées qui leur fussent propres, il n'eût pas eu la conscience de son génie et contracté cette habitude de commandement péremptoire qui dans la suite fit ployer toutes les volontés sous sa parole hautaine[1].

Le *Mémorial de Sainte-Hélène* a faussé l'opinion sur le véritable caractère de son héros; il a concouru puissamment à cimenter l'alliance du parti impérial, irrité de sa défaite, avec la Révolution, qui, sans lui, aurait en vain lutté contre la royauté plus libérale et devenue momentanément plus populaire qu'elle : si cette œuvre eût été plus loyale, nous nous serions cru dispensé de lui opposer des vérités dont l'amertume ne se tempère jamais aux yeux de ceux qu'elle blesse, quelle que soit la modération de la critique. Mais en accordant au grand homme qui a tiré la France de l'abîme et courbé l'Europe sous le tranchant de son épée toute l'admiration qui lui est due, il y aurait de la honte à dissimuler les ombres qui ont

1. Les *Mémoires du maréchal Marmont* exposent avec une justesse parfaite les révélations de ce génie encore inconnu pendant le siège de Toulon. Ces commentaires de l'un des plus dignes lieutenants du nouveau César sont d'une fidélité bien plus scrupuleuse et d'une appréciation bien supérieure à toutes les histoires de la Révolution; aussi ont-ils irrité bien des amours-propres.

obscurci l'aurore et le déclin d'une aussi glorieuse carrière. L'histoire, dégagée des influences contemporaines, jugera s'il supporta en effet sa captivité avec la fierté et la noble résignation qu'il se devait à lui-même.

Quant à ses commencements, l'amitié de Robespierre et de Marat explique, mais ne justifie pas le sauveur de la Convention au 13 vendémiaire, et le protecteur du Directoire contre la Chambre de l'an V. Son organisation étonnante unissait à la volonté la plus inflexible la souplesse nécessaire à qui veut parvenir. Le mauvais renom des salons de Barras et l'âge disproportionné de sa fiancée auraient amoindri un autre que lui. Mais celle-ci lui apporta pour dot le commandement de l'armée d'Italie, et de brillants et rapides succès firent respecter un choix qu'il sanctifia d'ailleurs par des égards d'une convenance parfaite et l'aveu réel ou calculé d'une tendresse qui se fait tout pardonner [1].

1. On trouve d'assez curieux détails à ce sujet au tome II, pages 193 et suivantes, d'un ouvrage publié en 1834, sous ce titre : *Mémoires de Talleyrand.*

III

DE L'ENSEIGNEMENT. — DE L'UNIVERSITÉ. — CORRUPTION SYSTÉMATIQUE DE L'ÉDUCATION.

Parmi les leçons sévères que le gouvernement de la Restauration aurait pu puiser dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, il en est une qui aurait dû le mettre en garde contre les dangers dont le mode d'éducation qu'il trouvait établi menaçait la génération destinée à vivre sous la royauté, et par conséquent à la consolider. Dans un de ces épanchements improvisés, dans lesquels Napoléon n'avait aucune raison de dissimuler ou de farder sa pensée, il exprimait le regret de n'avoir pas assez vécu pour confier l'Université à une congrégation de moines[1]. Cette étrange révélation infirme un peu l'autorité des traditions sur lesquelles le monopole universitaire s'est fondé en 1815.

Mais cette confidence n'eût-elle pas révélé ses projets avec autant de sincérité, nous n'en serions pas moins persuadé qu'il n'était pas d'humeur à se contenter d'une ébauche aussi imparfaite que celle qu'il avait adoptée

1. Une lettre adressée par lui au jésuite qui jouissait alors de la confiance du czar ferait soupçonner qu'il songeait à l'ordre de Saint-Ignace. Mais cette lettre, citée textuellement par M. Crétineau-Joly dans son *Histoire de la Compagnie de Jésus*, avait un but plus prochain et purement diplomatique.

à la hâte pour tirer l'instruction publique du chaos où la Révolution l'avait plongée. Il savait, ce vrai législateur, que l'enseignement est un sacerdoce qu'on ne doit pas abandonner à des industriels pour qui le professorat est un métier. Il pensait que la retraite, l'abnégation, le sentiment religieux, sont les plus sûrs gardiens et les premiers inspirateurs de l'intelligence. Ce n'était pas par choix, mais par conviction et peut-être par l'expérience même qu'il venait de faire d'une institution laïque, qu'il en était arrivé à vouloir lui imprimer un caractère de gravité cénobitique, comme le seul qui fût à la hauteur d'une si sainte mission.

Comment eût-il concilié cette consécration avec la pluralité des cultes? Nul ne le sait; mais nous croyons que ce qui eût été réputé impossible pour tout autre que lui, aurait cédé à sa volonté intelligente, et qu'eût-il médité d'assouplir toutes les communions à sa discipline, il n'aurait éprouvé que de faibles résistances, pourvu qu'il respectât les scrupules particuliers à la foi catholique. Ce qu'il y a d'avéré, c'est qu'il avait résolu d'isoler le corps enseignant, et il ne dissimula pas son désir de le sanctifier par le célibat.

§ 1. DU MONOPOLE UNIVERSITAIRE

Les exigences d'une politique toujours dominée par le système de guerre perpétuelle inhérent à l'empire ne laissèrent pas à Napoléon le temps de réaliser tous les projets qu'il avait conçus pour l'administration intérieure et la constitution définitive du pays. Le besoin qu'il éprouvait de tenir les générations contemporaines tou-

jours sous le drapeau, et d'imprimer à toute la jeunesse une direction uniforme, le força d'ajourner les améliorations qu'il s'était promis d'introduire dans l'éducation publique. Il continua donc, en attendant, cette centralisation monstrueuse, cette prodigalité des bourses et ce despotisme des examens dont l'Université a voulu maintenir l'abus comme le legs sacré de son fondateur, comme un droit acquis par la prescription et un privilège concédé à perpétuité.

Sous l'autorité de la possession le corps universitaire a prétendu s'imposer à la Restauration, lorsque les raisons de son organisation provisoire n'existaient plus, et que ses conditions mêmes étaient devenues incompatibles avec les libertés consacrées par la Charte. Pour concevoir la pensée d'une si audacieuse usurpation, il fallait toute l'astuce du parti qui avait entrepris d'entraver les premiers pas de la royauté. Les sophistes que nous avons vus à l'œuvre, et dont l'opinion publique a reconnu le signalement dans chacun des individus désignés sous le nom de *doctrinaires*, avaient compris d'abord que, pour trouver leur place dans la France délivrée, il fallait que la Révolution y conservât la sienne. Elle leur était nécessaire, ne fût-ce que pour avoir un prétexte de se jeter entre elle et le trône, lui faire un rempart de leur dévouement et s'offrir comme arbitres modérateurs des partis et conciliateurs des intérêts menacés.

L'Université était un poste précieux à conserver; inoffensif en apparence, il semblait offrir un terrain neutre aux discussions; mais il était en réalité l'asile des mécontents que le retour de la paix inquiétait dans leurs sinécures, dans leurs jouissances et dans leur vanité; c'était la forteresse où les sophistes tenaient garnison,

la dernière citadelle enfin où la Révolution pouvait se croire en sûreté. Si l'on parvenait à s'en emparer, on s'y croirait à jamais inexpugnable ; et l'indifférence de l'autorité, l'imprévoyance des ministres, l'insouciance même des familles, laissèrent l'Université reprendre toutes ses positions, en conquérir de nouvelles, s'y fortifier et s'attribuer un monopole qu'elle n'eût jamais osé espérer sous l'empire.

On n'a pas oublié la lutte acharnée que la Restauration a laissée s'engager entre le corps universitaire, retranché derrière ses privilèges, et le clergé réduit à protester par la bouche de ses évêques contre la *traite* impunément exercée sur la jeunesse chrétienne. Ce conflit n'a cessé que par l'assujettissement du plus faible, et le règne du vainqueur ne s'est établi que par l'abus de la force. Le scepticisme, trônant dans toutes les chaires, est devenu inquisiteur. Il a besoin d'être exclusif pour vivre, car toute concurrence lui est mortelle ; le monopole est son gagne-pain, et, s'il ne parquait pas les intelligences, il ne pourrait pas les dominer. Il a donc régné sous la monarchie des Bourbons plus absolument que sous celle de Napoléon. Le philosophisme bourgeois, la pusillanimité ministérielle et l'opposition parlementaire lui sont venus en aide ; et si quelque vérité timide s'est glissée à la tribune, elle a été repoussée par la peur autant que par la passion [1].

Expliquer les raisons et rechercher les causes qui ont empêché l'autorité de recourir au remède si simple et

1. Si l'on prenait la peine de lire aujourd'hui ce qui fut alors tenu pour un langage d'opposition, on nous rendrait plus de justice.

Opinion de M. R..., imprimée par ordre de la Chambre. — Séance du 18 juin 1821. *Discours sur le budget*. — Séance du 27 mai 1826.

si salutaire de la liberté d'enseignement, serait un travail superflu. Si c'est par ignorance, c'est une infirmité que l'expérience même est impuissante à guérir ; si c'est par lâcheté, elle a dû voir dès le premier jour que le mal empirait et le danger avec lui ; si c'est par ruse et dans l'espérance de s'emparer soi-même du monopole, c'était à la fois une action déloyale et un faux calcul. Quelques initiés de la *Congrégation* ont pu en avoir la pensée ; mais c'est avec ces ménagements tortueux et cette habileté sans franchise et sans dignité que les coteries déconsidèrent le pouvoir et l'affaiblissent de tous les efforts qu'elles font pour le servir ou le défendre.

Il eût été plus facile et surtout plus sage de procéder par voie d'émancipation que de placer un évêque à la tête de l'instruction publique, où la dignité de son caractère et la sincérité de sa foi étaient sans cesse en lutte avec ses fonctions. Sa position était doublement fausse entre l'impossibilité de faire ce qu'il devait souhaiter et de refuser ce qui répugnait à sa conscience. Ce qu'un grand maître laïque pouvait impunément accorder au clergé, devenait suspect tenté par un prêtre ; et ce que les universitaires n'auraient pas osé demander à l'un des leurs, ils l'exigeaient du fonctionnaire timide qu'on eût accusé de partialité.

Il est de fait que sous l'administration de M. de Fontanes la religion catholique avait toujours exercé librement sur l'éducation de la jeunesse la part d'influence que la loi lui confère. La sagesse du premier grand maître, qu'aucun ministre n'a remplacé, eût préservé l'Université de l'invasion des sophistes qui sont venus y fonder une école ; il l'eût fait même, à défaut de conviction, par sentiment de convenance ; car il était doué

de trop de tact et de goût pour tolérer que des sectaires, déguisés en professeurs, se permissent de substituer à l'enseignement légal leurs systèmes inconnus et leurs propres doctrines. Parmi les plus audacieux nul n'eût osé affronter le blâme du grand maître. Il est donc probable que, sans la Restauration, le monde ignorerait encore les grands noms de Quinet, de Michelet et de Bavoux.

Si pendant les fréquentes absences du redoutable empereur, les frondeurs imprudents laissaient poindre quelque pensée d'opposition, son retour subit tournait en louanges toutes les velléités de critique, et la bouche béante du plus intrépide orateur démentait courageusement l'indiscrétion de sa plume. Il fallait tout le laisser aller de la Restauration pour délier ces langues venimeuses qui ne se donnent toute licence qu'avec la certitude de l'impunité. On n'eût pas même songé avant 1814 à imaginer ce qu'on a appelé un ministère de l'instruction publique, en vertu duquel on trouve moral et instructif de mêler aux luttes du *forum* et au tumulte de la place publique les institutions qui ont le plus besoin d'être protégées par le silence et le respect, telles que la majesté du sacerdoce et la pudeur de l'enfance.

C'était afin d'élever entre les études de la jeunesse et les distractions de la vie mondaine un mur impénétrable que Bonaparte avait voulu mettre l'éducation publique sous la garde d'une pieuse congrégation : haute et morale pensée, à laquelle il avait préludé en isolant l'Université de l'administration générale, et en la dotant d'un budget spécial affranchi du contrôle parlementaire. Mais cette institution, privée du caractère sacré destiné

à la compléter et à l'isoler des intérêts matériels qui agitent le monde, constituait un pouvoir immense ; ce pouvoir, aucune règle ne l'avait encore dirigé dans son cours, et il devait déborder dès qu'une volonté inflexible cesserait de le contenir. Des maîtres et des administrateurs laïques étaient nécessairement amenés à subordonner leurs fonctions sévères aux plaisirs, aux cupidités, aux intérêts qui dominent toutes les professions et toutes les familles.

Pour que le gouvernement conservât sur l'éducation l'autorité qu'il est de son devoir de ne jamais aliéner, il n'y avait qu'un parti à prendre, mais si facile et s'offrant si naturellement à la Restauration, qu'en n'y recourant pas elle semblait repousser systématiquement tout ce qui pouvait contribuer à l'affermir. Ce moyen, c'était de ne répudier que le monopole, et de fonder autant d'universités indépendantes les unes des autres qu'il existe en France de villes importantes ou de foyers intellectuels, où l'on pût concentrer les hautes études de toutes les facultés de l'esprit.

Il pouvait convenir au despotisme militaire de prédisposer les générations naissantes au joug de ses règles disciplinaires ; mais la liberté civile et les professions libérales ont d'autres conditions. La centralisation leur est antipathique, et le premier conseil de la raison eût été de rapprocher d'elles, de répartir et de multiplier les foyers d'instruction. La politique le prescrivait autant que la justice. La jeunesse délivrée de cet enseignement hautain qui s'impose parce qu'il est exclusif, serait moins exposée aux séductions de secte et aux dégoûts d'une concurrence tumultueuse. Elle donnerait moins souvent le triste spectacle de sa participation bruyante aux

émeutes, et de sa ridicule confiance à trancher les questions sociales les plus abstraites. L'émulation enfin serait plus réelle et plus fructueuse entre les différents corps universitaires qu'entre les étudiants amoncelés autour de la tribune aux harangues professorales ; et les juges des concours y seraient beaucoup moins exposés aux surprises et aux préventions.

La France révolutionnaire est le seul pays où l'on ait eu l'outrecuidance d'enchaîner les intelligences à un seul aréopage de supériorités plus ou moins notoires, auquel est déféré le droit exclusif de délivrer des brevets de science ou de génie.

En Prusse, où il y a probablement moins de concurrence, si quelque Galilée était condamné par l'université d'Iéna, cinq autres universités non moins compétentes recevraient sa requête, et jugeraient de son mérite à l'épreuve, sans s'informer des causes de son appel. En Allemagne le passant peut se présenter à tous les concours universitaires, sans avoir besoin de justifier d'autre chose que de son savoir. En Angleterre enfin les universités ne sont pas des autorités jalouses et privilégiées, mais des institutions libres ; celles d'Oxford et de Cambridge ont été fondées par des particuliers, et sont protégées, mais non régies, par le gouvernement. Y prend ses degrés qui veut, et les carrières publiques ne sont pas toutes fermées, comme en France, à celui que n'a pas légitimé l'attestation problématique d'un examinateur juré. L'Université de France est la seule qui ne reconnaisse pour doctes que ceux qui portent sa livrée.

Et qu'on ne dise pas que le monopole abdique en se subdivisant ; il s'étend et s'aggrave lorsque ses délégués ne sont que des agents révocables. Les académies de

province sont des succursales de l'Université et rien de plus; on les destine à imprimer une tension plus uniforme au réseau dont elle enveloppe tout le pays. C'est le même esprit de domination, accru seulement par cette émulation de zèle et d'avancement dont les subalternes exagèrent toujours l'expression. Mais c'était un cadre que le pouvoir trouvait tout préparé pour une transformation sérieuse. Il ne s'agissait que de rendre à ces académies les attributions indépendantes et les noms des anciennes universités qui ont honorablement concouru à la civilisation de la France d'autrefois. L'éducation publique française fût ainsi rentrée dans le concert des États européens, dont aucun n'a suivi l'exemple de ce monopole. C'est ainsi que Napoléon supprima le calendrier républicain, car il n'y avait là qu'une source d'erreurs et de malentendus dans les actes et les relations privées. Les abus de l'Université, qui est elle-même un abus, ne peuvent donc pas être redressés par elle. Les plus graves d'entre eux sont inhérents à sa constitution.

§ 2. DU PROFESSORAT

L'art d'enseigner diffère du savoir, et l'on a vu des savants, dont les avis sont des autorités, ne pouvoir pas même se faire comprendre de leurs élèves; tandis qu'avec des connaissances médiocres, mais un sens droit, un esprit lucide, une âme patiente et expansive, on réussit toujours à développer la raison des enfants et à intéresser leur imagination. L'Université a rayé de ses statuts cette investigation surannée qui consistait à étudier les aptitudes et les caractères des maîtres avant de

leur donner à cultiver l'intelligence confiante et mobile de la jeunesse. *L'instruction* est la mission que veut bien avouer le professeur moderne ; mais *l'éducation* ne fait pas partie de son programme. Dès qu'il a subi les examens et les concours exigés d'un agrégé, on n'a plus rien à lui demander. Sa tâche est de professer, il professera ; son but est d'avancer en grade, il avancera. C'est pour lui qu'ont été inventés la hiérarchie dans l'enseignement et le tribut par tête d'écolier. On groupera autour de sa chaire quelques jeunes auditeurs plus ou moins ignorants, plus ou moins distraits, qu'il aura le droit d'interroger si c'est sa fantaisie, de réprimander s'ils l'ennuient, et qui le comprendront s'ils le peuvent. Ce point n'est que d'un intérêt secondaire. Le principal est de se donner pour un génie supérieur, à l'étroit dans sa classe et appelé à de hautes destinées. Si son puéril auditoire est inattentif, c'est qu'il lui en faut un plus digne de lui ; et s'il a consenti à descendre si bas, c'est en rougissant et par déférence pour les préjugés d'une génération qui croit encore aux impressions des nourrices sur le cerveau ; comme Socrate mourant voulait que ses disciples immolassent un coq à l'autel d'Esculape.

Qu'un humble instituteur s'évertue à solliciter les germes de talents et les heureuses dispositions qu'il soupçonne dans ses élèves, cela pourra réjouir sa conscience, mais ne le tirera pas de son obscurité : et ne dites pas que c'est ce dévouement qui donne aux écoles ecclésiastiques une supériorité que n'atteindront jamais les institutions académiques ; on vous montrerait avec orgueil les trois ou quatre lauréats que chaque concours annuel fait éclore. Qu'opposerait à ces prodiges la modeste classe dans laquelle l'instruction s'est dissé-

minée en proportions à peu près égales? Peut-être offre-t-elle en somme plus de connaissances utiles et de véritable instruction; mais si la majorité des enfants admis dans l'école modèle n'y ont rien fait et rien appris, est-ce la faute du maître qui a produit un chef-d'œuvre, et de l'Université qui l'a solennellement couronné?

Lorsque la Révolution eut fermé tous les collèges et chassé ou emprisonné tous les maîtres, il s'ouvrit sous le nom de lycées des cours publics sur toutes sortes de sujets littéraires ou scientifiques. On s'y rendait comme dans les spectacles, non pas précisément pour y chercher une instruction sincère, mais pour y entendre les vers d'un poète à la mode, tels que MM. Vigée, ou Demoustier, y applaudir les discours de quelque auteur célèbre tel que Laharpe, ou y admirer les leçons de physique et de chimie qu'égayaient de leur faconde MM. Fourcroy ou Robertson. Cette habitude d'ériger des tréteaux pour avoir des auditeurs survécut aux circonstances qui l'avaient accréditée, et l'on vit les curieux et les oisifs se presser dans les salles du Collège de France et de la Sorbonne comme au parterre des autres théâtres. Ce public inspira les professeurs; c'est à lui qu'ils adressèrent leurs harangues, et leurs chaires devinrent autant de tribunes. Il surgit des énergumènes pour parler de philosophie du ton dont on déclame le mélodrame; des légistes pour évoquer les droits de l'homme inhumés dans les procès-verbaux de la Convention; des docteurs élégants pour initier les femmes aux secrets de la dissection; des Christophe Colomb enfin pour découvrir dans l'histoire et dans la poétique un monde nouveau et des îles inconnues que nul n'aurait soupçonnés sans eux.

Ces exemples et ces succès ont empêché de dormir les premiers élus de l'Université, qui, recrutés dans ces assemblées, en avaient rapporté ce besoin d'applaudissements dont vivent les acteurs qui brillent sur la scène. Il n'est pas un professeur de sixième qui ne se croie chef d'emploi et ne se sente humilié d'avoir à consulter un rudiment. Aussi n'en est-il aucun, tout médiocre qu'il soit, qui n'abjurât ses fonctions et ne renonçât à l'affection de ses élèves favoris pour l'éloge banal d'un feuilleton, ou le suffrage d'un électeur ignorant. « Nos écoles, dit M. de Bonald, ont tué les études solitaires que recherche et qui inspirent le génie. » Qu'eût-il pensé du *progrès* qui a signalé la grandeur de notre système d'éducation? Lorsque la démocratie qu'il portait dans son sein eut envahi la France, les maîtres d'école, qu'on avait décorés du titre féodal d'*instituteurs primaires*, se constituèrent en un corps d'aristocratie intellectuelle, et se trouvèrent à la tête de toutes les irruptions de barbares sortis des pavés. Sans les vieux instincts de conservation qui détournent encore les sociétés des routes où elles se laissent entraîner, lorsqu'elles aperçoivent, béant à leurs pieds, l'abîme prêt à les engloutir, il eût été curieux de voir les académies et les universités aux prises avec ces vrais enfants de leurs œuvres et ces disciples les plus sincères de leurs doctrines.

L'enseignement public, celui qu'avouent officiellement les gouvernements et que soudoie l'épargne des familles, devrait être élémentaire, uniforme, sympathique à toutes les croyances morales comme à toutes les intelligences. Dès qu'il dégénère en initiation et substitue l'esprit de système à la méthode, il devient corrupteur; et le professeur qui abuse ainsi de l'autorité de

sa parole, forfait à l'honneur ainsi qu'à son devoir. Cependant cette profanation du sacerdoce est tolérée dans tous les degrés de la hiérarchie, depuis le dignitaire des quatre facultés, jusqu'au novice échappé de l'École normale qui enseigne à bégayer le grec et le latin. Chacun parle en son nom, substitue sa personnalité à ses fonctions, compose lui-même ses formules élémentaires et les impose à ses auditeurs tout surpris de voir rejeter comme erronés, inutiles et surannés les livres qu'on lui avait vantés six mois auparavant comme des chefs-d'œuvre.

Le nombre de ces traités clandestins, de ces recueils rectifiés, de ces grammaires remaniées sous la forme d'éditions nouvelles et plus ou moins corrigées, envahit tout le commerce de la librairie scolaire ; leurs titres prétentieux, leurs caractères usés et maculés sont le rebut et l'opprobre de la typographie. Mais on les vend cher, car l'acheteur n'a ni la liberté du choix ni le temps d'attendre. Il y a d'ailleurs une remise modeste, mais régulière, pour l'auteur; c'est le produit le plus clair de son cours perfectionné. On cite des libraires qui ont gagné des millions à ce trafic, lequel a certaine analogie avec les primes d'assurance qu'on paye aux brigands italiens ou espagnols afin de parcourir en sûreté les chemins qu'ils exploitent.

Que dire des abrégés d'histoire ou de philosophie, de médecine ou de droit que tout étudiant doit s'empresser de consulter s'il tient à comprendre les leçons du professeur, et surtout à mériter son indulgence? Chaque chaire est un comptoir où la réclame s'escompte au nom de la liberté d'enseignement : exemple de philosophie industrielle trop sympathique aux mœurs du siècle pou

être suffisamment apprécié du public. Nous demandons pardon à ce public confiant et crédule de trahir avec si peu de discrétion les secrets du professorat moderne. Cette vénalité n'est qu'une peccadille comparée à ses plus sûres garanties de succès. Sa science consiste à se faire l'ardent défenseur des doctrines révolutionnaires, et, au besoin, l'organe ou le flatteur du parti qui s'appuie sur elles. Une fois son crédit bien assis sur cette base, il peut compter sur l'admiration et le dévouement de ses disciples, et se livrer impunément aux écarts de vanité les plus excentriques.

Nous avons voulu assister au cours d'un professeur des plus renommés de cet âge d'or du professorat, et partager avec ses jeunes auditeurs l'admiration dont toute la presse libérale se faisait l'écho. La salle était comble. D'unanimes applaudissements saluèrent son apparition. Au profond silence qui suivit son geste impératif nous nous recueillîmes persuadé que l'émule de Platon, assuré d'un auditoire attentif, allait lui exposer, avec la suavité calme qui sied si bien à la vérité, ses idées nouvelles, s'il en avait. Mais quel fut notre désappointement lorsque nous entendîmes l'orateur, dédaigneux de formuler son système et d'en prouver l'excellence, commencer par un défi à ses adversaires absents; passer sans transition de l'ironie incisive et sonore à l'exaltation d'une philosophie sublime mais nébuleuse, et suppléer par un enthousiasme d'emprunt à une démonstration superflue ! Est-ce donc là de l'éclectisme? et le chroniqueur chaleureux avait-il la conscience de ce qu'il croyait enseigner par cet étrange commentaire du mot éclectique de Socrate : « Ce que je sais le mieux, c'est que je ne sais rien » ?

Nous en avons suivi un autre qui glosait tous les ans pendant vingt leçons, ni plus ni moins, sur un épisode de l'invasion des Huns dans lequel se résumait l'histoire du monde. Hors de ce cadre étroit, mais contenant un horizon sans limite, il n'y avait plus rien, si ce n'est peut-être la vulgarité des faits. Mais quelles réalités ne s'évanouissent pas devant une fiction affirmée hardiment? et comment douter de l'utilité d'un cours pour lequel une chaire a été créée exprès à la gloire du talent de se faire écouter sans se faire comprendre?

Il existait une célébrité dont tout le secret, pour ne pas tomber dans les lieux communs, consistait à choisir son thème dans les pages inconnues de quelque auteur allemand, anglais ou scandinave, et à lui appliquer dextrement les règles de la rhétorique, afin d'en mettre en relief les beautés et les nuances imperceptibles, dont nul n'aurait songé à s'enquérir sans cette découverte. Ce procédé ingénieux a le mérite de revêtir d'une couche d'étrangeté les banalités les plus nauséabondes ; mais il commence à s'user depuis que les cours de belles-lettres de la province en ont fait abus.

Nous n'avons pas besoin de nommer ces professeurs connus par leurs succès plus que par leurs méthodes, la plupart enlevés à l'enseignement par la politique, et doublement célèbres. Mais leur tactique est devenue usuelle. Le besoin de paraître neuf a fait déserter tous les chemins battus de la routine et de la tradition. Avec un peu d'esprit et d'érudition le plus médiocre impose facilement à son auditoire, plus avide de savoir que de juger. Un aphorisme sentencieux, une épigramme contre les vieux préjugés, une allusion aux progrès du siècle et une flatterie suffisent pour le séduire. Plusieurs

réussissent à moindres frais à se donner un air de profondeur et même un cachet de hardiesse et de générosité.

La philosophie et l'histoire sont des sciences dont on peut à la rigueur jalonner la marche et analyser les principes; mais il n'appartient à personne de les façonner à son usage ou de les rapetisser à sa taille. Si l'industrie et l'intérêt ont une action légitime sur les choses matérielles, elles n'ont pas de prise et nul droit sur celles qui relèvent du domaine de l'intelligence; les brevets d'invention n'y ont pas cours; tout novateur qui s'écarte des vérités morales consacrées par la conscience devient justement suspect; il est coupable, s'il professe publiquement. Les idées nouvelles ne se légitiment qu'après s'être, par une longue et sincère élaboration, assimilées aux lois conservatrices des sociétés.

Tel est cependant le renversement des notions les plus simples du devoir : ce qui aurait été considéré dans tous les temps comme un attentat, a été dans le nôtre érigé en privilège. Les professeurs patentés enseignent ce qu'ils veulent, et deviennent impunément des corrupteurs publics. On en a vu sous la Restauration exploiter le brevet qu'ils tenaient d'elle pour braver son autorité et calomnier jusqu'à ses intentions. Non contents de se donner cette licence, ils ont prétendu s'en réserver le monopole comme un attribut de leur titre officiel, et ont contesté à tous les autres citoyens et aux pères de famille eux-mêmes le droit de donner à l'enfance une instruction dont ils n'auraient pas posé les limites ou agréé les résultats.

En Angleterre, patrie du protestantisme puritain, tout étranger, tout catholique, tout curé papiste même, peut ouvrir un cours, tenir pension, enseigner les lettres

et les sciences, sans qu'on s'informe du nombre de ses élèves ou qu'on s'inquiète de sa méthode. Mais en France, pays de chrétienté orthodoxe, ni le pasteur, ni le catholique, ni le simple citoyen, ne peuvent enseigner ce qu'ils savent sans y être autorisés. On ne se borne pas à s'assurer par un examen plus rigoureux de la réalité du savoir d'un candidat que l'Université n'aura pas légitimé, on s'enquerra comment il a appris ce qu'il sait et à quel titre son maître a osé l'instruire. Nulle part l'éducation n'a été aussi étroite et aussi entravée que dans le pays qui se vante d'avoir donné au monde la liberté, l'égalité et le progrès. Les conditions les plus puériles sont imposées au savant isolé qui veut communiquer les trésors de sa science inconnue, ou à l'honnête homme obscur qui cherche à rendre l'instruction plus accessible en fondant des écoles moins dispendieuses et plus modestes que les collèges.

Les professeurs officiels ont des raisons puissantes pour s'opposer à ce concours illimité : leurs chaires sont des *bénéfices*, et pour quelques-uns même des sinécures dont l'importance serait compromise si l'on apprenait à s'en passer. C'est surtout ce qu'on appelle le haut enseignement qui s'exploite avec le moins de retenue. Il n'est pas un professeur qui n'y ait son suppléant, lequel use lui-même de la faculté de se faire remplacer par quelque candidat en expectative des faveurs que le patronage lui promet. On lui en fait une part proportionnée au talent qu'il déploie à prôner le génie de ses protecteurs. Quant au titulaire, ce qu'il soigne avec le plus de sollicitude c'est le revenu attaché au cours qu'on lui a confié. Quelquefois il en dirige plusieurs, car le cumul est un des privilèges de l'aristocra-

tie des intelligences. Il n'a pas même le frein des bénéficiaires cupides que l'Église flétrissait autrefois du nom de simoniaques. Le Collège de France et la nouvelle Sorbonne sont des fiefs qui relèvent de sa suzeraineté. Les cours d'apparat qu'on s'y crée font double emploi avec ceux des quatre facultés, et ne sont par conséquent qu'un luxe superflu dans l'enseignement. Mais ce sont des canonicats trop puissamment protégés pour qu'aucune administration soit assez téméraire pour y porter la réforme; et l'on cessera de s'en étonner si l'on considère que le professorat est devenu la candidature privilégiée de la tribune parlementaire, du conseil d'État et de la pairie.

Quand il aspire à régenter le monde, le pédagogue le plus obscur croirait perdu le temps qu'il donnerait à solliciter l'intelligence des élèves confiés à ses soins. S'il daigne en interroger quelques-uns, ce sont les sujets d'élite qui doivent honorer le nom de leur maître en inscrivant les leurs au grand concours. Le reste de sa classe n'existe pas pour lui. La cause de ce délaissement est évidemment dans cette ambition précoce et surexcitée qu'entretient l'invasion continue du professorat dans la politique.

Mais un ferment de corruption morale plus actif et plus rebelle encore à toute réforme est celui que recèlent les doctrines et le mode d'enseignement universitaires. Tout le corps enseignant, agrégés ou prétendant à l'être, en est profondément infecté. L'absence de toute abnégation religieuse et une soif ardente d'avancement sont les deux incompatibilités les plus radicales d'une profession qui suppose un dévouement sincère et un détachement absolu des intérêts de famille.

Les professeurs de nos jours ressemblent beaucoup aux orateurs des assemblées délibérantes, ils parlent par la fenêtre pour être entendus de la multitude, et nullement pour élucider les questions qui servent de prétexte à leurs discours. Aussi ne doit-on pas s'étonner que leur enseignement ambitieux dédaigne les chemins battus et se montre toujours novateur, subtil et tranchant.

Il n'existe de méthode rationnelle que celle qui procède du connu à l'inconnu ; et plus l'esprit d'investigation s'éloigne des notions acquises, moins il est propre à servir de guide. Substituer les systèmes à la tradition et les suppositions aux vérités consacrées, c'est agir en sens inverse de toute expérience et de toute progression. L'exemple donné par les hautes classes de philosophie, d'histoire et de belles-lettres a donc interverti l'ordre naturel des études. Au lieu de porter devant elles le modeste flambeau dont la raison dirige les rayons, il a procédé par l'éblouissement et substitué l'aveuglement au demi-jour, le seul favorable pourtant aux organes de l'intelligence encore dans leur croissance.

Ces professeurs transcendants enseignent pourtant quelque chose, et ce mérite on ne peut le leur dénier, c'est à désapprendre tout ce que l'expérience et le simple bon sens tenaient pour consacré. Ils dissèquent, ils analysent, ils subdivisent les moindres notions en petites spécialités subtilement définies, dont chacune devient une science distincte et un abîme de nouvelles découvertes qu'on n'avait pas soupçonnées. Pour une chaire qui suffisait autrefois à la démonstration de tous les phénomènes qui découlent d'un système scienti-

que ou d'une vérité admise, on en a fait vingt caractérisées par autant de noms empruntés aux langues grecque ou tudesque. Il est résulté de ce fractionnement une lumière moins nette peut-être, mais plus concentrée sur chacune des questions que soulève l'étude des matières physiques ou philosophiques, de l'histoire naturelle et de l'histoire proprement dite. Tous ces cadres rétrécis se sont démesurément élargis sous la baguette magique du professeur, et chacun de ces cours embrasse l'universalité des connaissances humaines ; de sorte qu'il n'y a plus de limite dans l'enseignement, et que tous empiètent sur les vérités limitrophes, sous prétexte qu'il n'y en a point d'absolument isolées.

Il y a des études, telles que celle de l'histoire, qui semblent incompatibles avec l'esprit systématique. Ceux-là seuls la comprennent qui n'ont pas besoin qu'on la leur explique. Et cependant combien de sophistes, dans leurs cours et dans leurs livres, ont essayé de l'assouplir à l'usage des partis et des erreurs qu'ils se sont chargés de soutenir ! A voir cette multiplicité de chaires richement dotées pour le débit des hérésies les plus hétéroclites contre les faits avérés et les vérités traditionnelles, on pourrait croire que la confusion est devenue un moyen de gouvernement, et que le progrès dans l'enseignement consiste à ce qu'il n'y ait ni règle, ni ensemble, ni conscience.

Est-il surprenant, après tout, que la confusion qui est dans les choses ait passé dans le langage? Trompée par les lueurs équivoques qui s'élèvent de la fange, toute une génération, enivrée par les sophistes de la Révolution, s'imagine marcher vers un Éden mysté-

rieux, ignoré des siècles écoulés ; elle se persuade qu'appelée à le conquérir, il lui suffit de ne plus se retourner vers le passé, d'avoir foi dans les ténèbres et de fouler aux pieds ce que ses pères ont adoré. A entendre ces sycophantes de la perfectibilité, à qui ont été révélées les dernières destinées de la race d'Adam, on se reporte involontairement à ces siècles de l'ère chrétienne où l'on croyait toucher à la fin du monde ; avec cette seule différence que, douée d'une crédulité égale, la génération, qui n'a pas foi au jugement dernier, se livre aux illusions de l'orgueil, imposteur plus prestigieux que la crainte.

A cette époque les peuples que la civilisation avait visités étaient tous en décadence. Du Nord et du Midi des invasions de barbares apportaient la désolation dans les champs et le découragement dans les cités. Les ravages de la peste et de la guerre, la chute des empires, la terreur, plus grande encore que la souffrance, tout concourait à donner aux sinistres prophéties des livres saints une effrayante actualité. Aujourd'hui que les mêmes fléaux ont châtié les nations et que les mêmes perturbations bouleversent les esprits, n'est-il pas plus surprenant encore qu'au lieu de gémir sur leur misère et de déplorer leurs erreurs, les hommes s'obstinent à n'y voir que le triomphe de leur perversité et l'aurore d'une félicité sans bornes? Prodige d'orgueil et d'aveuglement de ne signaler dans la société tout en décomposition qu'une régénération glorieuse, et de se plaire dans sa dégradation !

Nous assistons au même spectacle donné au monde à toutes les époques de décadence. Le mépris des lois et les fluctuations du pouvoir n'en sont pas les symp-

tômes les plus menaçants, mais bien la corruption des esprits et le règne des sophistes. Même dégénération dans la philosophie et dans les lettres. Partout les mots estimés plus que la pensée, et les formes substituées aux choses, la pompe prise pour la richesse et le dédain de la règle pour l'invention. Même intolérance dans l'engouement qu'inspirent aux esprits bornés les succès de la médiocrité et la dépravation du goût. Tout ce qui fronde les idées reçues passe pour l'indépendance du génie. Accuser l'indigence de la nature et le pédantisme de la règle est une tactique de vieille date qui sera toujours au service de l'impuissance. Nul ne s'avise, sous l'affectation de la bizarrerie, de reconnaître l'indigence de la pensée et l'absence de l'inspiration; ou, sous la broderie académique de nos éclectiques et de nos panthéistes, la friperie des écoles dégénérées de l'antiquité déjà rapiécée par les scoliastes du Bas-Empire et les sophistes de tous les temps qui, prenant leçon d'Isocrate, firent trafic d'éloquence et de philosophie.

Notre âge ne l'emporte sur les siècles passés que par un seul point, c'est qu'il donne hardiment pour un signe de progrès social cet abâtardissement de l'art. Voilà ce qui doit faire désespérer de l'avenir des lettres françaises; car on n'éprouve ni assez de dégoût ni assez d'indignation à l'appel fait ouvertement par des écoliers sans vergogne et des publicistes de comptoir, à la multitude des envieux et des sots; et cet appel, comment peut-il trouver écho? C'est que les sots et les envieux se persuadent volontiers qu'il y a progrès lorsqu'on immole à leur fatuité les supériorités qui les humilient.

Rendons toutefois ce témoignage aux maîtres de l'école sophistique moderne : ils n'ont pas assez de con-

fiance dans leur dogmatisme pour le dégager du contact de quelques vérités abstraites, ou le produire sans déguisement. Ils affectent la forme sentencieuse et l'obscurité des oracles. Cette tactique se résume assez heureusement dans quelques axiomes tels que ceux-ci :

Périssent les colonies plutôt qu'un principe[1] !

Rien de méprisable comme un fait[2].

C'est sous ce langage profond et solennel que se glissent la glorification des crimes révolutionnaires et la négation des vérités consacrées. Les uns ont leur excuse dans la vertu de leur cause, et les autres ne sont que des préjugés.

On est arrivé ainsi à rudimenter les passions, à numéroter les droits de l'homme et à professer la politique. Mais tout cet appareil s'écroule devant le succès ; et les sophistes ne sont pas plus tôt parvenus à s'emparer de la société, qu'elle échappe de leurs mains. Le despotisme se charge d'achever les ébauches de la démocratie, et la force brutale, de réaliser les rêves humanitaires. Les peuples se rient de la philosophie décontenancée de ces pédagogues qui, désenchantés mais non corrigés, s'évertuent à élever des digues au milieu du torrent qui les emporte. L'esprit de secte, immuable dans son imprévoyance, continue de peser de tout le poids de sa raison transcendante sur la raison universelle et le bon sens instinctif du genre humain.

Paris est encore debout sur ses catacombes, ce qui semble autoriser, mais ne justifie pas ses admirations et sa confiance dans tout ce qu'il a vu, enfanté et subi d'architectes de démolition sous la forme de législateurs, de

1. L'abbé Grégoire.
2. M. Royer-Collard.

philanthropes incendiaires, de patriotes exterminateurs et autres fléaux de Dieu. Les Attilas de notre âge se composent d'une infinité d'insectes rongeurs qu'on appelle savants, avocats, philosophes, professeurs, industriels qui tous progressent vers la perfectibilité, c'est-à-dire vers la domination et la possession de ce qu'ils convoitent. Ils ressemblent à ces antiquaires touristes qu'on voit courir le monde pour dégrader les plus beaux monuments et en emporter quelques débris dont ils font hommage à la science ; oui, ce sont bien là les sophistes qui décomposent toutes les vérités dont ils extraient des révolutions. Ils ont besoin d'une longue persévérance et d'une certaine circonspection pour démolir l'œuvre du temps et dissimuler le larcin fait au sanctuaire même qui leur donna l'hospitalité.

Mais l'Université a trouvé le secret de reproduire incessamment cette lignée malsaine ; et pour être lente et souterraine, la coopération de tous ses adeptes n'en est pas moins efficace. Il suffit de les laisser faire pour apprendre à ce siècle outrecuidant qu'il n'est pas plus que ses devanciers le siècle de la perfectibilité, et qu'il se précipite comme eux dans l'abîme des âges, avec ses mœurs dissolues, ses croyances équivoques, ses préjugés populaires, ses vues fausses et bornées et tout le cortège de vices et d'erreurs qu'il attribue à l'ignorance de ceux qui l'ont précédé.

§ 3. DES CONCOURS

Par une de ces conséquences illogiques qui font l'essence et l'orgueil du sophisme, on a conclu du dogme de l'égalité que le meilleur moyen de faire ressortir les

capacités était de les mettre au concours. Mais on n'a pas songé que si certaines valeurs marquées au chiffre de la science, comme au coin du prince, pouvaient être appréciées avec quelque justesse, il y en a beaucoup d'autres, et de plus précieuses et de plus insaisissables, qui ne se mettent pas au creuset, qu'on ne pèse pas dans une balance, et qui cependant sont d'une nature beaucoup plus solide et d'une utilité plus réelle à la société.

C'est le bon sens, chose assez rare pour qu'on dût en tenir quelque compte et que n'accompagne pas toujours le savoir, qualité d'emprunt compatible avec tous les travers de l'esprit ;

C'est la probité, qui n'est pas toujours de moitié dans le succès, et qui lui donnerait plus d'un démenti, si les causes secrètes en étaient consciencieusement explorées ;

C'est l'éducation enfin, supériorité fort distincte de celle qu'on attribue à l'instruction qui la complète quand elle s'y joint, et la dénature quand elle lui manque.

L'éducation redresse les mauvais penchants, polit les aspérités de caractère, ouvre l'âme aux nobles sentiments, inspire la bienveillance et le bon goût. Elle fait plus et mieux que l'habileté, et la remplace souvent avec avantage, tandis qu'elle ne peut être suppléée par elle. Elle se puise dans la vie de famille, dans les exemples des gens bien élevés et dans la fréquentation d'une société d'élite. Cette supériorité n'appartient pas, il est vrai, à toutes les classes : ce n'est pas une raison pour l'exclure. Elle peut être vaincue par l'instruction, mais l'instruction est toujours modifiée et perfectionnée par elle; et comme en résultat c'est en vue du bien public

que doivent se peser les titres individuels, toute préférence est due à ceux qui offrent le plus de garantie à l'harmonie sociale. Ces titres s'effacent devant ceux de tout mérite éminent et ne dispensent ni d'une instruction positive ni d'une aptitude réelle; mais on ne saurait les prendre en trop grande considération dans le choix des hommes, et les rouages de l'administration ne fonctionnent bien qu'autant qu'ils y dominent. Ils doivent donc être admis à récuser des juges exclusifs de la capacité scientifique.

Quoi de plus ridicule, en effet, que tous ces jurys dont chaque membre représente une faculté spéciale ou une méthode exclusive? Toutes les autres facultés, toutes les autres méthodes lui sont indifférentes ou antipathiques. Si c'est un géomètre qui a voix prépondérante, toutes les autres études sont d'un poids léger dans la balance; et fût-il ignorant du reste, s'il s'est surtout bien pénétré de la suprême importance de sa spécialité, c'est le géomètre qui sera magistrat ou préfet, à l'exclusion du candidat qui n'a pour lui que la science du droit ou la pratique de l'administration. Il suffit d'obtenir, au jour indiqué pour la lutte, l'avantage sur ses concurrents, comme aux courses du Champ de Mars. Ni les qualités morales ni la perspicacité de l'esprit n'y sont comptées pour rien. Malheur au mérite timide, au génie absorbé par l'étude, au cerveau affecté d'une migraine, à l'imagination distraite parce qu'elle est vive; le vainqueur peut être impunément un rustre, un ignorant, un esprit faux ou dépravé. Il lui aura suffi d'une application concentrée sur un point, d'une mémoire heureuse, d'une certaine assurance de tempérament, d'un hasard peut-être ou d'un peu de faveur; et voilà le récipien-

daire adopté par l'État. Son brevet est irrévocable; et c'est justice, puisqu'il a rempli le programme. Il faudra le subir désormais avec ses défauts et ses vices, son insuffisance et souvent son incapacité.

Depuis que tous les services publics se recrutent par ce procédé, on n'a plus droit de s'étonner que l'encombrement dans le personnel et la confusion dans les affaires dépassent toutes les prévisions. Mais si dans les études spéciales, dans les facultés et dans les candidatures, l'examen scientifique est plus justement exigé et les jurys plus compétents, leur garantie n'est guère plus salutaire dans un état de société où la concurrence est illimitée, où les titres des candidats sont admis sans distinction, où les concours sont publics et sans condition.

Que les tribunaux soient obsédés d'avocats sans cause et les campagnes de docteurs plus pauvres que leur clientèle, la conscience des jurés peut à la rigueur décliner la responsabilité de ces misères individuelles plus ou moins dangereuses à la société. Cependant le dogme de l'égalité n'interdit pas à l'administration publique la prudence et la protection qui n'appelleraient aux professions libérales que des candidats garantis dans leur propre intérêt contre les sacrifices qu'elles imposent.

Cette prévoyance serait surtout d'une application facile aux écoles spéciales. Que l'on considère le développement immodéré de celle qui, à plus d'un titre, avait mérité les éloges du monde savant. Son monopole s'est étendu à toutes les carrières, et menace d'envahir toutes les industries. L'École polytechnique est devenue une sorte d'aristocratie devant laquelle s'inclinent toutes les intelligences qui ne se sont pas inspirées de ses

leçons ou légitimées par son diplôme. Elle s'impose à toute chose, et abuse même de celles pour lesquelles elle avait été fondée.

Que sous l'empire toute une génération ait été poussée à l'étude des sciences exactes, cela se conçoit, puisqu'elle était réduite aux fonctions d'une machine de guerre. On n'avait pas le temps de regarder si toutes les parties en étaient d'accord, si quelques individus dressés à ce métier contre nature, y étaient impropres ou portés par inclination. Les plus inertes recevaient l'impulsion, arrivaient à leur tour, ou tombaient inaperçus. Mais lorsque l'Europe désarma, on fut bien forcé de reconnaître que ce luxe de formules algébriques, trop généralisé et affiché souvent sans vocation réelle, était une perturbation dans le développement des intelligences. Sur dix de ces jeunes savants courbés sous le fardeau de leur corvée technique, cinq au plus ont conservé l'usage de toutes leurs facultés natives. La moitié y a perdu le sens intime ou contracté une monomanie qui affaiblit en eux la perception des choses usuelles. Il leur faut une démonstration mathématique pour se décider à ce que l'instinct, chez tous les hommes et chez les animaux eux-mêmes, exécute spontanément. C'est une observation qu'ont dû faire tous ceux qui ont été à la tête de quelque administration civile ou militaire[1].

On ne doit pas s'étonner que la culture des lettres françaises ait été négligée ou dénaturée, lorsqu'on a vu la sévérité des jurys repousser tant d'esprits d'élite qui

1. Le général de Chambray, sorti lui-même de cette école, a publié sur le produit trop ordinaire de ces travaux forcés des observations précieuses qui attestent autant de savoir que de noble indépendance, autant de perspicacité que de courage.

n'avaient pu se façonner au joug des équations, auquel toute la jeunesse était condamnée, et que portaient sans effort les plus vulgaires et même les plus faibles intelligences[1]. Aussi toutes les carrières sont-elles encombrées de ces médiocrités favorisées à la loterie des concours, lesquelles sont bourrées de problèmes scientifiques, mais pour qui l'expérience, la pratique et le raisonnement sont des mots auxquels elles ne donnent aucun sens. Qu'on ne s'y trompe pas : cette irruption de barbares brevetés porte avec elle le découragement et le dégoût de la civilisation. Il faut partout faire place à ces privilégiés des concours, créer des travaux pour tant d'ouvriers qui ne sont propres qu'à une seule chose, trouver une issue à tant de doctes ignorances, donner des aliments à tant d'ambitions affamées, élargir les cadres et anticiper les retraites, afin que la foule s'écoule sans encombre et que chacun passe à son tour.

Quand la guerre dispersait ces légions de gradués et multipliait les vacances, on ne se doutait pas de ce que leur agglomération causerait de dommage à l'État et d'embarras à l'autorité. Combien d'entreprises gigantesques et de constructions cyclopéennes n'arriveront jamais à leur terme! combien d'explorateurs tourmentent le sol communal faute d'une campagne d'Égypte qui leur ouvre les déserts! Les cartons des moindres préfectures regorgent de projets impossibles et de devis exagérés qui n'ont jamais aspiré à d'autres succès qu'à ceux des concours.

1. On appelle *fruits secs* les élèves renvoyés pour n'avoir pas satisfait aux examens de l'école. On a remarqué que la plupart étaient détournés de ces études arides par le goût des belles-lettres. Cependant plusieurs sont devenus célèbres dans la spécialité même dont on les avait exclus, tel que l'auteur français du *tunnel* de Londres sous la Tamise.

Deux inconséquences imprévues résultent des concours : la première, c'est que leur programme trop ambitieux empêche la réalisation de ce qui est simplement utile. Les choses obscures et vulgaires ne sont pas dignes des génies transcendants qu'ils inspirent ; et il y a plus de ruisseaux privés de ponts et de digues, que de fleuves. La seconde, c'est qu'une œuvre de génie ne serait pas admise aux honneurs du concours si elle n'avait pas été consacrée par le baptême polytechnique : Archimède, Vauban ou Newton seraient éconduits comme des intrus.

Le concours est la loi commune de toutes les institutions démocratiques ; cette règle suffirait à expliquer l'impuissance et la tyrannie de ce mode de gouvernement, si elle était observée dans sa rigueur ; car il n'est jamais plus complètement absurde que lorsqu'il est logique. En est-il ainsi de l'instruction publique? il faut bien qu'elle éprouve les effets de son enseignement et s'assure des progrès qu'il a dû faire dans l'esprit de ses élèves. Aussi n'est-ce pas dans l'examen que fait le maître des dispositions du disciple, ni même dans les bornes d'une émulation sagement contenue qu'il peut y avoir du danger. Mais est-ce bien dans cette épreuve paternelle et sans ostentation que se renferment les concours? et l'Université elle-même, à qui l'éducation de l'enfance est plus spécialement imposée qu'aux professeurs de l'enseignement supérieur, est-elle bien pénétrée de l'esprit de sa mission, lorsqu'elle se complaît dans ces solennités triomphales, où les couronnes qu'elle distribue sont aussi ardemment convoitées par les maîtres que par les élèves, et la vanité naissante de ceux-ci surexcitée au mépris des vertus qu'il importe de

ne pas flétrir avant le temps dans le cœur des enfants?

Si le recueillement et la retraite sont la première condition fructueuse d'une éducation sincère, pour celui qui la donne comme pour celui qui la reçoit, comment qualifier cette arène bruyante où les véritables combattants se font représenter par de jeunes champions qu'ils ont exercés eux-mêmes depuis longtemps pour ce pugilat? Ce n'est pas le plus faible de sa classe, ce qui serait naturel, mais le plus fort qui redouble le cours dans lequel il a déjà signalé sa supériorité. Ce n'est pas, comme on le fait pressentir, un prodige éclos au souffle créateur qui a développé son mérite inné en l'ornant de talents précoces, c'est un athlète consommé : on ne le fait jamais débuter sans avoir pris toutes les précautions pour qu'il ne glisse ni ne bronche. On l'a séparé de ses premiers émules pour le confondre avec des concurrents moins redoutables sur lesquels il avait l'avantage d'un vétéran parmi des recrues. On l'y a décidé par toutes les séductions de l'amour-propre et de l'espérance. Souvent on y intéresse les parents par une corruption qui se cache sous l'apparence de la libéralité, et l'on a vu des maîtres payer la pension de certains élèves d'élite, comme on nourrissait des gladiateurs pour le cirque.

Aussi quels sont les noms qui retentissent le plus dans les journaux? ne sont-ce pas ceux des chefs d'institution et des professeurs à qui l'on doit tant de lauréats inconnus? n'énumère-t-on pas avec affectation les nominations et les prix réversibles sur telle pension, gagnés par les soldats de tel professeur posé en général faisant manœuvrer son armée? L'un appelle des pensionnaires et l'autre de l'avancement. De sorte que le concours ressemble encore plus à un bazar qu'à un champ clos. C'est

à la crudité de ce trafic que se réduit en définitive la pompe théâtrale vers laquelle ont gravité pendant neuf mois toutes les forces vitales de l'enseignement universitaire[1].

Lorsqu'il existait en France plusieurs universités indépendantes, les exemples donnés par celle de Paris étaient beaucoup moins contagieux. Mais depuis qu'elle n'a plus que des succursales, cette même université est la source unique de l'enseignement, et toute la France, faite à son image, est attentive à ses oracles. Ses élèves sont déjà des notabilités, ses professeurs des célébrités de la presse, orateurs futurs de la tribune parlementaire, académiciens en expectative, ministres au petit pied. Pour se maintenir dans cette prédominance, il ne faut pas qu'un seul étudiant puisse décliner sa suzeraineté, et jouir d'aucun crédit dans le monde savant, s'il ne lui a pas prêté serment d'allégeance. Elle les convie donc tous à venir des bouts de l'horizon admirer ses solennités, écouter ses oracles et se pénétrer de ses maximes. Ses néophytes ne retournent dans leurs provinces que lorsqu'ils ont fait une provision suffisante d'idées fausses payées trop souvent de leur santé et de leur fortune, mais qu'on leur a profondément inculquées sous la garde de l'orgueil philosophique, et qu'ils propagent avec une inébranlable fidélité. Ainsi donc, de ce foyer unique partent toutes les émanations qui vont enivrer les cerveaux de la bourgeoisie des petites villes et raviver le sentiment de son incommensurable supériorité. Sans son grand concours, peut-être finirait-on par la confondre avec des établissements plus obscurs sur lesquels elle n'est pas accoutumée à l'emporter.

1. Voir au *Moniteur* les observations de l'auteur. — Chambre des députés, séance du 27 mai 1826.

§ 4. DES BOURSES

De tous les abus que l'instruction publique a répandus dans la nouvelle société française le plus criant, le plus insolent et le moins justifiable est celui des bourses. Quand Bonaparte les institua, il avait évidemment en vue d'octroyer aux fils des soldats dont il méditait de faire des patriciens l'éducation qui manquait à leurs pères, et de les préparer à figurer dans sa cour et dans ses emplois comme de véritables gentilshommes. Pour faire oublier des noms qui rappelaient une trop basse origine ou des flétrissures trop récentes, ce n'était pas assez de les orner de titres et de décorations, il fallait encore rendre ceux qui étaient destinés à les relever capables d'en répudier le souvenir par leur distinction personnelle. C'était une pensée toute politique à laquelle les résultats auraient peut-être donné plus d'un démenti, car la conscience publique se révolte contre les surprises qu'on voudrait lui faire, et la hauteur naturelle aux parvenus aurait infailliblement provoqué des révélations offensantes, toujours accueillies par la malignité publique. Quoi qu'il en soit, l'institution reposant sur une conception clairement indiquée, elle aurait dû disparaître avec la pensée qui l'avait inspirée.

Elle a cependant survécu à sa raison d'être, et la prodigalité des bourses gratuites s'est accrue bien au delà des limites que lui aurait assignées un but déterminé. Seulement elle ne s'appuie plus que du prétexte assez vague, mais élastique, de venir en aide aux serviteurs de l'État, dont les ressources ne suffiraient pas aux frais d'éducation de leurs enfants.

Toutefois cette sollicitude ne serait pas une fiction dérisoire dont la pratique se raille impunément, qu'elle n'en serait ni plus justifiable ni plus légitime. Le prix des services est réglé par les lois, supporté par l'État, sans préjudice ni surcharge d'aucun intérêt privé. Si ces services sont assez éminents pour devenir l'objet d'une faveur spéciale, il y est pourvu par une loi, et la famille tout entière participe alors au bienfait; car il s'agit bien plus de fournir à ses besoins que de gratifier l'un de ses membres d'une éducation libérale; don inutile et funeste quand il est isolé et qui, au milieu d'un ordre social où la croyance universelle dans l'individualisme domine le droit commun, n'est qu'une contradiction et une illégalité.

Les bourses gratuites ont-elles en effet le caractère de justice et de prévoyance qui doit présider aux libéralités faites au nom de l'État? Oserait-on bien dire qu'elles sont en fait la récompense exclusive des services réels ou du mérite indigent? Qui donc ignore qu'elles sont la proie des solliciteurs parasites et la monnaie des influences subalternes? Ne sont-elles pas devenues l'appoint d'un vote parlementaire ou le prix d'une voix d'électeur? Leur répartition n'est-elle pas à la discrétion des commis? Ne pourrait-on pas citer d'opulents financiers et de hauts fonctionnaires qui imposent à l'État les frais d'éducation qu'apparemment ils ne donneraient pas à leurs riches héritiers? Les collèges royaux enfin ne sont-ils pas remplis de boursiers issus d'honnêtes industriels et de bourgeois patriotes, dont tous les états de services se résument dans un billet de garde à la mairie de leur arrondissement?

Pas une de ces bourses peut-être ne répond à la

pensée qui les institua. Mais fussent-elles distribuées avec discernement, elles n'en seraient pas moins une injustice pour ceux qui n'y participent pas. Au mépris de l'égalité si nettement formulée dans la loi, les familles qui subissent la rétribution universitaire acquittent un double tribut, et pour elles-mêmes, et pour celles qui en sont affranchies. Y a-t-il quelque raison pour que le contribuable, qui paye un enseignement dont il n'use pas toujours pour lui-même, paye encore pour son voisin qui n'a pas plus de titres que lui à cette faveur? N'est-ce pas un vol qu'on lui fait?

Si l'État doit des écoles élémentaires à tous, il ne doit les frais d'éducation ni l'instruction supérieure à personne. Toute sa prérogative consiste à protéger l'enseignement public, et à donner des encouragements aux sciences, aux lettres et aux arts. Une participation plus directe n'est qu'une porte ouverte au privilège, à l'arbitraire et à l'injustice.

La société n'a pas tardé à porter la peine de l'imprévoyance du gouvernement dans la distribution des bourses gratuites. Ce sont elles qui pourvoient à ces recrues perpétuelles d'enfants perdus pour qui les succès de collège n'ont été qu'un leurre et une déception; leur ambition dédaigne les professions obscures, et ils usent leur vie à se faire la place qu'on leur refuse après les avoir autorisés à l'espérer. Mécontents à bon droit, et perturbateurs obligés, ils écrivent parce qu'ils ne sont propres à aucun métier, et conspirent parce qu'ils n'ont de ressource et d'émulation que dans les révolutions. Ceux qu'ils attaquent ont-ils le droit d'incriminer des agresseurs qui ne font qu'imiter leur exemple, et eux-mêmes ne sont-ils pas parvenus à la faveur des

troubles qu'ils ont suscités ou dont ils se sont prévalus ?

Pendant la Restauration les boursiers étaient les seuls pensionnaires des collèges officiels ; et ceux-ci n'auraient pas eu plus d'externes, si l'on n'avait pas pris la précaution d'interdire aux établissements libres d'en recevoir. La répugnance des familles était telle pour cet enseignement, que partout où s'élevait un pensionnat en dehors de sa juridiction, on y affluait de toutes parts. On eut beau confier quelques directions à de vénérables prêtres, on ne put réussir à leur concilier la faveur publique. Une défiance involontaire, mais instinctive, en éloignait surtout les populations religieuses.

Le contact des boursiers privilégiés contribuait aussi à leur aliéner quelques personnes moins prévenues, parce qu'elles supposaient aisément que les professeurs auraient plus de prédilection pour ces protégés de l'administration, comme eux relevant d'elle, et cosmopolites comme eux. L'affection maternelle enfin s'en alarmait, en réfléchissant à l'indifférence des parents qui avaient, dans un sordide intérêt, exilé si loin d'eux leurs enfants livrés à toutes les séductions contagieuses auxquelles les exposait leur isolement.

Si l'instruction que dispense l'Université est réellement supérieure, qu'a-t-elle besoin de subsides et de boursiers? La libre concurrence ferait d'autant plus ressortir ses avantages ; et ses collèges suffiraient bientôt à leurs dépenses, même en modérant le prix de leurs pensions. Le monopole et le tribut lui sont également injurieux, et les bourses y entretiennent une sorte de jalousie et de corruption. S'y opiniâtrer est un signe de dépravation ou un aveu d'impuissance ; car ces privilèges sont odieux sans être utiles, et il serait aussi moral qu'éco-

nomique d'y renoncer. Les bourses communales et départementales ne sont pas plus fondées en raison que les autres, et les résultats des concours pas moins suspects que les faveurs de l'arbitraire et de la corruption.

Autrefois l'instruction était abondante et à la portée de tout le monde. Elle coûtait peu, et se donnait avec une prodigalité rivale par les congrégations religieuses et les universités laïques. Lorsqu'on y faisait participer l'enfant du pauvre, on lui ouvrait en même temps une carrière, dans laquelle il était assuré de vivre et qu'il pouvait honorer sans se dépraver. Aujourd'hui l'éducation est négligée et incomplète, dispendieuse et pleine d'entraves, concentrée comme toutes les parties de l'administration publique, et à peu près inaccessible aux classes qui ne participent pas à l'abus des bourses. Mais ce qui rend cet abaissement vraiment digne de pitié, c'est de le voir se proclamer le produit de la liberté et du progrès.

§ 5. DE L'ÉDUCATION RELIGIEUSE

Elle est encore formulée dans les programmes que publie l'autorité publique ; mais la pure vérité, c'est qu'elle est bannie par le fait de tout le domaine intellectuel qu'exploite l'enseignement moderne. La mention honorable que l'on continue d'en faire dans les grandes solennités est une vraie dérision, et les hommages qu'on lui rend extérieurement, une hypocrisie. Tant que le préjugé qui a exclu le sacerdoce de sa plus évidente et plus intime vocation n'aura pas été vaincu, l'éducation sera privée du véritable esprit qui la féconde et des premières conditions du progrès.

Quand Napoléon fonda son université, il voulut arracher sa dernière conquête à l'anarchie qui avait envahi toutes les institutions du pays. Le restaurateur du culte n'entendait pas rendre son bienfait stérile, en écartant l'enfance du sein maternel de la religion. Le choix qu'il fit des premiers conseillers du grand maître prouverait, s'il en était besoin, que sa pensée embrassait dans leur ensemble toutes les conditions de la réparation morale qu'il avait résolu d'accorder à la France rayée par la Révolution de la liste des nations civilisées. Sans doute il méditait de tout subordonner aux exigences de son despotisme militaire, mais on ne l'accusera pas d'avoir régné sans intelligence et sans gloire; sans doute il abusa de sa puissance, mais on ne peut méconnaître qu'il l'avait acquise par les procédés qui la font respecter des peuples, en rendant la France déchue au sentiment de la justice et de l'empire des lois.

De plus, s'il ploya ses libérales institutions aux besoins impérieux de sa politique ambitieuse, il n'altéra jamais l'esprit civilisateur dans lequel il les avait conçues; et il se réservait évidemment de leur donner tout leur développement lorsqu'il en aurait fini avec l'Europe.

L'obstacle devait donc disparaître avec la cause, et lorsque l'empire lui-même fut renversé, l'éducation publique aurait dû reprendre naturellement sa tendance avant tout religieuse; d'autant plus que la charte octroyée par Louis XVIII substituait à la pression commandée par le régime militaire une liberté qui devait s'étendre à toutes les parties de l'administration publique. Malheureusement le génie organisateur qui avait tiré la France de l'abîme des révolutions n'était plus celui qui

présidait à ses destinées. Le mouvement s'opéra sans direction intelligente et sans ensemble. Tandis que d'une part la démocratie couvait du regard les concessions prématurées de la royauté, afin de les dénaturer par une alliance adultère ; de l'autre les deshérités du despotisme impérial se raidissaient contre la destinée qu'ils s'étaient faite, et s'en prenaient, avec plus de passion que de justice, à la Restauration.

L'Université profita de cette complicité pour se fortifier dans son monopole, et prétexta, pour se tenir sur la défensive, la concurrence dont elle était menacée par le clergé. Il lui suffit de se donner comme une digue nécessaire aux empiétements supposés de cet ordre encore vénéré, pour rallier à elle tous les ennemis du culte catholique, les encyclopédistes et les révolutionnaires en tête des sectes dissidentes. Elle commença donc par l'accuser, avant qu'il eût le temps de se reconnaître dans le tumulte d'un changement qu'il n'avait ni désiré ni prévu ; elle réussit au delà de toute espérance, et, retranchée derrière ses privilèges, elle déclara qu'elle les défendrait contre toute rivalité qui prétendrait les entamer, ou seulement les partager. Le silence de l'autorité lui tint lieu d'adhésion : ainsi commença cette usurpation contre laquelle les familles et le clergé ont eu à lutter pendant toute la durée de la Restauration

Avant de descendre dans cette arène où la liberté religieuse eut à combattre, seule et désarmée, contre toutes les forces réunies de l'impiété, de l'intérêt et de l'autorité publique elle-même, il n'est pas hors de propos de faire ici une observation. Longtemps l'Église a eu la direction exclusive des études, et jamais elle n'y a porté un esprit de despotisme et d'étroite in-

tolérance; c'est au contraire cet esprit qui a signalé le règne des philosophes; on les a vus s'emparer de l'enseignement pour fonder dans l'Université, dont ils ont occupé toutes les chaires, non pas un temple et des autels, mais une citadelle et une armée à l'incrédulité. Ils ont pu sous un tel abri insulter impunément à toutes les croyances, imposer leurs propres doctrines et interdire à leurs adversaires le droit même de la défense, se réservant pour eux seuls le privilège du professorat et le contrôle de tous les collèges.

C'est cependant sous les auspices du clergé qu'avaient été formés tous les philosophes, tous les démocrates et tous les novateurs qui lui refusent sa part d'une liberté dont ils abusent, et dont ils durent à ses leçons de pouvoir abuser. Cette libéralité d'enseignement, qui empruntait à l'antiquité païenne ses exemples et ses modèles, aurait pu, sans injustice peut-être, se renfermer dans de plus étroites limites à l'égard des systèmes politiques et religieux inapplicables à nos sociétés chrétiennes. Mais elle aurait dû inspirer à ceux qui s'en sont prévalus plus de confiance dans le clergé, et les faire rougir de l'ingratitude dont ils ont payé ses soins désintéressés [1].

1. On fait une part trop grande dans la Révolution à l'influence de l'ancienne éducation des collèges. Homère, Horace et Virgile y régnaient par-dessus tous les autres modèles classiques, et ce ne sont pas des poètes démocrates. On s'est préoccupé des héros de Sparte et de Rome mais seulement depuis que des auteurs comme J.-J. Rousseau, Mably et Montesquieu sont venus passionner leurs contemporains sur l'histoire de ces deux peuples, depuis que des républiques comme celle d'Amérique ont ajouté l'exemple au précepte.

On négligeait peut-être un peu trop l'étude des institutions modernes; car, pour inspirer l'amour du pays, il convient de faire comprendre et honorer la loi et le pouvoir qui le gouvernent; pour faire aimer de la

Dans le renversement de toutes les notions saines qui avaient inspiré les institutions de notre ancienne monarchie, dans la confusion des droits et des devoirs de l'autorité, la Restauration, qui voulait user de ménagements envers les nouveaux préjugés et affecter avec tous les partis une neutralité impossible, avait cependant dans l'éducation de la génération naissante la première garantie de son avenir; c'était par conséquent la question la plus urgente à poser pour arriver à une solution.

La liberté d'enseignement n'était pas seulement un conseil de la raison, mais un droit consacré par la Révolution et une promesse expresse de la Charte. Quelle influence occulte ou quelle hésitation pusillanime a pu faire ajourner cette sage et inévitable mesure? N'y avait-il pas urgence à délivrer l'État d'un monopole odieux, et à le libérer de l'entretien onéreux de collèges peuplés de boursiers et de fonctionnaires inutiles? Cet affranchissement était attendu et n'aurait étonné personne. Quelques chaires d'apparat, quelques sinécures

jeunesse notre sainte religion, il suffit de lui en démontrer la nécessité et les bienfaits, tâche facile pour un maître sincèrement chrétien.

Mais enfin il n'est pas possible de contester aux œuvres de l'antiquité d'être les premiers types du beau dans tous les arts, à ses écrivains, d'être les plus vrais, parce qu'ils sont les plus primitifs, et à ses philosophes d'avoir ouvert l'immensité à la pensée humaine.

Tous les peuples ont passé par le progrès et la décadence. Où est la nation stationnaire ? Les familles s'éteignent, se mêlent et se dépravent comme les individus. La diffusion du luxe et des sciences amène logiquement la lassitude et la dissolution. Au spectacle éblouissant de l'éternelle mobilité de la création, quelle combinaison humaine peut compter sur la durée ?

A la divagation des systèmes modernes, aggravée par l'influence incessante de l'imprimerie et partagée par les dépositaires de l'autorité qui s'abandonne elle-même, qu'on ajoute l'action des sociétés secrètes, et l'on aura la solution du problème de notre Révolution.

littéraires auraient pu disparaître du budget ; mais aucun établissement n'eût été fermé, aucune capacité répudiée.

Le corps universitaire, tel qu'il se trouvait constitué, était plutôt l'exacteur que le dispensateur des études modestes et sérieuses. Il exagérait les unes et opprimait les autres ; les dignitaires y abondaient plus que les étudiants. Sa protection se résumait dans un impôt prohibitif sur la circulation de l'enseignement. C'était donc une réforme utile et morale ; elle était due, elle était légale, elle eût été populaire. S'en effrayer n'était qu'une terreur panique ; car les écoles se seraient multipliées et améliorées par l'émulation qu'appelle l'indépendance, et leur surveillance eût été plus efficace sous l'impulsion d'un conseil supérieur désintéressé que sous le contrôle importun et minutieux d'inspecteurs rivaux, mobiles et dépendants.

La liberté eût probablement multiplié les collèges dirigés par des ecclésiastiques, et peut-être provoqué à la désertion de quelques autres. Mais quel droit ou quel intérêt peut avoir le gouvernement à l'empêcher, si telle est en effet la tendance des esprits? Si la sollicitude paternelle donne ouvertement la préférence aux maîtres qui placent leurs élèves sous la sauvegarde de la religion, ne serait-ce pas une odieuse tyrannie d'y mettre obstacle? Est-ce à attenter à la liberté de conscience qu'aboutirait la tolérance philosophique? Que deviendraient donc ses respects hypocrites pour le vœu des majorités, si tout un peuple pouvait être contrarié dans le penchant qui l'entraîne vers un mode d'enseignement et vers ceux qui le lui donnent, pour en subir un qui lui répugne, et que lui imposeraient ceux qui le vendent?

Si une nation tout entière voulait s'adonner à l'idolâtrie et à toutes les aberrations que la raison condamne, on ne voit pas sur quoi l'esprit du siècle fonderait sa prétention d'y substituer ses propres systèmes, puisqu'il a érigé en dogme que *si un peuple veut se perdre, nul n'a le droit de l'en empêcher* [1].

Les vérités évangéliques et l'abnégation religieuse ont bien aussi leur droit de propagande; si elles sont dangereuses au point de vue de la pure raison philosophique, ce ne peut être que par l'exagération du mysticisme, lequel isolerait le vrai croyant de tout attachement terrestre et par conséquent de tout sentiment patriotique. Un tel excès serait encore moins redoutable que la surexcitation contraire, car il ne produirait probablement que des citoyens paisibles et inactifs, ou queqlues ascètes sans conséquence. Mais l'austérité des maîtres dût-elle dépasser les limites d'une sage réserve, il n'y aurait pas lieu de s'en alarmer, les inspirations d'une piété trop exaltée n'étant pas plus à craindre que le culte exclusif des intérêts matériels et du scepticisme. Il est rare d'ailleurs que cette compression de la première révolte des sens soit contagieuse et survive à l'adolescence; ce qu'on ne peut pas dire du système contraire. Toutefois n'eût-elle que le mérite d'en retarder un peu l'explosion, ce serait un véritable service à rendre à la société. Il y a donc peu de bonne foi dans cette défiance d'un zèle exagéré, de lui-même inoffensif.

On oublie trop que l'éducation religieuse est le plus puissant auxiliaire d'une instruction solide. Les plus modestes écoles animées de cet esprit l'emportent sou-

1. J.-J. Rousseau, *Contrat social.*

vent sur ces gymnases fastueux, peuplés d'autant de maîtres que d'élèves, où le progrès en est arrivé à soumettre l'intelligence à des rouages mécaniques, sans jamais descendre à ces épanchements affectueux, sous lesquels se sont développés ses premiers fruits dans le sein de la famille.

Le prêtre que la charité illumine ne néglige aucune des jeunes plantes confiées à ses soins, et la meilleure part de sa sollicitude est pour celles qui sont languissantes. S'il est fier de quelque chose, c'est d'être compris du faible enfant qu'encourage son affection communicative. Moins savant qu'un agrégé, ce qu'il sait, il le met à la portée de ceux qui l'écoutent. Sa science plus expansive s'infuse aussi plus aisément; voilà pourquoi il sort communément plus de sujets instruits de sa classe obscure que du cours célèbre d'où se sont élancés quelques lauréats éclos à force d'artifices et de stimulants.

Il est rare que le maître qui aime ses disciples n'en soit pas aimé; cela explique le souvenir reconnaissant qui subsiste, longtemps après leurs études, dans le cœur même des sceptiques célèbres qui ont grandi à l'ombre du sanctuaire. Au contraire le vainqueur des grands concours reste étranger à ses professeurs, lorsqu'il ne devient pas pour eux un censeur amer ou un rival odieux.

Le fondateur de l'Université y avait fait à l'éducation religieuse une plus grande place que la Restauration. C'est lui qui autorisa les petits séminaires à ouvrir des cours de physique, de mathématiques et d'astronomie. Il ne se serait certainement pas trouvé sous son règne un professeur assez hardi pour parler avec irrévérence du culte qu'il avait rétabli. MM. Guizot et Cousin se

seraient plutôt faits orthodoxes ; et si Napoléon avait attaché plus d'importance à ces sortes de conversions, l'Église compterait plus d'un apôtre fervent parmi ceux qui l'ont combattue avec le plus d'acharnement sous la Restauration.

Fait bien remarquable cependant : il fallut la restauration du roi très chrétien pour réveiller l'antagonisme irréligieux du dix-huitième siècle, tenu sous l'empire, sinon dans le respect, au moins dans un silence qui ressemblait à l'oubli. L'attitude du clergé n'avait rien qui dût troubler cette quiétude ; peu sympathique à la royauté, dont il n'avait ni secondé ni désiré peut-être le retour inattendu, il n'avait rien de provocant qui pût justifier cette recrudescence de haine. Il partageait les honneurs universitaires, mais sans rivalité ; il se montrait lui-même plus inquiet des dissidences rapportées de l'émigration par quelques prêtres qui n'avaient pas pardonné au pape son concordat de 1811, qu'hostile aux philosophes qui l'avaient accepté.

Mais ce ne sont ni ces germes de divisions partielles ni les fondations improvisées par les pères de la Foi qui ont excité les alarmes du corps universitaire et provoqué ses nouvelles usurpations. C'est qu'il avait la conscience que son monopole était un abus, et entraînerait sa perte s'il ne profitait pas des premières faiblesses du nouveau pouvoir pour surprendre sa confiance et lui arracher de plus larges concessions. La France entière était dans la stupeur ; et la crainte des réactions favorisait les prétentions de ceux que la préoccupation de leurs intérêts rendait insensibles aux désastres publics. Le corps enseignant abusa de cette absence de volonté pour augmenter ses attributions

outre mesure et s'opposer à toute concurrence légitime.

Le gouvernement ne devait pas sans doute fléchir sous cette maligne influence; à moins que le mot de liberté ne blessât les oreilles de ses premiers et timides conseillers, il était impossible de ne pas comprendre que là était le gage de son propre affranchissement. Cette liberté était en même temps une garantie contre toute corporation qui tenterait de succéder dans l'avenir aux privilèges de l'Université. La prudence et la justice exigeaient donc la dissolution et la refonte immédiates de cette institution bâtarde, créée en vue de fonder une aristocratie nouvelle, et de lui inféoder toute la génération déjà asservie à la discipline militaire et séduite par le prestige qui s'attache au drapeau. Ajourner cette réforme c'était la rendre de plus en plus difficile, et peut-être insuffisante, sinon impossible. Après la chute de l'empire, à quoi bon laisser subsister l'échafaudage de son édifice inachevé? La Restauration n'était déjà que trop encombrée des matériaux de cette grande ruine; et il y avait une imprévoyance inqualifiable à continuer d'exploiter la mine d'illusions destinées à servir des ambitions qu'il ne lui était pas donné de satisfaire. Pourtant il lui eût été bien facile de fermer dès le premier jour cette dernière issue aux récriminations des partis dont la Restauration avait déconcerté toutes les espérances, mais qui n'avaient à imputer qu'à eux-mêmes les mécomptes de la Révolution ou de l'empire et la conquête de la France.

Chaque jour d'existence laissé à l'Université enfantait des légions d'ennemis à la royauté. Tant qu'elle fut contenue par un bras puissant, elle ne songea pas à dominer le pouvoir dont la protection faisait toute sa

gloire. Mais la Restauration n'avait ni l'autorité ni les garanties de Bonaparte ; il n'y avait plus pour elle que des dangers dans une institution façonnée uniquement par lui et à son usage. Sans doute quelques têtes étroites, telles qu'il s'en est glissé de si malheureusement prépondérantes dans les conseils de Louis XVIII, ont imaginé de s'approprier cette force morale en la maintenant à leur profit. Mais l'Université n'eut pas de peine à déjouer cette fausse tactique, et par prudence et par calcul elle ouvrit ses rangs à toutes les petites ambitions dont elle espéra le concours et l'appui.

C'est un succès fort problématique que de pénétrer furtivement dans une place ouverte, dont la police est assez vigilante pour dépister ou corrompre les transfuges, et la garnison assez forte pour emporter ses armes et tenir au besoin la campagne. On peut devenir ainsi d'assiégeant inoffensif assiégé impuissant; c'est ce qui est arrivé au gouvernement de la Restauration : en usant de ruse pour faire entrer le clergé en partage du monopole, il ne s'est montré que faible et subtil. Ses protégés, en minorité et contraints de biaiser pour légitimer leur adoption subreptice, laissaient à leurs concurrents tous les avantages de la ligne droite ; et pour occuper, de leur aveu, quelques postes insignifiants, ils en étaient réduits à transiger sur des questions qui laissaient à l'ennemi tous les bénéfices d'une capitulation.

Eût-on réussi à substituer une influence exclusive à une autre, il n'en fût résulté pour elle que honte et dommage ; car un principe vicieux ne change pas de nature en changeant de nom. Le monopole des intelligences ne sera jamais qu'une déplorable erreur de la loi. Depuis qu'elle y aspire, la philosophie a perdu son autorité mo-

rale; et si certains esprits étroits ont pu croire que ce monopole serait favorable à la religion, ils ont oublié sans doute que la seule religion qui se soit conservée sans altération est précisément celle qui pour se propager n'eut jamais d'autres armes que l'humilité et la patience.

Le seul conseil salutaire à donner à la Restauration était donc de substituer, au nom de la morale et de la religion, la liberté au monopole; et pour témoigner de son impartialité, employer les éléments mêmes provenant de cette démolition à la formation de plusieurs universités indépendantes les unes des autres. Elle eût fait ainsi revivre une des plus anciennes franchises de la monarchie, et décentralisé, au profit des provinces, la plus monstrueuse des féodalités, celle qui soumettait tous les esprits à l'omnipotence de quelques pédants de Paris, dont l'infaillibilité, fort problématique, résulte de leur double caractère académique et parlementaire.

Ainsi disparaîtrait cette ridicule anomalie d'une corporation mercantile ayant des collèges qu'elle exploite à côté de ceux qu'elle rançonne, des fonctionnaires qu'elle protège à côté de ceux qu'elle contrôle; vendant des brevets et des patentes, aux mêmes conditions, au fils de famille élevé dans le respect de la morale et des lois, et à l'enfant sans aveu, qui, parmi les folles divagations de sa jeunesse, est tombé sur quelques problèmes d'algèbre ou sur quelque bourse gratuite. Tel est l'établissement au secours duquel est venu le clergé de la Restauration, et qu'on a placé sous la protection de l'un des plus saints et des plus savants prélats de France. Les vétérans du scepticisme, d'abord effrayés de cette invasion, n'ont pas tardé à comprendre tout le parti qu'ils

pouvaient en tirer; et tandis qu'ils extorquaient à la bénignité du pacifique ministre des concessions que leur aurait refusées Cuvier ou Cousin lui-même, ils exploitaient la peur des jésuites pour alarmer les cupidités administratives et soulever toutes les puissances révolutionnaires. Sentant le sol fuir sous leurs pas, ils se sont raccrochés convulsivement à la soutane du prêtre qui leur tendait la main pour les relever et les bénir.

Les collèges universitaires ont saisi cette occasion pour doubler le nombre de leurs aumôniers; mais leur zèle n'est pas allé jusqu'à leur donner la considération et la dignité qui seules attirent la confiance et le respect des élèves. La plupart sont restés des hors-d'œuvre dans l'enseignement, et ceux dont un mérite éminent féconde ces friches parasites sont des exceptions bornées à leur personnalité.

Le clergé s'est aperçu un peu tard qu'il avait fait fausse route, et lorsqu'il a cru devoir protester avec énergie contre l'abus qu'on avait fait du concours surpris à son esprit de tolérance et de modération, l'Université avait étendu et consolidé ses conquêtes.

Montée sur le trône avec Louis-Philippe, la Révolution avouait et soutenait un établissement qui servait sa cause et propageait toutes ses doctrines. Cependant la controverse qui s'engagea en 1844 entre les champions du monopole et les évêques, est un témoignage précieux de l'incompatibilité de l'enseignement officiel avec la religion professée par le pays; il est donc très permis de l'invoquer à l'appui des griefs imputés à ce corps devenu plus corrupteur à mesure qu'il a grandi et que s'est multipliée la race qui lui doit sa dépravation.

Les disciples de MM. Lerminier, Jouffroy, Michelet,

Cousin, Dubois, Libri, Pierre Leroux, Rossi, Quinet, etc., ont renchéri sur leurs maîtres, et formulé sans périphrase, sans équivoque et sans restriction, leur profonde antipathie pour la religion dans laquelle ils sont nés. Les ombres de Diderot, de d'Holbach, de Damilaville, ont dû tressaillir en entendant redire aux échos de leurs tombes, traduite dans toutes les langues et répétée sur tous les tons par mille bouches à la fois, leur phrase sacramentelle : *Écrasez l'infâme* [1] !

Les livres autorisés par le conseil d'instruction publique, donnés en prix ou commentés dans les chaires, répondent à ces inspirations et leur servent d'excuse, puisqu'ils sont imposés, par cela seul qu'on les adopte, comme éléments d'études. Aussi le ministère se trouve-t-il souvent dans la nécessité de soutenir contre les réclamations de la pudeur révoltée les indiscrétions que l'inexpérience de quelques jeunes néophytes arrache à leur zèle trop candide [2]. Mais de quel front les chefs de l'administration centrale recommanderaient-ils quelque réserve sur ce point, lorsque les écoles normales, destinées à pourvoir de professeurs les écoles secondai-

1. L'abbé Desgarets a recueilli dans un volume de plus de 700 pages, intitulé *le Monopole universitaire*, des extraits textuels des cours et des livres publiés par une foule de ces professeurs patentés, élèves ou rivaux de ces maîtres : MM. Damiran, Mouchitte, Géreuse, Bersot, Jules Simon, Desfougères, Desmichels, Charme, Fauriol, Jognet, Rognat, Matter, Ampère fils, Voisin, Burette, Arnoult, Wailly, Manin, Mansira, Ferrari, etc., tous chargés officiellement d'enseigner la philosophie, l'histoire et la littérature. D'injurieuses récriminations ont poursuivi le patient révélateur, mais on n'a pu infirmer la fidélité de ses citations ni ralentir l'ardeur de son zèle.

2. Marseille, ville catholique, ayant répudié successivement quatre professeurs convaincus d'irréligion dans leur enseignement, l'Université crut avoir usé d'assez de déférence en en révoquant trois. Mais un quatrième fut maintenu, quoique convaincu des mêmes griefs, parce qu'apparemment on n'en avait aucun qui eût des sentiments plus chrétiens.

res et d'instituteurs les écoles primaires, ne font pas même mention dans leur programme de la question religieuse!

Ce sera la première fois, depuis qu'il existe des sociétés civilisées, que le nom de Dieu aura été rayé du livre des lois, et le sacerdoce privé de la direction de l'enseignement. Cependant la philosophie n'a pas assez à se féliciter de ses expériences pour avoir le droit de nier que le contrôle de l'épiscopat eût été pour elle, sinon un acte de déférence, au moins une précaution de prudence et de prévision. Si dans la conscience de son infaillibilité elle n'a nul regret de ce qu'elle a fait, si elle récuse à cet égard le témoignage de ses adversaires, elle protesterait en vain contre les sévères jugements de ses propres affidés.

L'un d'eux, longtemps imbu des doctrines que l'Université préconise, un professeur dont la véracité ne saurait être révoquée en doute[1], impute, dans ses rapports, à la philosophie de M. Cousin l'athéisme et la corruption de ses élèves. Un autre, récompensé par une place de proviseur, dépasse tout ce qu'on dit généralement de l'immoralité des instituteurs ruraux et de l'ignorance singulière de ces nouveaux maîtres d'école[2]. Les statistiques de M. Dupin attribuent à l'éducation universitaire une forte part dans la recrudescence de la criminalité[3]. M. Dubois, avant de faire partie du conseil, plaidait avec conviction dans le *Globe* la cause de la liberté[4]. Et enfin M. Philarète Chasles se borne à si-

1. M. Gatien Arnoult, professeur de philosophie.
2. M. Lorrain. Ce rapport est remarquable à plus d'un titre.
3. Publication de la statistique de 1833.
4. *Globe* du 22 septembre 1829.

gnaler l'éclectisme des nouvelles écoles comme une réaction contre le spiritualisme [1].

Les observations discrètes des esprits d'élite sont d'une nature analogue aux aveux désintéressés de l'honnête homme condamnant les abus qui lui profitent. Il n'y a pas jusqu'aux médecins qui ne s'entendent pour attribuer à l'absence de l'enseignement religieux les mauvaises mœurs des collèges, et la plupart des vices ou des maladies contractés dans l'enfance[2]. Les journaux les plus dévoués aux doctrines du siècle, le *Constitutionnel*, le *National* [3], le *Journal des Débats* lui-même [4], tous ont protesté à leur tour contre la tyrannie du monopole et la corruption de l'enseignement.

Nous pourrions accumuler les citations, et invoquer la plume stridente de Lamennais contre le régime corrupteur « objet de la haine des pères, objet de la haine des fils, objet de la haine universelle, et vivant du mépris de tous [5] ! » Mais nous croyons toute remontrance stérile. Tant qu'elle existera, l'Université dénaturera toute tendance morale dans l'éducation. Condamnée à se dépraver en dépit d'elle-même, l'erreur a sa conscience; elle croit s'élever à la hauteur d'une vérité en s'imposant. Cette tyrannie de l'orgueil humain reçoit une telle impulsion de l'esprit de corps qu'elle ne peut pas plus être contenue qu'éclairée. Il s'est rencontré un conseil départemental assez insensé pour proposer d'interdire tout enseignement au clergé; et ni le gouvernement n'y a trouvé matière de blâme, ni l'Université

1. *Revue des Deux Mondes.*
2. Le docteur Lallemand de Montpellier, etc.
3. Septembre 1842.
4. Novembre 1842. Sur un ouvrage de M. Cousin.
5. Extrait de l'*Avenir* du 12 octobre 1831.

sujet d'intervenir dans cette insulte directe à son caractère et à son système d'enseignement. Ce n'est pas en 1793 qu'un pareil avis a trouvé une majorité ; ce n'est pas en Angleterre ou en Chine, mais en 1844 et dans la Vendée, en face de la population la plus unanimement chrétienne, parmi quelques contribuables de fraîche date, anoblis, délégués, imposés par le ministère de Louis-Philippe.

Nous avons déploré l'erreur de la royauté donnant à un évêque la direction d'un corps composé de juifs, de luthériens et de chrétiens sans foi ; parce que sa mansuétude ne pouvait s'y manifester qu'aux dépens de la dignité du sacerdoce. Mais l'inconvenance nous a paru doublement choquante dans le choix d'une notabilité protestante au sein d'une nation catholique et à la tête d'une institution nécessairement religieuse. Si l'on accorde à MM. Guizot ou Cuvier des convictions sincères, ils sont inévitablement en défiance de la majorité, qui se compose de leurs adversaires. Que sera-ce donc si on livre les enfants de toutes les communions aux contempteurs avoués, non seulement de tous les cultes, mais de toute croyance jusqu'à celle qui reconnaît un Dieu rémunérateur? Cet outrage au sentiment unanime du genre humain, si l'on veut même à la superstition du peuple, n'a de nom dans aucune langue.

Délivrés du monopole universitaire, chaque culte et chaque communion auront leurs collèges luthériens, calvinistes ou juifs, sous la surveillance immédiate de l'autorité publique, beaucoup plus désintéressée que celle d'un corps intermédiaire toujours plus ou moins partial et jaloux. N'est-ce pas ce que demandait M. Guizot lorsqu'il faisait un crime à la royauté de confier aux

évêques la surveillance de l'éducation religieuse? Toutes les consciences jouissent de cette liberté aux États-Unis, où, pour la première fois, la démocratie se montre conséquente avec elle-même, et où le catholicisme suffisamment protégé n'a besoin que de la pureté de ses doctrines pour obtenir le respect des sectes qui s'agitent et se déchirent autour de lui. N'y avait-il pas une promiscuité sacrilège à accoler le pasteur flegmatique qui fait de la Bible un Alcoran, à l'humble confesseur qui n'aspire à sonder les cœurs que pour les embraser des ardeurs de la charité?

C'est précisément parce que la souveraineté a pour mission de garantir toutes les libertés et tous les droits qu'elle n'a pas celui de déléguer son autorité pour la direction de l'éducation publique. Elle seule est juge légitime des règles de l'enseignement et du degré de tolérance dû aux doctrines qui prétendraient restreindre ou dominer celles que la tradition a consacrées. Il n'est plus dans nos mœurs d'opposer des lois préventives à des erreurs présumées, ou de céder à des terreurs chimériques du pouvoir spirituel. De nos jours les ambitieux, les persécuteurs et les hypocrites ne sont pas dans le sanctuaire, et la dévotion est trop rare et trop discrète pour être importune à l'incrédulité elle-même.

IV

DE LA VÉRITABLE LÉGISLATION DE LA PRESSE

Pour administrer avec succès une province et le plus vaste empire, la première condition est d'en connaître à fond les ressources et les besoins, et de bien comprendre le mécanisme des ressorts qui impriment le mouvement à ses forces matérielles.

Mais pour gouverner les hommes il faut tenir compte d'un mobile moins saisissable à l'observation, et dont l'action cachée, quoique réelle et incessante, modifie tous les phénomènes de l'organisation sociale. Aussi impalpable que le télégraphe électrique, cette action transmet comme lui des documents aussi positifs que rapides. Il serait donc incomplet l'homme d'État qui n'interrogerait pas avant de prendre une détermination, non cette opinion bruyante et factice qui égare tous ceux qu'elle enivre, mais ce sens moral plus délié et plus subtil, fluide pénétrant des esprits lumineux, qui n'est que la spiritualité de la société.

Trop peu de souverains, et de ministres plus rarement encore, ont été doués de cette intuition mystérieuse qui se rend tout facile, parce qu'elle pressent tout ce qui doit prédisposer les convictions et prévenir les résistances. Tous les grands hommes qui passent pour avoir dominé leur siècle, n'ont eu d'autre secret

que le génie de ces inspirations instinctives sachant devancer toutes les réflexions et s'infiltrer pour ainsi dire au travers des difficultés qui s'aplanissent devant lui.

Napoléon n'ignorait pas tout ce qu'il y avait de cupidités égoïstes et de lassitude au fond de la Révolution. Il connaissait la portée de ces enthousiasmes factices, impatients de se vendre au plus offrant ; et sa première enchère changea soudainement en courtisans serviles tous ces fiers républicains dont le patriotisme incorruptible allait se livrer au rabais. Louis XIV devina, excita, exagéra peut-être les qualités et les défauts de ses contemporains ; mais il les ennoblit en se les appropriant, et leurs vices mêmes concoururent à la gloire de son règne. Il y eut tant d'harmonie dans son ensemble, tant de grandeur dans ses proportions, qu'à peine distinguait-on le monarque de la monarchie, et la nation qu'il gouvernait du siècle qu'il illustra. Tandis que Louis XVI, vertueux dans un milieu corrompu, seul homme de cœur et de foi parmi les lâches, les charlatans et les traîtres qui l'obsédaient, conciliateur imprudent des incompatibilités les plus incandescentes, se brisa contre des réformes impossibles.

Il ne s'est pas encore trouvé de gouvernement assez habile pour concilier les mœurs d'une nation civilisée avec l'esprit démocratique, ou plier la démocratie aux besoins de la civilisation. Les mieux inspirés sont ceux qui abusent effrontément de la crédulité populaire pour l'exploiter en la flattant, et l'opprimer au nom de la liberté. Mais cette tactique n'a qu'un temps ; et l'on a vu qu'en France elle n'a jamais tenu lieu de talent ni de prévoyance. Cette absence de facultés intuitives et de

conception rationnelle s'est trahie surtout dans l'introduction et l'avortement de toutes les lois organiques ou transitoires qui ont eu pour objet de régler l'usage des libertés publiques consacrées par la Charte de 1814. Aucune de ces lois n'a cherché sincèrement à les réaliser; mais toutes ont tenté de les annuler ou de les corrompre.

Celles qui se sont proposé de prévenir ou de réprimer les abus de la presse n'étaient pas de nature à surmonter les difficultés inhérentes à cette question complexe. En effet elle tient d'une part à l'essence même du droit de discussion et de publicité résultant de l'intervention parlementaire, de l'autre aux susceptibilités naturelles des dépositaires du pouvoir. Ces susceptibilités sont légitimes et doivent être ménagées. Mais la loi qui les irriterait en les supposant toujours menacées, serait un non-sens; et c'est précisément ce qui est arrivé de toutes celles qui ont été promulguées sur cette matière. Il est évident qu'on n'en a pas eu l'intelligence, et que les rédacteurs de ces lois, et les ministres qui les ont dictées ou proposées, étaient complètement privés de ce sens intime signalé par nous comme le premier mérite d'un homme d'État.

La Restauration, préparée à l'école de l'exil et inaugurée sous les auspices d'un sentiment universel de réparation et de concorde, semblait naturellement appelée à retremper ce sens moral que le matérialisme de la Révolution avait étouffé. Cependant on ne voit pas que de 1814 à 1830 aucun ministre ait soupçonné qu'il pût y avoir une autre science politique, sinon de résister ouvertement ou de céder à la force.

Le ministère Villèle n'eut pas plus que les autres ce

don de prescience par lequel les obstacles se changent en ressources, et qui n'échoue jamais parce qu'il tente seulement ce qu'il est sûr d'effectuer. Bien qu'il fût émané du souffle régénérateur qui avait animé la Chambre de 1815, il est resté matérialiste et positif comme les autres. Cela n'était pas incompatible avec l'esprit des affaires, mais n'avait rien de commun avec la nécessité politique de retremper l'esprit public et de rajeunir le principe monarchique par une administration toujours attentive à faire estimer sa mansuétude et respecter sa justice.

Nous n'avons pas à apprécier ici les doctrines qui ont agité les assemblées et alimenté les journaux, ni l'esprit plus ou moins révolutionnaire qui a toujours influencé les décisions du conseil; mais on ne peut isoler la question de la presse des discussions qui ont concouru à la réglementer, ou des arrêts qui l'ont compliquée. Il faut interroger l'esprit de cette législation confuse pour pouvoir en dégager le petit nombre de vérités pratiques qu'elle renferme. Nous croyons qu'elle s'est méprise dans toutes ses prévisions ; qu'elle a provoqué à la licence en se substituant au droit commun, et qu'en matière de presse, comme d'éducation, elle eût plus efficacement prévenu ses abus en l'affranchissant du monopole qu'en comprimant sa liberté.

Ce n'est pas en France seulement que les mots ont été détournés de leur sens primitif et littéral. Mais nulle part ils n'ont accrédité autant d'idées fausses, ni exercé une tyrannie aussi générale. Moins on les comprend, et plus on se passionne pour la chose qu'ils n'expriment qu'en raison des interprétations qu'on leur donne. La liberté pour les uns c'est la licence, pour les autres c'est

la possession de l'autorité. Les droits politiques, pure abstraction pour les masses, sont souvent préjudiciables aux droits civils, le véritable bien de tous. De sorte que les seules libertés nécessaires sont sacrifiées au besoin factice d'une importance chimérique, filtre qui n'exalte que la vanité, inocule une fièvre délirante et jalouse, fait voir des fantômes et des embûches à chaque pas et symbolise la liberté par la vengeance et l'incendie. La multitude est imbue de l'idée qu'elle était esclave sous l'ancienne monarchie, souveraine sous la Convention et libre sous l'Empire.

Les uns s'alarment de tout ce que dit la presse : ils ne comprennent rien à sa liberté ; les autres lui confèrent le droit de tout dire : ils ne la comprennent pas mieux.

Ceux-ci la considèrent comme un glaive sacré dont il faut bénir les blessures, fût-il dans la main d'un fou ; ceux-là ne connaissent d'autre moyen de la discipliner que de la bâillonner. Lui imposer des formalités gênantes n'est pas de la tolérance , et l'affranchir de la censure, en se réservant le droit de la poursuivre, c'est lui tendre un piège. Mais avant de savoir si la liberté et la répression ne sont pas deux abstractions contradictoires, il importe de s'entendre sur le sens des mots et de les bien définir.

§ 1. QU'EST-CE QUE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE?

La parole écrite n'est encore que la parole, et bien qu'aucune loi n'ait tracé un cercle dans lequel dût se renfermer la conversation, le magistrat n'en a pas moins le droit de réprimer les injures, les provocations et les cris séditieux.

Il y avait des républiques et des monarchies, des factieux et des diffamateurs, bien avant la découverte de l'imprimerie. La révolte et l'impiété, la tyrannie et la débauche ne sont pas des produits exotiques ou des inventions modernes dont l'apparition soit imprévue ou l'importation sujette à la douane. La presse, ou la parole transcrite, n'est qu'un mode nouveau de manifestation de la pensée, et au même titre que le langage des signes et l'articulation des sons. N'étant qu'un véhicule un peu plus banal que la plume, le geste et la voix, elle ne saurait être incriminée préventivement plus que les autres instruments de la pensée, dont elle n'est que l'auxiliaire et souvent le dernier écho.

Cependant il s'est trouvé des esprits, sortis assez contrefaits du moule administratif, pour imaginer que la parole fût une matière imposable, et tenir pour moins exorbitant de restreindre le libre usage d'une faculté personnelle que de taxer l'air respirable. Cet impôt a bien aussi quelque chose d'odieux et d'inhumain ; mais on le subit sans murmure, parce que si la fiscalité frappe d'une taxe impie jusqu'aux éléments que Dieu créa pour le besoin de tous, elle ne va pas jusqu'à les interdire ; tandis qu'on ne peut pas comprimer l'émission de la pensée sans l'étouffer.

Pour la contenir en effet on en est réduit à lui imputer des délits imaginaires dont la presse serait l'agent responsable. Mais comme en définitive c'est l'auteur qui est le délinquant, il faut en venir à des interprétations hypothétiques et à des analyses plus ou moins subtiles pour obtenir un corps de délit auquel on puisse appliquer des peines aussi indéfinissables que lui. De cette culpabilité, préventive on est insensiblement, mais logiquement,

conduit à saisir le mal à sa source, et par conséquent à en interdire la circulation contagieuse. Cependant la pensée qu'on incrimine peut se propager par une autre voie, et tous les autres instruments peuvent être mis au même diapason sans autre complicité que celle de la main qui les fait vibrer.

On oublie trop que si la presse perdit la société lorsqu'elle déborda dans les feuilles révolutionnaires, elle l'eût sauvée si elle fût restée libre, même après s'être dégradée dans cette prostitution de publicité quotidienne. Elle était opprimée comme toute la France, et le mutisme le plus absolu était imposé à ses organes indépendants par la Convention et ses journaux privilégiés. On ne peut donc pas la rendre solidaire de la Terreur de 1793 et des massacres des prisons. Tous les écrivains qui avaient eu le courage de discuter le droit de l'assemblée à juger le roi avaient été incarcérés et proscrits[1]. La presse a donc été enchaînée toutes les fois que sa libre influence eût été salutaire ; et lorsque la France entière, éclairée par elle après le 9 Thermidor, demandait qu'on la délivrât du joug honteux que les conventionnels survivants prétendaient continuer de lui imposer, les rédacteurs de cinquante journaux furent enlevés dans une seule nuit, et déportés à la Guyane avec les nouveaux députés des départements.

Les abus du droit d'écrire n'appartiennent donc pas à sa propre nature, mais à la corruption des esprits, qui s'en sert comme d'une arme qu'un assassin aurait dérobée à sa victime. Employée à sa défense, cette arme eût été loyale. Sous la plume d'un homme de cœur et de talent

1. L'éditeur, le libraire et le colporteur d'une brochure de Gallais intitulée *Appel au peuple* ont été mis à mort.

la presse eût soutenu la justice. Elle a la vertu de calmer les passions comme le pouvoir de les soulever. Il est d'ailleurs désormais impossible d'empêcher sa participation au mouvement des esprits, depuis qu'elle est devenue l'aliment indispensable des intelligences. Si c'est un bien douteux, c'est un mal nécessaire. Semblable au fruit défendu, la science qu'il recèle est le seul remède au mal qu'il propage. Il y a donc plus d'illusion que de sagesse à prétendre l'asservir à des règles préventives, ou la diriger plus que la pensée dont elle est l'organe.

Sous une monarchie homogène et solidement équilibrée une loi sur la presse pouvait avoir sa raison d'être, parce qu'elle n'y était tolérée que comme un instrument de publicité à l'usage du pouvoir. Mais avec des institutions mobiles et indéfiniment perfectibles, telles que les suppose la philosophie du progrès, la moindre interdiction devient, non pas seulement une inconséquence, mais un véritable attentat; car il n'y a pas d'autre garantie contre les corruptions administratives et les brigues démocratiques. L'indépendance des écrivains est d'ailleurs la conséquence rigoureuse de la publicité des débats parlementaires et du droit de pétition. Avec des institutions de cette nature, elle est une nécessité, une condition fondamentale; elle est d'ailleurs un fait identifié à ces institutions, et l'on ne peut pas plus présumer l'abus de la parole écrite que de la pensée émise par la voix.

D'après ces considérations qu'on ne peut méconnaître sans désavouer les maximes si solennellement proclamées depuis 1789, il est évident que toutes les lois sur la presse ont été autant d'apostasies. Mais il n'en résulte pas qu'il n'y ait rien à faire pour en prévenir les abus. Les méprises de l'autorité proviennent uniquement de ce

qu'ayant toujours été possédée ou conseillée par les hommes de la Révolution, elle n'a jamais pu discerner le vrai dans la confusion de mensonges et de principes contradictoires que ces hommes ont voulu faire concorder, ne sachant opposer aux conséquences logiques de leurs institutions que la violence et la tyrannie.

Le premier devoir du gouvernement est donc de protéger et non d'attaquer cette liberté; et de savoir d'abord en quoi elle consiste, afin d'en assurer la jouissance sans trouble à ceux qui sont appelés à en user. La principale garantie à leur donner dans l'intérêt de l'autorité autant que dans le leur est de les assurer contre le monopole et le trafic, plus vigilants et plus exclusifs que la police la plus attentive. On a fait tout le contraire, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre par l'examen des lois successivement et complètement inefficaces prodiguées par l'impéritie des ministres. Quand il s'en trouvera d'assez éclairés pour comprendre cette question, et doués d'assez de courage et de sincérité pour la résoudre, on verra qu'une bonne loi sur la presse est facile à faire ; elle est réclamée d'ailleurs par tous les écrivains qui ont le sentiment de leur dignité et l'amour sincère de la liberté.

Les hommes de lettres ne sont pas tellement indisciplinables que leurs écrits deviennent nécessairement licencieux parce qu'on respectera leur indépendance. La tolérance et la sécurité sont au contraire les meilleurs garants de la modération du langage, et il ne se trouvera pas un seul esprit assez mal inspiré pour compromettre gratuitement l'autorité de sa parole et la dignité de sa personne. La méprise du législateur provient de la confusion qu'on lui a fait faire à dessein du droit individuel d'émettre sa pensée, avec la faculté moins explicite

d'exploiter celle d'autrui. Il a cru voir un journaliste dans tout citoyen qui écrit; et de là toute la série d'erreurs dans laquelle il s'est engagé. Ce ne sont pas seulement deux personnes distinctes, mais deux actes d'une nature très différente. Le journal est avant tout une marchandise, et sa rédaction une tribune qu'il loue à tout venant.

Celui qui parle en son nom, et qui signe, n'agit pas en vertu d'une concession tacite ou formulée, il est dans la plénitude de son droit. S'il a reçu de la nature le don de la parole, c'est pour se plaindre quand on l'opprime, et pour protester, si justice ne lui est pas rendue. Cet appel à la raison publique est un droit fort antérieur à 1789, car il est inné; les constitutions n'y ont ajouté que la faculté dérisoire du recours immédiat à la souveraineté : moyen le plus douteux et le plus long d'obtenir réparation, puisqu'il entraîne nécessairement des enquêtes et des délais, au milieu desquels la cause périclite ou s'oublie.

Quoi qu'il en soit, le plaignant est libre de s'en prendre au pouvoir s'il le suppose inique ou trompé, et, par induction, de le conseiller s'il se croit plus sage ou plus clairvoyant que lui. Cette prétention s'évanouit dans son isolement, si elle ne se fonde pas sur des motifs sérieux. Mais lui contester préventivement la faculté de se produire serait un déni de justice, et la présumer passible d'une pénalité, une précaution inutile, puisque les infractions, provocations ou délits relèvent du droit commun, et que le fait en lui-même n'est justiciable d'aucun tribunal. Mît-on de la chaleur dans ses apologies, de l'aigreur dans ses doléances, de la présomption dans ses conseils : ces griefs ne sont pas de la compétence du

juge, si d'ailleurs il s'agit d'une discussion grave, d'un livre philosophique ou d'une œuvre d'art. La satire même a son brevet de licence, car tout ce qui se range sous les lois du public est de son ressort, hommes de tribune et de bourse, gens de lettres et de palais, acteurs et baladins, de tout sexe et de toute condition.

Nous disons que cette liberté individuelle ne doit être ni gênée ni menacée, mais bien plutôt protégée dans l'intérêt de la vérité et des lettres; c'est en elle en effet que respire le véritable esprit du pays. Elle redressera plus efficacement qu'une loi répressive les écarts de la presse vénale ou passionnée, car tous les esprits supérieurs et indépendants lui appartiennent. Comme leurs voix sont mises en suspicion dans leur isolement, elles seront toujours étouffées par la presse collective. Pour que la véritable presse fleurisse, il ne faut donc pas que la presse vénale soit confondue avec elle; elle se respectera, quand elle sera respectée, et le peuple ne sera pas le dernier à déserter les tréteaux, quand l'autorité lui donnera l'exemple de sa prédilection pour les travaux de l'intelligence. Les écrits qui honorent la presse se multiplieront quand ils ne seront pas tenus pour suspects avant de paraître. Ceux-là seuls arrivent à la postérité et profitent à la civilisation que le génie a conçus dans l'indépendance des préjugés contemporains.

§ 2. VICE ET IMPUISSANCE DES LÉGISLATIONS DE LA PRESSE

Si pendant la moitié du dix-huitième siècle la presse a servi de bélier pour battre en brèche toutes les institutions de notre ancienne monarchie, ce n'est pas que

l'autorité fût désarmée et inactive. Les rigueurs de la défense ont égalé et peut-être augmenté les violences de l'attaque. Le parlement et la Sorbonne ont envenimé par leurs persécutions illogiques et leurs condamnations inopportunes l'esprit d'opposition qu'avait fait naître les dissolutions de la cour de Versailles.

Jamais les lois et la religion n'auraient été en butte à tant d'hostilités audacieuses et persévérantes, si le ministère et le clergé n'avaient pas été signalés à la haine et au mépris publics par leur imprudente connivence et leur coupable participation. La presse elle-même eût fourni des défenseurs plus dévoués à leur cause, si la crainte de passer pour servile ou mercenaire n'avait pas énervé toutes les plumes restées fidèles. Mais quoique jetée dans l'opposition par ostentation d'indépendance, ce n'est pas elle qui a créé ni même aggravé le danger. Il n'est pas démontré que l'édifice ne se fût pas écroulé de lui-même, miné qu'il était par la dépravation générale, la promiscuité des classes et le désordre de l'administration. Toute la noblesse n'était-elle pas obérée, tous les parlements en lutte avec le souverain et tout l'épiscopat déconsidéré, depuis le cardinal Dubois jusqu'aux cardinaux de Tencin, de Rohan et de Brienne? Et lorsqu'en 1789 le trône s'affaissa sous la pression d'une assemblée d'avocats, qui ne savaient eux-mêmes ni ce qu'ils voulaient ni ce qu'ils faisaient, la société n'était-elle pas en pleine dissolution?

Sans doute la tribune trouva dans la plume des publicistes un puissant auxiliaire; mais la loi même affranchit cette plume de toute pudeur et de tout frein, et lorsque la Révolution se crut assez forte pour se passer

de son secours, elle eut peur de laisser cette dernière issue à la vérité, et la ferma hermétiquement. On abusa de la presse tant qu'il y eut à combattre, mais on abusa de la victoire pour étouffer la presse. Telle est la reconnaissance de la démocratie : ce qu'elle hait le plus c'est l'ami qui s'est dévoué pour elle ; ce qu'elle craint le plus c'est la lumière qui peut se faire autour d'elle. Non seulement la discussion, mais la plainte même fut interdite, et la mort répondit aux remontrances les plus timides. Cette arme, dont la Révolution s'était si traîtreusement servie pour l'offensive, elle ne permit à personne d'en user pour la défense ; et ces tribuns, si fanfarons de liberté, résumèrent toute leur science politique dans l'office du bourreau. Ils avaient renchéri sur les Gracques, ils renchérirent sur Sylla.

Cette hypocrisie commune à tous les fauteurs de la démocratie rendra éternellement son joug plus honteux et plus odieux que celui du plus insolent despotisme : la franchise de ce dernier a du moins le mérite de ne tendre aucun piège à la confiance. Aussi devient-il le refuge de toutes les populations désabusées. C'est lui qui profite des excès de la liberté.

La presse ne redevint libre qu'après le 9 Thermidor, et son explosion fut si soudaine que la Convention recula devant elle. Soixante journaux surgirent à la fois contre le pouvoir monstrueux que la chute de Robespierre venait d'ébranler en le divisant. Pendant deux ans ils travaillèrent à ranimer les sentiments d'honneur et d'humanité que la Terreur avait comprimés, à relever les courages abattus, à flétrir les doctrines antisociales que naguère la presse avait propagées. A peine resta-t-il à la cause révolutionnaire trois feuilles décriées qu'on

repoussait des lieux publics [1], et déjà la confiance renaissait dans tous les esprits.

La Convention elle-même se régénérait, purifiée par les nouveaux choix que les précautions prises contre la France en Vendémiaire n'avaient pas eu le pouvoir d'empêcher ; lorsque le Directoire, effrayé d'une réaction si générale, la dénonça comme le symptôme d'une contre-révolution imminente. Il appela contre la presse l'armée victorieuse d'Italie ; et, sous la protection de ses baïonnettes, fit saisir et déporter à Sinnamari tous les écrivains qui osaient dévoiler les turpitudes du Luxembourg, et tous les députés nouvellement élus dont l'honnêteté menaçait l'avenir de la République.

Le général, qui avait favorisé cet attentat par l'intervention illégale de ses lieutenants, avait une autre pensée que celle du Directoire, il voulait avilir cette autorité précaire ; et quand l'instant fut venu pour lui de s'emparer du pouvoir, il la trouva inerte et impuissante comme il l'avait prévu. Il n'eut rien à désavouer, rien à modifier pour achever l'asservissement de la presse ; il ne toléra de journaux que sous la dictée de sa police, et confisqua ceux dont on soupçonnait la tendance, pour en distribuer les actions à ses affidés [2].

MM. Esménard, Étienne et Jouy furent en outre chargés de la censure des livres, et un bureau spécial

1. *La sentinelle* de Louvet ; l'*Ami des lois* de Poultier qui appartenait au parti des thermidoriens, et le *Journal des hommes libres* de Ch. Duval, dans lequel écrivait Antonelle. Ce journal était resté fidèle aux doctrines de Marat. Le premier, ex-girondin, était l'auteur du roman de *Faublas ;* le second, prêtre apostat, et le dernier, ex-président du jury révolutionnaire.

2. L'un d'eux fut le *Journal des Débats ;* il était janséniste avant d'être impérial, et n'a jamais fait d'opposition qu'à la Restauration.

eut pour attribution la direction de l'esprit public. Sa vigilance s'étendait au delà des frontières de l'empire ; et pour que tous les écrivains fussent avertis qu'on ne tolérerait de licences en aucun lieu accessible à la police impériale, un libraire de Neuchâtel fut passé par les armes pour avoir édité le manifeste rédigé par M. Gentz contre Napoléon [1]. Sous le règne mémorable de ce grand homme on pouvait écrire contre la république, contre l'ancien régime, contre les franchises du pays, contre Dieu même ; mais contre l'empereur, qui l'eût osé?

Cependant cette compression devait avoir sa réaction, comme tout ce qui est immodéré ; et lorsque le sceptre impérial échappa des mains de Bonaparte, l'indignation trop contenue déborda de toutes parts. La brochure célèbre de M. de Chateaubriand : *de Bonaparte et des Bourbons*, n'est pas une pièce de conviction, mais l'expression des colères encore latentes, et d'autant plus fidèle, qu'elle était plus passionnée. On avait tout fait néanmoins pour étouffer la plainte, et l'opinion paraissait muette et résignée. Mais, comme tout captif courbé sous le poids de ses fers, elle épiait dans le silence le moment où le ressort qui l'oppressait viendrait à se relâcher, pour le briser par un effort suprême.

Il n'est pas d'une sage politique de refouler au fond des consciences des sentiments qu'il ne lui est pas plus donné de dominer que de changer. Le journalisme ne fût-il qu'un exutoire aux humeurs dont le corps social est affligé, que la prudence conseillerait encore de ne pas le supprimer. Ce n'est point en refoulant le flot de la pu-

1. Le libraire Palmer fut jugé par un conseil de guerre, quoiqu'il ne fût pas justiciable de l'autorité française pour un fait antérieur à l'occupation.

blicité qu'on parvient à le contenir, mais en lui creusant un lit, dans lequel il puisse couler paisiblement, comme tous les fleuves destinés à fertiliser le sol. Opposer la digue au torrent, c'est entreprendre contre les lois de la nature, et augmenter sa fureur et ses ravages.

Pendant le quart de siècle qui s'est écoulé entre la chute du trône et sa restauration, la presse a passé alternativement de l'extrême licence à l'oppression la plus absolue. Mais aucune jurisprudence ni aucune règle n'avaient signalé les écueils qu'on pouvait éviter, ni la route à suivre pour les tourner. Le gouvernement du roi n'était donc gêné par aucun antécédent pour trancher cette difficulté. La prévoir dans la Charte, c'était prendre l'engagement de la résoudre par la Charte elle-même ; car il y avait double danger à la livrer aux débats d'une assemblée ; et à y suppléer par des lois provisoires. C'est cependant dans cette voie doublement périlleuse qu'on s'est engagé en 1814, pour n'en plus sortir.

Si une loi de répression applicable à des délits purement politiques est difficile à faire dans tous les temps, elle l'est surtout aux époques de transition, et pour des causes non définies, en dehors du droit commun, incomprises souvent de l'accusé et de celui qui le juge. L'embarras redouble si les rédacteurs de la loi sont personnellement intéressés dans la question, et se sont servis, pour arriver au pouvoir, des mêmes armes qu'ils veulent interdire à leurs adversaires. Ils ont beau alléguer que l'administration pratique n'admet pas ces maximes rigoureuses, plus morales que sincères[1] ; les inconséquences et les démentis, dans la vie publique d'un

1. M. Guizot.

homme d'État, sont des signes d'impuissance et de justes causes de déconsidération. Telle est l'erreur de tous les sophistes mêlés aux affaires, de croire que l'opinion des autres est aussi malléable que la leur, et qu'on peut impunément reprendre d'une main ce qu'on a donné de l'autre. Il leur appartenait de s'arranger de la position qu'ils s'étaient faite. Les concessions acquises, bien que regrettables et imprudentes, ne sont plus révocables. C'est l'engrenage obligé d'une mécanique en action ; on ne peut la faire dévier sans la briser, et il ne reste plus d'autre ressource que d'enrayer.

Une loi préventive et transitoire dans un ordre de faits exceptionnels comme ceux qui n'existent que par la presse suppose ou un péril imminent pour la chose publique, ou des hostilités tellement provocantes que le pouvoir ne puisse les tolérer sans se dégrader. C'est un recours à l'état de siège. En était-il ainsi en 1814? L'exception et l'urgence étaient-elles d'une évidence telle qu'on ne pût se donner le temps d'étudier la difficulté et de la résoudre définitivement? L'inopportunité était si manifeste qu'en proposant cette loi le rapporteur confessait que l'affranchissement de la presse avait puissamment contribué à populariser le bienfait de la Restauration, et qu'elle continuait d'acquitter sa dette de reconnaissance. Quel motif avait donc le Ministère pour se hâter de s'armer contre elle et de la mettre en suspicion?

Ce qui est vrai, c'est que trois mois d'un concours importun, quoique bienveillant, fatiguaient et inquiétaient des ministres obstinés à ne rien faire, à fermer les yeux aux complots et aux périls qui pouvaient menacer le trône, et à s'en remettre au hasard qui les avait

attelés au char de l'État, du soin de le diriger. Tous les avis leur semblaient des calculs intéressés ou des censures indirectes, et les écrivains, que multipliait et que stimulait une liberté inaccoutumée, des ambitieux et des compétiteurs. Ils trouvèrent qu'il y aurait une certaine habileté à cacher leur crainte et leur insuffisance sous la forme d'une loi ; considérant la parole écrite comme un objet de contrebande qui fraudait les droits du fisc et faisait une concurrence surabondante et illicite aux produits, déjà trop abondants peut-être, de la tribune publique.

La discussion de cette loi qui devait ajourner indéfiniment la rédaction d'un code nécessaire et définitif sur la matière trahit dès l'abord la pensée secrète de ses auteurs. Tout y décèle l'embarras et l'humeur de gens faibles et insidieux, qui, dans la conscience de leur nullité, cherchent à abriter leur insuffisance sous l'inviolabilité de la couronne, contre les investigations indiscrètes d'une libre critique. Timides et ambigus dans la forme, ils abondent en subterfuges puérils et en menaces cauteleuses. Ils offrent le type de tout ce qu'on a tenté depuis et amplifié sous divers ministères. C'est une justice à rendre aux premiers inventeurs de cette législation incohérente, qu'ils lui ont imprimé un cachet indélébile de faiblesse et de fausseté, dont aucun de leurs successeurs n'a eu le courage de s'affranchir.

Les conséquences de cette loi devaient répondre aux mauvais instincts qui l'avaient inspirée ; aussi contribua-t-elle à pervertir l'esprit public, et à aplanir les voies à la conjuration du 20 Mars, en épaississant le bandeau qui couvrait les yeux des ministres. Il est à remarquer que la presse, jusqu'alors inoffensive, se montra préci-

sément, à compter de la promulgation de cette loi, défiante, injurieuse et provocante. Sans le dégoût et l'irritation qui s'ensuivirent, ni le mémoire de Carnot, ni les sarcasmes du *Nain jaune*, ni les chansons satiriques qui ont assailli la royauté jusqu'à sa chute, n'auraient eu la vogue que la malignité publique leur donna; peut-être même l'opinion, restée calme et indifférente, en aurait empêché la publication, en faisant justice des exagérations et des outrages immérités dont les premiers essais de cette polémique licencieuse étaient souillés.

Les lois de 1815, 1817 et 1819 n'ont fait qu'imiter et développer ce thème déplorable. Mais, nées d'une pensée plus malveillante et plus perverse, elles ont affecté d'incriminer de préférence les écrits inspirés par un sentiment monarchique et religieux. Le ministère Decazes protégeait et soudoyait les écrits les plus hostiles à ces deux principes; le *Constitutionnel*, qui chaque jour exposait à son pilori quelque desservant accusé d'un crime imaginaire ou affublé d'un ridicule excentrique, florissait sous les auspices de la police, qui chargeait ses agents de lui procurer des abonnés; la *Minerve* insultait impunément, tous les huit jours, les princes, les évêques ou les magistrats. Mais les prévenus qu'on voyait à la barre des tribunaux se nommaient Bergasse ou Falconnet, Chateaubriand, Fiévée ou Lamennais. On n'appelait la dérision et la pénalité que sur les publicistes illustres, dont les ouvrages, au-dessus de la portée du vulgaire, n'avaient d'autre tort que d'avertir ou d'éclairer le pouvoir, sans qu'il en pût résulter le moindre danger pour la paix publique.

Cette affectation assez significative d'invoquer les rigueurs de la justice uniquement contre les écrivains

royalistes, ceux dont on admirait le talent et dont on respectait le plus le caractère, pouvait bien être le fait du ministère plus que celui de la loi. Cependant on ne peut douter que ses auteurs ne l'aient conçue en vue de la plier à tous les besoins de l'arbitraire et de l'esprit de parti. La confusion faite à dessein des hardiesses d'une plume sérieuse et sincère avec la sédition, la provocation et la débauche, a fait descendre en effet la presse au niveau des plus viles professions. Cette promiscuité a contribué, non moins que l'injustice des arrêts, à l'avilir et à la dépraver. En assimilant les erreurs de l'intelligence aux délits d'escroquerie, d'ivrognerie et de prostitution, on a, en effet, ravalé le génie de la pensée au rang des turpitudes relevant de la basse police, et amnistié d'avance les livres obscènes et immoraux pour lesquels cette assimilation devint une excuse ou un stimulant.

C'est à l'aide de ce système diffamatoire des productions intellectuelles, il est permis de le penser, qu'on est parvenu à réduire la presse à n'être plus qu'un objet de trafic. Persuadée qu'un reste de pudeur et de scrupule était impuissant à la préserver des insultes du réquisitoire, elle a substitué le lucre douteux de la boutique aux risques plus hasardeux de la critique et de l'argumentation. Puis elle s'est exercée à l'art des sous-entendus; elle a appris à se retrancher dans les souplesses d'une langue chatoyante et à cacher sous un masque diaphane un sens d'abord inaperçu. Habile enfin à torturer le mot propre, elle a su échapper à la loi et braver même toute répression.

Par dépit des mécomptes que cette tactique leur a infligés, les ministres ont cru s'en venger en s'attachant de préférence aux écrits des auteurs qui, dédaigneux de

ces précautions burlesques, laissent plus de prise à l'accusation. Mais ce fut une faute de plus ; et dans cette voie même le succès équivaut à une défaite ; car les arrêts qui ne flétrissent pas le condamné, déconsidèrent le pouvoir. Aussi a-t-on vu nos modernes écrivains, plus hardis et plus cyniques à chaque nouvel arrêt, tirer vanité d'une condamnation, sans rien perdre de la faveur publique, y puiser le courage d'en braver une seconde, et trouver dans la loi même le moyen de l'éluder.

Les lois qui enfantent de telles difficultés et les jugements qui les consacrent sont également dérisoires. Mais qu'y a-t-il de plus contraire au respect du droit et de l'autorité que le dédain de la chose jugée et le mépris de la loi? Les dispositions qui régissent la presse en France sont si arbitraires, si vagues et si contradictoires, que la collection des arrêts sur la matière serait le monument le plus informe et le plus grotesque de notre jurisprudence.

L'invention de l'éditeur responsable est une de ces combinaisons bizarres qui font prendre en pitié le juge autant que l'accusé, parce que c'est un mensonge qui ne trompe pas plus l'accusateur que le public ; en effet, le tribunal induit à appliquer la peine encourue par l'auteur connu du délit à un délinquant fictif qui en est notoirement innocent et n'a pas toujours même la faculté nécessaire pour le commettre, fait un outrage à la raison et à la pudeur autant qu'à la justice. Une si sauvage subtilité est aussi immorale qu'indigne d'un peuple visité par la civilisation.

Le jury appliqué dans toute sa naïveté aux délits immatériels de la pensée n'est pas une conception moins barbare, car elle fait violence aux consciences timides

et aux intelligences incultes dont la compétence est au moins douteuse. Comment a-t-il pu entrer dans les calculs d'un législateur judicieux de confier aux appréciations d'une réunion d'hommes, la plupart illettrés tels que sont des jurés pris au hasard dans toutes les professions, les finesses les plus déliées du style et les mystères les plus insaisissables de la pensée? C'est un spectacle digne des tréteaux et non du sanctuaire de la justice que de voir un aréopage de tailleurs et d'épiciers s'égarer dans le labyrinthe des sophismes imprimés, à la piste d'un fantôme impalpable, et prononcer sur le sens de quelques phrases ambiguës avec la gravité de l'Académie épiloguant sur les vers du *Cid*.

Est-il étonnant qu'un tel procédé ait eu pour conséquence de condamner ou d'absoudre alternativement les mêmes propositions, et de mettre en contradiction perpétuelle les juges, les lois et les arrêts? L'objet prétendu de cette institution, trop souvent fatale à l'innocence, plus souvent favorable au coupable, n'était-il pas d'interroger la conscience du juré sur la matérialité du fait, et du fait uniquement? Or, en matière de presse, ce fait est-il toujours saisissable pour un lecteur attentif? Pour extraire le venin de certains passages incriminés, qu'il faut soigneusement grouper pour en faire ressortir la malignité, le ministère public lui-même en est réduit à donner ses laborieuses interprétations pour une démonstration qui n'est pas toujours complète. On ne mène à bien cette analyse chimique qu'à la condition d'être versé dans tous les secrets de l'art, et de savoir tirer des substances les plus inoffensives, en apparence, les poisons que l'art y a cachés; car enfin un texte n'est pas un fait, et, pour le transformer en délit, il faut l'évo-

quer et lui donner un corps que le juré puisse saisir.

Mais, entre cette hypothèse et le sens littéral, à quel point s'arrêtera l'attention pour avoir une conviction suffisante? L'accusation est conjecturale; et s'il existe un fait, c'est sur lui que repose la défense. En admettant que la vanité des gens de lettres leur permette de reconnaître pour leurs pairs et leurs interprètes d'honorables artisans qu'ils n'auraient probablement pas consultés sur le mérite de leurs écrits, ceux-ci peuvent-ils sérieusement s'aveugler sur leur incompétence? Comment, sans faire violence à leurs habitudes et au simple bon sens, dégageront-ils le fait matériel d'une combinaison de mots amphibologiques où l'auteur s'est appliqué à ne se rendre intelligible qu'à certains lecteurs appelés à tirer de son texte des inductions contraires à l'expression naturelle?

Eût-on complété la conviction du juré sur le fait intentionnel, qu'on n'aurait pas encore le droit de compter sur son vote. Au milieu des partis politiques qui divisent un pays, la conscience consiste à rester fidèle à celui qu'on a choisi. Si les griefs qu'on lui défère lui sont hostiles, le juré n'a pas besoin d'autre preuve pour les condamner. Tout, au contraire, lui paraît légitime, sinon louable, dans les actes qui répondent à ses propres sentiments. Ainsi, ovation ou vengeance, telle est l'alternative inévitable de cette étrange juridiction. De justice et d'impartialité, il n'en faut pas parler; et l'on ne manque jamais d'attribuer aux choix furtifs imputés à l'administration les sentences qu'elle obtient d'un jury. Il suffit, en effet, que le délit porte préjudice au parti qui le juge, pour qu'il soit réputé irrémissible et condamné sans pitié.

Mais la conséquence la plus grave de ces débats, qui de la police correctionnelle passaient aux cours d'assises et à la barre même des deux Chambres, c'est l'avilissement de l'autorité. Elle descendait dans l'arène pour lutter en qualité de partie au procès, comme si la souveraineté pouvait être mise en cause, et ne représentait point l'impassible justice. Le zèle inconsidéré du parquet a provoqué des justifications aggravantes du délit, et plus funestes que son impunité.

Les encouragements et les récompenses offertes à ces dévouements d'ostentation par des ministres sans prudence et sans dignité reportaient naturellement l'intérêt et la curiosité du côté des accusés, pour qui la représaille devenait un droit de la défense. Sans la susceptibilité puérile de ces ministres indiscrètement retranchés derrière leurs lois agressives et provisoires, les tribunaux auraient-ils toléré ces plaidoiries incendiaires ? auraient-ils surtout permis la publication de ces déclamations insolentes, qui ont fait tant de fortunes et de réputations parmi les esprits faux et médiocres, si nombreux au palais, et à qui le cynisme tient lieu d'éloquence ?

N'y eût-il eu, dans cette promiscuité de la presse et de la loquacité processive, d'autre inconvénient que de leur donner une importance politique qui les érigeait en corporations rivales des corps constitués, il faudrait la déplorer comme une grande calamité, car en rapetissant les questions d'État aux proportions de la chicane, elle substituait le barreau à la tribune, c'est-à-dire la dispute à la discussion, et faisait descendre le pouvoir au rang des justiciables. En outrant ainsi le rôle subalterne de la basoche, on exaltait l'audace des plus obscurs sta-

giaires, on fournissait à leur faconde banale un aliment inépuisable. Toutes les énormités accumulées par le journalisme n'auraient jamais égalé le venin distillé par la langue des avocats ; et l'une des premières conséquences de leur transformation a été de les signaler aux conspirations et aux révolutions à venir comme des champions éprouvés et des candidats désignés d'avance à leurs suffrages, sans qu'elles aient besoin d'en chercher et d'en improviser. Combien, en effet, ont envahi les premières magistratures et les premières dignités de l'État sans avoir rien fait pour les mériter, si ce n'est de défendre les factieux et d'insulter courageusement le pouvoir qui les tolérait [1] ?

Aucun des ministres qui se sont armés de ces lois préventives ne leur a emprunté assez de force pour se maintenir. Mais l'esprit étroit qui les avait inspirées leur a survécu ; et lorsqu'en mars 1822 on eut l'heureuse pensée de reviser cette législation confuse, on n'eut pas le courage de l'abolir pour y substituer une loi définitive et complète. Sachons toutefois tenir compte au ministère Villèle de ses intentions : en renonçant au système préventif si malheureusement inventé par ses prédécesseurs, il délivrait les publicistes des procès de tendance, justement flétris par des arrêts déclinatoires ; et en recourant à la juridiction des cours supérieures, il échappait au soupçon des jurys triés ou influencés, ainsi qu'aux interprétations tortionnaires du parquet.

Mais pour que la suppression de la censure fût sincère, il semble qu'elle devait rester facultative, sans

1. MM. Barthe, Dupin, Mérilhon et tant d'autres dignitaires improvisés n'ont pas dû certainement leur élévation subite à leurs services et la dose de leur talent n'y eût pas suffi.

quoi elle tendrait un piège à l'écrivain de bonne foi. Autoriser la libre émission, pour l'incriminer après le dépôt préalable, est une surprise qui dépasse les droits de la justice, s'il n'est pas permis de s'en garantir par un acte de confiance spontané. Il n'est pas plus difficile de procéder à l'examen avant qu'après le dépôt, et de sauvegarder les intérêts matériels de l'éditeur. C'est donc une sûreté qu'on ne peut refuser sans duplicité. L'arbitraire avoué est moins odieux que celui qui se déguise ; et le pouvoir qui n'ose pas regarder ses ennemis en face, invite à le braver.

La loi de 1822 manquait donc de clarté, sinon de sincérité ; son impuissance la fit immédiatement descendre au rang de ces lois d'exception, suspectes par cela seul qu'elles sont transitoires. Son insuffisance fut tellement avouée du ministère, qu'il ne tarda guère à en proposer une autre, dont les dispositions aggravantes soulevèrent une violente opposition. Des amis irréfléchis du garde des sceaux en ayant fait une apologie mystique, elle devint un sujet de raillerie et de personnalités contre lui-même [1]. La discussion, qui n'avait pas été sans aigreur à son premier degré, s'envenima devant la Chambre haute, et, quoique amendée, la loi de 1827 fut rejetée aux acclamations des ennemis du ministère, dont la défaite fut célébrée par des illuminations.

Par dépit d'un échec aussi peu prévu, on essaya de faire revivre les lois de 1820 et 1821. Mais l'effervescence du pays rendait désormais impossible toute répression légale de la presse, et l'ordonnance du 24 juin, qui les

1. On l'appela la loi d'*amour*, par allusion aux phrases un peu précieuses, un peu subtiles, mais plus bizarres que logiques, de M. le comte de Rességuier, maître des requêtes au conseil d'État.

remettait en vigueur, fut révoquée par celle du 5 septembre. Il était trop tard ; et le ministère, persuadé de son impuissance à se rattacher à sa loi de 1822, se résigna à rendre aux auteurs toute leur licence par une nouvelle loi du 18 juillet 1828. Résultat inévitable des précautions inintelligentes et des rigueurs suspectes dont on s'était armé, sans oser s'en servir.

Personne n'avait nié cependant la réalité des abus dont M. de Peyronnet avait fait l'énumération dans son rapport, mais personne aussi ne se faisait illusion sur l'inutilité et le but principal de toute cette législation incohérente ; on ne voulut voir dans les nouvelles modifications proposées qu'un calcul ministériel, ou le dessein d'intimider ses ennemis par une pénalité plus sévère. Cette impression était peut-être injuste, mais elle était générale et autorisée par l'usage qu'on avait fait des premières lois conçues dans un intérêt étroit de personnalité et de parti. Quoi qu'il en soit, le ministère Villèle fut ébranlé par le rejet d'une loi qu'il avait présentée comme une garantie nécessaire de son administration. Une menace sans effet est toujours suivie d'un amoindrissement d'autorité. Si c'est un malheur de se trouver plus faible que les obstacles placés devant soi, ce n'en est pas moins un tort de tenter plus qu'on ne peut faire. Cette loi d'ailleurs contenait des dispositions assez insidieuses pour justifier les défiances de l'opposition. Elle aggravait toutes les pénalités que celle de 1822 avait établies, mais elle n'éclaircissait aucune de ses obscurités et ne tenait plus aucun compte de ses garanties.

En frappant les simples brochures d'un tarif exorbitant, elle en rendait l'impression trop onéreuse à l'écrivain inoffensif, et attaquait ainsi la liberté dans ce qu'elle a

de plus légitime, et le droit de se défendre dans son sanctuaire; tandis que par cette fiscalité même elle donnait un aiguillon plus vif à la circulation des écrits séditieux, qui trouvaient une sorte de légitimation dans le payement de l'impôt : considération qui n'eût pas été sans poids sur la conscience des juges. La loi concourait ainsi à la vogue et à l'impunité de la mauvaise presse, tout en subissant la responsabilité des vexations qu'elle infligeait à la bonne.

Le vice capital de toutes ces lois est dans leur existence même. Il eût été préférable pour la dignité du pouvoir et l'efficacité même de la répression de ne pas sortir du droit commun, et de s'en rapporter à la raison des magistrats, qui auraient trouvé assez de garanties dans nos codes contre des délits plus faciles à comprendre par leur effet qu'à définir par des subtilités. On aurait ainsi formé une jurisprudence moins anormale sur la matière, et préparé une loi définitive que rendront toujours difficile ces lois éphémères, tronquées et révoquées qui se commentent, se compliquent et s'abrogent avant de tomber en désuétude les unes après les autres.

La plus odieuse et la plus draconienne de toutes ces lois de passage, monuments accusateurs de l'inconséquence et de la médiocrité de leurs auteurs, fut sans contredit celle de 1835, votée par une assemblée qui prétendait avoir délivré la France de toute oppression, et sur la proposition d'un ministre qui avait plus abusé de la presse, à laquelle il devait toute sa fortune politique, qu'aucun des écrivains dont il venait briser la plume. Cette loi laissait bien loin derrière elle celle que les pairs repoussèrent en 1827. Devenus moins scrupuleux ou plus serviles après ce qu'ils nommaient leur délivrance,

ils approuvèrent, non pas la suppression du jury en matière de presse, ce qui eût été un essai de retour au sens commun, mais la réduction de ses décisions à une seule voix de majorité ; ce qui donnait un démenti au respect et à la protection dont tous les législateurs avaient entouré l'accusé, mais livrait l'ignorance et la pusillanimité des jurés à la merci des corrupteurs qui affichaient effrontément leurs *moyens de gouvernement*.

Si M. Guizot avait eu à réprimer dans autrui le délit complexe entaché d'abus de confiance, de sédition et d'ingratitude, que le conseiller d'État de M. Decazes avait commis contre la Restauration en sa double qualité de pamphlétaire et de professeur, il aurait trouvé insuffisante la peine du bannissement et de la flétrissure.

D'où vient qu'entre tous les pays où les journaux se mêlent à l'administration et à la politique, la France est le seul où presque tous se montrent constamment acerbes et hostiles au pouvoir? C'est que la France, depuis sa révolution, est le seul pays où le gouvernement soit en contradiction perpétuelle avec son principe et avec lui-même, le seul où les hommes qui arrivent au pouvoir soient forcés de désavouer leur passé pour conserver ce pouvoir, le seul enfin qui n'ait pas l'intelligence ni peut-être le respect ou même le goût de ses institutions.

Sous la Restauration la démocratie avait son siège au sein de la pairie ; et c'est à la chambre élective qu'était échue l'obligation de défendre l'autorité, que son devoir eût été de contrôler ; mais l'autorité, au lieu de s'appuyer sur cette alliance inattendue, ne s'occupait qu'à la désavouer, et semblait prendre plaisir à la dissoudre. Sous le règne suivant au contraire, la souveraineté du

peuple était érigée en dogme, et l'on n'avait pas assez de toutes les corruptions parlementaires, de toutes les ruses diplomatiques, de toute la vigilance de la police et de tout l'arbitraire de la force pour l'étouffer.

On n'aura d'auxiliaire dans l'opinion, et il ne se formera d'esprit public qu'autant que ceux-là mêmes qui aspirent à la diriger l'édifieront par leurs actes et par leurs doctrines. Tant que le gouvernement prendra pour guides ou pour agents les serviteurs des factions dont le nom est flétri ou l'honneur engagé par leur passé politique, il flottera toujours entre le désir d'opprimer et le besoin de corrompre; il n'opposera au droit d'écrire que des lois de rancune, auxquelles il ne demandera pas un bouclier, mais un glaive. Ni l'administration n'est assez pure ni le ministère assez fort pour n'avoir rien à craindre de la critique. Encore exploitée par l'ignorance et la vénalité, encore embourbée dans l'ornière de la centralisation, encore infestée de toutes les intrusions révolutionnaires et de toutes les nullités du népotisme, l'administration est vulnérable par trop de points pour n'être pas irritable au moindre froissement. Ce n'est pas la presse qui a fait de toutes les fonctions publiques des métairies qu'exploitent le favoritisme et la camaraderie; ce n'est pas elle qui a fait de tant d'hommes de parti des hommes d'État, des professeurs politiques et des trafiquants d'élection. Elle a pris sa part de ces abus, et les a signalés peut-être avec plus de passion que de justice; mais elle ne les a pas inventés, et pour qu'elle soit désarmée ou muette, il faudrait que le pouvoir fût plus respecté, et surtout se respectât lui-même.

Le gouvernement de la Restauration, convaincu de l'impuissance de ses efforts pour discipliner la presse

et ne se sentant pas le courage ni peut-être le droit de la bâillonner, conçut un projet bizarre, que le désir de la conciliation poussé jusqu'à l'absurde pouvait seul avoir suggéré, mais sur lequel l'illusion n'était pas permise à des hommes d'État : c'était d'amortir commercialement la polémique en achetant successivement tous les journaux pour les agglomérer ou les modifier. On ne s'informa pas si les journaux supprimés ne renaîtraient pas de leurs cendres en changeant de titre et de couleur, et si leur prétendue fusion ne tenait pas à quelque spéculation secrète. On commença par s'assurer de la bonne volonté des princes, et, forts du crédit ouvert sur leur cassette, on se mit résolument à l'œuvre.

On eut naturellement plus de facilité à traiter avec les feuilles qui, n'étant pas hostiles à la royauté, trouvaient d'ailleurs dans le prix élevé qu'on en offrait une compensation suffisante de leurs produits ; de sorte que tous les défenseurs désintéressés de la légitimité furent bientôt réduits au silence. Mais dans l'étroit calcul de ceux qui présidaient à cette négociation, les journaux amis étaient les plus importuns, parce que leur indépendance et leurs conseils dévoilaient trop les incapacités ministérielles. Ce fut le plus piquant de tous ces organes qui subit la première enchère. Ni la police ni la cour ne comprirent ce qu'il y avait d'habileté dans la polémique du *Drapeau blanc*, défiant et déjouant tous les plans des publicistes libéraux, en éventant leurs calculs égoïstes et les infamies de leurs coryphées.

Le fondateur de *la Quotidienne* résista aux séductions de la faveur et de l'intérêt. Mais sa fusion habilement opérée avec un journal ignoré qu'on n'eut pas besoin de marchander, y introduisit toute une rédaction cosmopo-

lite qui n'eut pas de peine à y annuler l'autorité de l'homme d'esprit et de cœur qui en avait fait le succès; ainsi fut refoulée toute l'énergie et toute la franchise d'opinion qui l'avait mis à la tête du parti royaliste. *La Quotidienne* déchut bientôt; elle fut même absorbée plus tard dans une autre déroute de ce qui restait à ce parti d'organes indépendants, pour perdre jusqu'à son nom dans cette hécatombe de feuilles mortes, qu'on appela *l'Union*.

Cependant au milieu de ce champ de bataille couvert de débris le ministère se plaisait à étendre sa main protectrice sur un journal jadis illustré par l'esprit vivifiant de Turot et de Fiévée, mais tombé dans l'oubli sous la plume incolore de ses derniers rédacteurs. *La Gazette de France* fut chargée d'exploiter les dépouilles des morts, de se les approprier même, si elle pouvait les ajuster à sa taille. Les abonnés de *l'Étoile* et des autres feuilles amorties furent laissés à sa merci.

Un capital de plusieurs millions fut ainsi abandonné on ne sait à quels industriels. Ces écrivains d'aventure et sans aucun nom eurent pourtant l'art de persuader à leurs patrons que le savoir-faire peut dispenser de recourir à l'aide toujours compromettante des talents éminents. Entre les esprits médiocres dont le mérite se borne à circonvenir les gens en place et les présomptueux qui courtisent les lettres et non pas qui les cultivent, il y a une affinité parfaite : le marché fut donc conclu tout à l'avantage du journal favorisé. A la riche dot qui lui fut gratuitement constituée on ajouta des subsides fixes et des abonnements officiels.

La coopération du ministre à cette œuvre, à laquelle la finesse et la spéculation eurent plus de part que la science politique, ne peut être niée, car il choisit ou

accepta le directeur du journal, et le nomma maître des requêtes, pour déguiser une fonction difficile à qualifier ; de plus son rédacteur principal n'était encore connu que par un pamphlet politique à double entente publié notoirement sous les auspices de M. de Villèle [1].

On ne peut savoir dans quelle officine obscure fut préparé ce dissolvant qui, dirigé contre quelque journal ennemi dont la vogue et l'influence n'était pas sans danger, aurait eu son excuse dans la répugnance d'un pouvoir débonnaire pour les rigueurs d'une répression trop dure [2]. Mais comment M. de Villèle, avec sa rare et incontestable perspicacité, n'a-t-il pas vu qu'il y a d'autres moyens d'agir sur l'opinion que de bloquer tous les débouchés de la publicité ? Le journal qu'il salaria à l'exclusion de tous les autres fut plus incommode et plus fatal à son administration qu'aucun de ceux qui lui faisaient ouvertement la guerre. Nul ne contribua autant à diviser les esprits et à faire suspecter la sincérité du gouvernement.

Comment imaginer, en effet, qu'il suffise de fermer toutes les issues d'un édifice pour empêcher la lumière qui l'enveloppe dans toutes ses surfaces, d'y pénétrer quelquefois ? Si le pouvoir a peur du jour, l'opinion publique a horreur des ténèbres. Dût-on lui interdire toute expansion, même clandestine, elle s'inspirerait de sa propre compression, et revivrait dans les résistances sympathiques qui se répondent sans se communiquer.

1. Le choix de ces deux collaborateurs décèle la main de M. de Villèle dans cette combinaison, mais non leur participation aux obsessions qui l'ont préparée.

2. M. Corbière refusa positivement d'acheter le *Constitutionnel*, dont les actions en nombre suffisant étaient alors à la disposition d'un ancien directeur de *la Gazette de France*.

Jamais épreuve aussi pusillanime et plus impuissante n'avait encore été tentée sur la presse. Éclose dans quelque étroit cerveau de comptoir, elle n'aura réussi qu'à détourner les trésors de la liste civile, des fonds secrets et de la cassette des princes de leur destination naturelle et féconde, pour compromettre la dignité du pouvoir, dévoiler ses terreurs et ses faiblesses, sans obtenir la soumission d'aucun écrivain honorable ni le silence d'aucun journal d'opposition.

L'opinion royaliste ne s'est pas relevée de cette ridicule inhumation de ses armes jusqu'alors assez étincelantes et assez bien trempées pour n'avoir à redouter le choc d'aucune lance; et le journalisme révolutionnaire, resté intact sur le champ de bataille, n'eut pas de peine à triompher du petit nombre de feuilles officielles auxquelles fut laissé le soin de couvrir la retraite de celles qu'on avait mutilées. Si ce plan avait pu réussir, en admettant qu'il y eût un plan, l'uniformité du langage des journaux achetés eût été plus irritante que leur silence, et l'indignation se fût bientôt traduite en clameurs séditieuses.

Cherchons donc ailleurs que dans la répression préventive, la surprise ou la corruption, un moyen plus légitime ou plus efficace de conjurer les dangers de la presse, sans attenter à sa liberté.

§ 3. LIMITE NATURELLE ET LÉGALE DES ABUS DE LA PRESSE

C'est au nom de la liberté de la presse qu'il doit être pourvu au maintien de ses droits et de sa dignité. Cette concordance est une condition manifeste de son exis-

tence : on ne peut assez s'étonner de lui voir opposer des entraves arbitraires et des remèdes empiriques ; toutes ses garanties sont en elle-même, et la protection de la loi lui impose toujours plus que ne feront jamais ses rigueurs. Cette vérité n'a besoin de développement que pour avoir été obscurcie par le sophisme, qui a confondu le droit d'écrire avec le trafic, par les pouvoirs aveugles, qui ont peur de la lumière, et par les législateurs de la Révolution, qui tous ont volontairement confondu l'usage avec l'abus, afin de supprimer l'un en l'assimilant à l'autre, et de perpétuer par cette méprise le triomphe de la sottise sur la logique.

Si l'imprimerie avait été inventée à Sparte, une loi de Lycurgue aurait probablement interdit aux citoyens âgés de moins de quarante ans la faculté d'intervenir dans la discussion des affaires publiques par leurs écrits, ainsi qu'il l'avait fait pour leurs discours. Peut-être eût-il exigé en outre quelque gage de science et de sagesse du téméraire doué d'assez de confiance en lui-même pour s'ériger en censeur public, opposer son inexpérience à l'autorité des anciens, et s'attribuer la mission de réformer l'État.

Mais nos républiques modernes n'y regardent pas de si près : elles n'ont rien eu de plus pressé que de déposséder la vieillesse de la prépondérance exclusive que l'antiquité lui accordait dans ses conseils. Aucune dignité sénatoriale, aucune magistrature, aucun commandement qui ne soit accessible au jeune pupille qui vient de revêtir la robe virile, ou de déposer son bulletin dans l'urne électorale. Il n'y a donc nul moyen légal pour retenir son impatience de répandre par la publicité les pensées qui bouillonnent dans son cerveau, et les exubérances que

projette la fermentation de la sève printanière. L'ignorant a le même droit que le savant, l'écolier étourdi que le professeur laborieux, le mineur que l'homme dans sa maturité. La moindre distinction serait un blasphème contre le dogme égalitaire, la moindre restriction un attentat à la liberté.

Cependant, en raison même de cette extension illimitée des facultés individuelles, n'y a-t-il pas un terme où leur déploiement s'arrête forcément devant le droit égal de toutes les autres individualités? Et puisque la loi en est réduite à promener son niveau sur une surface plane, n'en est-elle pas d'autant plus intéressée à faire respecter les limites que la nature ou le travail de l'homme y ont posées? Si les idées sociales ont progressé depuis les temps de liberté sauvage où la république se croyait inséparable de l'austérité des mœurs et du respect du bien d'autrui, elles n'ont pu changer l'essence des choses, et confondre celui qui use de son droit avec celui qui spécule sur les droits de chacun.

Ce principe appliqué à la liberté d'écrire simplifie singulièrement la question; et si l'on daigne en peser les conséquences, il ne sera pas aisé de comprendre toutes les peines que les gouvernements se donnent pour confondre dans une même loi deux choses aussi incompatibles.

Ce qu'il y a de plus humiliant et aussi de plus suspect dans le commerce des intelligences, c'est le comptoir : il semble que tout obstacle au libre échange, toute intervention, comme tout tarif de courtage, est une profanation de ce qu'il y a de plus sacré dans les rapports de l'homme avec ses semblables, l'expansion de

son âme immatérielle et l'émission libre de sa pensée.

L'erreur radicale de tous les législateurs de la presse est donc d'avoir confondu le droit d'usage, qui est celui de chacun, avec l'exploitation de ce droit individuel inaliénable, au profit d'un tiers. Cette spéculation, quand elle s'exerce ostensiblement, n'est rien moins qu'un impôt prélevé sur la liberté de tous au profit de quelques-uns. Or si l'État n'use pas pour lui-même de cet empiétement sur les justes prérogatives des citoyens, ce n'est pas pour le permettre à qui que ce soit. On ne saurait aliéner que ce qu'on possède sans litige. Plus l'émission spontanée de la pensée a droit à la liberté, plus il est du devoir de l'autorité publique de la sauvegarder contre les envahissements de celui qui, non content de publier son opinion personnelle, prétendrait se rendre l'organe de celle des autres; car ce n'est plus de son droit à lui qu'il s'agit, mais de celui de tous, dont le magistrat est le tuteur autant que l'arbitre.

Tout commerce en commandite, qu'il ait pour objet une industrie ou une spéculation, doit fournir des garanties; et s'il tend à léser ou à restreindre d'autres intérêts engagés, il doit les indemniser ou se retirer devant leur droit de possession. Le droit d'intervention de l'autorité publique n'est donc pas contestable lorsqu'il y a conflit; et le fait de l'antériorité étant un titre légal, elle doit le reconnaître en exigeant de l'industrie rivale des concessions ou des sûretés, et dans tous les cas constater sa raison d'être par une enquête.

S'il s'agit d'un débit d'opinions politiques et de doctrines plus ou moins hasardées, ce n'est plus seulement le droit privé de chacun qui est menacé d'une concur-

rence nuisible, mais bien la société elle-même qui repose sur des institutions formelles et un principe inattaquable. On peut admettre dans une assemblée délibérante la légitimité d'une opposition systématique, parce qu'il ne peut pas y avoir de discussion complète sans contradiction; mais déférer aux journaux un tel privilège serait une inconséquence; car la présomption légale de la sincérité des opinions parlementaires ne peut s'étendre à celles qui s'étalent dans un bazar où l'on en trafique, comme on le voit dans les feuilles qui vivent d'abonnements, souvent même d'abonnements d'une certaine nuance de politique exclusive.

Les publications périodiques ne sont pas des unités jouissant du droit commun concédé à tous les membres de la nation, mais des compagnies anonymes, lesquelles, exploitant collectivement ce droit, diminuent nécessairement la part restant à ceux qui n'en usent que partiellement. Cette agglomération tend donc à restreindre, sinon à étouffer les libertés individuelles que l'isolement condamne à l'impuissance. Leur exploitation collective peut être plus ou moins abusive ou litigieuse en elle-même; mais elle nuit essentiellement à la concurrence, qui lutterait avec des forces inégales.

La véritable liberté de la presse est donc incompatible avec celle des gazettes, dont les voix multiples et continues empêchent d'entendre celles dont elles ne se font pas l'écho. Aucune plainte, aucune opinion, aucun livre, ne se font jour sans leur aveu. Ouvertes aux plus banales vulgarités, leurs portes sont fermées au génie indépendant des coteries politiques et littéraires. Fût-il du parti avoué par le journal, il ne parviendra jusqu'à ses colonnes qu'après s'être soumis aux convenances

de la raison sociale et aux nuances imperceptibles de la rédaction. Ainsi la liberté dont la feuille collective abuse pour elle-même n'existe plus pour l'individu qu'à l'état d'abstraction. La liberté de la presse a ses geôliers comme les autres : ils ressemblent beaucoup à ces associations d'étouffeurs, enfants de la joyeuse Angleterre, qui se chargent de pourvoir les amphithéâtres de dissection de sujets intacts et sans lésion.

Osons donc proclamer cette vérité trop longtemps tenue sous le boisseau, que pour assurer au monde des lettres la véritable liberté, il ne faut pas permettre aux journaux de s'en emparer. S'ils en jouissent, il n'y en a plus pour personne. Ils repousseront jusqu'à la critique de l'œuvre qu'il leur convient de dérober à l'attention de leurs lecteurs ; et tandis qu'ils abuseront impunément de la provocation et de la diffamation, il sera impossible à l'offensé de porter sa défense devant le même public près duquel il a été calomnié. Ainsi comme la lecture des feuilles quotidiennes, aliment parasite de la curiosité, absorbe ce qui reste de loisir à l'attention fatiguée et incessamment sollicitée de ce public, il ne restera plus d'oreille ouverte aux plaintes de l'opprimé.

Mais il ne suffit pas de signaler les causes qui enlèvent à la presse sa liberté et sa dignité, si l'on continue de subir les préjugés qui consacrent sa servitude et sa corruption. La presse périodique est devenue une puissance formidable, devant laquelle toute autorité tremble et rend les armes. Rompue au joug qu'elle s'est laissé imposer, l'administration n'a plus la force de le porter ni le courage de le briser; et pour comble d'abaissement, les ministres lui demandent l'aumône d'une apo-

logie ou payent son silence. En se liant les bras, le pouvoir a démesurément accru la puissance du journalisme. Tandis qu'il est tributaire des rédacteurs qui le défendent, il fournit à ceux qui l'attaquent des arguments contre lui-même. On a vu en effet le langage des oppositions varier avec les hommes qui entraient au ministère, et les mêmes actes vantés ou condamnés alternativement par les mêmes plumes, suivant la personne qu'on voulait servir ou diffamer : versatilité non moins déshonorante pour la presse, que mortelle au principe d'autorité.

On est tellement convaincu en France que les journaux font et défont les renommées, nomment et renversent les ministres, dominent et exploitent les opinions, qu'on a cessé de contester leur droit à cette usurpation. Depuis qu'ils ont fait irruption en 1830 dans tous les emplois, et porté le découragement, la corruption et le désordre dans tous les services, nul ne songe à leur résister, et toutes les ambitions briguent leur appui. Quand le pouvoir se trouve forcé de repousser leurs attaques, il ne quitte pour cela ni la persuasion ni l'attitude de son infériorité. Il les marchande ou les sollicite ; et s'il ose lutter contre eux, c'est corps à corps, sans aucun souci de sa dignité : le plus souvent il adopte, élève, comble de grâces et d'honneurs leurs plus obscurs collaborateurs, les uns pour les gagner, les autres pour les récompenser.

Ainsi l'administration dégradée a perdu toute considération ; livrée aux médiocrités qu'on lui impose, elle n'a ni le discernement de ses intérêts ni le courage de ses devoirs. Avec la hiérarchie et la pratique sont disparues les dernières lueurs d'aptitude et de probité dont

elle a besoin pour étayer, sinon pour raffermir, l'État en ruine. Ceux mêmes qui ont eu le plus à souffrir de la tyrannie des journaux, n'ont pas voulu comprendre qu'il n'y avait pas plus de souveraineté possible que de liberté sous leur puissance dissolvante ; et les plus hardis s'en sont pris à la presse en général d'un monopole dont il lui importe autant qu au pouvoir d'être délivrée.

Les publications périodiques eurent sans doute une grande part à la diffusion des idées démocratiques qu'on appelle les conquêtes de 1789. Mais ni sous la première assemblée ni sous la seconde, le journalisme ne fit invasion dans les fonctions publiques ; et si en 1792 les sociétés secrètes jetèrent sur les bancs de la Convention Marat et Carra, Brissot et Gorsas, ils eurent ou la modestie de s'en tenir à la toge sénatoriale, ou l'orgueil de se croire au-dessus d'un commis. Cette innovation était réservée aux ministres de la Restauration. C'est sous M. Decazes, en 1816, qu'on réglementa systématiquement la presse pour s'en faire un moyen de gouvernement, ou un instrument d'opposition. Tout corsaire armé d'une plume reçut sa lettre de marque, sous laquelle il put impunément attaquer tous les pavillons. C'est de ce ministère et des lois dont nous parlons que date l'industrie du journalisme, qu'on destinait à saper le trône. En condamnant tous les écrivains qui avaient osé défendre ou avertir la monarchie, on fit place au *Constitutionnel* et à la *Minerve*, qui purent ainsi sous leurs pavillons tricolores croiser sans concurrence contre la royauté. Cette piraterie s'exerça sous le patronage même des ministères peuplés de ses affidés ; et elle députa ses complices à la chambre élective, d'où ils purent braver

sans danger un gouvernement dont la faiblesse s'accroissait de jour en jour en raison de sa mobilité.

Mais si cette prédominance de la presse industrielle est un danger pour l'État et une usurpation sur la liberté de la tribune, elle est surtout incompatible avec le droit concédé par la Charte à tous les citoyens de publier leurs griefs, leurs vues et leurs opinions. La publicité n'est plus du domaine public dès qu'elle est concédée à des spéculateurs qui l'exploitent et peuvent à volonté la rendre inaccessible ou ruineuse.

Il est certainement contraire à tout principe de justice et de liberté d'accorder à quelques-uns un privilège sur ce qui appartient à tous. La direction d'un journal est une cour souveraine qui juge, professe, diffame sans responsabilité et sans contrôle. Elle peut nier ou altérer les faits contraires à l'opinion dont elle se prétend l'expression, et répéter chaque matin à ses abonnés les élucubrations que le caprice ou la mauvaise humeur, ou la spéculation auront inspirées à l'un des membres de l'être multiple et irresponsable qui se donne effrontément pour être la France ou le pays [1].

Si l'on considère quels sont communément ceux qui usent avec le moins de discrétion du privilège de régenter la société, de haranguer tout le genre humain et de s'interposer entre les gouvernements et les peuples, on s'étonnera de n'y compter qu'un petit nombre d'écrivains sérieux, débordés partout par des coopérateurs inconnus, des mercenaires d'une ignorance imperturbable

1. Cette désignation ne s'adresse pas aux journaux qui ont paru sous ces titres. — Mais elle prouve mieux qu'une autre l'outrecuidance d'un journal, qui, n'ayant pas toujours deux mille abonnés, se prétend la France entière. Chaque fraction de parti use de cette licence et a le même droit.

bable, des écoliers au ton tranchant, comme tout récent échappé du collège et des *fantaisistes*[1] qui n'ont pas même la conscience de leurs facultés littéraires. Ces *condottieri* de la presse reçoivent l'impulsion du recruteur qui les a enrôlés dans un but purement mercantile, et qui n'est lui-même qu'un spéculateur illettré, un banquier ou un marchand dont l'imagination n'a jamais dépassé la poésie de l'étal ou du comptoir[2]. Tels sont cependant les oracles de la politique, les régulateurs de l'opinion et les apôtres de la vérité. Leur unique sollicitude est le lucre, et leur habileté consiste à leurrer chaque matin le lecteur des succès imaginaires du parti qu'il honore de ses sympathies.

On conviendra que très peu de personnes composent des livres, et que le domaine des belles-lettres ne compte qu'un petit nombre de véritables indigènes, même en y comprenant les théâtres et les journaux. C'est une profession tout exceptionnelle, dont le libraire et l'éditeur ont seuls le secret. C'est même un commerce à peu près exclusif à la capitale ; privilège si peu contesté que le provincial le plus jaloux des supériorités et de l'honneur dont resplendit son arrondissement, négligera les productions locales les plus substantielles, pour les miettes tombées de la table du plus médiocre académicien, ou du bel-esprit de Paris le plus frelaté.

Elle est certainement éminente la profession qui se donne la mission d'éclairer le monde ou de le charmer par les prodiges de l'intelligence ; et l'on ne saurait

1. Ce mot nouveau est le seul caractéristique de la littérature à la mode.

2. Cette supposition n'a rien de fictif. Tout le monde sait qu'il existe un journal politique acquis et soutenu par un épicier, et une revue littéraire nourrie et dirigée par un boucher.

avoir trop de vénération et d'encouragements pour ceux qui se dévouent à une si noble tâche. Mais à côté des esprits d'élite dont l'indépendance et les égarements mêmes veulent être respectés, n'y a-t-il pas affluence de fraudeurs et d'empiriques pour qui l'art d'écrire n'est qu'un métier, et qui, à l'aide d'une enseigne trompeuse, attirent la foule autour de leurs tréteaux? N'est-il pas dans l'intérêt de la liberté, autant que dans celui de l'art, de protéger le mérite isolé contre cette industrie qui l'intercepte en l'exploitant? et parce que la marchandise débitée par cette industrie est immatérielle et inappréciable, sera-t-elle affranchie des règles que la loi et la probité imposent à tout autre commerce?

Non sans doute : la liberté, par cela même qu'elle appartient à tous, a sa limite dans son propre principe qui n'admet pas qu'on empiète sur la liberté d'autrui, et qu'un intérêt mercantile soit traité à l'égal d'une production intellectuelle.

C'est par là que la presse périodique et collective est vulnérable ; c'est par cette brèche que l'autorité publique a le droit de pénétrer dans ses plus intimes retraites, et de s'informer si, dans l'usage d'une chose qui est la propriété de tous, la *raison sociale* ne serait pas une sorte d'attentat au droit commun, comme pourrait être l'emprisonnement des eaux du fleuve, auquel le passant ne pourrait se désaltérer sans la permission du fermier ou du gardien. Il est certainement dans le devoir et naturellement aussi dans les limites de l'autorité et de la loi, d'empêcher cette usurpation ou de lui imposer des conditions telles, que la jouissance des dons de Dieu ne soit pas interdite à ses créatures, pour l'avantage exclusif de quelques trafiquants.

La première conséquence logique de ces prémisses à l'égard des écrits périodiques, c'est qu'aucun d'entre eux ne puisse se fonder sans une autorisation préalable, ni son exploitation se continuer, sans la surveillance et l'assentiment de l'administration publique. La direction en devrait être confiée à celui-là seulement qui aurait fait les mêmes preuves de capacité exigées du magistrat, du professeur et de tout officier ministériel d'un ordre élevé. C'est bien le moins qu'on demande au citoyen sans mission qui s'érige en censeur public, fonction si vénérée de l'antiquité, les mêmes garanties qu'on impose au candidat investi par le prince d'un office beaucoup plus modeste. Il ne faut pas que sous le voile de l'anonyme ou le manteau grotesque du mannequin responsable, un gagiste ignare, un repris de justice ou un chevalier d'industrie qui ne porte pas le nom de son père, puisse impunément insulter les pouvoirs légaux. Le mensonge autorisé d'un rédacteur fictif n'est qu'un défi à la conscience du juge et un outrage à la raison publique.

Toute industrie nouvelle, pour être exercée légalement, doit avoir son acte de légitimation, dont la teneur sauvegarde les intérêts engagés et soit en concordance avec le droit commun; car le premier mérite de toute réglementation est d'appliquer à tous les cas le même principe de justice distributive. Mais à ces conditions communes à toutes les industries, il doit en être ajouté de plus expresses à une spécialité exceptionnelle comme celle dont le but est d'ouvrir une arène à la controverse. Il n'y a rien d'exorbitant à vouloir que celui qui doit présider à ces débats, les inspirer ou en répondre, produise ses titres à la confiance, et soit d'un âge dont

l'expérience permette de présumer la maturité du jugement.

Cette prudence est dans l'intérêt même du journal : d'autres précautions sont commandées dans celui des mœurs et pour la dignité des fonctionnaires publics. Ni député, ni ministre, ni pair ou dignitaire quelconque, ne peut, sans compromettre son indépendance, participer à l'exploitation d'une feuille périodique ; et la Chambre elle-même se doit de ne pas réserver une loge spéciale aux journalistes qui vont y contrôler ses débats. Un procès-verbal régulier doit suffire à l'authenticité de ses séances ; et les feuilles qui s'alimentent des incidents et des scandales de la discussion, n'en resteront pas moins libres de commenter et de parodier les discours, mais sous leur responsabilité, et au risque de subir les désaveux et les poursuites des orateurs travestis qui se tiendront pour offensés de ces avanies.

Enfin pour détruire l'abus le plus fréquent et le plus intolérable de la presse périodique, il est indispensable que tout citoyen, attaqué dans ses colonnes, y puisse insérer sa réponse. On a beau se récrier contre cette injurieuse exigence, elle n'en est pas moins la conséquence rigoureuse du droit exorbitant d'investigation que s'arroge le journal. La question est de savoir si la vie privée est de la compétence de ce tribunal illégal, et si ses arrêts sont irrécusables. Traduire à sa barre un citoyen que son obscurité et son indépendance de toute fonction publique doivent protéger contre les ennuis de la publicité, est déjà une violation de domicile ; livrer son nom et sa réputation aux risées d'un public d'abonnés qu'il ne connaît pas, est une diffamation dont l'offensé doit obtenir réparation ; et comme il n'y en a

de suffisante que devant le même public qu'on tient à désabuser, le journal doit être tenu d'avoir toujours une page ouverte à ces sortes de réclamations. Refuser cette satisfaction serait une lâcheté ; en la rendant obligatoire, on réhabilitera l'honneur du journalisme, puisqu'il n'y a pas d'autre compensation du tort qu'il cause ou de l'erreur qu'il propage.

On n'a pas manqué d'exagérer les difficultés et le scandale inévitable de ces récriminations ; mais ces craintes sont imaginaires : rien n'empêche d'ailleurs de suppléer aux insertions amiablement consenties, par un règlement et un visa administratif; précautions suffisantes contre les provocations et la prolixité.

L'établissement d'une feuille périodique, quelque nom qu'on lui donne, est une création publique au même titre que celle d'un théâtre et d'une école, ou que l'exploitation d'un brevet d'invention. Il est donc nécessairement soumis à la police du pays et à la surveillance de l'autorité. Ce n'est pas pour la feuille périodique que la publicité est un droit naturel, puisqu'elle ne se borne pas à en user privativement, qu'elle se donne pour l'organe de tous ceux qui professent une même opinion, et se produit avant tout comme une spéculation commerciale. Elle a pu cependant se prévaloir de la liberté qu'on lui laissait, mais uniquement par une omission de la loi et par une méprise de l'autorité.

Notre Révolution a suivi naturellement l'exemple de l'Angleterre et des États-Unis : il n'est tombé dans la pensée d'aucun de ses apologistes que cette déviation de la liberté de la presse fût contraire à l'esprit de nos institutions et à la franchise du caractère national. Il se peut qu'en raison des préoccupations exclusives de

ces peuples marchands, la licence illimitée des journaux n'y produise que l'indifférence et la satiété. Elle y a cependant inoculé un levain d'anarchie et de doute qui mine et ronge les racines de leur nationalité et de leur civilisation. Chez l'un les masses se dégradent, de plus en plus, par la misère et la mendicité, chez l'autre elles sont déjà corrompues par le mercantilisme et la démagogie. L'art d'écrire y est un trafic banal, plus familier aux habitués des clubs et des tavernes qu'aux amis des lettres et de la philosophie. Il suffit à cette population ignorante et cupide, qui s'accumule sans se civiliser, d'être brutale et sans foi pour se croire libre. Les études sérieuses et la poésie ne peuvent s'y naturaliser parce qu'elles n'ont pas cours à la Bourse. Ce sont des plantes parasites qui s'étiolent ou qu on y foule aux pieds. La France n'en est pas encore réduite à ne faire de la presse qu'un métier dont la stérile activité absorbe toutes les richesses intellectuelles du pays. Cette civilisation à rebours ne peut faire illusion aux nations encore policées de l'ancien monde ; et les progrès de l'industrie du journalisme américain prouveraient au besoin que sa concurrence vient à bout d'empêcher de naître ou d'étouffer dans leur germe tout sentiment généreux et toute inspiration du génie.

Mais en soumettant la presse vénale, comme tout autre trafic, aux justes prévisions de la police et de l'administration, on ne porterait en effet aucune atteinte à la liberté intellectuelle, même dans l'exercice de son industrie, puisqu'il lui resterait la faculté de publier et de commenter tous les discours et tous les écrits qu'affranchit le nom de leurs auteurs; et dans cette catégorie se trouve naturellement tout collaborateur ou

correspondant signataire de ses articles. Le journalisme n'est tenu à plus de circonspection qu'en sa qualité de débitant d'opinions et de nouvelles, et parce qu'on doit veiller à ce qu'il ne se glisse parmi ses marchandises ni poison ni substances incendiaires. Quand il ne sera pas toute la politique, toute la littérature et toute la morale du siècle, il en deviendra la sentinelle plus vigilante, l'auxiliaire plus sincère et le censeur plus compétent.

Les journaux et les spectacles ont une frappante analogie dans les enseignements qu'ils propagent; aussi la morale et la paix publique ont un égal besoin que la police y maintienne l'ordre et la décence. La censure à laquelle sont soumises les pièces de théâtre, n'en a jamais retranché la moitié des obscénités qui salissent certains feuilletons. Cette confusion de politique, de romans, de *réclames*, qui fait de chaque journal un bazar ouvert à tous les genres de commerce, ne contribue pas plus à la gloire des lettres qu'au respect des mœurs ; et il ne serait peut-être pas sans utililé d'y porter remède, ne fût-ce qu'en forçant toutes les publications périodiques à se renfermer dans la spécialité à laquelle elles se sont consacrées : les gazettes, aux nouvelles et aux aperçus politiques ; les revues, aux critiques et aux sujets littéraires ou philosophiques; les recueils, aux œuvres d'art ou d'imagination dont les auteurs alimentent les feuilletons.

Cette condition inférieure de la presse mercantile est si généralement reconnue de ceux mêmes qui lui consacrent leur temps et leur réputation, que la plupart d'entre eux abdiquent leur caractère politique ou littéraire pour le subordonner à des combinaisons pure-

ment commerciales, très étrangères au mérite de la rédaction. Elle y cherche un lucre qu'elle ne trouverait pas dans une gestion sincère, et publie ce qu'on lui paye, sans égard à ce qu'il peut y avoir de contraire aux principes professés dans le corps du journal.

Ainsi l'exploitation des annonces est devenue le principal intérêt d'un grand nombre de journaux. Mais on a vu plus d'une fois les frais de manipulation d'une feuille, accréditée par un développement hors de proportion avec le produit de ses abonnements, ne pouvoir plus s'accorder avec les calculs de son éditeur; que fit-on alors? On créa, par une évolution habile, une source de profits assez abondants, non seulement pour combler le déficit, mais pour augmenter les bénéfices; on réduisit le prix de vente au-dessous du prix de revient, non seulement pour s'enrichir par cette combinaison, mais encore pour ruiner tous les concurrents qui ne purent se réduire au même taux, ou s'avisèrent trop tard d'imiter cet expédient, ou enfin l'acceptèrent dans des conditions moins favorables [1].

On conçoit que le tarif des annonces progressant en raison de la vogue du journal propagateur, celui-ci doit à la longue recueillir la dépouille de ses compétiteurs moins heureux, et faire reculer ceux qui auraient la témérité de rivaliser avec lui. C'est ainsi que tous les commerces de spécialité ou de détail sont devenus impossibles devant ces vastes dépôts de produits en tout genre, qui ne payent qu'une patente pour tout accaparer. La taxe qui pèse de tout son poids sur chaque bou-

1. C'est à M. Emile de Girardin, dont l'habileté est de notoriété publique, que le journalisme est redevable de cette importation anglaise.

tique isolée, rend la lutte inégale, et le fisc lui-même y perd une partie de ses revenus [1].

Le monopole des annonces, importé d'Angleterre avec tant d'autres abus, est en effet un tribut arbitrairement imposé dans un intérêt privé, et une usurpation sur les droits du fisc. Il n'y a pas de consommations plus légitimement imposables que celles qui sont facultatives, comme l'usage du tabac. Du moins le gouvernement seul est le percepteur légal de cet impôt ; et son devoir est d'empêcher l'abus que peut en faire un spéculateur intéressé. Il y a même dans sa neutralité une singulière inconséquence, car il taxe sans pitié les affiches, les prospectus et toutes les notifications et significations obligées, tandis qu'il ne prélève pas même une part minime dans les tributs que le journal lève et règle arbitrairement à son seul bénéfice. N'y a-t-il pas dans cette tolérance autant d'injustice que de contradiction? L'insertion est une fraude, puisqu'elle confisque au profit d'un spéculateur le droit que le fisc percevrait sur l'affiche. Comment se fait-il qu'aucune des lois minutieuses, si impitoyables envers les moindres licences des écrivains, n'ait eu soupçon de cette énormité?

Un seul ban suffisait autrefois à ce besoin factice de publicité, qui n'a pour but avouable que de mettre en rapport la chose offerte et la main qui la cherche, le vendeur et l'acheteur. Il suffisait à l'un de payer une modique rétribution, et à l'autre de prendre la peine de feuilleter les *Petites Affiches*. Ce moyen était simple, mais infaillible, puisqu'il ne manquait jamais d'opérer

1. Les débits qui comprennent toutes les spécialités ne devraient-ils pas payer autant de patentes, avec leurs accessoires, qu'en subit le détaillant d'un seul article ?

la rencontre des intéressés ; tandis que le nouveau procédé est loin d'être aussi efficace. Pour mettre sous les regards de quelques lecteurs distraits, aux yeux desquels la page commerciale n'est qu'un fastidieux hors-d'œuvre ou une déception, l'avis dont le spéculateur espère occuper le public, il faut qu'il frappe à toutes les portes de cette douane de publicité, et se soumette à la taxe arbitraire de chacun de ses bureaux. Toute ligne d'impression est tarifée, selon le bon plaisir du journal, en raison de sa vogue, du nombre et de la qualité présumée de ses abonnés ; de sorte que le marchand subit autant de courtages que la renommée a de voix, pour ne s'ouvrir que des débouchés partiels et douteux ; tandis qu'il en trouvait un complet et assuré dans un journal spécial.

L'empiétement des journaux politiques et littéraires sur le domaine des *Petites Affiches* n'est donc qu'une source de taxations abusives et de publications imparfaites. En ce cas, comme en tant d'autres, la liberté n'est invoquée qu'au profit du mensonge et de la friponnerie; la promesse de lecteurs attentifs et nombreux n'est qu'un leurre, puisque à peine un sur mille jette un regard distrait sur ces pages maculées. Ainsi l'administration, tolérant, dans un intérêt privé, la levée d'un impôt qu'elle pouvait alléger en le percevant elle-même, n'a fait que mettre le commerce à la merci de quelques contrebandiers qui le rançonnent. S'il néglige de payer le tribut, sa marchandise court le risque d'être dépréciée par la *réclame* perfide de quelque concurrent mieux avisé. Le moindre danger est de rester inconnu après avoir payé dix insertions qui ne sont pas parvenues à leur adresse ; car chaque feuille n'a

qu'un nombre limité de lecteurs, parmi lesquels ne se trouve pas toujours celui auquel l'annonce est destinée, et ce dernier cherche en vain dans l'unique journal qu'il reçoive le document qui n'y a pas été inséré.

Un centre commun, où les uns iraient déposer et les autres puiser les renseignements qu'ils croient dans leur intérêt de livrer ou de demander à la publicité, serait évidemment plus tutélaire et plus économique, quel que fût le prix d'insertion. L'autorité administrative et judiciaire peut seule donner aux publications leur authencité légale. Rien de plus aisé d'ailleurs que de confier à un gérant ou à un fermier la direction de cette feuille d'annonces et la perception de la taxe, qui serait réglée par une loi. En lui conférant le droit de traiter en outre amiablement pour la forme et la dimension de toutes sortes de réclames, ainsi que la presse périodique en use d'après le caprice des spéculateurs, il n'est pas douteux que cette concession ne fût une source de revenu sérieux pour l'État, qui remplacerait ainsi, par un impôt facultatif et légitime, une partie du déficit résultant de la suppression de la loterie, de la ferme des jeux et du tarif des postes. Mais dût ce calcul être trompé, il mettrait un terme au scandale d'un courtage qui répugne à la liberté autant qu'à la dignité de la presse littéraire.

Les journaux politiques qui s'engraissent du produit des annonces, perdraient sans doute à leur suppression, mais si tout le monde y gagnait, même l'honneur et la liberté de la presse, cela vaudrait la peine d'y songer. Il est certain que cette promiscuité du mercantilisme avec la rédaction a eu pour résultat de la lui subordonner. L'accessoire protégeant le principal devait naturellement

l'amoindrir. Aussi vit-on bientôt la réclame dominer la politique, et remplacer la critique elle-même. Dans tout journal loué au fermier des annonces on devait finir par tarifer les éloges et même la simple mention en raison de la place qui leur est vendue sur la deuxième ou la quatrième page. Aussi, tandis que le libraire peut déployer ses enseignes dans l'espace dont il a compté le loyer, il n'y a pas de place pour l'appréciation du livre annoncé; ou il sera censuré sans pitié si l'auteur a négligé d'acheter son billet d'entrée. Ce brocantage n'est-il pas honteux et mortel pour les lettres? Il serait sans doute plus digne et de meilleur goût de rendre à la critique sa sincérité, et aux œuvres de l'esprit leur indépendance.

Il n'est donc pas vrai que l'autorité se désarmât en protégeant la liberté d'écrire contre elle-même. Le journalisme qui repose sur des calculs commerciaux n'a rien de commun avec la libre émission des œuvres de l'esprit, puisqu'il les dénature ou les altère pour se les approprier. Les journalistes eux-mêmes sont intéressés à ce que l'un d'entre eux ne puisse pas abuser contre tous de sa publicité pour ouvrir un encan à d'autres industries qui rendent leur concurrence impossible. En cherchant dans cette criée des annonces un gain indépendant de sa rédaction proprement dite et du produit de ses abonnements, il se livre à une manœuvre illicite et frauduleuse; il préjudicie volontairement aux intérêts de ceux qui, subissant comme lui les frais de gestion, de timbre et de loyer, ne peuvent masquer leurs charges par une ressource occulte et une balance fictive. Dans toutes sortes de commerces, le marchand qui vend ouvertement au-dessous du prix de fabrique, ment et perd son

crédit, et sa faillite est imminente. Que deviendrait en effet le journal qui vit de subsides et de réclames, s'il se trouvait inopinément réduit à ses produits propres? Pense-t-on que son éditeur responsable comptât de clerc à maître avec ses créanciers, et rendît ce qu'il aurait reçu en dehors de ses abonnements?

Il ferait banqueroute ! et c'est précisément ce qu'une législation sage doit tâcher de prévenir, en ne tolérant pas ces fictions dans la comptabilité. Tout ce qui tend à surprendre la foi publique est de sa compétence, et c'est protéger la liberté de la presse, que d'empêcher sa dégradation.

Toutefois si la presse périodique est nécessairement soumise à des restrictions, en ce qu'elle est une industrie, elle doit jouir dans tout le reste des immunités de la presse intellectuelle. Lorsqu'elle a fourni les garanties matérielles que l'autorité est fondée à exiger, et les cautions morales dues à la société, elle devrait donc pouvoir librement se livrer à la polémique et à la critique des œuvres politiques ou littéraires. Mais non : chaque jour il lui faudra compter avec la police, pour qui tout blâme est un libelle et toute hardiesse un attentat; puis le parquet se livrera contre elle à des investigations qui tendront sans cesse à voir un délit dans une phrase satirique ou une périphrase à double sens; enfin le jury n'a-t-il pas ses brutalités, lui qui réunit toutes les incapacités diverses : l'ignorance et la passion, la prévention et l'indifférence, l'hésitation et la partialité?

Eh bien! oui, la presse périodique a besoin du plus grand essor : elle est obligée de répondre à l'avide curiosité du public à laquelle elle sert de guide et tient lieu trop souvent de lectures sérieuses; voilà pourquoi

il faut l'affranchir des entraves et des tracasseries qui la dépravent et l'irritent. Mais le seul moyen de lui assurer cette liberté, c'est d'élever un obstacle insurmontable à ses écarts, et le seul remède à ce danger c'est l'intervention du pouvoir : qu'il soit représenté dans toutes les rédactions industrielles; qu'il se choisisse un coopérateur pour modérer leurs excès; mais que ce représentant lui-même ait l'esprit exercé, qu'il ait assez de tact et de libéralité pour ne pas s'arrêter à des minuties, et se scandaliser de simples tendances : il ne les eût pas autorisées peut-être, mais il les tolérera par amour de l'art autant que par respect pour le goût du public.

Quant aux productions spontanées de l'esprit et aux écrits isolés, il n'est pas plus donné à l'autorité publique d'en réglementer que d'en prévoir l'émission. La loi de 1822 avait reconnu son incompétence à l'égard des ouvrages d'un ou plusieurs volumes; mais en exceptant les brochures de moins de dix-huit feuilles d'impression, elle attentait gratuitement à la véritable liberté de l'écrivain, puisqu'elle lui interdisait le droit de publier sa pensée ailleurs que dans un livre in-octavo. Cette puérile distinction fut aisément éludée par la publication de recueils, de mélanges et de cours d'histoire, dans lesquels l'esprit séditieux se dilatait d'autant plus librement qu'il se prévalait de son format exceptionnel, et donnait au livre entier un succès d'opposition qu'il n'eût jamais obtenu pour lui-même.

Tous ces subterfuges du législateur ne servent qu faire douter de sa sincérité ou de son intelligence. La loi de 1827 signalait comme un délit la réimpression de quelques fragments d'auteurs célèbres contenant des allusions hostiles et des rapprochements injurieux à la

royauté ou à la religion [1]. L'éditeur de ces extraits pouvait en décliner la responsabilité, et le ministère public se voir réduit à justifier ou à incriminer la mémoire de Voltaire ou de J.-J. Rousseau, ce qui n'eût ajouté qu'un peu de ridicule au scandale, et singulièrement contribué au succès de la satire.

Le préservatif le plus efficace contre ces ruses de guerre n'est pas dans la répression : elle est maladroite quand elle n'est pas odieuse, et l'autorité a mauvaise grâce à s'inquiéter d'injures indirectes. « Tu te fâches, Jupiter? donc tu as tort. » Mais puisque le ministère de la Restauration était à la fois si susceptible et si subtil, il avait un moyen bien plus sûr et plus débonnaire d'enlever cette ressource à ses adversaires que de sévir contre une compilation.

Quoi de plus légal, disons même de plus digne d'un gouvernement protecteur des lettres, que de s'attribuer la garde de l'honneur des écrivains dont le pays s'enorgueillit? Leur exhumation par lambeaux est une profanation impie de leur tombe. L'héritage des grands hommes est du domaine public, et doit être préservé de l'abus qu'ose en faire le premier venu, comme s'il était sa propriété privée. Il y aurait justice et convenance à ne tolérer, sans une permission spéciale, que la reproduction de leurs œuvres complètes et sans mutilation. Croit-on que si les éditions des philosophes de Genève et de Ferney n'avaient pu paraître que sous cette forme monumentale et avec le luxe typographique que com-

1. La République aussi fit condamner le libraire qui avait publié son histoire trop fidèle, toute composée de passages textuels de Tite-Live, de Salluste, de Suétone et surtout de Tacite. Mais tuer n'est pas répondre : c'était au contraire, dans ce cas, confirmer et accepter l'accusation.

porte leur renommée, on les eût colportées comme des manuels d'impiété, de révolte et de corruption ?

Mais les précautions plus ou moins légitimes contre la presse collective ou commerciale ne sont jamais justiciables envers le citoyen qui use de cette voie publique pour publier sa propre pensée. Ne perdons pas de vue cette distinction essentielle qui fixe la limite précise entre le droit à l'usage de tout ce qui tient une plume, et le domaine de la loi. Pour qu'un écrit avoué et signé de son auteur puisse être incriminé, il faut qu'il soit manifestement calomnieux, impur ou séditieux ; ce qui ne se présume pas d'un homme assez lettré pour avoir des lecteurs et assez courageux pour se nommer. Son délit dans ce cas n'est pas une prévision spéciale à la manière de le commettre, et il n'y a d'équivoque ni sur la criminalité de l'acte ni sur l'identité de la personne. Toutefois avant que les tribunaux prononcent, il serait peut-être d'une sage réserve qu'en vertu de la protection exceptionnelle due à la presse, une dernière garantie fût offerte au prévenu.

Il y a peu de concordance entre le fait flagrant qui saisit le bras séculier, et les écarts immatériels de la pensée. Rien de commun entre l'esprit qui s'égare et la justice qui verbalise, entre le penseur qui affirme et le magistrat qui condamne. Il faudrait au juge une perspicacité surhumaine et infaillible pour sonder la conscience du philosophe ou du publiciste qui exerce aussi une magistrature imposante, et compte parmi ses pairs les princes de la science et les oracles mêmes dont il s'est inspiré.

Donc, avant de mettre au rôle la cause de tout écrivain, on devrait consulter un conseil d'enquête

composé d'hommes éminents en science et en dignité. Ce conseil modérateur, convoqué à la demande de l'accusé ou de l'accusateur, sans autre formalité, apprécierait l'écrit qui lui serait déféré, non seulement en ce qu'il aurait de repréhensible par lui-même, mais encore en ce que sa poursuite pourrait avoir de nuisible à la paix publique, à la saine politique ou à la morale. Il approuverait, suspendrait ou interdirait l'instruction sans avoir à en déduire les raisons. Est-il besoin d'ajouter que cet aréopage, comprenant les sommités de la magistrature, de l'administration et de la presse, doit être assez nombreux pour que ses membres, alternativement convoqués, ne soient pas inopportunément détournés de leurs occupations habituelles ni exposés aux obsessions des parties? Un secrétaire suffirait aux convocations, aux rapports préparatoires et à la rédaction du procès-verbal, qui se bornerait à résumer l'avis du comité; le ministre pourrait le communiquer ou le tenir secret suivant sa volonté et les impulsions de sa prudence.

Nul ne peut être tenté de décliner cette compétence dont le but serait évidemment de diminuer le nombre et la gravité des procès en cette matière. Accoutumé à ne voir qu'une industrie dans l'abus qu'on fait trop généralement de cet instrument de publicité, peut-être trouvera-t-on excessifs et dangereux les ménagements qu'il nous paraît nécessaire d'adopter pour rendre à la véritable presse le rang et la dignité inséparables du caractère que nous voudrions lui imprimer. Si le législateur l'envisage, comme il le doit, sous le rapport qui l'honore et l'élève le plus, il ne saurait procéder envers elle avec trop d'égards et de circonspection. Qu'y a-t-il

en effet de plus noble et de plus grand dans l'homme que l'essor de sa pensée et l'expansion de son âme immortelle? Quelle pusillanimité a pu suggérer l'idée de lui opposer des lois réglementaires, applicables tout au plus aux besoins de la vie matérielle? On aura beau rabaisser les erreurs de l'intelligence aux proportions d'un fait vulgaire, on ne les saisira jamais que par les rapports mesquins d'une assimilation fictive; et des lois sans pitié pour la liberté seront toujours sans vertu contre la licence. Une critique judicieuse et incorruptible aura certainement plus d'efficacité qu'un arrêt; et dans la plupart des cas, c'est à la compétence de ce tribunal qu'il sera préférable de recourir.

Il n'est licite en aucun pays de manquer de respect au souverain, au magistrat, aux croyances et aux mœurs. Tout le monde est d'accord sur le droit de tout pouvoir établi à se défendre et à se conserver; et toute répression est assurée de l'assentiment des consciences, qui a pour but de protéger la morale et l'ordre public contre de tels attentats. Mais ces attentats ne changent pas de nature parce qu'ils se compliquent de quelques caractères typographiques; ils relèvent du droit commun, c'est incontestable : voilà précisément pourquoi contre eux des lois d'exception sont non seulement superflues, mais suspectes; car elles supposent qu'il s'agit de servir d'autres intérêts que ceux auxquels suffit la loi commune.

L'impunité des délits de la presse eût été beaucoup moins funeste à la Restauration que ne l'a été le mode de répression infligé sans réflexion et sans discernement à ces délits par des ministres maladroits, ne soupçonnant pas même que le pouvoir dût étudier l'ac-

tion mystérieuse des idées et des opinions. Ils se sont émus du bourdonnement des insectes qui frappaient l'air de leurs ailes, et n'ont pas même aperçu le reptile venimeux qui enlaçait déjà le sceptre inerte de la royauté. Qu'importent à l'homme d'État pratique les agitations d'un monde idéal, si elles n'ont pas de retentissement dans l'ordre réel? Quel danger y a-t-il à ce que de petits esprits turbulents revêtent un moment l'armure du génie pour semer dans l'espace quelques éclairs qui se perdent dans les rayons lumineux dont l'atmosphère est inondée? Ne voit-on pas qu'ils sont inhabiles à s'en servir, et qu'un peu de bruit et d'éblouissement n'est pas une perturbation sérieuse ?

Entre les mains d'une autorité ferme et vigilante les écarts de la presse sont toujours faciles à contenir [1]. Ils ne deviennent offensifs et redoutables qu'autant qu'elle est elle-même tracassière, sans dignité, dépourvue de sagacité et plus susceptible encore que vulnérable.

1. Le colportage seul est une arme si malléable pour la police, qu'il suffirait aux mains d'une autorité intelligente pour empêcher la circuation d'un livre jugé dangereux, sans qu'elle se donnât le tort d'aucune rigueur ni interdiction apparente. Elle est assez forte pour suffire à tout, sans bruit et sans persécution, pourvu qu'elle comprenne, use dans une juste mesure, et se fasse comprendre sans recourir à de vaines justifications. Qu'une souscription à des brochures isolées, signées d'un même nom, réel ou pseudonyme, présente une série d'attaques ou de diffamations systématiques : n'est-elle pas assimilable aux feuilles périodiques, etc.? Les clameurs des forbans littéraires ne parviendront amais à ameuter l'opinion contre une administration prudente et ferme dont l'intelligence ne sera pas mise en doute.

V

DE LA LITTÉRATURE CONSIDÉRÉE COMME EXPRESSION DE LA SOCIÉTÉ

Cette étude est le complément de nos observations sur l'instruction publique et sur la liberté de la presse. Elle clora le travail que nous avions entrepris sous la Restauration dans le désir de lui faire comprendre le danger et l'inutilité des concessions imprudentes qu'elle faisait à la Révolution. Nous avons toujours ressenti trop d'aversion et de mépris envers cette prétendue conquête de la raison, pour triompher du déplorable accomplissement de nos prévisions. Mais, nous tenons à le prouver, ce n'est pas par une affection exclusive, aveugle et intéressée, que nous avons placé ce qu'on appelle l'ancien régime au-dessus de ce qui lui survit. S'il a été grand, heureux et regrettable, c'est par comparaison, et parce qu'en le perdant le peuple français a perdu le plus clair de ses libertés, de sa physionomie et son rang parmi les nations civilisées et lettrées.

Nous n'ignorons pas combien cette conviction choque de préjugés, renverse d'idoles et révolte d'orgueils ; mais il suffit, croyons-nous, de montrer dans l'appareil théâtral de leur auréole[1] les génies et les

1. On appelle *gloire*, au théâtre, quelques lambeaux de toiles figurant des nuages entre lesquels trône quelque comparse déguisée en déesse ou un danseur armé en héros.

mérites que le siècle encense et déifie, pour faire comprendre combien les lettres sont déchues et le goût dépravé. Le bon sens national se renie lui-même comme un reste de cet ancien régime si irrévocablement et si universellement conspué par la génération glorieuse, qui ne l'a pas connu, mais qu'on a instruite à le maudire.

Il serait oiseux de mettre en question l'influence bonne ou mauvaise de l'opinion sur la société : elle est le ciment et le dissolvant des institutions et des gouvernements ; c'est elle qui dicte les lois et qui les foule aux pieds, qui fronde les préjugés populaires et s'identifie avec eux, qui fournit des armes à la révolte et des prétextes à l'ambition. Depuis la découverte de l'Amérique surtout, et après la Réforme, elle a violemment agité les nations européennes, et, par elles, toutes celles que le commerce et la colonisation ont associées à leurs usages et à leur civilisation.

Toutefois cette influence variable est aussi souvent fictive que réelle, ou nuisible que salutaire. Elle n'a pas d'initiative, et n'exerce pas une autorité qui lui soit propre ; elle n'est ni spontanée ni infaillible, et ce serait une méprise grossière d'attribuer à ses inspirations l'espèce de souveraineté qu'elle s'arroge sur le monde. Elle éprouve trop souvent la réaction des faits matériels et des passions qui se produisent sans la consulter pour qu'il soit possible de lui faire honneur des événements, qu'elle subit plus qu'elle ne les dirige. Toute sa vertu consiste à précipiter ou à ralentir l'impulsion reçue par elle ; néanmoins, soit qu'elle cède, soit qu'elle résiste, en politique comme en matière de goût, elle est attelée au joug d'une force antérieure qui la pousse ou la retient.

Elle le porte avec plus ou moins d'effort, sans jamais s'en affranchir. Il lui arrive de dévier ou de reculer; mais une fois le but dépassé, elle ne saurait s'en apercevoir. Vienne quelque obstacle, elle s'y heurte souvent, et travaille alors à sa propre décomposition ou à sa propre modification. Volontiers elle prend une halte pour un gîte et un sentier perdu pour une découverte.

L'opinion enfin n'est pas d'une essence plus parfaite que l'âme unie au corps, laquelle s'associe plus souvent à ses appétits sensuels et à ses besoins grossiers, qu'elle ne parvient à les dominer ou à les épurer. La Révolution, qui se prétend fille de l'opinion, aurait peine à démontrer sa douteuse origine; car cette opinion a mis pour la combattre et la renier plus de conviction et d'autorité qu'elle n'en a jamais eu pour la servir. L'esprit d'innovation qui soufflait sur le dix-huitième siècle n'a su produire que la confusion et le despotisme. Toutes les lumières de la propagande philosophique se sont éteintes dans le sang, et le progrès imprimé à la civilisation devait aboutir aux *sans-culottes* de 1793, ou, ce qui est plus honteux et plus déplorable encore, à la glorification de ses aberrations criminelles et de ses extravagances démocratiques.

Les réformateurs qui sont venus au nom de la raison, ont surpassé les inconséquences de ceux qui tuaient pour convertir; et la corruption des esprits a été plus loin que celle des mœurs. Mais si l'opinion n'a pas mis obstacle à ces débordements du progrès social, on ne saurait lui reprocher d'y avoir applaudi; et la presse, organe suspect mais écho fidèle de ses variations, l'a gourmandée ou désavouée avec autant d'opiniâtreté qu'elle en a pu mettre à l'exciter ou à l'égarer. La plume n'est

plus guère qu'un objet de calcul ou de trafic, et les académies de nos jours auront peine à persuader à la postérité que les ouvrages couronnés par elles, et les louanges qu'elles se donnent soient autant de manifestations de la supériorité du siècle.

Parmi les aphorismes philosophiques que le public accepte comme des enseignements, celui qui fait de l'opinion la reine du monde, aurait grand besoin d'un commentaire. Il n'y a pas plus d'opinion durable que d'opinion universelle, et cette reine d'un jour ou d'une coterie n'est, quelques pas plus loin, qu'une vile esclave. Le puissant l'impose ou la brave, et le courage qui s'en affranchit n'est parfois que l'ennui, le dégoût ou la satiété. La Ligue et l'Inquisition ont eu pour elles l'opinion de tout un peuple et de tout un siècle ; et c'est au moment même où les Français criaient le plus haut « Vive la République ! » que Napoléon en faisait des serfs, des chambellans et des janissaires. On ne peut donc pas avoir foi dans les livres qui passent pour exprimer ou diriger l'opinion, non plus que dans les réputations que l'engouement populaire ou l'esprit de parti se charge d'imposer à l'admiration publique. Il y en a de factices et d'usurpées dans les lettres autant que dans la politique.

La littérature se divise en deux branches qu'il importe de ne jamais confondre pour les juger sainement. Elles n'ont de commun que le charme du style ; mais dans l'une la pensée domine la forme, c'est celle du raisonnement ; et dans l'autre l'art ne tolère pas la médiocrité, c'est la fiction. Le génie peut s'y faire pardonner l'oubli de la règle, mais le goût seul y peut faire tolérer la vulgarité.

A la première se rattachent la philosophie, l'histoire, la politique, la législation, la critique et jusqu'à la théorie des sciences et des arts. C'est elle qui influe le plus directement sur les mœurs, sur l'opinion et sur la marche progressive ou rétrograde de la civilisation ; elle agit même sur les œuvres d'imagination en raison des rudiments et des conditions qu'elle leur impose.

La seconde comprend plus spécialement les inventions de l'art, telles que la poésie, le théâtre et le roman, ou la peinture des mœurs. Ces créations de l'esprit n'ont pas tant pour objet d'instruire que de plaire et d'intéresser. Elles appartiennent à tous les âges du monde. Pour les peuples primitifs elles ont été les émanations spontanées du génie humain et les divines expansions de l'âme. Pour les peuples vieillis et rassasiés elles sont encore les plus nobles exercices de la vie intellectuelle. Mais comme l'humanité déchue ou blasée n'admet plus dans ses délassements l'inspiration naïve et l'admiration sympathique qui faisaient le charme printanier de ses jeunes ébauches, elle est devenue plus exigeante à mesure que l'art a grandi. Il en est réduit à subordonner ses plus libres élans aux entraves d'une formule de convention dont il ne saurait s'affranchir sans tomber, et qu'il ne peut vaincre qu'en la portant avec aisance. Ainsi la litérature moderne ne se concevrait pas sans le secours de la critique, c'est-à-dire sans le sentiment des convenances, sans le respect de la règle et du goût. Le poète et le romancier qui dédaignent cette gêne salutaire n'impriment pas pour cela un cachet d'indépendance et d'originalité à leurs ouvrages. Ils tombent inévitablement dans le faux, et leur impuissance se trahit par l'exagération de leurs efforts. Aussi les productions dont l'ima-

gination seule fait les frais n'ont-elles de nos jours qu'une valeur secondaire et conditionnelle, une vogue fugitive et rarement unanime, comme les objets de luxe et de mode. Elles sortent trop souvent des limites de l'art pour se mettre au service des partis, et se confondent alors avec les nuances plus tranchées de la polémique.

§ 1. DE SES RAPPORTS AVEC LES IDÉES ET LES MŒURS

Les études qui se lient de plus près au progrès de la science sociale devaient prendre plus de développement à mesure que l'expérience et la réflexion dissipaient les illusions des générations poétiques; et la philosophie se plaça bientôt au premier rang. Telle qu'elle se révéla dans l'antiquité, elle ne prétendit pas d'abord à la réforme des gouvernements et à la régénération du monde réel. Ses écoles, en dehors du mouvement social, procédaient par des systèmes plus ou moins plausibles sur les lois qui régissent le monde matériel, ou des conjectures plus ou moins ingénieuses sur les mystères de la vie ou de la mort. Les noms de Pythagore et de Zénon ont survécu aux cosmogonies qu'ils avaient rêvées, et ceux de Socrate et de Platon se recommandent moins par le souvenir de leur doctrine que par leur intuition de la suprême intelligence et de l'immortalité de l'âme. A peine soupçonnait-on, avant que Cicéron eût écrit son traité sur la nature des dieux, que la théologie toute symbolique ou dogmatique des religions primitives pût devenir une étude accessible au raisonnement; et de même qu'Aristote fut le premier explorateur de la science politique, nul avant Tacite n'avait songé à soumettre l'histoire aux jugements de l'historien.

Le christianisme a changé le cours des recherches philosophiques en relevant la dignité de l'homme par la révélation de son origine et de sa fin[1]. Des vérités qu'il a semées découlent naturellement la moralité des lois et les devoirs de la souveraineté ; cependant on ne saurait dire que l'humanité ait fait de véritables progrès dans l'application des maximes de l'Évangile au gouvernement des nations. Les subtilités de l'orgueil en ont arrêté la propagation plus que les persécutions du paganisme. Le principe d'autorité en matière de foi, l'austérité des mœurs et l'incompréhensibilité du dogme ont servi de prétextes à tous les schismes et à toutes les hérésies; et toute la ligue protestante conjurée contre l'unité catholique tend à dissoudre de plus en plus la société chrétienne, sans avoir en elle-même aucune identité de doctrine. Le rationalisme a donc empêché le développement de la loi d'amour et d'union que la liberté d'examen est impuissante à expliquer.

La philosophie moderne en est ainsi réduite à fonder toute sa métaphysique sur le dédain du dogme et le scepticisme. Mais en neutralisant le principe de la charité, elle a éteint en elle-même celui de son antique fécondité. Le titre de *rationaliste* qu'elle s attribue n'est qu'une usurpation, puisqu'elle s'applique à combattre et non à édifier. L'esprit de doute n'a jamais été un guide suffisant de la raison : il n'est qu'un écho sonore du pyrrhonisme antique, sensé peut-être quand il hésite, mais suspect quand il nie, et absurde quand il affirme. La vérité n'est pas dans la négation, et les instincts de l'homme, ses besoins intellectuels, ses préjugés mêmes

1. L'Ancien Testament lui-même est antérieur à l'enseignement de la théologie.

et ses superstitions en sont moins éloignés que les révoltes d'une raison impuissante à comprendre les mystères qui l'environnent et les penchants qui l'entraînent.

Les premières excursions de la philosophie moderne dans les questions politiques et religieuses furent d'abord timides et circonspectes. Ni Descartes, ni Bacon lui-même, ne se sont donnés pour des réformateurs des croyances reçues, et tous les écrivains du siècle de Louis XIV témoignent de la simplicité de leur foi, autant que de leur respect pour l'autorité. Les hardiesses de la pensée ne consistaient pas alors dans la provocation, mais dans le cri de la conscience, et lorsqu'elles se manifestaient en public, c'était par la voix de l'orateur sacré rappelant au souverain les obligations de sa charge, aux grands de la terre leur néant, et réclamant au nom de Dieu protection pour le faible ou justice pour l'opprimé. Si quelques esprits aventureux s'égaraient dans les espaces du monde idéal, c'était, comme Malebranche ou Fénelon, pour s'y abîmer dans les merveilles de la création, y puiser de nouveaux motifs d'en bénir ou d'en adorer l'auteur, et non pour y profaner les arcanes qu'il a voulu dérober à l'œil trop faible de ses créatures.

Mais à côté de cette philosophie pudique, qui est restée celle de Leibnitz et de Newton, s'agitait une secte d'esprits inquiets, humiliés de leur médiocrité ou irrités de leur faiblesse, qui s'en prenaient à Dieu de leur infériorité parmi les hommes. Secte impatiente de tout frein, véritable ennemi domestique, aucune affection de famille ne la retenait, et tout autre lien social l'importunait; sous les noms de liberté et de droits de

l'homme, cachant ses éternelles convoitises, elle brûlait de tout renverser, pour tout envahir. Elle a bouleversé l'Allemagne sous prétexte de réforme religieuse, ensanglanté l'Angleterre pour se gorger des dépouilles du clergé, et fait la Révolution française au nom de la philosophie. C'est au culte du pays qu'elle a partout porté les premiers coups, persuadée que, la foi éteinte, elle aurait bon marché de tout le reste. Son évangile se composait d'abord de gnosticisme, d'arianisme et de toutes les hérésies dont le triomphe de l'Église avait comprimé l'expansion, ce qui explique sa haine contre le catholicisme. C'est elle qui, retranchée derrière les vieilles erreurs du manichéisme et de l'école matérialiste, a fini par s'allier au philosophisme voltairien et encyclopédiste pour opposer aux lois d'une monarchie tempérée les maximes incendiaires d'une liberté chimérique et d'une égalité absolue.

Les livres de Hobbes, de Raynal, d'Helvétius, de d'Holbach et de tous les philosophes qui ont exagéré le doute et l'incrédulité auraient été impuissants à pervertir la génération qui a renversé la monarchie française, si déjà les convictions n'avaient été ébranlées par le triomphe de la Réforme. La Révolution n'en fut que la conséquence et le complément. Le concours des philosophes du XVIIIe siècle y contribua sans doute, mais il le compromit peut-être par l'exagération de ses impiétés, car la réaction qui se déclara contre eux ne se fit pas attendre, et la renommée de Voltaire déchut en raison du décri des doctrines dont il s'était déclaré le prophète; le protestantisme au contraire conservait et affichait même une certaine gravité dans sa haine et un redoublement d'austérité mystique propre à encoura-

ger les orgueils timides, c'est-à-dire les plus nombreux.

Il ne reste rien des écrits fanatiques inspirés par la Révolution à cette multitude d'orateurs et de beaux-esprits improvisés à qui l'enthousiasme ou la colère tenait lieu de génie ou de talent; les seuls publicistes qu'elle ait illustrés et dont les ouvrages lui survivent sont précisément ceux qui l'ont combattue avec le plus de courage et d'habileté. On peut s'en étonner, mais non le méconnaître; car aucune réputation de cette époque ne saurait être comparée à celle que se sont justement acquise Burke et Mallet du Pan. Leur éloquence, pleine de conviction et d'autorité, plane fort au-dessus des plus fougueux tribuns dans le paroxysme de leur popularité, tant les accents de la vérité et de la raison ont d'échos qui leur répondent des profondeurs de la conscience humaine! L'anglican Burke, l'un des oracles de l'opposition parlementaire, et le Suisse Mallet du Pan, citoyen d'une république protestante, ont été les premiers et les plus intrépides adversaires de la Révolution française; ils l'ont jugée plus sévèrement qu'aucun des Français qu'elle a le plus froissés. Après eux ce sont encore deux étrangers qui l'ont observée avec le moins d'illusion, mais avec l'indignation de tous les hommes de cœur; c'est le comte de Maistre, un Piémontais, c'est encore le représentant de la nouvelle république américaine à Paris.

Chacun de ces témoignages, dont l'impartialité ne saurait être mise en doute, a plus de poids que toutes les apologies des fauteurs de cette révolution, dont ils ont signalé les sanglants excès, dont ils ont prédit, avec une inexorable infaillibilité, les palinodies, les rodomontades et les récidives toujours stériles. Leurs pro-

testations énergiques surnageront au-dessus du déluge de mensonges qui inonde encore les bas fonds de la société, comme un monument de la supériorité de leur intelligence, de la droiture de leurs sentiments et de la rectitude de leur raison.

Il est un fait ignoré de beaucoup de savants, fait que les préoccupations de l'école moderne l'ont empêchée de remarquer, c'est que les ouvrages, qui même de nos jours ont exercé quelque influence sur les esprits sérieux, et les auteurs dont les noms sont devenus européens, sont tous, on peut même dire sans exception, des ouvrages et des auteurs religieux et monarchiques.

Qu'on nous dise pourquoi, à la première apparition de la simple introduction d'un traité *sur l'indifférence en matière de religion*, toute la république des lettres s'est émue, trop impatiente peut-être de proclamer son auteur le premier écrivain du siècle?

Qui nous expliquera la cause mystérieuse du retentissement des écrits prophétiques de M. de Maistre, d'un accès si difficile aux intelligences vulgaires, tant attaqués par tous les dispensateurs de la renommée, et jouissant néanmoins d'une autorité que les anathèmes et les dédains de la philosophie n'ont fait que consolider?

Qui ne sait qu'à l'auteur du *Génie du christianisme* on a décerné, aux acclamations de deux générations successives, le premier prix de la littérature contemporaine?

Cite-t-on parmi les œuvres les plus célèbres du scepticisme moderne, quelle que soit d'ailleurs la divergence d'opinions sur le fond des choses, un style plus étincelant, une argumentation plus pressante, des aper-

çus plus fins et plus lumineux que n'en présentent la *Théorie du pouvoir politique et religieux*, la *Législation primitive* et la *Question du divorce?* jamais ces méditations ont-elles révélé une conviction plus sincère, servie par une logique aussi lucide et une touche aussi spirituelle? Jamais les principes immuables du gouvernement des sociétés humaines ont-ils été envisagés d'un point de vue plus élevé, d'un coup d'œil plus vaste et plus sûr? Si l'austérité de ces études n'en éloignait les esprits superficiels, ils y trouveraient eux-mêmes un attrait plein de charme et un souffle inspirateur, absent des pages arides que le sophisme s'efforce en vain de féconder.

Mais de ces hauteurs descendons à la zone plus familière où se débattent les intérêts positifs auxquels préside l'administration pratique : quel écrivain y porta un discernement plus communicatif, une main plus ferme et un tact plus exquis que l'auteur de la *Correspondance administrative* adressée à M. de Blacas? Le principe d'autorité y est dégagé de tout ce qui peut l'affaiblir ou l'égarer; mais fortifié de tout ce qui le nourrit, l'ordre, la justice et la modération.

A ne considérer enfin la littérature qu'au point de vue de l'art, n'est-ce pas le sentiment tout monarchique et religieux dont le poète s'est inspiré qui a fait vivre ses vers? Le premier et grâce à un tel sentiment il a triomphé de l'indifférence d'un public blasé sur ces jeux de l'imagination; leur importune harmonie semble en effet défier ironiquement la préoccupation universelle des esprits exclusivement absorbés dans les intérêts matériels ou les intrigues politiques : or, pour être accueillies avec une ferveur si inaccoutumée, il a suffi

aux *Méditations* d'apparaître au moment même où la réaction d'un ordre d'idées plus moral semblait refouler les souvenirs de la Révolution; à la vue de cette œuvre si pleine de sentiment et de poésie la génération survivante rougit de sa déchéance intellectuelle et de son matérialisme.

Ainsi les noms de Lamennais, de Chateaubriand, de Bonald, de de Maistre, ceux mêmes de Fiévée et de Lamartine ont rayonné avec un éclat qu'aucune des célébrités littéraires de la Révolution n'a égalé. Mais cette prééminence ils la doivent aux doctrines qu'ils ont honorées plus encore qu'au talent qu'ils leur ont consacré; cela est incontestable, et ceux-là mêmes qui se sont le plus illustrés dans ces luttes de l'intelligence, ont vu leur gloire éclipsée dès qu'ils ont déserté ou désavoué la cause qu'ils avaient embrassée. En répudiant ses croyances Lamennais n'a conservé ni la vigueur de sa dialectique, ni la pureté azurée de son style. Il n'a porté à ses nouveaux alliés qu'une ferveur névralgique et une énergie dévoyée. Chateaubriand, ivre de bruit et de flatteries, s'est inféodé aux débitants de renommées qui en ont fait un homme d'État. Mais, irrité qu'on lui mesurât l'admiration et la confiance, il s'en est vengé avec peu de prudence et de générosité, en s'infligeant à lui-même la diffamation dont ses *Mémoires d'outre-tombe* débordent, et de plus il y trahit une intempérance d'orgueil et de personnalité peu dignes d'un si beau talent. En changeant sa harpe éolienne pour les pipeaux démocratiques, Lamartine n'en a tiré que des sons vagues ou faux, accompagnement prosaïque d'une vanité fourvoyée qui signe de son nom toutes les histoires retournées que l'esprit de

commerce ou de parti escompte comme un billet à ordre, au grand scandale de la science.

Le même châtiment attend tous les beaux-esprits qui, enivrés de louanges méritées en se vouant à la défense de la vérité et de la vertu, ne veulent chercher leur force qu'en eux-mêmes, et croient pouvoir avec un égal succès la mettre au service de la perversité contemporaine et de la Révolution. Mais entre le principe mis en cause et l'écrivain qui l'illumine du feu de son génie, il doit y avoir et il y a une évidente solidarité : reconnaissons-le à la gloire de ce public inconnu dont les jugements consciencieux et désintéressés rectifient et finissent par dominer l'opinion. De plus il faut proclamer ce fait pour la consolation de certains hommes, qui, avec des talents que nul ne conteste, n'ont pourtant jamais obtenu cette admiration sympathique et solennelle des gens de bien, admiration qui ferait comme un harmonieux écho à leur mérite aussi bien qu'aux sentiments de leur âme [1].

L'estime est acquise d'avance à qui défend les vérités religieuses et morales, parce qu'il relève la nature humaine humiliée des doctrines qui tendent à la déshériter de sa céleste origine, et que l'éloquence en reçoit à son tour des inspirations qui la grandissent et l'éclairent.

1. Quelle poésie égale l'énergie, la souplesse, la magie des vers de la *Némésis ?* D'où vient que son auteur compte à peine parmi les notabilités académiques, tandis que Lamartine, moins varié dans ses conceptions, moins riche d'images et d'harmonie, est devenu le prince des poètes de son temps ? ce n'est pas parce qu'il est toujours mélodieux et que l'élégance de la forme l'emporte sur la vigueur de l'invention, mais uniquement parce qu'il chante à l'unisson des âmes religieuses et tendres. On ne se lasse point d'entendre, fussent-ils sur un ton un peu monotone, les accents qui rappellent la patrie absente et la pureté des premières impressions.

Comment comprendre ce phomène si réellement l'opinion factice qui se prétend dominante répond aux nobles instincts de l'âme, et si elle est le seul organe que la raison avoue et dont la conscience publique ratifie les oracles?

Les jugements quelquefois tardifs, mais toujours infaillibles de la postérité, ne se sont pas longtemps fait attendre sur cette école du dix-huitième siècle qui distribuait, avec une partialité si dédaigneuse, les couronnes et les fauteuils académiques. Elle eut beau protester en souriant contre la répulsion instinctive de Napoléon, les œuvres sont restées ensevelies dans les archives de l'Institut. Les noms de Garat, de Tracy, de Gérando et de toute la légion des modernes philanthropes figurent honorablement dans l'Almanach royal sur la liste des illustrations composant la classe des *sciences morales et politiques;* mais nul ne lit leurs gloses volumineuses, et très peu se souviennent qu'elles ont été louées et consacrées par les dispensateurs de la gloire littéraire. En sera-t-il ainsi des succès plus bruyants et plus ambitieux de M. Guizot, de M. Cousin et des autres professeurs qui ont manipulé l'histoire et la philosophie pour s'en forger des armes contre la légitimité ou contre la religion ? L'avenir n'est pas loin qui résoudra le problème de la durée assignée aux écrits inspirés par des intérêts et des dissentiments passagers.

Néanmoins si tant de livres, que leur vogue temporaire semblait mettre au-dessus de la critique, sont menacés d'un si prochain oubli, on aurait tort d'en conclure que leur succès ne puisse pas être justifié. Leurs auteurs y ont prodigué des trésors d'imagination, d'érudition et de dialectique : il leur en fallait plus

peut-être pour établir leurs systèmes plus ou moins contestés que n'en exige le triomphe d'une vérité vulgaire déjà admise par le sens intime, et dont la démonstration trop minutieuse semblerait mettre en doute l'intelligence du lecteur. Mais il leur manque précisément ce parfum de foi, cette sève du sentiment moral, cette expansion de l'âme, partout présente, qui fait vivre les ouvrages conçus au souffle inspirateur de l'esprit religieux.

Nous sommes persuadé que les derniers écrivains dont la philosophie s'honore ont ramené la discussion sur un terrain moins stérile; par la loyauté de leurs concessions autant que par leur talent, ils ont ajouté à la gloire littéraire du siècle. Loin de nous la pensée de les confondre avec ceux que la Révolution inspire dans ses sanglantes orgies. Que devient en effet la littérature sous le règne effroyable de la Convention? Le grossier langage des clubs et des tavernes éteignit jusqu'au souvenir de ces productions gracieuses et de cette fleur d'urbanité qui avaient servi de modèles à l'Europe civilisée. Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'abaissement de nos mœurs littéraires, successivement souillées par une populace ignorante et une soldatesque brutale, pour comprendre tout ce qu'elles ont reconquis sur la barbarie depuis l'avènement du dix-neuvième siècle, et surtout durant la Restauration.

Si les lettres et ceux qui les cultivent n'ont pas toujours eu la dignité, l'éclat ou même l'originalité dont le siècle de Louis XIV a gardé le secret, on peut leur accorder le mérite d'une plus grande fécondité et d'une popularité moins restreinte. Seulement on y retrouve souvent l'empreinte de la dégradation que la Révolution

leur a fait subir. On y chercherait vainement cette franchise virginale qui donne tant de charme aux modèles de l'antiquité et de tous les âges de renaissance. On aspire au naturel, et l'on n'est que trivial; on veut être grave, et l'on se gourme; on affecte l'aisance et les airs de gentilhomme, et l'on n'a que des prétentions bourgeoises. La manie de faire du neuf jonche nos théâtres et nos académies de canevas usés sous leurs broderies et de pièces retournées.

La génération surprise par la Révolution de 1789 conservait encore la trace de ce caractère français qui donnait à sa frivolité quelque chose de chevaleresque et d'aventureux. Quoique longtemps comprimée ou dénaturée sous la parole acerbe des Spartiates en carmagnole et sous la plume fangeuse d'Hébert et de Marat, la littérature nationale jeta encore une dernière lueur lorsque la journée du 9 Thermidor eut donné quelque relâche au bourreau. On se ferait difficilement une idée des trésors de courage, d'éloquence, de plaisanteries piquantes et de haut enseignement prodigués pendant deux ans par la polémique ardente de soixante journaux éclos aux premiers rayons de liberté. La presse tout entière protesta contre le régime de la Terreur, et ceux qui s'en étaient faits les séides furent forcés de se taire ou de dissimuler leur dépit. Le Directoire exécutif fit de vains efforts pour contenir la réaction qui éclatait d'un bout de la France à l'autre ; et afin de n'être pas entraîné lui-même par ce torrent de l'opinion, il ne vit rien de plus efficace que de lui opposer pour digue la raison péremptoire des baïonnettes.

Le coup d'État de Fructidor étouffa donc cette protestation généreuse en frappant ses organes d'un ostra-

cisme meurtrier. La France, replongée dans les ténèbres, ne se releva plus de ce dernier outrage, qui lui fut infligé, au nom de la Révolution menacée, par les tyrans que le régicide leur avait donnés ; et quand apparut Bonaparte, que se fit-il autour de lui? Le silence, et le plus profond. Il se garda bien de le rompre ; cet habile restaurateur du pouvoir se montra plus hardi ou plus méfiant que la royauté dont il était l'intérimaire ; il frappa d'un égal interdit la presse et la tribune. Les primes qu'il accorda aux sciences exactes achevèrent de fermer toute issue aux accents d'une liberté importune, et par suite aux œuvres d'imagination. Les axiomes tranchants d'une polémique pédantesque ou servile prirent la place des critiques libres et tempérées seulement par le goût et la raison, qui avaient servi à l'éducation de nos pères ; et l'on en vint à ce point de bassesse que le livre inoffensif de Mme de Staël sur l'Allemagne fut saisi et mis au pilon, par la seule raison que l'empereur, qui ne l'avait pas lu, témoignait plus d'humeur que de sympathie pour la femme auteur qui l'avait obsédé du bruit de ses indiscrétions prétentieuses. C'est avec une crudité cynique que s'en expliqua avec elle le censeur auquel elle avait eu la fantaisie de demander la cause d'une rigueur si peu méritée [1].

Il n'est pas inutile de faire remarquer que ce familier de l'Inquisition impériale était une des gloires de l'opposition parlementaire sous la Restauration, le collaborateur infatigable de la *Minerve*, l'un des candidats ina-

1. Nous avons lu ce curieux autographe de M. Étienne, l'un des plus piquants de la collection de feu M. X. Ce n'est pas seulement une pièce historique, mais une esquisse de mœurs contemporaines pleine de vie et de honte.

movibles des comités directeurs d'élection, champion fougueux de la démocratie, pair de France, surpris enfin sous tous les travestissements qu'une ambition souple et basse inspire aux fiers plébéiens obsédés du fantôme de la noblesse, laquelle avait eu l'insolence de nourrir leurs pères ou de protéger leur enfance.

Le gouvernement du puissant empereur n'était pas toutefois aussi ombrageux que le zèle excessif de ses flatteurs pourrait le faire croire; il n'aurait pas permis à sa police de devancer ses propres jugements sur des écrits couverts des noms de Bonald ou de Chateaubriand, quoiqu'il n'ignorât ni leurs convictions ni leurs sentiments. On y tolérait la satire et la chanson, et Fouché, émule intelligent de la politique de Mazarin, savait que le venin noyé dans un refrain bachique n'était pas plus dangereux que le trait lancé indirectement par un vers alexandrin [1].

Les poètes ont donc été plus protégés sous l'Empire que dans la république de Platon. Cependant à l'exception des poèmes trop oubliés de Chênedollé sur l'*Astronomie* et d'Esménard sur la *Navigation*, la munificence impériale n'eut guère à s'exercer que sur des productions frivoles ou médiocres, dépourvues de sève et d'originalité; et sauf quelques tragédies de Legouvé, d'Arnault et de Luce de Lancival, les drames de cette école ne sont que des imitations banales, quelquefois des larcins à quelques manuscrits ignorés d'un autre âge, ou de fades reflets des sentimentalités germaniques, ou bien des thèmes ajustés aux trois unités d'Aristote,

1. Nous avons vu deux préfets venir mendier, le verre à la main, quelques couplets de la société du *Caveau*, en l'honneur de l'entrée à Vienne, de la naissance du roi de Rome, etc., etc.

peu propres à rendre au théâtre français le rang que tant de chefs-d'œuvre lui avaient assigné.

Les récompenses de toutes ces compositions sans verve étaient d'aussi mauvais aloi que leur succès. Presque toutes les célébrités de cette époque furent employées à la police. On les y chargeait de diriger l'esprit public, ce qui s'étendait naturellement aux écrits qui auraient pu faire concurrence à ces souverains de la presse, lesquels, tout en accomplissant fidèlement leur mandat, s'inféodaient sans opposition les journaux, les théâtres et les académies. MM. Jay, Jouy, Étienne, Esménard, Lacretelle, etc., etc., étaient directeurs, censeurs, secrétaires, familiers des cabinets des ducs Fouché, Maret ou Savary; d'autres relevaient du ministère de l'intérieur, et l'administration des théâtres avait à son service, sous les titres d'inspecteurs ou de commissaires, des littérateurs qui n'étaient ni compositeurs ni auteurs dramatiques. La marine même tenait des sinécures en réserve pour les notabilités secondaires, et la direction des droits réunis était une sorte d'hospice ouvert aux plus nécessiteux sous le mécénat de M. Français de Nantes.

Cet état de choses pouvait se justifier par le louable désir d'encourager les lettres et de nourrir ceux qui les cultivent; mais si dans l'embarras du choix on distribuait des places, comme autrefois des grâces et des pensions, sans trop s'enquérir des aptitudes, il arrivait souvent que le solliciteur admis en qualité d'homme de lettres n'était pas même lettré, ou se trouvait sans aptitude à son emploi. Après les bouleversements apportés par la Révolution dans toutes les carrières, après la confusion faite par elle des noms et des personnes, il

était impossible que les libéralités du prince fussent placées avec discernement. Napoléon n'eut donc d'autre mérite dans cette combinaison que d'y avoir été porté par de nobles intentions. Il n'avait pas, comme Louis XIV, cette sympathie instinctive qui devine, protège, inspire et révèle le talent. Si, comme celle du grand roi, son éducation littéraire avait été un peu négligée, il n'y suppléa pas comme lui par une sensibilité de tact toujours rare, et cette naturelle attraction vers le beau qui semblait faire partie de son organisation.

L'empereur avait plus de génie que de goût : l'emphase de ses discours et la brusquerie étudiée de ses manières naturellement vulgaires prouvent qu'il manquait de délicatesse et de mesure. Il avait été très flatté de l'empressement de l'Institut à le faire asseoir sur le fauteuil académique, lorsqu'il n'avait encore de titres à cette distinction que le style de ses bulletins. Il en conserva toujours un souvenir bienveillant, ce qui tempéra plus d'une fois sa sévérité contre les doctrines révolutionnaires dominantes dans ce corps savant, fondé sous leur influence, et dans lequel on comptait plus de chimistes et de géomètres que de lettrés. La poésie, représentée par Chénier, Lebrun, Ducis et Collin d'Harleville, s'y effaçait devant une section nouvelle composée d'éléments disparates, mais qui s'était portée héritière de la secte des encyclopédistes. C'était la philosophie du dix-huitième siècle érigée en sacerdoce. On n'était admis dans l'espèce d'ordre monastique appelé *Classe politique et morale,* qu'en faisant ses preuves de noblesse révolutionnaire.

Cependant la rectitude de jugement dont la nature avait doué Napoléon balança ses déférences et combattit

ses propres inclinations : il signala le premier la secte des idéologues dont les doctrines sophistiques sont également dommageables aux nations qu'ils veulent régénérer et à l'autorité qu'ils croient éclairer de leurs conseils. Il ne s'en laissait point imposer par l'esprit de coterie et fut frappé, avant les académiciens eux-mêmes, du tort que faisait à leur crédit littéraire l'absence des survivants de l'ancienne Académie française et des nouvelles illustrations que le public avait saluées de ses suffrages ; l'abbé Delille parmi les premiers, MM. de Bonald et Hoffmann parmi les seconds, résistèrent aux avances courtoises qui leur furent faites ; mais M. de Chateaubriand trouva piquant d'accepter le fauteuil du régicide Chénier, dans l'espérance de mêler à l'éloge obligé du poète une courageuse leçon de politique. Cette liberté lui fut refusée, et les complices du conventionnel eurent assez de crédit pour faire interdire la parole à son juge. De quoi s'agissait-il cependant ? De savoir si le temps était venu de dire publiquement que l'assassinat des rois était un crime, et leur diffamation, quand ils avaient cessé de régner, une lâcheté. Comment Napoléon, cet oint du Seigneur, qui n'avait pas craint de défier la sacrilège audace des meurtriers en se faisant sacrer, recula-t-il devant ce dernier *acte de foi?* Était-ce à lui d'imiter ces monarques pusillanimes de l'Espagne dégénérée qui, suivis des familiers du saint-office, allaient voir expirer sur le bûcher les serviteurs dont ils avaient accepté l'héroïque dévouement ?

Mais il affrontait plus témérairement les hasards d'une bataille dont il avait calculé d'avance toutes les chances, que les discours d'une faction dont il avait appris à se défier tout en se servant d'elle ; et il poussa

la prudence jusqu'à interdire les dissertations politiques à ses confrères de l'Institut. Une opposition même académique l'eût irrité, et peut-être alarmé. Ce n'est pas à lui qu'on aurait osé adresser les remontrances et les fières démissions que toléra Charles X à l'occasion d'une loi qu'il n'avait pas soumise à la compétence d'un aréopage littéraire [1]. Quoiqu'il fût membre de la classe des géomètres, il était surtout positif et pratique ; et lorsque le nouveau système métrique eut été définitivement adopté, il fut d'avis d'accorder quelque chose aux routines populaires, ne fût-ce qu'afin de faciliter, ou de traduire en langue vulgaire la nomenclature inusitée des poids et mesures. M. Regnault, dit de Saint-Jean-d'Angely, engagea à ce sujet avec M. Delambre une grave et longue négociation dans laquelle le savant ne cédait qu'à regret, en hésitant et sous toute réserve. On eût dit, fait observer Fiévée, qu'il s'agissait, comme au temps de Louis le Débonnaire, de savoir s'il serait permis de faire marcher ses troupes durant le carême. L'évêque de Gand n'y consentit qu'après plusieurs restrictions et pourvu que ce fût après l'heure du jeûne.

Dans notre siècle c'est la science qui en définitive l'a emporté sur la routine, quoiqu'il ne soit pas bien prouvé que ses calculs soient infaillibles. Mais l'autorité des mathématiques est plus absolue que ne fut jamais celle de l'Église : l'influence des belles-lettres est loin de pouvoir lui être comparée, car leurs productions sous l'empire ne se sont pas élevées au niveau de sa gloire militaire. Si elles ont eu sous la Restauration un peu plus d'éclat et de solidité, on n'y reconnaît pas pourtant

1. La dernière loi sur la presse.

le caractère d'une renaissance réelle ; et, quoiqu'elles aient prétendu faire école, elles n'ont pas laissé de modèles.

Pendant vingt ans de troubles et de guerres sans relâche les études ont été nécessairement négligées ; et la génération qui en avait fait d'un peu plus sérieuses, s'est évanouie dans les luttes convulsives où elle a été moissonnée. Celle qui lui succède a répudié son héritage, et croit avoir assez d'elle-même pour la faire oublier. Mais le mépris de l'imitation ne tient pas lieu d'originalité, ni l'absence de tout modèle d'inspiration. Il ne suffit pas de fouler aux pieds les enseignements du passé pour obtenir l'admiration de l'avenir. Beaucoup ont pris leurs réminiscences pour de l'invention, l'exagération pour de la grandeur et le bizarre pour le sublime. L'impuissance a cru faire illusion par le cynisme, et le plagiat se légitimer à l'aide du trafic. L'histoire des succès de la médiocrité dans les lettres et dans les arts, des intrigues et des marchés qui ont fondé, grossi ou exploité des réputations, serait un des plus curieux monuments de la littérature contemporaine. Les écoles spéciales et le monopole universitaire ont partout substitué le prosélytisme au mérite personnel, et la spéculation à l'indépendance du génie ; il y a des grands hommes de coteries, mais peu de supériorités réelles.

Interrogez les journaux en possession de diriger l'esprit public, dont la vogue est l'expression de la société, et vous pourrez vous convaincre qu'il n'y a plus de critique loyale ni de conscience littéraire. Les œuvres de l'esprit sont une marchandise qui se confectionne, s'annonce, se débite et se falsifie comme les autres. Il

est impossible de se faire la moindre illusion sur le discrédit de ce genre de commerce. Ni ce qui s'est écrit au nom de la liberté, ni ce qui s'est fait au nom de la gloire n'a réussi à raviver dans les lettres le sentiment d'honneur, le respect pour la justice et l'amour de la vérité, sans lesquels l'art sera toujours sans élévation et sans vie.

La génération sortie des orgies de la Révolution pour aller s'en purifier dans les casernes, n'a pu recevoir que des impressions équivoques de mœurs et de goût. Les exemples, puisés au sein de la société décomposée n'étaient pas de nature à rectifier son jugement. Le sacrilège abus qu'on y a fait de la loi contre le droit s'est étendu jusqu'au domaine de la pensée et de l'art. A défaut du respect, l'impunité assurée aux fripons et aux charlatans notoires qui ont réussi, a dû jeter le désordre et le découragement dans les esprits les mieux faits.

L'habitude prise sous la République de ne procéder que par l'effronterie ou la violence, s'est naturellement révélée dans les premiers écrivains qu'elle a inspirés. Ils ont trouvé plus profitable de propager leurs œuvres par surprise ou par contrainte que de les soumettre au jugement sévère des honnêtes gens. L'esprit de parti leur est venu en aide, et, à son défaut, l'esprit de coterie plus ardent encore et plus intolérant. Ce qu'on a fait applaudir sur parole ou par la terreur, ce qui a déterminé les élections académiques, ce que la jeunesse protège de sa fougueuse admiration, fera l'étonnement de la postérité, dont l'intelligence sera dégagée de cette oppression passagère ; et en comparant la bruyante renommée de certains auteurs avec l'exiguïté de leurs

talents, elle sera tentée de les confondre avec les burgraves et les idoles difformes, leurs héros de prédilection. D'autres peuples, en l'absence de ceux que la civilisation abandonne, seront visités par le génie de la raison et du goût, juge incorruptible en dernier ressort des délits de l'imagination.

§ 2. L'ABUS DES LETTRES N'EN EST PAS LA RENAISSANCE

Walpole était d'avis que le mauvais goût qui a précédé les siècles littéraires est beaucoup moins choquant pour les esprits délicats que celui qui leur succède. Si l'un est humble et naïf, l'autre est arrogant et compassé. Le premier vient d'ignorance, le second de corruption. Le déclin et la caducité affectent en vain la confiance de la jeunesse et du progrès. L'ennui du simple et du vrai, le dépit de n'avoir plus rien à inventer, l'inquiétude qui pousse les imaginations épuisées hors des sentiers de la vérité, le malaise des esprits qui se blasent comme les sens, tous les symptômes d'impuissance et de vieillesse qui ont signalé les âges de décadence, se sont reproduits du temps de Lucain comme au temps d'Isocrate et après Voltaire. Seulement la dégénération est plus rapide et le contraste plus tranché lorsqu'ils sont secondés par la politique et s'érigent en système comme de nos jours.

Il y a certainement autant de science, d'esprit et de talent dans la génération contemporaine qu'aux époques les plus célèbres de la civilisation. La diffusion des études et des conditions a même multiplié les capacités, et l'émulation s'est accrue en raison de la concurrence.

D'où vient donc que les résultats démentent ces promesses, et que les auteurs dont on admire le plus les premiers essais, tombent inévitablement du naturel dans l'affectation, de la fantaisie dans le faux et du médiocre dans le pire? La raison en est simple : cette tendance rétrograde ne se manifeste dans les esprits que parce qu'elle est dans les institutions, dans les habitudes et dans les croyances du siècle. L'impatience d'innover, de *révolutionner*, pour nous servir de la locution la plus sommaire, la démangeaison de primer, de se singulariser, de faire fortune et de se hâter en toute chose, forment le fond des mœurs démocratiques que nous nous sommes inoculées contre nature. Ce n'est plus une fièvre passagère, la passion d'une époque de la vie, un appétit que l'on puisse satisfaire; c'est une maladie chronique, les institutions mêmes la subissent et l'entretiennent, elle a son siège dans nos lois.

Mais indépendamment de cette cause de décadence incessante et radicale, il y en a de secondaires qui la favorisent et la précipitent. L'invasion des littératures étrangères et le dédain des richesses nationales qui s'en est suivi, l'imitation facile de ces ébauches plus ou moins irrégulières, l'esprit de coterie inventé par la médiocrité, plus partial, plus exclusif, plus absurde que l'esprit de parti lui-même, et enfin l'abaissement des œuvres de l'intelligence aux étroits calculs du comptoir.

Dès la fin du XVIIIe siècle l'anglicanisme avait envahi la France, et ce fut, non pas un honneur, mais un grief que l'on fit à Ducis d'avoir cherché à approprier à nos formes théâtrales les tragédies de Shakespeare. Cependant le génie lui-même en est réduit, pour arri-

ver jusqu'aux intelligences vulgaires, à se plier aux costumes, aux préjugés et à l'idiome des lieux et des temps dans lesquels il se manifeste. L'aigle d'Albion eût modifié son langage et sa mise en scène s'il avait eu à satisfaire des spectateurs plus délicats ou d'un goût différent. Ce fut donc moins une appréciation jalouse de ses beautés réelles qu'un désir secret de rabaisser le mérite des maîtres de l'art en France qui porta ses enthousiastes factices à louer jusqu'aux bizarreries et aux inconvenances dont ses plus beaux drames ne sont pas exempts. Par quoi ce grand poète leur est-il cher? précisément par ses défauts; aussi est-ce par là qu'ils se flattent de lui ressembler, désespérant d'atteindre à la perfection des modèles sans tache. De ce calcul intéressé il est résulté pour la jeunesse formée à leur école cette conclusion naturelle, que, pour ne pas paraître imiter trop servilement les chefs-d'œuvre, il restait à copier jusqu'aux monstruosités de la muse britannique.

Ce plagiat inusité se donna effrontément pour de l'originalité; et comme il ouvrait une large voie aux esprits vulgaires, il ne tarda pas à inonder la scène de ces drames bâtards ou les condtions de l'art et les vérités de l'histoire étaient profanées et travesties avec une fière indépendance; de sorte qu'au moment même où les écrivains anglais dont s'honorait leur pays, tels que Pope et Addison, se piquaient d'emprunter à la France le goût sévère, la souplesse de style et le parfum de grâce et de raison qui vivifient leurs ouvrages, les Français se paraient avec fatuité des haillons arrachés à la muse britannique. S'il surgit un talent nouveau qui ait le double mérite d'applaudir à l'impiété et à la Révolution, on le met au-dessus des plus grands poètes des

trois royaumes et de Walter Scott lui-même, cette gloire si pure de l'Angleterre ; et ce sont des autels qu'on élève au fataliste Byron, dont les vers inachevés, les fragments empreints d'un découragement égoïste et les élans maladifs ne sont que de poétiques ébauches échappées sans ordre et sans plan à la noire et envieuse misanthropie d'un esprit superbe et brillant, mais incomplet.

A cette partialité peu réfléchie pour la littérature britannique se joignit bientôt l'engouement pour le pathos germanique. Le vieux symbole de l'esprit du mal parut jeune et sublime sous la plume sceptique de Gœthe. Les sentimentalités ampoulées de Schiller passèrent pour les émanations héroïques d'une âme tourmentée d'ambition et de philanthropie. La philosophie ténébreuse de Kant détrôna celle de Platon et inspira celle de M. Cousin, plus tranchante sans être plus neuve ou plus intelligible. Les vieux sophismes de toutes les écoles remis à neuf par la patiente et nébuleuse Allemagne, et l'éternel rêve de la perfectibilité humaine, songe endémique de ce pays somnolent où les sectes humanitaires ont pris naissance, devinrent pour la France un objet d'importation très active, devant lequel tous les produits du sol furent dédaignés.

On n'avait l'intuition du beau, on ne comprenait la nature, on n'était philosophe ou poète qu'au delà de la Manche ou du Rhin. Les Welches et les Saxons régnaient donc souverainement sur la Gaule littéraire, et l'on se montra beaucoup plus empressé de les traduire, de les commenter, de les imiter, que d'applaudir Corneille pour avoir naturalisé le théâtre espagnol, ou Racine pour avoir rajeuni le génie de la Grèce. On leur aurait volontiers reproché de n'en avoir été que les tra-

ducteurs serviles pour s'être élevés jusqu'à eux ; tandis que les fantaisies tudesques ou scandinaves peuvent se reproduire sans se ressembler parce qu'elles sont fantastiques, sans règle et sans raison. Rien de plus suranné que l'antique en effet, car rien de plus antique que la nature : c'est un avantage qu'on ne saurait enlever à ceux qui l'ont étudiée les premiers, d'être les guides nécessaires de ceux qui veulent la connaître ; et comme elle est toujours la même, il n'y a que de la fatuité à prétendre la refaire selon ses fantaisies. On peut dédaigner les modèles et se croire original parce qu'on ne ressemble à rien ; mais il se trouve qu'en définitive on s'est mis à la suite de quelque maître boiteux ou myope pour ne contempler la vérité que d'un point de vue étroit ou faux, d'où la nature se décompose dans le vague ou grimace comme un spectre dans les ténèbres.

C'est à quoi aboutissent en dernier résultat toutes les conquêtes de l'école nouvelle : elle n'a fait que ressasser l'éternelle dispute entre les anciens et les modernes ; seulement elle l'a dotée d'une sottise de plus et d'une méprise assez grossière : dans son horreur du classique, le romantisme, qui aspire à devenir classique à son tour, puisqu'il prétend à la suprématie intellectuelle, ne s'est pas douté que son antagonisme n'était pas où il affectait de le signaler, mais bien dans l'*académisme* dont la raideur compassée, la froide régularité et la pruderie contrastent en effet avec le laisser aller et la désinvolture d'une muse qui met sa gloire à fouler aux pieds la règle et la pudeur.

De cette confusion dans les idées, qui intervertissait jusqu'au sens de ses mots de ralliement, et de cette irruption de produits étrangers destinés à supplanter

ceux des écrivains qui s'obstinaient à rester français, il devait sortir et sortit en effet une école sans précédent, école moins connue par ses œuvres que par ses doctrines, mais à qui le dépit de son impuissance tint lieu d'audace et de génie. Ne pouvant faire accepter amiablement les conceptions tudesques qu'elle appelait ses inventions, elle se groupa tout entière pour les imposer. Le mépris qui accueillit ses premiers essais n'en rendit son indignation qu'un peu plus bruyante et sa phalange plus compacte et plus impétueuse. La critique amie de la paix se tint à l'écart pour la première fois et se contenta de sourire à cette croisade contre les vieilles idées ; de sorte que les novateurs, maîtres de l'arène, y prirent une attitude de matamores que la multitude ne manque jamais d'applaudir.

Alors l'esprit de coterie aidant et le souffle des révolutions dispersant toutes les plumes armées pour la défense du passé, un spectacle étrange, imprévu et des plus nouveaux en effet s'étala impunément à la face du public. Étourdi par des *réclames* retentissantes, il s'habitua à redire les noms qu'on lui donnait pour de grands noms, il applaudit comme sublimes les passages qu'il ne comprenait pas. Il se permit bien de siffler quelquefois les beautés qu'on avait l'imprudence de livrer à son jugement, mais les cris d'enthousiasme couvrirent sans relâche la voix sourde et grave de la raison ; et le public, tyran toujours timide quand il est dominé, tantôt s'absenta du champ de bataille, tantôt prêta l'appui de son silence aux *condottieri* de la presse ou du lustre, tantôt céda, suivant l'usage du public de tous les temps, à la contagion de l'exemple et se prosterna devant le dieux inconnus...

Pour faire comprendre le phénomène d'une infirmité morale devenue contagieuse, il n'est pas de définition qui supplée à l'étude sur le sujet lui-même de la maladie personnifiée. Un homme s'est rencontré qui, avec un esprit faux, un talent médiocre, mais un orgueil et une imagination déréglés, est parvenu à se faire accepter pour un écrivain supérieur, un génie hors ligne, un vrai poète, malgré la dureté de ses vers, le pathos de son style et l'obscurité de sa pensée. Nous userons donc de la liberté d'attester non pas le nom propre, mais le type le plus notoire de ces favoris de la vogue que les Tigellins de la presse enflent de leurs éloges cyniques et auxquels ils prêtent un faux air de colosses ; en vérité, ces prôneurs en auraient fait un grand homme si les ovations de coterie pouvaient porter plus haut qu'un fauteuil académique ou sénatorial.

Semblable au soldat qu'un heureux coup de main désignait aux acclamations des prétoriens, le jeune César de la littérature n'était pas dépourvu des qualités propres au rôle que lui réservaient les novateurs dont il était le collaborateur et l'émule. Il avait plus de confiance en lui-même que d'inspiration, plus de hardiesse que de jugement. Prenant le bizarre pour le neuf et le gigantesque pour le grand, il cherchait, de son propre aveu, le beau dans le laid et la gloire dans le bruit. Il n'avait pas, il était bien loin d'avoir une de ces allures franches et fières qui alarment l'envie en annonçant un maître. C'est précisément ce qui le recommanda aux marabouts lettrés qui avaient besoin d'un fétiche. On comprit d'abord qu'on s'en ferait un plastron pour soi-même en l'enivrant de l'encens qu'on brûle sans

conséquence aux pieds des idoles. Il fut donc porté sur le pavois par ses pairs, proclamé par ceux mêmes qui riaient de son élévation, et soutenu beaucoup moins pour son mérite que pour la glorification du genre facile et faux dont il devint ainsi le héros et le pontife.

Le front ceint d'une triple couronne, celle du poète, du romancier et du dramaturage, il prit sa souveraineté au sérieux et crut à la sincérité des hommages rendus à chacun des insignes qui composaient cette tiare burlesque. Si la critique les brisait ou les profanait alternativement, il se trouvait toujours une main amie prête à redresser celui de ces insignes que retenait encore quelque fil protecteur. Cette ubiquité d'ailleurs abonde en lieux de refuge pour l'amour-propre blessé, et depuis que Voltaire a ouvert aux esprits vagabonds les steppes de l'universalité, le vulgaire n'est pas éloigné de croire que l'addition de plusieurs œuvres médiocres équivaut à la sobriété caractéristique du génie.

Les premiers essais du futur académicien furent protégés par leur sujet même, et sans doute aussi par la discrétion timide, sinon modeste, qui préside à tous les débuts. Les impressions religieuses suscitées par la grandeur des événements qui venaient de renverser le trône d'un géant et d'exhumer de ses débris le vieux sceptre des enfants de saint Louis, devaient porter bonheur au poète qui leur demandait ses inspirations. Aussi ce premier jet d'une verve encore novice est-il exempt d'affectation, et quoique loin d'être irréprochable, ce qu'elle a produit de meilleur. Mais, fourvoyé par les encouragements qui lui furent prodigués, l'auteur se crut une vocation innée pour le lyrisme. Ce fut une triste illusion, car les allures désordonnées du dithy-

rambe et l'étrangeté des inversions ne tiennent pas lieu d'images et de pensées avouées par la raison et par le goût. Le sentiment de l'harmonie est la première condition de toute poésie ; et à plus forte raison de la versification française réduite à lutter contre la monotonie d'une langue toute didactique. On ne supplée pas au rythme par la richesse affectée de la rime ou l'enflure de la métaphore, luxe trop ordinaire de l'indigence.

Les poésies fugitives, dont notre littérature surabonde, exigent surtout du naturel, de la grâce et de l'à-propos. Après tant de petits chefs-d'œuvre dans ce genre frivole, il semble que pour se légitimer, on ne saurait y apporter trop de délicatesse et de sobriété. C'est déjà manquer de tact que d'avoir la pensée de procéder par volumes, et de les jeter à la tête du lecteur blasé avec l'appareil d'une œuvre monumentale. Des titres plus ou moins variés, piquants ou pittoresques ne donnent pas de vie à des vers durs ou prosaïques, souvent pédantesques ou précieux. Quelques pièces heureusement imitées ou traduites, quelques strophes flamboyantes ne ressortent dans ce déluge de vulgarités que pour faire regretter la stérile abondance d'un auteur qui n'a su ni achever ni choisir. Il y a longtemps que l'implacable Despréaux a fait justice de telles pauvretés[1].

Ce qu'il y a de réellement merveilleux dans ces recueils de compositions éphémères et de pur clinquant, c'est qu'on les a plus admirés et plus vantés que les

1. Malgré son fatras obscur,
Souvent Brébeuf étincelle.
Un vers noble, quoique dur,
Peut s'offrir dans *la Pucelle*.
. . . . . .

Epigramme XXVI.

plus spirituelles improvisations de la nature et du sentiment, plus que les vers si faciles et si étincelants de Voltaire et de Parny, plus que tous les trésors jetés à pleines mains par cette pléiade de poètes critiques ou badins, élégiaques ou champêtres qui ont fait les délices du XVIIIe siècle, et que ne feront point oublier ceux du XIXe. Pour qu'il soit permis de gratifier d'une apothéose la muse un peu grotesque dont on voudrait faire honneur à ce dernier, il faudrait qu'elle fût moins fière de ses larcins faits à tant d'illustres morts, et n'eût pas parmi les contemporains des rivaux qui l'éclipsent[1].

Mais cette arène glissante de la poésie légère, sur laquelle de vaillants lutteurs ont fait plus d'un faux pas, n'est pas la seule que le maître, dont nous taisons le nom, ait parcourue la tête haute. Les poèmes en prose ont remplacé dans notre littérature moderne le langage des dieux, trop solennel pour la familiarité de nos mœurs intimes; et le roman est devenu l'aliment le plus substantiel des intelligences oisives. Toutefois il ne consiste plus dans le tableau naïf des amours pastorales, ou les récits merveilleux des *Mille et une nuits*. Les fictions de la féerie ont disparu avec celles de la mythologie, et les romans de chevalerie, dernier reflet de la poésie épique, ont fait place à l'étude du cœur humain, à l'analyse des émotions secrètes qui l'agitent, et des passions qui l'égarent ou l'ennoblissent.

Les romans de mœurs ont donc le privilège de captiver plus particulièrement de nos jours l'attention des esprits cultivés. C'est l'Angleterre qui la première exploita avec succès cette mine féconde des mystères

1. MM. Barthélemy et Lamartine sont incontestablement des poète plus réels.

de la vie privée et de l'idéal épanchement des âmes. Cependant la France nouvelle rivalise plus heureusement que l'ancienne avec le pays qui a vu naître Goldsmith et Richardson, Mistress Inchbald et Walter Scott. Un profond observateur, un homme d'un grand talent et d'une sagacité extraordinaire a donné, sous le titre de la *Comédie humaine*, une série d'études sur les drames palpitants, les sentiments héroïques, les passions brûlantes et les tristesses que couvrent les existences les plus obscures et en apparence les plus calmes. Entre le *Gil Blas* de Lesage et l'œuvre de Balzac, il y a toute la distance du voyageur qui parcourt la surface du pays, au savant qui en sonde les profondeurs et en fouille les entrailles. Cette analyse minutieuse des sensations morales pour en extraire tout ce que l'activité de l'âme y concentre de flammes dévorantes, va quelquefois jusqu'à la dissection, et fait reculer d'épouvante le lecteur qui n'y cherchait qu'un amusement.

Toutefois si la mise à nu des vérités les plus révoltantes est un spectacle qu'on doive dérober à de chastes regards, il faut convenir que c'est ici le défaut d'une éminente qualité, car jamais scalpel d'anatomiste ne dégagea avec plus de dextérité les causes inavouées d'une infirmité mystérieuse. Il se peut au surplus que la pruderie d'une civilisation raffinée dans sa corruption prescrive au moraliste d'adoucir les teintes des tableaux hideux qu'il expose; mais Balzac en a de moins accusés et d'une morale aussi sévère que l'admiration peut avouer sans scrupule. Il n'est pas d'académie qui ne s'honorât de couronner le dessin si pur et si pathétique *d'Eugénie Grandet* ou de *César Birotteau*.

Cette notabilité littéraire, trop éminente et trop ori-

ginale pour entrer dans le moule académique, n'est cependant pas la seule qui ait soutenu l'honneur de la France dans ses luttes avec la littérature britannique. Toutefois des crudités trop repoussantes, des antipathies politiques trop cyniquement affichées et une immoralité trop systématique déparent les plus belles pages de ces œuvres étincelantes où l'étalage des infirmités sociales se revêt d'un style trop abject et de doctrines trop odieuses pour être goûtés des lecteurs pudiques et des esprits délicats.

Au surplus, pour en revenir à notre poète polygraphe, est-il nécessaire de dire qu'il ne figure pas parmi ceux qui ont exercé leur plume à ces analyses laborieuses des douleurs et des combats de la vie intime [1]? Il a pris une route plus fréquentée et moins hasardeuse. Le merveilleux des aventures qui se croisent mais ne s'enchaînent pas, la sauvage rudesse des caractères et l'étrangeté de la mise en scène sont des procédés plus infaillibles pour étonner l'imagination des lectrices et faire peur aux enfants. Est-ce par calcul ou par inclination qu'il a choisi ce chemin battu? Il y a trouvé le secret banal des émotions surprises par le jeu des contrastes, mais non celui d'analyser les mystères de l'âme humaine.

En étudiant son premier roman, le plus fantastique des trois, nous avons été saisi du soupçon qu'il avait été conçu dans le dessein de mettre en relief, à l'imitation de Michel Cervantes, les exagérations et les écueils

1. Depuis que ceci a été écrit l'illustre poète a, notamment dans les *Misérables*, traité les sujets dont il s'agit avec son succès accoutumé.

Note de l'éditeur.

d'un genre de composition aussi faux et non moins ridicule que les romans de chevalerie : pris à ce point de vue ce serait une œuvre remarquable, et sans aucun doute ce qu'il aurait fait de mieux. Mais, manquant d'haleine pour soutenir cette facétie jusqu'au bout avec la verve qui a fait vivre *Don Quichotte*, il l'a malheureusement prise au sérieux et est tombé en défaillance à moitié chemin pour ne plus se relever.

Moins bien inspiré dans la plus célèbre de ses inventions, il s'y est paré sans façon de quelques scènes pittoresques et de descriptions pompeuses empruntées à des écrits peu connus, quoique récemment publiés [1]. Ce n'est pas un crime de s'inspirer du barde écossais et de lui dérober des traits de *Fénella* ou du *Nain mystérieux ;* mais ils sont si reconnaissables sous leur nouveau déguisement, qu'il est impossible d'y voir une création originale. Il eût été à désirer que l'imitation allât jusqu'à concilier le luxe des descriptions avec la vraisemblance, et à respecter dans ses fables les mœurs historiques et la vérité des caractères consacrés par la tradition.

Cette réflexion s'applique naturellement au répertoire de théâtre dont on glorifie le trop célèbre académicien. Travestir les plus graves personnages en baladins, les courtisanes et les laquais en prédicateurs humanitaires, peut être une fantaisie piquante pour un parterre de démagogues ignorants ; mais cela ne répond à aucun sentiment de l'art. Cette poétique a pu inspirer une douzaine de monstruosités dramatiques sous forme de tragédies, de tableaux ou de comédies historiques ; mais

1. *Les mauvais garçons* surtout ont fourni plus que *Péveril du Pic*.

elle n'a pu donner ni style ni intérêt à ces héroïques pasquinades, et pour les produire impunément en public il n'a fallu rien moins qu'une escorte de sbires protégeant la scène contre les sifflets, comme la police protège l'exécution d'un condamné contre la complicité de ses libérateurs.

Cette tactique consiste à remplir pendant les trois premières représentations, toute une salle de connaisseurs à gages et d'admirateurs quand même ; puis de faire constater le fait de l'applaudissement unanime par les journaux qui en insèrent consciencieusement le certificat au prix de leur tarif d'annonces. Cette formalité remplie, la cause est jugée. Malheur à qui ose en appeler ! Si le curieux, attiré par l'amorce des affiches, proteste contre la mystification dont il est la victime, on le hue. S'il siffle, on l'expulse, et la scène est irrévocablement dotée d'un chef-d'œuvre de plus.

On ne se persuaderait jamais que ces pastiches grossiers, dignes au plus des tréteaux de la *Mère folle*, eussent souillé le théâtre que glorifièrent Corneille et Racine, si l'on n'avait le témoignage de leur texte même imprimé sur vélin, et des feuilletons, signés par des gens d'esprit, où l'on immole sans rire les vieilles renommées classiques au *grand régénérateur de l'art*. Sur la foi de ces critiques consciencieux vous vous évertuez à chercher dans ces imbroglios informes une action, un intérêt, des caractères, on pourrait même dire un sujet. Vous n'y trouvez que des déclamations sans motif, des mouvements sans but, des entrées et des sorties sans cause. Chaque acte cumule poignards sur poisons, péripéties sur reconnaissances, bravades sur menaces. Et l'on est tout surpris que de ces intrigues entremêlées,

dont un rhétoricien, le douzième de sa classe, aurait tiré dix drames pour un, on ne puisse retenir que quelque alexandrin dissonnant ou quelque banalité sentencieuse. Le pathétique y provoque le rire, et le grotesque y tempère l'indignation que semble défier tant d'acharnement à flétrir les renommées les plus respectées et à dénaturer les faits historiques les plus notoires.

Tel est en effet le trait le plus caractéristique de cette école insensée; c'est peut-être aussi le talisman secret qui la soutient contre le mépris universel; car il y a des âmes douées d'une perversité qui répond à toutes les dégradations de l'art; et il suffit d'insulter le passé pour éveiller des sympathies qui applaudissent aux lâchetés et des échos qui les répètent. Si nos lois, toujours soucieuses de l'honneur des vivants, étendaient leur protection à la mémoire des morts, plus sacrée peut-être parce qu'elle est sans défense, elles puniraient justement ces sacrilèges profanations de la tombe. Ne serait-ce pas un des plus dignes attributs du ministère public que de marquer la limite où s'arrête la liberté des investigations, et où commence l'autorité des témoignages historiques? Les illustrations nationales sont une propriété publique; les altérer c'est en quelque sorte se livrer à l'industrie du faux monnayeur qui abuse du coin du prince pour donner cours aux pièces de mauvais aloi dont il a soutiré l'or. Travestir des grands hommes auxquels le pays élève des statues et dont les descendants s'honorent de porter les noms serait en effet un délit contre l'État, contre les personnes et contre la propriété, si le ridicule ne faisait pas heureusement justice de ces excentricités.

Mais ce sont des circonstances aggravantes et dou-

blement injurieuses pour la raison publique quand ces attentats sont non seulement tolérés comme des licences littéraires, mais récompensés par des honneurs. Le scandale retombe alors sur toute la génération lettrée, et l'autorité publique en devient solidaire.

On applaudirait peut-être à cet excès d'indulgence pour les écarts d'un génie exceptionnel dont les taches se fondraient dans les rayons de son auréole; mais si ces taches en sont les sommités les plus apparentes, si en dehors de ces excrétions il ne se trouve ni invention ni grandeur ni grâce, n'y a-t-il pas de la honte à les accepter pour des qualités éminentes autant que de sottise à les admirer? C'est à peine si la critique officieuse est parvenue à signaler dans cette multitude de petits chefs-d'œuvre problématiques deux ou trois passages où le rythme et la pensée se trouvent en harmonie.

L'art qui fait violence à la nature se renie lui-même, car son premier mérite est de la suivre; et s'il prétend lui être fidèle parce qu'il en saisit les excroissances parasites, il la profane au lieu de l'imiter : les caricatures ne sont pas des variétés du beau.

C'est précisément parce que cette renommée est toute factice, ce mérite de mauvais aloi et cette ovation déloyale, que nous ne pouvons expliquer la sanction que leur ont donnée l'Académie et plus encore le gouvernement, si ce n'est par l'invasion des principes de la Révolution dans le domaine même de l'art et du goût. Il y eut dans tous les temps des esprits faux et des enfantements monstrueux; mais c'est seulement au fond de l'Inde dégénérée qu'on en fait des dieux pour se prosterner devant leurs idoles difformes. Au siècle de Voltaire, où la rectitude du jugement n'a-

vait pas encore été mise en défaut par la déification de tous les travers de l'esprit, et où la critique en matière de goût avait encore sa conscience, l'apparition de ces énormités eût donné le signal d'une huée universelle, et l'auteur de *Candide* les eût stigmatisées avec plus de mépris et d'indignation que le classique Despréaux.

L'esprit français était donc véritablement bien dégénéré, le goût des choses honnêtes, le sentiment du beau idéal et l'habitude des convenances avaient donc été profondément altérés par la grossièreté des mœurs révolutionnaires, puisqu'il s'est trouvé des apologistes de ces créations bâtardes qu'on donne pour neuves uniquement parce qu'elles sont informes. Elles sont toutes empreintes en effet de ce cynisme inepte, fier d'insulter tout ce qu'on avait respecté, faisant une injure du nom même d'*honnêtes gens* qu'on infligeait aux proscrits, et conspuant dans les refrains de la *Carmagnole* toutes les vérités traditionnelles.

Cette poétique enseignée à la génération qui s'était étiolée entre les geôles de la République et les bouges hantés par la soldatesque, où elle avait contracté des habitudes tout à la fois craintives et brutales, n'était pas faite pour raviver la grâce et l'élégance qui caractérisaient l'ancienne France. Elle entretint en elle une soif irrésistible d'émotions alcooliques et d'agitations sauvages. Les peintures les plus grossières, mais aux couleurs les plus tranchées, les froissements les plus impurs, mais aux aspérités les plus irritantes, étaient ce qui répondait le mieux aux appétits déréglés et aux démangeaisons purulentes de ces organisations viciées.

Cette dégradation peut avoir contribué à la vogue des premiers écrits où l'orgie étalait sa nudité et son

ivresse ; mais on ne comprendrait pas qu'elle eût fait école, si la population que la Révolution avait substituée à la société modèle de l'ancienne France n'eût affecté d'en séparer aussi la littérature de toute l'épaisseur des préjugés démocratiques. C'est à ce mélange de répulsions absurdes et d'exemples scandaleux que sont dus les systèmes corrupteurs qui ont prévalu, et le déluge de livres indigestes au milieu desquels la saine littérature flotte comme une épave, n'opposant aux ondes fangeuses par lesquelles elle est ballottée que l'inertie d'une vieillesse énervée. Lutte plus apparente que réelle entre une force aveugle mais impuissante et la caducité. Tous ces fantômes de la nouvelle école que leurs auteurs s'efforcent d'animer, exhalent une odeur de cadavre déjà en dissolution.

Tel est en effet le souffle malsain qui semble avoir inspiré la plupart des ouvrages du régénérateur, prosateur et poète, que cette école avoue pour son plus illustre disciple, sinon pour son chef, et dont les irrégularités mêmes touchent au sublime. On n'a pas encore cependant assigné de place à ces romans incongrus, difformes, qui s'effacent devant les moindres productions de ses émules ; et quant à ces drames inqualifiables dont l'inconvenance dans le fond n'est rachetée par aucune beauté dans la forme, il y a quelque chose de plus surprenant que leur conception, c'est qu'il se soit trouvé des comités de lecture pour les comprendre et des acteurs pour les interpréter.

Nous ne citerons aucun des titres de ces ouvrages, où la pudeur n'est pas plus ménagée que le bon goût : nous les considérons comme les symptômes d'une contagion morale érigée en système, et on comme des

inspirations individuelles. On ne manquera pas d'ajouter un nom propre à leur signalement, car notre appréciation, même à son insu, doit être celle du public : la diffusion d'une mauvaise école a donc trouvé son incarnation. Si en effet tous ces défauts se résument en un seul type notoirement avoué, c'est l'opinion publique qui le personnifie et qui le nomme.

La multitude est avide de nouveautés. Mais combien prennent pour rénovation ce qui n'est que bizarrerie ou décadence ! Inventez, si telle est votre vocation, ouvrez-vous des voies inconnues, et l'honneur de les avoir explorées avant tout autre ne vous faillira pas. Mais la première condition du progrès n'est pas de livrer aux regards ébahis des ignorants l'envers d'une empreinte vulgaire, et l'ardeur des découvertes expose à plus de mécomptes et de déceptions que la contemplation intelligente des merveilles mises par Dieu à la portée de quiconque aspire à l'idéal. On va plus loin avec un jugement sain et la simplicité du cœur qu'avec une imagination déréglée et le besoin de se singulariser. Il ne suffit pas de dédaigner la ligne droite pour conquérir l'espace, et plus d'un présomptueux Icare précipité dans le vide croit planer, quand il rampe.

L'imitation est un bâton de voyage à l'aide duquel on parvient à franchir les plus grandes aspérités ; et plus d'un écrivain lui doit d'être rangé parmi les modèles. Tant qu'on se livre sans orgueilleux calcul à son allure naturelle, on peut à la rigueur marcher d'un pas ferme et sûr ; mais dès qu'il y a un effort à faire ou un obstacle à vaincre, celui qui repousse l'appui qui lui servirait à le surmonter est un aveugle ou un fou. C'est un signe de faiblesse et non point de vigueur ; car la vérité est

une dans l'art comme dans la nature. La défigurer et prétendre encore au titre de redresseur ne sera jamais le fait des esprits nés pour la connaître.

§ 3. DU TRAFIC ET DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRES

Parmi les causes qui doivent empêcher les lettres de refleurir, on ne peut oublier celle qui en a le plus avili le culte en le réduisant à n'être plus qu'un objet de spéculation et de commerce. Autrefois les auteurs se laissaient volontiers exploiter par le libraire, absorbés qu'ils étaient dans la méditation de leurs œuvres, et plus avides de gloire que d'argent. On aimait un peu les muses pour elles-mêmes, et ceux qu'elles comblaient de leurs faveurs se seraient fait scrupule de désirer davantage. Aujourd'hui on ne produit que pour vendre, et l'unique souci de cette industrie, comme de toutes les autres, est le lucre. Peu importe la qualité des tissus fabriqués, pourvu qu'ils trouvent un débouché. Or les choses communes sont ce qui convient le plus au commun des intelligences, comme les petites bourses sont les plus nombreuses. Il se trouve cinquante mille acheteurs pour un almanach enluminé, ou une complainte en style de pont-neuf ; cinquante mille lecteurs pour les *feuilletons* obscènes de la *Presse* ou des *Débats ;* autant pour les histoires de la Révolution dont la signature de M. Thiers garantit le cru et la qualité. Vienne un Homère ou un Tacite, il ne se trouvera pas un rapsode pour le colporter, pas un journal pour l'annoncer.

Les labeurs du génie et de la conscience sont des monnaies vieillies qui n'ont plus cours parce qu'elles ne

sont pas marquées au coin du siècle. Ce sont des mets trop substantiels pour des estomacs délabrés. Le mélodrame, avec ses péripéties banales et ses bravades déclamatoires, était relégué autrefois sur les tréteaux de la foire comme un genre trop facile pour tenter un auteur désireux de plaire à la bonne compagnie. Mais aujourd'hui c'est ce qui réussit et se comprend le mieux. Il n'a pas seulement supplanté la Melpomène classique, il domine dans le roman et même dans la politique et dans l'histoire. L'enflure et le fantastique ont envahi jusqu'à la chaire de philosophie, et le plus grave comme le plus novice sait qu'il faut d'abord viser à l'effet. C'est la bagatelle du dehors qui groupe les curieux autour du jongleur, et le passant alléché par l'enseigne peut, s'il lui plaît de passer outre, affronter le réduit où l'attend le désappointement.

Cette industrie de carrefour est devenue commune et productive : il s'est formé des maisons en commandite pour en accaparer les profits ; il s'est trouvé des producteurs assez humbles pour approvisionner ces magasins littéraires de leurs œuvres qu'ils abandonnent pour un prix modique mais reçu comptant à l'entrepreneur ; celui-ci les étale dans sa boutique et les revend avec sa marque et sous son nom. Un tel trafic n'est pas sans analogie avec celui des pères qui, en Mingrélie et en Circassie, attendent le passage du marchand d'esclaves pour placer leurs filles. Toutefois cet oubli de la vanité d'auteur, jadis proverbiale, l'emporte encore sur l'abnégation paternelle ; et puis l'absence de dignité dans l'éditeur pseudonyme adoptant tous ces enfants trouvés, qu'il produit comme siens, a quelque chose de si particulier à notre siècle de philosophie qu'on peut

hardiment le signaler comme un progrès, mais un progrès industriel tout propre à donner la mesure de l'abaissement auquel peut descendre l'intelligence d'une nation affranchie de tout préjugé comme de toute noblesse.

Combinaison prodigieuse, en effet! grâce à elle une marchandise, dédaignée aux mains de son producteur, acquiert tout à coup une valeur immense par la seule vertu de l'enseigne qui la couvre. Si cette appréciation fait peu d'honneur au discernement du public, elle relève d'autant plus le mérite du spéculateur qui le méprise assez pour mettre son ignorance à contribution. La diffusion des lumières a produit les mêmes résultats que la concurrence illimitée du commerce, le complet asservissement du producteur au monopole du fripon hardi qui l'exploite. Il y a des magasins de prose et de vers où les comptoirs étalent de fastueux échantillons, comme dans les maisons de nouveautés à prix fixe. Les journaux aidant, et tous sont associés d'avance aux monopoles divers qui payent leurs annonces, il n'y aura plus de littérature qui ne soit cotée et mise à prix par ses courtiers. Les pourvoyeurs du marché, soumis comme l'ouvrier à la cloche du contremaître, n'auront pas comme lui la ressource de la *grève* pour obtenir un supplément de salaire, car ils sont inconnus les uns des autres, et leurs travaux ne sont jugés que sur le bordereau de vente sans distinction de valeur et d'habileté. Et qu'on ne voie pas là une supposition exagérée ou tenant de la satire : elle est déjà réalisée dans l'exploitation des journaux, où l'opinion politique, la conscience littéraire, et tout ce qui semble ressortir des franchises de l'esprit, est subordonné à l'intérêt com-

mercial, et admis tout au plus comme appoint dans les règlements de compte d'abonnements.

Qu'on s'étonne après cela de la stérile abondance et de la pléthore qui menacent d'étouffer la littérature sous le poids de sa luxuriante fécondité! La démonétisation intellectuelle en articles de vente ne se borne pas aux transactions usuraires entre le fournisseur et le producteur, qui lui livre le plus pur de son être, son âme et sa pensée, sous la forme d'un travail manuel; les plus riches et les plus indépendants ne sont pas ceux qui calculent avec le moins d'avidité. Nul ne cultive plus l'art pour l'art, et avant de prendre la plume, le poète comme le philosophe, le publiciste comme l'historien, supputent ce qu'elle doit leur rapporter, soit en places lucratives, soit en avancement, soit en popularité de parti, soit en crédit parlementaire. Demandez aux professeurs transformés en ministres, en ambassadeurs et en hommes d'État de tous les degrés, si tel n'est pas le secret de toutes leurs compositions et de toutes leurs doctrines; si la philosophie et l'histoire même ont été dans leurs mains autre chose que des machines de guerre destinées à servir tour à tour de véhicule à leurs inventeurs, de bélier de démolition ou d'abri aux mineurs qu'ils emploient contre la place! Ils auraient voulu, non la conquérir, mais la surprendre; ils espéraient, non convertir leurs adversaires, mais s'en faire craindre, et peut-être, dans la pensée d'entrer en négociation, se mettre à plus haut prix.

L'ambition n'est guère moins ravalée de nos jours que la noble profession des lettres, les commandements et les ministères ne sont pas des fonctions où le patriotisme et le génie se proposent la gloire et le sacrifice,

ce sont des moyens d'acquérir des titres, d'exercer l'autorité pour le seul plaisir qu'elle donne à la vanité, et de s'enrichir sans mise de fonds et sans risque. Des cent ministres qui ont exploité les trois derniers règnes de la monarchie, en est-il un qui ait eu à la fois l'intelligence et le courage de sa mission? Qu'on nous le dise et qu'on le nomme! Il y en eut d'intègres, mais y en eut-il dont le coup d'œil embrassât l'horizon de ses devoirs? Il y en eut de fidèles, mais beaucoup plus dont la servilité banale s'assouplit à tous les partis et à toutes sortes de gouvernements. Jamais plus de médiocrités n'ont succédé à plus de lâchetés, et jamais peut-être on ne verra plus de nullités à l'œuvre et plus d'encouragements donnés à l'ignorance.

Il y aurait une curieuse énumération à faire des stratagèmes sous lesquels la vanité, cette chose fugitive, mobile, insaisissable, mais égoïste et exclusive, cache ses calculs intéressés et ses honteuses concessions. La politique et la conscience se prêtent aux plus étranges transactions : dévouement au parti qu'on réprouve, simulation d'une fidélité de pure ostentation, guerre aux abus dont on profite, couronnes académiques tissées d'imperceptibles flatteries, ligue d'auteurs plagiaires contre la contrefaçon, lois protectrices de la propriété littéraire : y a-t-il quelque réalité dans toutes ces combinaisons?

Ce ne sont ni les grands écrivains ni les grands artistes qui sentent le besoin d'être protégés par la police internationale et d'assurer à leurs descendants le produit de leurs œuvres. Ils savent que leur renommée est leur plus noble héritage et une meilleure recommandation que le privilège de quelques éditions posthumes.

Ce sont donc les ouvrages d'une valeur plus commerciale que littéraire qui croient avoir besoin d'une législation exceptionnelle. Mais qu'importe l'avenir à ceux qui exploitent la vogue! Il n'est si mince pamphlétaire qui n'ait gagné au service des partis politiques, avec un peu de souplesse et d'effronterie, des titres et des pensions, des dignités et des honneurs, ou tout au moins quelque chaire richement dotée. Pensent-ils que les écrits éphémères d'une plume obscure puissent s'immobiliser en majorats transmissibles lorsqu'eux-mêmes seront plongés dans l'oubli?

Tout cet appareil de protection légale pour une industrie qui repose sur des produits intellectuels n'est qu'une sollicitude puérile aussi incapable d'ajouter à la sécurité qu'à la propagation des œuvres du génie. Nous vivons dans une atmosphère d'idées qui, tendant trop uniformément au positif, passent souvent par le ridicule. Un économiste à dit : « *Tout inventeur crée une valeur quelconque.* » Or l'homme de lettres qui fait un livre produit une chose appréciable, même quand il est mauvais. Ainsi les vers parasites de M. G..., les romans ignorés de M. S..., les discours plus inconnus de M. F... abondent à la richesse publique parce qu'ils auront valu des places ou quelque faveur à leurs auteurs! Et c'est afin de régulariser cet apport hypothétique que l'on convoque une commission d'académiciens, de poètes et de journalistes naturellement enclins à résoudre la question dans le sens qui les intéresse. Il ne s'agit de rien moins que de garantir la propriété littéraire par des traités, et d'assurer une légitime aux descendants des fondateurs de cette propriété.

L'importance de la matière a dépassé les prévisions

du législateur, car trois sessions consécutives se sont écoulées sans qu'on soit tombé d'accord sur les moyens de la réglementer. Ce que les procès-verbaux de ces graves délibérations contiennent de plus curieux, c'est la discussion relative à la succession supposée d'un grand écrivain dont les héritiers, comme ceux de Molière, procéderaient au partage de ses œuvres. L'équité commanderait l'égalité des lots. Mais l'impossibilité d'en apprécier et d'en compenser le produit éventuel ne laisserait d'autre parti à prendre que de les tirer au sort. Or, le *Tartuffe* n'a plus l'appui des indévots depuis que ses allusions portent sur des hypocrites honorés de leur sympathie et de leur respect. Le légataire de la *Princesse d'Élide* envierait à bon droit celui de l'*École des Femmes* ou *des Maris*. Les gentilshommes de nos jours ne veulent plus qu'on les joue, et le *Bourgeois* se trouverait rayé du répertoire de la bonne compagnie. Le *Misanthrope* pourrait échoir à un joueur, qui le vendrait à quelque brocanteur juif, car il n'y a plus de propriété inaliénable ; de sorte que la dotation promise aux héritiers du grand homme finirait par figurer dans l'inventaire d'un escroc ou d'un usurier[1].

La propriété littéraire était assez protégée par le Code pour qu'un auteur possédant, comme M. Scribe, le triple talent de la fécondité, du bon goût et du calcul, ait pu faire une fortune qu'envierait un traitant. Que veut-on de plus? Les contrefacteurs belges peuvent faire une concurrence importune aux libraires français ; mais elle n'est que plus flatteuse pour l'amour-propre des auteurs, car tous n'ont pas l'honneur de se

1. Cette critique du projet de loi a été extraite du *Mercure de France* par les divers journaux qui l'ont amplifiée.

voir reproduits à l'étranger, et les plus jaloux de leurs droits ne feront pas de procès à leurs traducteurs plagiaires.

Quant au privilège des éditions posthumes, sa prorogation indéfinie serait plus injurieuse qu'honorable pour la mémoire de l'écrivain supérieur; car la divulgation de ses pensées est une donation gratuite faite au public qu'il n'a pas mis en demeure de la recevoir sans condition. Ce dernier est le légataire implicite de tout ce qui se fait évidemment pour lui. Entre ce droit collectif et un intérêt privé il ne peut y avoir de conflit sérieux ni d'éviction. Les gens de lettres qui comprendraient autrement la dignité de leur mission, ne sont pas ceux que leurs lecteurs ont acceptés pour tels; et l'admiration que ceux-ci ont accordée au livre qu'ils avaient acheté, aurait des réserves et des restrictions à subir, s'il ne s'agissait en effet que d'un marché.

§ 4. DES PRIVILÈGES QUE S'ATTRIBUENT LES GENS DE LETTRES

Des avantages tacitement concédés aux gens de lettres le moins justifiable est le cumul des fonctions publiques. Remplir plusieurs chaires, recevoir des émoluments à plusieurs titres et figurer sur les feuilles d'émargement de divers ministères est un abus déjà invétéré[1]. Il suppose dans ceux qui en jouissent la science

1. MM. Royer-Collard et Charles Dupin étaient cités, sous la Restauration, comme les types de cette variété de lettrés. Ils ont cumulé huit ou dix salaires en dehors des corps dont ils continuaient d'être membres parasites. L'incapacité *pratique* du directeur de la librairie était de notoriété publique. Celle de l'ingénieur résulte du fait même de sa profession nominale, dont il a franchi tous les grades sans avoir exercé dans un seul.

infuse et une aptitude équivalente à dix capacités spéciales. Mais tous sans exception sont des esprits superficiels, qui ne touchent à tout que parce qu'ils n'approfondissent rien. C'est le travail d'autrui qu'ils recueillent en courant et s'approprient sans perdre leur temps à l'étudier. Ainsi se propagent toutes les erreurs accréditées par la routine, l'ignorance ou la corruption. Les méprises les plus grossières et les documents les plus apocryphes abondent dans ces rapports confectionnés à la vapeur que les commissions parlementaires abandonnent à l'officieux banal qui s'offre à traiter toutes sortes de sujets et à trancher toutes sortes de questions[1].

Le cumul des fonctions est un vol fait à autant de capacités oisives par une incapacité probable. Car la première règle de devoir et de raison serait de se dévouer tout entier à la tâche dont on accepte les charges avec les bénéfices. Tout partage est une soustraction faite à la somme des engagements de chaque nature. L'autoriser par exception en faveur d'une classe de citoyens, quelque supériorité qu'on lui suppose, est une inconséquence et une injustice qu'aggrave encore le prétexte dont on les colore; en effet si le mérite d'un écrivain est d'une notoriété incontestée, on doit se faire scrupule de le distraire de ses études; et de ce qu'il les a approfondies il est téméraire de conclure qu'il portera

1. Il nous est arrivé de relever laborieusement les erreurs et les insanités entassées dans un de ces rapports. Mais comme il intéressait particulièrement un ministre, nous crûmes devoir, suivant notre usage, lui faire part de nos découvertes avant de les porter à la tribune. Après avoir applaudi à ce travail il se recueillit un moment et nous fit cette réponse textuelle : « Plus cette réfutation est vraie, plus elle va soulever de débats. Ce rapport, qui l'a lu ? Vous seul. Qui s'en souviendra demain ? C'est demain qu'on vote mon budget ; ne m'exposez pas à le voir ajourner ou mettre en question. »

partout la même attention, puisqu'au contraire il y sera obsédé nécessairement et malgré lui des préoccupations auxquelles il a dû s'identifier.

Si la commune opinion de l'incompatibilité du poète et du savant avec l'esprit des affaires peut être contestée en thèse générale qui n'admettrait aucune exception, elle est puissamment corroborée par la perpétuelle invasion de tant d'esprits vains, d'esprits faux et d'esprits corrompus, que le gouvernement parlementaire a mis en renom. On a dit du conventionnel Chénier qu'il faisait des lois comme un poète et des vers comme un légiste. Tout écrivain qui aspire à d'autres succès que ceux de ses ouvrages doit s'attendre à cette sévérité de l'opinion. Il y a des esprits souples et déliés qui dissertent de tout avec une plausible limpidité, mais il n'y en a point qui soient universellement supérieurs. Il est rare que l'habitude de généraliser ses idées descende à l'humble fonction de leur application usuelle, et le plus médiocre praticien l'emportera toujours sur le discoureur le plus éminent.

L'une des intelligences les plus lucides que la politique ait empruntée à la science fut le célèbre Cuvier. Il avait à la tribune l'esprit et la parole libres comme dans sa chaire, et parlait de jurisprudence et d'administration aussi pertinemment que d'anatomie comparée. Mais tout le succès qu'obtint ce talent flexible et fluide aboutit à faire dire qu'il était regrettable qu'il ne l'eût pas réservé tout entier pour la science dont il avait sondé les mystères. Qu'eût-ce été si, au lieu de s'en tenir à la discussion, il avait voulu exercer en effet les fonctions d'intendant, de préfet ou de ministre?

N'a-t-on pas vu tous ces savants, tous ces avocats

et tous ces professeurs à l'œuvre ? Étrangers au principe moral de la chose publique autant qu'au mécanisme de l'administration, ils n'y ont touché que pour les embrouiller et les corrompre. Forcés d'en laisser la conduite à leurs commis, ils en multiplient le nombre, parce que leur manie de se mêler de tout pour dissimuler leur ignorance complique et accroît le travail. Quelque perspicacité que portent dans les conseils ceux qui n'ont pas l'expérience des faits, il leur est impossible d'en calculer l'opportunité ; aussi n'ont-ils introduit partout que la confusion. S'il reste encore quelque ombre d'organisation, c'est aux hommes de tradition et de pratique qu'on le doit. Mais la mobilité des fonctions publiques et des fonctionnaires aura bientôt fait disparaître cette dernière lueur de vérité et de raison.

Dans un temps où l'éducation, les mœurs et les lois tendent à confondre toutes les classes, il y a une singulière inconséquence à en faire une à part de quelques littérateurs patentés qu'un succès éphémère distingue à peine de la foule d'auteurs, de poètes et de savants que les collèges, les écoles et les journaux mettent en lumière chaque jour. Les novateurs qui se succèdent ont hâte de faire oublier leurs devanciers, et, absorbés dans la contemplation de leur propre mérite, ils s'imaginent qu'il suffit de faire autrement qu'eux pour les surpasser. Aussi n'en est-il aucun qui ne se croie appelé à régenter le monde, et le plus humble se compare avec complaisance aux illustres sophistes que le dédain des vieilles croyances et leur présomption ont mis en évidence. En face de cette diffusion indéfinie des études littéraires et de la collaboration banale des esprits les plus vulgaires, les plus faux et souvent les plus obtus à la rédaction de

certains journaux, le niveau de la littérature a singulièrement baissé, et pour le grand nombre l'art d'écrire n'est qu'un métier ou un trafic. Y attacher un privilège de capacité serait non seulement une erreur, mais un danger. Le journalisme a fait trop de réputations problématiques, et l'industrie s'attribue une trop grande part dans les œuvres littéraires pour que la profession d'écrivain soit un titre suffisant au respect du public et à la confiance de l'autorité. Celui qui se sent digne de l'un et de l'autre sera donc le plus intéressé à se tenir à l'écart de ce concours parasite et à repousser comme injurieuse toute faveur imméritée.

Doit-on conclure que la culture des lettres implique l'exclusion des fonctions publiques ? Il serait absurde de supposer leur incompatibilité lorsque l'instruction et la distinction de l'esprit devraient être la première condition, et la plus noble garantie à exiger de tous ceux à qui l'État délègue une partie de l'autorité souveraine. La magistrature et l'administration s'honoreront toujours des noms de L'Hôpital, de d'Aguesseau et de Montesquieu. Les personnages les plus graves ont pu sans déroger consacrer leurs loisirs à des compositions légères ou badines. Mais il ne s'ensuit pas que l'étude des lettres tienne lieu de science spéciale et d'expérience pratique, et moins encore qu'elle autorise le cumul. Ce serait méconnaître les premiers rudiments de la vie sociale, car il faut que le talent s'abdique pour y pourvoir et se soumettre à la routine inhérente à toute administration réglementaire. Il est assez ordinaire aux hommes d'étude et de science de négliger leurs affaires privées : l'attention qui se partage ne suffit plus à chaque chose.

Au surplus l'état de société dont nous a dotés la Révolution abonde en contradictions et en inconséquences, parce qu'il fait partout violence à la nature des choses. Tandis que tous les emplois sont envahis par des protégés venus d'en bas, usés dans les grades subalternes, dépourvus d'éducation supérieure et incapables d'embrasser l'ensemble des rapports qui élargissent l'horizon de leurs fonctions, les écoles spéciales peuplent d'autres carrières de privilégiés forcés la plupart de se réduire aux détails que connaîtraient beaucoup mieux et suivraient plus minutieusement de simples manœuvres moins fiers de leur science et moins préoccupés de leur avancement. Ce qui manque à tous, c'est ce jugement lucide, ces manières polies et ce sentiment des convenances, que ne donne pas l'instruction aux natures seulement dégrossies de leurs primitives et vulgaires impressions, mais qui n'en sont pas moins la première qualité de l'homme public dans tous les degrés de la hiérarchie, car sa mission est de faire aimer et respecter l'autorité, d'engrener et d'assouplir les rouages du mécanisme administratif.

Cette distinction, n'est pas, il est vrai, tout à fait conforme à ce dogme égalitaire qui consiste à agiter sans cesse la liqueur contenue dans le vase social de manière que la lie remonte toujours à la surface, et que l'ordre et la limpidité deviennent aussi impossibles l'un que l'autre.

On fait donc trop pour la littérature vulgaire et pour la science technique, mais pas assez certainement pour l'éducation et le choix des hommes. Quand les dignitaires de l'État, quand les personnages éminents appelés à gouverner la France seront des gens bien élevés, ils

comprendront l'importance de ces distinctions. Mais du souverain seul dépend la juste mesure de l'impulsion à donner à cette réforme. Les princes qui ont su honorer les lettres en ont été récompensés par les hommages rendus à leur mémoire. Cette protection exige un discernement qu'ils n'ont pas toujours, et le roi René les cultiva trop en artiste pour qu'elles aient relevé l'éclat de sa couronne. Ceux-là seuls savent les faire fleurir qui les aiment sans en être dominés, et la grandeur des siècles d'Auguste, de Charlemagne et de Louis XIV témoigne de la haute intelligence de ces grands hommes autant que de leur puissance.

Un monarque d'un esprit assez élevé pour les comprendre, les aimât-il même assez pour leur consacrer ses loisirs, n'y trouvera pas seulement de glorieux délassements, mais encore de précieuses leçons sur l'usage qu'il peut en faire au profit de son autorité, et sur l'utilité d'une participation qui les empêche de déchoir ou de se corrompre. Si Louis XV leur avait demandé les distractions qu'il cherchait trop exclusivement dans les plaisirs de la chasse et de la débauche, la littérature du XVIIIe siècle n'eût sans doute pas entrepris cette croisade qu'elle a unanimement prêchée contre la religion et la royauté. Voltaire eût été trop heureux de la familiarité du prince qui l'avait admis au nombre des gentilshommes de sa chambre, pour ne pas défendre ses entrées à la cour, objet constant de son ambition. Les prérogatives et les faveurs, dignes sans doute d'un si rare mérite, mais dont sa vanité eût été rassasiée, auraient préservé l'auteur de la *Henriade* de la mauvaise pensée qui lui inspira le poème de la *Pucelle*.

Les souverains du Nord se sont chargés d'exploiter

la mine négligée par le roi de France, et Frédéric et Catherine en ont tiré un grand parti. On ne voit pas toutefois qu'en se faisant d'utiles prôneurs de nos plus célèbres philosophes, ils aient jamais songé à prendre leurs conseils ou à leur confier la conduite de leurs affaires. Quand on est doué du génie qui inspirait toutes les actions du roi de Prusse, on peut sans danger avoir une cour de beaux-esprits, faire soi-même des vers et jouer de la flûte. Frédéric ne fut pas plus dominé par ses goûts que par ses flatteurs; et ses opinions hétérodoxes ne l'empêchèrent pas de donner asile aux jésuites proscrits par les rois catholiques, et diffamés par les philosophes ses amis et ses courtisans.

Tant d'indépendance et d'élévation d'esprit ne sont malheureusement pas le partage de tous les princes qui, comme lui, courtisent les dispensateurs de la popularité; on a vu ceux de la maison d'Orléans se fourvoyer aussi grossièrement dans leurs sympathies littéraires que dans leurs relations politiques. Ces admirations inintelligentes pour des célébrités problématiques ne donnent pas une haute opinion du jugement de celui qui se laisse prendre, comme la plèbe, au bruit des cymbales, et prodigue ses faveurs aux pourvoyeurs de la presse séditieuse ou banale. La Chambre de 1840 elle-même s'en est émue; elle a protesté contre cette absence de tact et de goût dans les prédilections littéraires et les libéralités du protecteur-né des belles-lettres [1]. Les grands peuvent être sans honte mauvais orateurs et mauvais poètes; mais il ne leur est pas permis d'ignorer

1. Le bateau mis à la disposition du poète voyageur faisait partie des dépenses du budget en discussion. La censure aurait pu s'exercer avec plus de sévérité sur le choix des maîtres du jeune prince destiné au trône.

quels sont les talents signalés par l'estime publique. Ce n'est pas précisément dans son faible pour la muse tragique qu'on ira chercher la preuve du génie politique du cardinal de Richelieu. Toutefois l'homme d'État qui sut distinguer Corneille, se serait fait scrupule de couronner ses propres œuvres.

Le paradoxal Jean-Jacques attribue tous les travers de l'esprit humain à ses progrès dans les sciences et dans les arts, outrant ainsi, sans y songer, la solution du problème posé dans la Genèse sous l'emblème de l'arbre qui produit le fruit défendu. L'intelligence a été donnée à la créature, et cela pour lui permettre de distinguer le bien du mal, mais quelque abus qu'elle ait fait de sa liberté, on n'a jamais vu les notions de justice et de devoir gravées par Dieu dans les âmes subir d'altération depuis que les hommes vivent en société. Les sophismes accrédités par la Révolution ne les anéantiront pas; car le genre humain ne se conserve que par elles; si les philosophes et les lettrés de nos jours les nient ou les insultent, ce n'est pas que la civilisation soit un mal, c'est qu'on en abuse ou qu'elle se corrompt. Le succès des doctrines qui tendent à détruire la propriété ou la famille, la vogue de la littérature frelatée qui les propage, tout cela est pour les lettres et pour la société même un signe de décadence, et rien de plus.

Il y a une réaction solidaire du langage sur les mœurs, et réciproquement. La langue française fixée par tant de beaux écrits doit subir le sort de tout ce qui tient à l'ancien régime; on peut sans témérité présager sa prochaine transformation, lorsqu'on voit ceux qui s'appliquent à la dénaturer envahir le sanctuaire consacré à sa garde, et les portes de l'Académie ouvertes

aux barbares. Après avoir désarmé la critique, il leur est devenu facile de se proclamer eux-mêmes les souverains de la pensée. Mais le monopole, auxiliaire de l'usurpation, est aussi le précurseur de la décadence.

L'une des causes les plus manifestes de la déchéance des lettres a été la prépondérance prolongée du journalisme qui, non content de les rendre tributaires de ses éloges, en est devenu le rival par ses *feuilletons*. Il n'y eut plus de littérature possible lorsque tous les littérateurs s'enrôlèrent dans la presse quotidienne, et, se condamnant à lui livrer, jour par jour, le produit de leur labeur, renoncèrent pour toujours à la méditation et aux études opiniâtres, qui seules donnent la maturité aux œuvres de l'esprit, aux plus légères comme aux plus sérieuses. Ceux qui se tinrent à l'écart de ces arènes publiques ne s'en virent pas moins forcés de subir leur joug et de leur payer tribut; les morts mêmes nous l'avons remarqué déjà, n'en furent pas affranchis : les manuscrits exhumés de leur tombe, et leurs plus intimes confidences, ont été débités en *feuilletons*, sans plus de respect pour le public que pour leur mémoire.

Quant aux auteurs vivants, fissent-ils revivre tout ce que le monde ancien et moderne a enfanté de génies dans tous les genres, ils se ligueraient en vain pour opposer l'aristocratie du talent à la démocratie despotique de la presse. Il n'y a de juge qu'elle seule; il n'y a de public que le sien; elle crée ou détruit à son gré les réputations, non pas en raison du mérite ou de l'usurpation qui les fonde, mais suivant la fantaisie du journal ou les exigences du parti qu'il sert. Le scrupule est banni de la critique comme de la conscience, et les oracles du goût sont précisément les thuriféraires qui se

prosternent le plus bas devant les idoles dont ils se moquent en secret.

Louer ce qu'on méprise est une dépravation; mais diffamer ce qu'on admire n'est-ce pas au fond la même perversité? Ces procédés sont également contagieux, car il y a plus d'organisations infirmes et d'entendements débiles que de natures sensibles et fortes, et les sots, qui ne sont que des esprits faux, penchent de préférence du côté qui correspond à leur infirmité. Plus on met d'exagération dans ces attaques ou dans ces apologies fictives, et plus elles ont pour eux de séduction. Des écrivains, qui auraient pu aspirer à de plus nobles succès, y ont acquis une célébrité dont ils se contentent, et qu'une critique plus loyale n'eût peut-être pas obtenue. Mais ces subtilités, quel que soit leur charme au point de vue de la poétique *fantaisiste*, n'en sont pas moins mortelles au culte des bonnes lettres, qui ne peut se passer de justice non plus que de raison.

La gloire littéraire, depuis qu'elle est courtisée par la foule, offre autant de déceptions que celle des armes. On formerait une nombreuse armée des seuls généraux que les guerres de la Révolulion ont placés à la tête de nos légions. Combien vivront dans l'histoire au delà des générations qu'ils ont conduites aux combats! L'héroïsme du soldat, idéalisé dans sa sublime mais vague généralité, amoindrit la part de gloire de la plupart de ses chefs; et parmi les noms gravés sur le granit de nos arcs de triomphe, il en est la moitié qui déjà sont effacés de la mémoire de leurs contemporains.

Les renommées que les belles-lettres fondent sont-elles plus durables? Les écrits des Chateaubriand, des de Maistre et des Bonald rivaliseront peut-être avec les

exploits immortels des Napoléon, des Pichegru et des Moreau. Mais combien, même parmi les plus illustres, peuvent se flatter d'enchaîner l'opinion mobile des générations dans lesquelles va s'abîmer la Révolution elle-même avec ses doctrines et ses crimes stériles? Cette gloire est plus contestée et souvent moins pure que celle du guerrier. Il faut distinguer toutefois entre la véritable gloire et la vogue : on a comparé l'une au son retentissant de l'airain, au bruit confus des voix qui bourdonnaient autour de Babel, aux pompes fugitives que la foule accompagne de ses bruyantes acclamations. C'est la gloire contemporaine, celle qui s'escompte et se réalise en valeurs palpables. Nuage de fumée lumineuse qui se résout en pluie d'or, mais qui laisse en s'évaporant une saveur nauséabonde comme celle d'un feu d'artifice. Son vrai nom est bien la vogue.

L'autre est la seule vers laquelle aspirent les esprits d'élite. Pensive et pâle, elle n'a ni trésors ni hérauts qui la précèdent. Mais, animé d'un rayonnement intérieur, son regard plonge dans l'avenir. Qu'est-ce en définitive que la gloire véritable? Une lueur illuminant un tombeau. Elle est le prix de l'abnégation, et n'arrive qu'au moment où celui qui l'invoque n'en peut plus jouir. Elle n'a protégé ni Cervantes contre la misère, ni le Tasse contre les peines de l'âme. La légitime autorité du génie est, comme celle de la vertu, impuissante à préserver les bienfaiteurs de l'humanité et les rois eux-mêmes contre l'ingratitude des hommes.

§ 5. DE LA MULTIPLICITÉ ET DE LA DÉGÉNÉRATION DES ACADÉMIES

Il est une chose passée dans nos institutions; le nombre et l'importance de ceux qui en vivent ou s'en servent lui donnent tant de place dans notre société, qu'on ne saurait en faire abstraction : c'est la littérature. C'est elle qui a renversé l'ancienne monarchie, et qui regarde la Révolution comme son ouvrage, quoiqu'elle en ait subi toutes les phases, sans l'avoir dirigée dans aucune. Mais c'est elle encore qui domine par les journaux, se mêle à tous les actes de l'autorité par ses conseils ou ses censures, donne à l'opinion publique, aux assemblées parlementaires et au gouvernement une impulsion qui, pour n'être ni toujours éclairée ni toujours salutaire, n'en est ni moins réelle ni moins incessante. Les préjugés développés par elle, les notabilités de sa propre création, ont changé toutes les conditions qui la régissaient autrefois; si elle était bien comprise et mieux administrée, ce serait la véritable aristocratie contemporaine, la seule institution sincère et conservatrice que notre époque pût supporter et rendre féconde.

Les académies ne sont plus, comme au XVIIe et au XVIIIe siècle, des foyers d'émulation ou des asiles ouverts à ceux-là seuls qui se livraient exclusivement à l'étude des sciences et des lettres. Envahies par les ambitions politiques, elles sont devenues une sorte d'aréopage olympique où l'on distribue solennellement des honneurs et des couronnes. Ce fut une pensée plus modeste et plus prévoyante qui porta le cardinal de Richelieu

à former des notabilités littéraires de son temps une corporation libre qui, par ses suffrages et ses adoptions, désignât à la confiance publique, trop souvent dupe des charlatans, et à la munificence royale, trop communément interceptée par les courtisans, les talents enfouis et les mérites inconnus. L'Académie française fut donc destinée, à son origine, à éclairer le pouvoir sur l'état des sciences et des arts, à en régulariser la marche et à en constater le progrès en s'adjoignant des collaborateurs de bonne volonté dont la compétence serait reconnue.

Cette cour littéraire, aussi discrète que son fondateur s'était montré réservé, ne prétendit point assigner de rang parmi les supériorités intellectuelles ni délivrer des brevets de capacité. C'est pourquoi elle n'accepta pour candidats que ceux qui se proposaient eux-mêmes et faisaient des visites de bienséance à leurs futurs confrères. C'est aussi ce qui justifie la prudente précaution de s'adjoindre quelques personnages éminents, amis des lettres, dont le rang et le crédit contribuassent à donner plus d'autorité aux décisions et au choix de l'Académie. Nul n'entra dans cette association d'esprits d'élite avec la pensée d'y remplir une mission officielle, ni d'imprimer à ses actes un caractère d'infaillibilité souveraine. Grâce à une telle droiture, à une telle simplicité dans ses procédés, elle vit son arbitrage universellement respecté, et parvint en peu de temps à compter dans son sein la plus grande partie des illustrations qui seront la gloire éternelle de la langue française.

Les choses ont bien changé : non que l'Académie ne soit toujours une réunion de notabilités intellectuelles, mais parce qu'en prenant place parmi les institutions lé-

gales du pays, elle a perdu la prépondérance morale que lui avait méritée son indépendance ; parce que ses choix et ses décisions ont à subir d'autres lois que celles de la conscience et du bon goût. Les devoirs de cet aréopage constitué sont devenus plus étroits que ceux d'une compagnie libre, et l'on ne conçoit plus la raison des candidatures préalables et des visites, ni de la concurrence des avocats et des personnages politiques. Lorsque la Révolution les érigea en *Institut national*, les académies perdirent leur caractère distinctif; la conséquence rigoureuse de cette fusion fut d'imprimer à leurs décisions l'autorité des jugements. Dès lors elles ne pouvaient plus s'écarter du sentier étroit de l'équité, et devaient répudier ces sollicitations qui supposent une certaine latitude dans son libre arbitre et le droit de céder à ses prédilections ; elles devaient aussi supprimer ces discours d'apparat dont l'inanité est devenue proverbiale.

Le vote devenait donc obligatoire pour la conscience, et supposait un examen sérieux des titres en concurrence. S'il ne portait pas sur le plus digne, il perdait tout caractère de sagacité ou de justice aux yeux du public ; car ce devoir de l'académicien ne pouvait être éludé sans mettre en doute la légitimité de sa propre élection et la compétence même de l'Académie. L'opinion n'admet aucune transaction ; à ce prix seulement elle veut bien reconnaître, en matière de goût, la souveraineté des Quarante. L'honneur du corps était donc avant tout de se montrer inaccessible au patronage ministériel et aux ovations de l'esprit de coterie. Il lui importait de justifier ses préférences par l'analyse sincère des titres du récipiendaire. Cet exposé eût remplacé avec avantage les pompes usées du panégyrique.

L'esprit de corps s'introduit partout où des intérêts collectifs ont à se concentrer en eux-mêmes ; et les académies se recrutant dans un milieu tout exceptionnel, il leur était facile de se tenir en garde contre les obsessions en prenant l'initiative d'une délibération immédiate sur chaque vacance. Il y a eu des brigues dans tous les temps ; les salons et les bureaux d'esprit de l'ancien régime avaient leurs protégés qui n'étaient pas toujours les plus dignes, et qui n'en étaient pas moins préférés. Cependant nul ne se fût présenté qui n'eût produit son œuvre, bonne ou mauvaise. Aucune coterie n'eût osé proposer, comme on l'a fait de nos jours, un candidat qui n'eût rien enfanté, fût-il ministre ; et les encyclopédistes eux-mêmes, quand ils sont devenus maîtres souverains du scrutin académique, se montrèrent d'autant plus attentifs à ne choisir dans leurs rangs que les noms les plus célèbres et les mérites les moins contestés.

Cependant les statuts et les usages de l'ancienne Académie étaient assez élastiques pour que les académiciens pussent être partiaux sans scrupule. Il n'en est plus ainsi depuis que l'institution a changé de nature ; la concurrence n'est plus renfermée dans la limite de quelques lettrés plus ou moins recommandés par leurs œuvres ; elle s'est accrue de tous les avocats, fonctionnaires et orateurs parlementaires qui ont la fantaisie d'ajouter à leurs titres périssables celui d'*immortels*. Il faut bien le reconnaître aussi, les gens de lettres eux-mêmes ne cherchent dans le succès de leurs écrits qu'un moyen d'arriver plus vite aux honneurs et aux emplois lucratifs. Cependant le nombre des prôneurs s'accroît avec celui des prétendants ; et Mmes de Tencin, Geoffrin

et du Deffan revivent dans chaque femme pour qui l'on compose des romans ou des vers[1].

Mais on s'est prévalu à tort de l'exemple donné par l'ancienne Académie pour justifier les intrusions qui envahissent la nouvelle. Les cardinaux de Rohan, de Brienne ou de Bernis, les ducs de Duras ou de Richelieu, les marquis de Montesquiou, comte de Bussy ou chancelier Séguier étaient de puissants protecteurs des lettres qu'on pouvait accepter pour confrères sans déroger dans un temps où le rang et la naissance étaient comptés pour quelque chose. Mais la noblesse problématique des grands seigneurs sortis de notre Révolution ne pouvait pas leur tenir lieu de titres académiques sous le régime d'égalité puritaine à l'aide duquel ils se sont haussés au-dessus de leurs pairs. Le duc Pasquier, pour avoir assoupli sa faconde banale à toutes les causes, et l'avocat Dupin[2], pour quelques trivialités d'assez mauvais goût qu'on a prises pour des bons mots[3], ne seront

1. On sait que le salon de Mme Récamier, dans lequel de M. de Chateaubriand accueillait les jeunes auteurs qui venaient lui rendre hommage et solliciter son patronage, a nommé MM. Ballanche, Sainte-Beuve, etc., etc.

2. Nous signalons particulièrement ces deux membres comme les types de l'intrusion la plus incompatible avec l'esprit académique. M. Pasquier est une de ces notabilités équivoques dont la fortune serait énigmatique si son nom ne l'avait signalé à l'attention de Napoléon comme le descendant du chancelier. Il n'a justifié sa confiance qu'en se laissant surprendre par les conjurés que lui dépêchait Mallet dans son cabinet même de préfet de police. Sans autre talent oratoire qu'une parole fluide et incolore qui paradait dans toutes les questions sans en aborder aucune, sans volonté qu'un désir habituel d'être en place, sans conviction et sans haine, il fut le zélé serviteur de tous les maîtres qui ont voulu de lui, et le ministre inoffensif de tous les régimes qui ont exercé le pouvoir.

3. Il suffisait au premier avocat venu d'insulter à la Restauration pour que l'opposition lui délivrât un brevet de génie et que le duc d'Orléans le prît à son service. Cette insolence n'exigeait pas d'audace : elle était

jamais que des immortels ridicules. Les personnages plus graves de Lainé et de Molé eux-mêmes, pour être tombés avec grâce de leurs déplorables ministères, ne sont pas plus des académiciens sérieux, qu'ils n'ont été de véritables hommes d'État.

Au temps où elle avait sa raison d'être, plus d'une voix s'éleva contre cette promiscuité. « Elle finira, disait Duclos, par enlever toute autorité et toute dignité à la véritable Académie : il faut admirer la fatuité des seigneurs qui se croient de lettres, parce qu'ils s'assoient sur les fauteuils des auteurs, et la vanité de ceux-ci qui se croient les égaux des seigneurs, parce qu'ils sont leurs confrères. »

On ne peut nier cependant que ce rapprochement a été profitable aux lettres, car il accoutumait les grands à les honorer ; et, en les plaçant dans une sorte d'infériorité relative, les portait à chercher pour eux-mêmes la considération qui ne s'attache qu'au mérite personnel. Ils prenaient en général leur dignité au sérieux ; plus consciencieux que leurs nouveaux pairs, ils étaient moins accessibles à la brigue ; le désir leur était venu de prou-

sans danger. Elle réussit à M. Dupin, comme à MM. Barthe et Mérilhou, comme à tous ceux qui n'eurent pas la pudeur d'en rougir. Devenu conseiller du prince il se montra digne de sa mission et de sa fortune, verbalisa contre les créanciers de *Philippe-Égalité*, et contribua à grossir la bourse déjà assez ronde de son digne fils. Esprit vulgaire et stérile, mais avide de bruit, il crut y suppléer par la singularité et publia ses recherches sur l'illégalité du jugement qui condamna Jésus-Christ. Pédant et sarcastique, il s'éleva jusqu'au quolibet. Inconsolable de n'être pas né gentilhomme, il s'en vengea par une haine de serf révolté contre la noblesse, et ce fut un étrange spectacle donné en pleine Académie que sa dissertation grotesque sur *le droit du seigneur ;* monument de stupide animosité, bientôt convaincu d'ignorance honteuse. Comme caricature cette célébrité a son prix ; mais qu'on en ait fait un magistrat, un académicien et un président parlementaire, c'est une des gloires dont le gouvernement de Juillet seul a le droit d'être fier.

ver leur discernement et de n'avoir pour collègues que les plus illustres entre les compétiteurs ; tandis que les parvenus qui les remplacent aujourd'hui, race de métis tenant de l'homme de lettres et de l'homme d'affaires, sont persuadés que ce qu'ils ont acquis par leur savoir-faire est le juste prix de leur savoir.

Dans la position surprise et enlevée par eux, ils apprécient, avant tout, le parti qu'ils espèrent en tirer ; et leur prétention aux honneurs du bel-esprit se subordonne sans effort aux calculs de leur intérêt. Celui des lettres et de l'Académie les touche d'autant moins qu'ils se croient fort au-dessus de la foule de lettrés assiégeant avec timidité le poste qu'ils ont emporté d'assaut ; et si l'on nomme devant eux quelques grandes notabilités ayant succombé dans la lutte, ils se prennent d'un sincère mépris pour ces mérites improductifs qui ne savent pas percer.

Des choix aussi serviles rapetissent vraiment l'Académie ; mieux valent pour elle ceux qu'on lui arrache par la complaisance ou par la séduction. Les premiers de ces choix plus que malheureux tendent à la reléguer tôt ou tard parmi les superfluités décrépites dont les révolutions font justice. Repousser au contraire impitoyablement certaines notabilités contestées, blanchies dans l'attente ou se recommandant par des services rendus aux sciences, ce serait de la pruderie. Encore serait-il à désirer que la vieillesse du récipiendaire pût se prévaloir de quelques opuscules agréables tels que ceux de Laujon ou de Boufflers ; quant à l'adoption de l'homme d'État, il faudrait la motiver sur quelques monuments de patriotisme comme Turgot et Malesherbes. Mais rien n'excuse l'invasion des pygmées exaltés par

l'esprit de parti, et moins encore les préférences d'une assemblée qui s'en laisse influencer jusqu'à s'enquérir des croyances politiques de ses candidats. C'est cette assemblée qui, entre deux philosophes, opte pour le plus incrédule, entre deux théologiens, pour le janséniste, entre deux avocats, pour Dupin avant Berryer. Parmi les poètes, c'est le plus rocailleux, le plus grotesque, le plus barbare qui l'emportera, s'il est sous la protection du plus fort ; et si l'on a besoin d'un champion à opposer à ce débordement romantique, c'est l'auteur de l'épître aux mules de Don Miguel qu'on revêtira de l'armure académique [1].

Cette assemblée eut un jour la fantaisie de se recruter parmi les chansonniers du « Caveau ». Gardez-vous de croire qu'elle songeât à Désaugiers, Armand Gouffé ou Béranger. Il y avait derrière eux un des plus vieux disciples de Dorat ; mais il avait composé une méchante satire contre la Restauration, et ce titre à la bienveillance du Palais-Royal lui mérita le fauteuil : son maître avait plus de verve et de talent qu'aucun académicien de son école ; il avait toute sa vie sollicité son admission, mais il l'avait sollicitée en vain.

Le besoin de protester contre cette partialité, tour à tour révolutionnaire ou servile, a singulièrement contribué à multiplier les sociétés savantes et littéraires. Dès qu'il devint facile de composer en dehors de l'académie officielle des groupes de notabilités non moins authentiques que celles que l'initiation de l'Institut avait consacrées, ce corps perdit un peu de son importance ;

1. Un académicien de la nouvelle école nous disait en souriant qu'il avait donné sa voix à M. Viennet, afin qu'il fût bien démontré que l'ancienne se mourait de maigreur.

sans les honneurs et les pensions dont il dispose, il aurait eu une rude guerre à soutenir. Ses aspirants les plus obstinés seraient devenus ses adversaires les plus intraitables, et la ligue qui dispersa les anciennes académies se serait ralliée plus nombreuse et plus inexorable pour lui répéter, avec Mirabeau, Raynal, Diderot et beaucoup d'autres, « qu'on ne parque pas le génie, qu'il est individuel et libre, et que l'enrégimenter c'est l'emprisonner et l'étreindre dans un embrassement sacrilège. Jamais corps académique n'a grandi ceux qui honorent sa liste. Mais s'il les a reçus grands, il les a rapetissés quelquefois. »

Quelque sévères que soient ces anathèmes, aucun de ceux qui les ont proférés n'eût décliné l'honneur de siéger dans cette enceinte enviée, et les oracles les plus encensés des sociétés littéraires de province caressaient, sans oser l'avouer, l'espoir d'y parvenir un jour. Les pacifiques académies de Provence et de Languedoc n'avaient jamais songé à contester la prédominance à celle qu'avait fondée le grand cardinal. Mais elle eut beau voler au-devant des idées nouvelles, et, de temple dédié aux Muses qu'elle avait été à son origine, se changer en Portique, ou plutôt en citadelle où la philosophie était toujours sous les armes, elle apprit à ses dépens que la Révolution n'épargnait pas plus ses précurseurs et ses amis que ses adversaires. C'est le 8 août 1793 qu'elle fut supprimée sur un rapport de l'abbé Grégoire, dans lequel ce prêtre démocrate affecte un profond dédain pour cette aristocratie de l'intelligence ; il répète complaisamment que Molière, Pascal, Lesage, Bourdaloue, les deux Rousseau, Piron, Regnard, Helvétius, Diderot et Mably n'en firent pas partie, que a

Fontaine et Voltaire n'y furent admis qu'à grand' peine et fort tard, et qu'enfin c'était une institution incompatible avec l'indépendance du génie, autant qu'avec les lois de la République qui allait régénérer la France.

Admirable raisonnement, qui n'a pas empêché cet Érostrate du temple académique de s'y faire initier dès qu'on l'eut rebâti ! Les apostasies de ce conventionnel sont le résumé caractéristique de toutes les inconséquences de la Révolution elle-même. Ce fier ennemi des rois s'est fait serf de l'empire, ce déserteur du sanctuaire a été évêque de Blois, ce fougueux égalitaire s'est qualifié de comte, ce délateur hautain des profusions de l'ancienne cour a revendiqué sa part de la dotation du sénat, dont il vota la confiscation à son profit. Il a abjuré : 1° son serment de membre des états généraux à la constitution ; 2° son serment à l'Église, qui lui avait conféré le sacerdoce ; 3° son serment à la République, dont il fut un des premiers apôtres ; 4° son serment à Napoléon, dont il vota la déchéance... Or cet homme était cité comme l'un des plus rigides observateurs des principes de 1789 [1].

On aurait tort d'en conclure que l'Institut ne fût pas composé de véritables notabilités dans les sciences et dans les lettres, et que l'abbé Grégoire lui-même ne pût prétendre légitimement à cette distinction ; il y apportait plus de titres littéraires qu'une grande partie de ses confrères. Les belles-lettres proprement dites n'occupaient que le second rang dans cette confédération académique, où les sciences physiques prirent d'abord la première place. La classe politique et morale

1. Il était janséniste.

fut la porte dérobée par laquelle furent introduits les membres du Directoire et de la Convention, dont les grandes entrées auraient mis trop en évidence l'exiguïté intellectuelle. C'est par cette même voie que continuent de se glisser, sous les noms spécieux d'orateurs et d'hommes d'État, les nullités ou les grotesques destinés à perfectionner la langue de Racine et de Bossuet.

Ces invasions de la médiocrité dans le sanctuaire dédié aux esprits d'élite produisit sur la foule de génies inconnus, qu'une sage défiance d'eux-mêmes retenait dans l'ombre, le même effet que les maximes égalitaires avaient produit sur le bourgeois obscur, dont le mérite n'avait eu jusqu'alors pour horizon que le gouvernement de sa maison ou de son commerce. En se mesurant aux immortels qui trônaient sur les fauteuils dans lesquels s'étaient assis Corneille ou Fénelon, il n'y eut pas un bel esprit de café ou un maître d'école qui ne se crût digne d'entrer à l'Académie ; comme, en se comparant aux meneurs de la République, il n'est pas de procureur et de boutiquier qui ne se sentît né pour gouverner le monde.

La conséquence naturelle de cette révélation de tant de mérites latents fut la création, en attendant mieux, d'autant de petits centres d'activité qu'il se trouve de localités renfermant cinq ou six personnages lisant Voltaire et l'Almanach des Muses. Les sociétés scientifiques et littéraires devinrent bientôt assez nombreuses pour rivaliser avec la multiplication des clubs et peut-être la tempérer. On en comptait déjà cinquante en 1788, mais l'Annuaire de 1842 énumère avec complaisance les travaux progressifs de deux cents académies collaborant avec l'Institut, non compris les comices agricoles, indus-

triels ou commerciaux, les congrès scientifiques, les académies de médecine, d'archéologie, d'éducation, d'histoire naturelle, etc., etc., au nombre de sept à huit cents.

Toutes ces sociétés rédigent des procès-verbaux, publient des bulletins, distribuent des prix, ont des archives et recueillent des mémoires. Toutes vivent de souscriptions, sans préjudice des subsides fournis par l'État. A ce luxe d'activité intellectuelle des torrents de lumière devraient inonder le monde ; et cependant la France, qui en est témoin, n'en est ni plus éclairée ni plus émue. Elle s'obstine à ne voir dans ces foyers d'enseignement que des tréteaux destinés à l'exhibition de quelques petits prodiges de clocher, connus seulement du secrétaire ou du président de ces sociétés, ou cachés sous la broderie d'un maire ou d'un sous-préfet. Le produit net de ces investigations incessantes est tout entier dans le répertoire des séances où sont religieusement mentionnés les applaudissements dont chaque membre a été salué à son tour. Mais comme le siècle qu'ils prétendent illuminer est calculateur avant tout, ceux qui se font les organes et qui sont l'ornement de ces sociétés, n'ont pas d'autre objet que d'en tirer parti. Ils y vont, comme à la Bourse, pour préparer un avancement, négocier un marché ou manipuler une élection.

Ces amants de l'étude couvrent l'exploitation qu'ils font les uns des autres du mot cabalistique de *progrès*. Les philosophes inventeurs de ce mot n'ont eu garde d'y attacher un sens trop précis. Ils lui ont appliqué d'abord la définition assez nébuleuse de perfectibilité sociale et d'émancipation de la pensée. La République l'a traduite en formules démocratiques que les noms de

liberté et d'égalité ne sont pas encore parvenus à rendre intelligibles. L'Empire la confondit avec l'esprit de conquête, sous prétexte de propagande. Nos derniers interprètes n'y ont cherché que le bien-être matériel, et les plus subtils, l'organisation du travail.

On a vu à quoi aboutissent toutes ces finesses. Il y a des vérités relatives qui, généralisées, deviennent de fatales erreurs. Il n'y a pas plus de progrès absolu que de liberté illimitée et d'égalité naturelle. C'est dans l'infinie variété des êtres et des choses qu'éclate la divine harmonie de la création, et la loi des contrastes est une des conditions mystérieuses de l'équilibre qui maintient le monde dans l'ordre immuable qu'aucune révolution sidérale ou politique n'est encore parvenue à ébranler. Les sophistes, qui font des abstractions de toutes les vérités pratiques ou traditionnelles, peuvent bien impressionner quelques esprits faux ou corrompus, et persuader au débauché, qui n'est propre à rien et n'a le courage de rien, que son droit au travail implique celui de vivre sans travailler : le bon sens instinctif du genre humain, ou plutôt la main du Dieu qui veille à sa conservation, fait tôt ou tard justice de ces perturbations passagères.

On se fait toutefois une étrange illusion sur l'absurdité de ces doctrines extrêmes : elles sont en réalité la conséquence logique des conquêtes de 89 et de l'enseignement de tous ceux qui en professent le culte. Les sociétés littéraires et savantes qui n'ont pas encore compris cela, se sont singulièrement égarées sur la route du progrès ; car il aurait des yeux pour ne pas voir l'homme, qui pourrait encore ignorer que toutes les aberrations auxquelles se laissent entraîner les

peuples régénérés, les révolutions qui planent sur l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie, le triomphe de la brutalité populaire et la dissolution des sociétés civilisées, sont les produits de l'enseignement philosophique moderne. La liberté a couvert la France de geôliers et d'échafauds. Ce ne sont pas les promoteurs de l'égalité qui l'en ont délivrée (ils se sont tous affublés d'un titre féodal), mais bien les janissaires qui étendent leur protection sur eux et sur les victimes de leurs expériences. Le peuple est plus que jamais attaché à la glèbe des industriels et des agioteurs ; les sociétés agricoles inondent les campagnes de phrases sonores et de curieuses inventions ; mais aucune n'est à l'usage du petit possesseur d'un demi-hectare qu'il cultive lui-même ; la propriété s'amoindrit sous la protection fiscale d'une administration tracassière, et les populations, endoctrinées par leurs bienfaisants corrupteurs, désertent à l'envi leurs chaumières pour la ville où les attend la misère ou le crime.

Il est encore inouï qu'une académie ait fait germer un grain de froment sur un sol stérile, et les seuls producteurs sérieux sont toujours ceux qui ferment l'oreille aux conseils dangereux des savants. La science et la philosophie sont dignes des méditations de tous ceux qui les cultivent pour elles-mêmes ; mais c'est les profaner que de prétendre les rendre populaires, c'est les faire déroger que de les mêler aux intérêts mesquins de la vie sociale. Dans cette alliance contre nature la philosophie a déjà failli anéantir la civilisation : et la science a besoin de plus de solitude pour être utile et féconde. Trop d'ignorants l'exploitent pour qu'elle ne soit pas souvent compromise, et parmi les réformes

salutaires que provoquent sans cesse les sociétés savantes qui surgissent sur tous les points de la France, la plus urgente serait peut-être d'en réduire le nombre, et surtout d'en modérer les élans ou d'en renfermer la bienfaisante influence dans la limite de leurs départements.

Autrefois leur ambition ne franchissait pas cette pacifique frontière, et l'honneur d'une insertion dans le *Mercure* suffisait à l'amour-propre du bel-esprit à qui ses voisins et ses amis n'épargnaient pas l'admiration. Mais quel rôle jouent aujourd'hui, nous ne disons pas seulement les poètes, mais les vrais littérateurs eux-mêmes, au milieu des orateurs, des économistes et des hommes d'État qui pullulent dans toutes les réunions académiques? A l'Institut même ce sont les rhéteurs qui dominent[1], et tel y est entré versificateur ou romancier qui y devient professeur, diplomate ou tout au moins historien biographe. On n'a plus le droit de lui reprocher de s'endormir dans le fauteuil dont la conquête lui a coûté tant de veilles. Si la Fontaine prenait le chemin le plus long pour aller à l'Académie, au moins se donnait-il le plaisir de s'y reposer avant d'en sortir. Mais ce n'est plus qu'une halte pour les génies universels que réclament le sénat, le conseil d'État ou le ministère. Jamais la chose publique ne fut dirigée par tant de capacités prouvées dans leurs écrits. On ne peut donc pas assez s'étonner qu'elle soit plus mal conduite, plus confuse et plus ruineuse qu'elle ne le fut jamais lorsque l'administration n'était composée que de routiniers obscurs et de hauts et puissants seigneurs pro-

1. On a dit du plus célèbre d'entre eux que ses phrases ressemblent aux voitures de la cour, dans lesquelles il n'y a personne. Son embarras, après les avoir faites, est de chercher des idées qu'il y puisse loger.

digues de leur patrimoine, mais économes de celui du roi.

Personne n'aurait le courage de vanter le passé, ni le pouvoir de le faire revivre. Mais il ne serait pas indigne de nos savants de l'étudier un peu L'admiration du grand siècle n'implique pas l'obligation de l'imiter. Il a été certes effacé par nos constitutions libérales ; mais on aimerait à retrouver ce qui a été négligé après lui : la sobriété dans la richesse et l'harmonie dans la grandeur. On pourrait aussi se dispenser de nommer progrès ce qui n'est qu'un changement ; car il n'en est point qui, profitant à quelques-uns, ne porte préjudice à beaucoup d'autres. On le chercherait à tort dans la nouvelle composition du personnel académique qui représente l'élite de la société. On y compte de très habiles versificateurs et pas un poète, des journalistes célèbres et pas un de nos peintres de mœurs, des philosophes, si l'on veut, mais surtout des sophistes sous toutes les dénominations.

FIN

Pour fournir la preuve de ce que nous avons avancé dans l'*Avant-propos*, touchant la fraîcheur d'esprit conservée jusqu'à la fin de sa vie par l'auteur sérieux e souvent attristé des *Ruines de la monarchie française*, non moins que pour témoigner de la souplesse de son talent, nous avons cru pouvoir insérer à la fin de ce volume deux pièces de vers, d'ailleurs fort courtes, toutes deux écrites à l'improviste et sur le même sujet.

C'est un vigoureux plaidoyer en faveur de Louis Veuillot, qui cependant n'a guère besoin qu'on prenne sa défense, tant il est fort pour se garder lui-même.

Une parente, qui sait allier à une piété douce et profonde, l'amour et la culture des lettres, avait un jour exprimé en vers élégants son regret et son chagrin de ce qu'elle appelait les violences de Veuillot. Elle communiqua ces vers à M. Revelière, qui lui fit à la hâte les réponses suivantes : il était alors dans sa quatre-vingt-sixième année.

RÉPONSE RIMÉE

AUX SCRUPULES VERSIFIÉS D'UNE AME PIEUSE

EFFAROUCHÉE DE L'ÉNERGIE DE VEUILLOT

La vérité ne compte au rang de ses amis
Que l'homme en guerre ouverte avec ses ennemis.
La douceur a son prix ; mais quand la bergerie
S'émeut aux hurlements d'une louve en furie,
Qui veille, qui conjure, affronte le danger ?
Ce n'est pas la brebis, c'est le chien du berger.
Quand l'archange entre en lice avec l'ange rebelle,
Son œil lance l'éclair, et son glaive étincelle ;
Il foule aux pieds l'orgueil d'un indigne rival,
Mais ne pactise point avec l'esprit du mal.
De la chute des rois et des progrès du vice
La faiblesse est la cause et souvent la complice.
Guerre donc à l'impie, au traître, à l'oppresseur !
Point de lâche pitié ! Lévites du Seigneur,
Dit Joad, armez-vous d'une sainte colère !
La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère ?
Anathème aux Mathans qui l'osent blasphémer !
Qui ne sait pas haïr, sait encor moins aimer.

Ne décourageons pas ces haines vigoureuses
Qu'un divin souffle inspire aux âmes généreuses.
Aimons nos ennemis ; mais domptons-les d'abord.
La clémence est un droit qui n'appartient qu'au fort.
La justice et la paix sont des trésors honnêtes
Convoités sans péché, mais ce sont des conquêtes :
On n'en jouit qu'autant qu'à l'heure du combat
Tout faible devient ferme, et tout chrétien, soldat.
Des plus humbles martyrs les fières auréoles
Témoignent de leur zèle à briser les idoles.
Quiconque croit en Dieu meurt pour la vérité,
Mais jamais ne transige avec l'iniquité.

DERNIÈRE RÉPLIQUE

AUX MYSTIQUES ERREURS DE MA CHÈRE COUSINE

De tous les mécréants l'indomptable adversaire,
Le vaillant écrivain qu'illustra *l'Univers*,
L'épouvantail des sots, l'honneur du sanctuaire,
Eut autant d'ennemis qu'il surgit de pervers
Dont sa plume, en courant, flagella les travers.

Ces frelons bourdonnants, tranquille dans son aire,
Il ne les comptait pas, l'intrépide Veuillot !
Aigle trop dédaigneux de prudence vulgaire,
Il vit, sans s'émouvoir, s'y glisser la vipère
Qui gardera le nom du reptile Billault.

De nos caméléons variété nouvelle,
Jamais il ne rougit ; mais d'un bond, tour à tour,
Passe du blanc au noir et du club à la cour.
En français, en hébreu, c'est Judas qu'il s'appelle,
En anglais, Palmerston, en piémontais, Cavour.

Sans indignation pour tant d'ignominie,
Si vous n'applaudissez ni le libre génie,
Ni le digne soutien des autels chancelants,
Ni le flagellateur des faquins sans talents,
Ni l'homme austère et pur de toute félonie,

Laissez-nous du moins, bonnes gens,
Cœurs timorés, cœurs indulgents
Surtout envers la calomnie,
De quelques grains d'un chaste encens
Parfumer la couche bénie
Du dernier vengeur du bon sens.

TABLE DES MATIÈRES

I

Pages.

A quoi se réduit la révolution de 1830 1

II

Des livres qui ont le plus nui à la Restauration 17

1. LES LIVRES DE M. GUIZOT. 18
   § 1. Des moyens de gouvernement à l'usage des rhéteurs et des sophistes. 29
   § 2. De quelques points d'histoire. 44
   § 3. Le tiers état et M. Augustin Thierry. 57
   § 4. Des écrits de M. Guizot sur l'histoire. 68
   § 5. Des écrits politiques de M. Guizot. 91
2. LES LIVRES DE M. THIERS. 107
   § 1. De l'historien précurseur de l'homme d'État. 108
   § 2. Supériorité de l'homme d'État sur l'historien. 123
   § 3. De l'*Histoire du consulat et de l'empire*. 126
3. LE MÉMORIAL DE SAINTE-HÉLÈNE. 128

III

De l'enseignement.—De l'université.—Corruption systématique de l'éducation 165

§ 1. Du monopole universitaire. 166
§ 2. Du professorat. 173
§ 3. Des concours. 188
§ 4. Des bourses. 197
§ 5. De l'éducation religieuse. 201

IV

Pages.

De la véritable législation de la presse 219

§ 1. Qu'est-ce que la liberté de la presse? 223
§ 2. Vice et impuissance des législations de la presse. 229
§ 3. Limite naturelle et légale des abus de la presse. 252

V

De la littérature considérée comme expression de la société 281

§ 1. De ses rapports avec les idées et les mœurs. 286
§ 2. L'abus des lettres n'en est pas la renaissance. 306
§ 3. Du trafic et de la propriété littéraires. 325
§ 4. Des privilèges que s'attribuent les gens de lettres. 332
§ 5. De la multiplicité et de la dégénération des académies. . 344

Réponse rimée aux scrupules versifiés d'une âme pieuse effarouchée de l'énergie de Veuillot. 361
Dernière réplique aux mystiques erreurs de ma chère cousine. 363

FIN DE LA TABLE
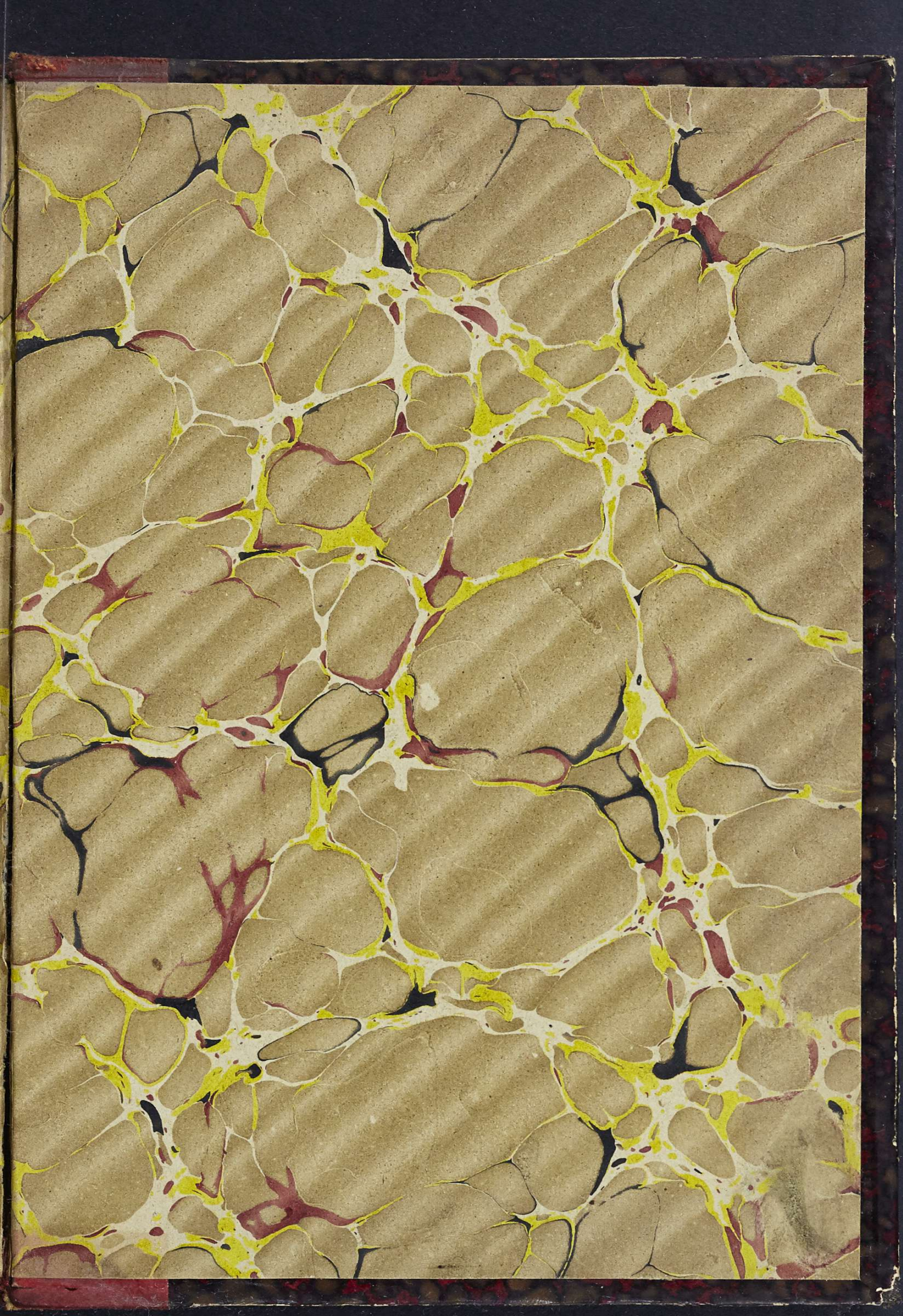
Sceaux. — Imp. Charaire et fils.